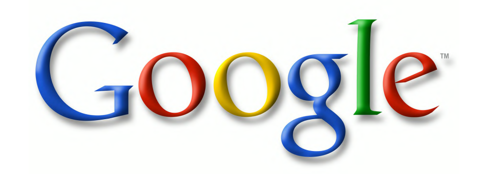




MÉMOIRES

DE LA

MARQUISE DE COURCELLES

ACADÉMIE DES BIBLIOPHILES.

DÉCLARATION.

« Chaque ouvrage appartient à son auteur-éditeur. La Compagnie entend dégager sa responsabilité personnelle des publications de ses membres. »

(*Extrait de l'article IV des Statuts.*)

JUSTIFICATION DU TIRAGE :

Papier vergé.	420 exemplaires.
Papier Whatman.	12 —
	432 exemplaires.



N° [redacted]

MÉMOIRES

DE LA

MARQUISE DE COURCELLES

NÉE MARIE-SIDONIA DE LÉNONCOURT

ET SA CORRESPONDANCE

PRÉCÉDÉS D'UNE

HISTOIRE DE SA VIE ET DE SON PROCÈS

Revue et augmentée d'après des documents inédits

PAR C. H. DE S. D.



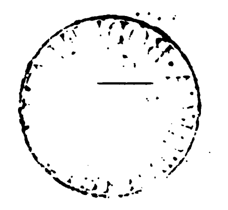
PARIS
ACADÉMIE DES BIBLIOPHILES

M DCCC LXIX





PRÉFACE



DANS la longue série des femmes qui ont acquis à divers titres une certaine célébrité sous le règne de Louis XIV, depuis madame de Sévigné jusqu'à Ninon de Lenclos, il en est une, nous voulons parler de la marquise de Courcelles, qui a raconté avec une ingénuité singulière le récit d'une partie de ses aventures, et dont on a aussi conservé un certain nombre de lettres. « C'est, dit M. Sainte-Beuve, la personne la moins semblable, au moral, à madame de Sévigné; mais

elle peut en être rapprochée sans injure pour l'esprit et pour la grâce [1]. »

Nous présentons une nouvelle édition des *Mémoires de madame de Courcelles,* augmentée de plusieurs fragments inédits; mais nous ferons précéder ces mémoires d'une histoire plus complète de sa vie et surtout de son long procès, qui eut tant de retentissement. Dans cette histoire, qui formera la première partie de l'ouvrage, nous résumerons rapidement le commencement de sa vie, dont elle a parlé elle-même avec plus de détails, pour ne pas nous exposer à des redites, en faisant mieux connaître toutefois les différents personnages qu'elle met en scène, à mesure qu'ils passeront sous nos yeux ; puis nous nous étendrons davantage sur les phases de sa vie qu'elle a racontées d'une façon trop abrégée ou qu'elle a passées sous silence.

Nous espérons avoir réalisé autant que possible notre programme, grâce surtout aux précieux renseignements que nous avons recueillis dans les mémoires inédits d'un contemporain de madame de Courcelles, et qui fut son ami très-désintéressé. « J'ai pensé, y est-il dit sous forme d'exorde, qu'en rapportant ce

1. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. I, p. 50. Paris, Garnier frères.

dont j'ai été témoin oculaire et les circonstances dans lesquelles je me suis trouvé de jouer un des rôles, ainsi que plusieurs épisodes antérieurs de la vie de madame de Courcelles, tels que je les ai appris de sa bouche même, on pourrait écrire son histoire avec autant d'intérêt que d'exactitude. Elle ne pourra manquer d'être reçue avec faveur du public, dont elle provoquera la curiosité et l'étonnement; car la vie de cette dame est remplie de tant d'événements singuliers et extraordinaires, heureux et surtout malheureux, tristes et amusants, qu'elle ressemble bien plutôt à un roman, quoique j'aie dû taire, par discrétion, plusieurs particularités. On verra du reste dans la suite comment je me suis trouvé engagé à lui rendre service et à faire sa connaissance. »

Loin de nous la pensée de tenter la réhabilitation de celle qui a dit elle-même dans l'introduction d'un second essai inédit de ses mémoires[1] : « Ne vous attendez pas à une justification de ma conduite, je ne la puis jamais trouver que dans la force de mon étoile. Je prétends seulement vous divertir par un

1. C'est le manuscrit original de ces mémoires que Chardon de la Rochette dit, d'après le président Bouhier, avoir été en la possession de l'avocat Aubert de Lyon, auquel l'avait confié M. Hubert.

récit fidèle de mes aventures, et vous faire avouer par leur enchaînement que je ne pouvais échapper à pas une, et que mes censeurs se doivent moins prendre à moi de tout ce qui m'est arrivé qu'à la fortune, qui m'a choisie pour l'objet de tous ses caprices et pour la preuve de son pouvoir absolu. » Mais si l'on pense à ces temps où la France sortait à peine des crises de la Fronde, qui l'avaient si profondément troublée; si l'on tient compte de la destinée que l'état social imposait aux filles de grande naissance, alors que tout était sacrifié à la perpétuité des familles et à leur élévation, et que les filles n'étaient considérées que comme des moyens d'alliance entre ceux que l'intérêt rapprochait, leur devoir le plus impérieux étant de se soumettre aux volontés de leurs parents pour le choix d'un époux, ou, si on ne les mariait pas, de se laisser condamner à la réclusion du cloître; si l'on considère enfin le scandale donné par le roi, dont l'exemple fut si funeste aux bonnes mœurs, on se fera facilement une juste idée des dangers dont était entourée toute femme pourvue de quelque attrait. Appelée dans cette cour galante par sa naissance, le rang et les dignités de sa famille, elle était aussitôt assiégée par une foule de séducteurs aimables, puissants et adroits; aussi combien de

femmes y succombèrent et combien fut féconde la chronique scandaleuse de ces temps-là, si l'on en juge d'après les mémoires contemporains ! Tel fut cependant le milieu corrompu dans lequel se trouva soudainement jetée madame de Courcelles à la fleur de l'âge ! Ces considérations ne pourront que disposer nos lecteurs à une extrême indulgence en faveur de « cette Manon Lescaut du XVII[e] siècle » ; car, dégagée des influences malveillantes qui durent certainement peser dans les arrêts prononcés alors contre cette dame, l'histoire impartiale nous la montre plus digne de compassion que de sévérité.

D'ailleurs, coupable ou non, la question n'a-t-elle pas perdu aujourd'hui beaucoup de son intérêt primitif ? Aussi ne prétendons-nous point donner à notre héroïne plus d'importance que n'en comporte la place très-secondaire qu'elle occupe dans l'histoire, mais du moins elle nous fera pénétrer plus avant, s'il se peut, dans la vie privée de la société au milieu de laquelle elle vécut ; si le vaste champ de l'histoire du siècle de Louis XIV a été déjà particulièrement exploré et fouillé dans tous les sens par nombre d'historiens contemporains ou modernes, ne reste-t-il pas à glaner après eux ?

Nous aurons l'occasion de rencontrer souvent sur

notre chemin quelques-uns des principaux personnages du grand règne, et, tels que des acteurs aimés du public que l'on revoit toujours avec autant de plaisir dans de nouvelles pièces, ces figures historiques apparaîtront peut-être sous un nouveau jour dans le cours de notre récit, et lui prêteront certainement une part de l'intérêt qui s'attache à leur nom.





HISTOIRE

DE LA

MARQUISE DE COURCELLES

NÉE MARIE SIDONIA DE LÉNONCOURT

CHAPITRE PREMIER

Aperçu historique et généalogique sur la famille de Lénoncourt. — Naissance de Sidonia. — Son mariage. — Diverses intrigues galantes. — Duel des marquis de Cavoye et de Courcelles.

La famille de Lénoncourt était une des quatre plus anciennes maisons de chevalerie de Lorraine, et portait dans l'origine le surnom de Nancy. Le premier membre de cette famille, qui paraît avoir ajouté à ses titres la seigneurie de Lénoncourt, fut un nommé Gérard de Nancy, IIe du nom, chevalier, qui hérita de son père en 1313 de cette terre.

Il transigea avec Raoul, duc de Lorraine, pour la reprise de la seigneurie de Lénoncourt, le 9 février 1342, et reconnut, par lettres du 20 dudit mois, tenir de ce même duc sa maison forte de Lénoncourt, la ville, le ban, etc.; il mourut en 1348 et fut enterré dans l'église des Cordeliers de Toul, où il avait fondé une chapelle en l'honneur de Notre-Dame, laquelle a toujours été depuis nommée la chapelle de Lénoncourt.

On voit dans les fastes des annales de cette famille que la plupart de ses membres occupèrent de hauts emplois et furent honorés de diverses dignités et de la plus haute confiance auprès des princes; ainsi ce fut un Thierry, IIIe du nom, seigneur de Lénoncourt, qui fut choisi et désigné, en 1436, pour être une des cautions et un des otages pour la rançon de René d'Anjou, roi de Sicile et duc de Lorraine, alors prisonnier du duc de Bourgogne. Le même Thierry fut nommé chambellan de Louis XI et du duc de Guyenne son frère, et capitaine de La Rochelle pour ce duc; enfin il fut un des trois ambassadeurs envoyés à l'empereur en 1474. Son frère Philippe, grand écuyer du roi de Sicile, fut l'un des tenants de l'emprise ou joute qui eut lieu près de Saumur [1], dans laquelle il jouta successivement contre cinq illustres champions : Pierre de Brezé, le duc de Bourbon, Jean de Daillon, le comte d'Évreux et le comte de Tonnerre. Ce fut encore un Robert de Lénoncourt, archevêque et duc de Reims, pair de France, qui sacra le roi François Ier le 25 janvier 1515.

1. Voir La Colombière.

La famille de Lénoncourt forma plusieurs branches qui se distinguèrent les unes des autres par des noms de terre. Celle des seigneurs de Marolles, qui nous intéresse exclusivement, eut pour chef Pierre, septième dans l'ordre de descendance des Lénoncourt. Il était en 1537 l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, et fut tué à La Fère par le seigneur de Traves. Son fils Claude de Lénoncourt, seigneur de Marolles, qualifié Chevalier, fut guidon de la compagnie de M. d'Interville. Il eut d'Anne de Maumont, sa femme, un fils, Antoine qui suit, et une fille, Marie, laquelle épousa en 1596 François-le-Bascle, seigneur d'Argenteuil, chambellan du comte de Soissons.

Antoine de Lénoncourt, seigneur de Marolles, Poligny, etc., bailli de Bar-sur-Seine et lieutenant de la compagnie des gendarmes du maréchal du Plessis-Praslin, épousa le 13 septembre 1602 Marie d'Angennes[1], dont il eut quatre fils et deux filles. Des quatre fils, deux moururent au service sans laisser d'enfant, et un autre fut tué en duel près de Marolles; le seul qui survécut fut Joachim, dont nous parlerons ci-après[2].

Les deux filles furent : Marie, qui embrassa la vie religieuse, et Madeleine-Claire, qui fut fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche, laquelle lui fit présent de trente mille écus lors de son mariage, le 26 décembre

1. Elle était fille de Charles d'Angennes, seigneur de Fargis et de Rambouillet, comte de La Rochepot.

2. *Histoire généalogique* du Père Anselme.

1649, avec Louis-François de Brancas, duc de Villars[1], dont elle fut la première femme, et mourut le 16 août 1661. Il sera souvent question de ces trois personnages dans la suite.

Joachim de Lénoncourt, marquis de Marolles, fut aussi bailli de Bar-sur-Seine et occupa dans l'armée un rang élevé, car il devint lieutenant-général et fut gouverneur de Thionville après la prise de cette place en 1643 par le duc d'Enghien, depuis prince de Condé. Sa carrière militaire faillit être brisée brusquement : n'étant que mestre de camp, il provoqua, au mois de mai 1632, le baron de Chapelles; assigné pour ce fait devant le Parlement, un arrêt du mois de juillet 1633 le condamna par contumace à être décapité. Ce fut

1. Son père, George de Brancas, marquis, puis duc de Villars, seigneur de Maubec, etc., au comté Venaissin, avait été gouverneur du Havre et de Honfleur, lieutenant-général pour le roi en Normandie. Il se distingua en plusieurs occasions par sa grande valeur sous le nom du *chevalier d'Oise*, sous les règnes de Henri III, Charles IX et Henri IV. Il obtint du roi Louis XIII l'érection de sa baronnie d'Oise, réunie à celles de l'île de Champtercier et de Villars, en duché, sous la dénomination de Villars-Brancas, par lettres du mois de septembre 1627, puis en pairie au mois de juillet 1652. De son mariage avec Julienne-Hippolite d'Estrées, à qui le roi donna trente mille écus, il eut deux fils : François, duc de Villars, surnommé le *Gobin* (vieux mot qui signifie bossu), celui dont il est question ci-dessus, et Charles, comte de Brancas, marquis de Maubec et d'Apili, chevalier d'honneur d'Anne d'Autriche, lieutenant-général des armées du roi, et qui fut si renommé par ses distractions, le *Ménalque* de la Bruyère; il est souvent parlé de lui dans les lettres de Mme de de Sévigné. (*Histoire de la noblesse du comté Venaissin, d'Avignon et de la principauté d'Orange,* par l'abbé Pitron-Curt, t. I, p. 213-215. Paris, 1745-50.)

pendant son expatriation qu'il épousa Isabelle-Claire-Eugénie de Cronemberg ou Cromberg, de la maison de Solms-Falkenstein, illustre famille de Luxembourg, alliée à la plupart des électeurs et des souverains d'Allemagne. « En faisant ce mariage, raconte Tallemant des Réaux[1], le marquis de Marolles, qui avait assez de fortune, ne regarda qu'à l'alliance et à la personne : « *Je ne veux*, disait-il, *qu'une bonne femme et* « *qui m'aime bien.* » Celle-ci au contraire le haït et fut fort coquette. » Il en eut cependant un fils, qui embrassa la carrière des armes, et deux filles, dont l'une, Marie-Sidonia de Lénoncourt, qui naquit en 1650, va nous occuper spécialement.

Sidonia avait quatre ans lorsque son père, rentré en grâce depuis longtemps, fut emporté par un boulet de canon pendant qu'il faisait une reconnaissance devant le château de Mussy, en Lorraine. Par suite de cet événement, le duc de Villars fut nommé curateur et la duchesse sa femme cotutrice des enfants que laissait le marquis de Marolles, frère de cette dernière. Or, la famille de Sidonia jugea prudent de la retirer d'auprès de sa mère, dont l'inconduite était notoire, même déjà du vivant de son mari. Si l'on en croit Tallemant des Réaux, elle eut plusieurs intrigues galantes, et entre autres avec un nommé Saint-Ange, espèce de filou de Paris, fils d'un tireur d'armes, mais bien fait de sa personne[2]. « Charmoye l'avait employé pour enlever

1. *Historiettes de Tallemant des Réaux*, t. VIII, p. 225. Paris, Delloye, 1840.

2. Saint-Ange, ainsi que Du Tertre, deux fameux voleurs de

mademoiselle de Sainte-Croix des Filles-Dieu; celle-ci se réfugia avec lui à Thionville, où commandait le marquis de Marolles. Faute donc d'un meilleur emploi de son temps, Saint-Ange s'avisa de profiter de la bonne volonté que madame la gouvernante avait pour lui; mais de Marolles s'étant douté de quelque chose le chassa de la ville. Le galant n'y revint qu'après la mort du gouverneur. M. Fabert, gouverneur de Sedan, prit soin des affaires et de la conduite de madame de Marolles, comme ami de son mari, et fit dire à Saint-Ange que, s'il ne se retirait, il le ferait jeter dans les fossés; celui-ci n'alla pas loin, et la dame fut le rejoindre; ils se conduisirent de telle sorte que toute la ville en fut scandalisée. Ils se rendirent alors à Paris, et elle se logea dans le faubourg Saint-Germain, d'où elle fut chassée par les officiers du bailliage, comme une femme de mauvaise vie. » Tallemant nous représente ensuite ce couple comme à charge l'un à l'autre, et ne pouvant cependant se séparer malgré les mauvais traitements éprouvés de la part de son amant par cette femme éhontée. « De guerre lasse elle s'en plaignit aux maréchaux de France, qui défendirent à Saint-Ange d'aller chez elle....... Depuis elle épousa ce Saint-Ange, qui, au bout de peu de temps, trouva le moyen de se faire rouer. Ce fut madame de Villars qui le fit prendre, et on prétend que sa femme lui disait: « *Va, console-toi, si on te roue, je*

grand chemin qui furent roués. Le premier, fils d'un maître d'armes, avait eu l'honneur de montrer au roi et avait été capitaine dans le régiment de Languedoc des troupes de Gaston, duc d'Orléans. — Voir la satire XI de Boileau.

« *te promets que, pour les faire enrager, j'épouserai* « *encore un filou*[1]. » Comme on peut en juger d'après ce récit, le conseil de famille de la jeune Sidonia n'était que trop fondé à l'enlever aux exemples pernicieux d'une telle mère. Sidonia fut donc confiée aux soins de sa tante Marie de Lénoncourt, abbesse depuis six ans du couvent de Saint-Loup à Orléans, après avoir été déjà religieuse bénédictine de l'abbaye de Jouarre[2]. Ce

1. Tout étrange et suspect que nous ait paru d'abord le témoignage de Tallemant des Réaux, nous avons cru devoir le citer, parce qu'il se trouve corroboré par un passage des Mémoires inédits de Mme de Courcelles, où elle dit, en parlant de sa mère : « *Ses* remariages firent qu'on m'ôta d'auprès d'elle »; ce pronom employé au pluriel nous a semblé significatif, puisque nous savons d'ailleurs qu'elle épousa plus tard le comte de Bunel. En effet, il est plus vraisemblable que son mariage avec ce Saint-Ange fut celui qui dut être considéré par la famille de son premier mari comme une véritable mésalliance, disons plus, une chute honteuse qui la rendait indigne et incapable d'exercer son autorité maternelle. Il est donc facile de s'expliquer le silence absolu que Mme de Courcelles a gardé sur un tel événement, qui avait dû soulever une réprobation générale et devenir une cause d'humiliation pour sa famille, où l'on se montrait assez glorieux des hautes alliances.

2. On lit dans le *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1573 : *Maria de Lenoncourt, filia Antonii de Lenoncourt, domini de Marolles, de Poligny, etc., ex Mariâ d'Angennes de Rambouillet, monialem vovit in Parthenone Iotrensi anno* 1623. *Possessionem sancti Lupi iniit* 12 *septembris* 1647. *Fundamenta locavit hospitii Aurelianensis anno* 1655. *Benedictionis munus ab episcopo Aurelianensi in abbatiâ sua accessit* 12 *novembris* 1656. *Durante principum bello, Aurelianos secedere coacta est. Monasterium prudenter administravit et erexit, sororibusque suis exemplo magis quam generis claritate preluxit. Defuncta Aurelianensis, non sine sanctitatis opinione,* 23 *decembris* 1683.

choix était sage, car Marie de Lénoncourt était une femme d'un esprit supérieur, moins recommandable par une naissance illustre que par cinquante années d'une vie austère et irréprochable. Elle ne négligea rien pour l'éducation de sa nièce, dont l'esprit et les dispositions naturelles offraient d'ailleurs un champ facile à cultiver[1]. Sidonia passa auprès de sa tante dix années d'une vie calme et tranquille, telles qu'elle n'en devait plus connaître dans le cours de son orageuse existence; lorsque, par suite de la mort de sa sœur et du seul frère qui lui restait, Anne de Lénoncourt, mestre de camp d'un régiment de cavalerie étrangère, lequel mourut sans alliance en 1665, elle devint une assez riche héritière pour attirer l'attention de Colbert, qui songeait plus que jamais à l'agrandissement de sa famille.

Colbert rêva donc l'alliance de Sidonia pour son frère Maulevrier, et c'est, selon toute probabilité, à son instigation que Sidonia fut violemment ravie à sa tante par ordre du roi. Elle ne tarda pas à oublier, au milieu des vices et des intrigues de l'hôtel de Soissons, les pieuses instructions du couvent; car le roi ayant laissé à Sidonia le choix de demeurer soit auprès de la reine, soit auprès d'une princesse du sang, elle n'avait pu consulter que les personnes qui l'avaient amenée d'Orléans, les seules qu'elle connût à la cour, et celles-ci lui avaient conseillé Marie de Bourbon, princesse de Carignan, dont la fille, Louise-Christine, avait épousé en 1653 un

1. P. Pougin, *Notice sur Marie-Sidonia de Lénoncourt, marquise de Courcelles*, p. 3. Jannet, 1855.

oncle de Sidonia, le prince de Bade[1]. Veuve de Thomas-François de Carignan, cette princesse habitait l'hôtel de son fils Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons.

L'hôtel de Soissons était alors le centre de la galanterie, comme l'hôtel de Rambouillet était le rendez-vous du bel esprit. Là Sidonia voyait tous les jours Olympe Mancini, mariée depuis 1657 au comte de Soissons, la plus perverse des nièces du cardinal Mazarin, et qui, à en juger par le portrait qu'en a tracé madame de Lafayette, dissimulait cette perversité sous de séduisants dehors: « Il me reste, dit madame de Lafayette[2], à parler des dames qui étaient alors le plus avant à la cour et qui pouvaient aspirer aux bonnes grâces du roi. La comtesse de Soissons aurait pu y prétendre par la grande habitude qu'elle avait conservée avec lui, et pour avoir été sa première inclination. C'était une personne qu'on ne pouvait pas appeler belle, et qui néanmoins était capable de plaire. Son esprit n'avait rien d'extraordinaire ni de fort poli; mais il était naturel et agréable avec les personnes qu'elle connaissait..... » En effet, de toutes les nièces du cardinal Mazarin dont Louis XIV fut entouré, Olympe Mancini fut celle qu'il parut préférer; mais elle avait compris les obstacles que pourrait mettre

1. Ferdinand-Maximilien, prince de Bade, avait laissé sa femme à Paris cinq ans après son mariage, et s'était retiré dans les états de son père, où il fut blessé malheureusement, à la chasse, d'une arquebuse sur laquelle il s'appuyait et dont la détente partit; il eut le bras traversé par deux balles et mourut de cette blessure le 8 octobre 1669. (*Moreri*, t. II, p. 26, éd. 1759.)

2. Mme de Lafayette, *Histoire de Henriette d'Angleterre*, t. III, p. 82-83. Paris, Moutardier, 1839.

à son établissement la préférence que lui donnait le roi, et elle chercha à diriger sur sa sœur Marie, plus sensible, plus capable d'un attachement sincère, les mouvements de ce cœur que tourmentait le besoin d'aimer et d'être aimé. Olympe Mancini obtint plus d'ascendant sur Louis XIV en servant sa passion qu'en la partageant; en facilitant ses rendez-vous, en l'entourant de tous les agréments de sa jeune société, qu'elle animait par son esprit, elle sut se rendre indispensable. Elle voulait que la faveur dont elle jouissait servît à lui assurer un établissement proportionné à ses ambitieux désirs. La charge de surintendante de la maison de la reine, que Mazarin fit créer pour elle lors de son mariage, la plaçait dans un rang élevé, ajoutait à sa fortune et lui donnait de grandes prérogatives. « Rien n'est pareil, dit Saint-Simon, à la splendeur de la comtesse de Soissons, de chez qui le roi ne bougeait avant et après son mariage, et qui était la maîtresse de la cour et des grâces, jusqu'à ce que la crainte d'en partager l'empire avec les maîtresses la jeta dans une folie qui la fit chasser avec Vardes et le comte de Guiche. La comtesse de Soissons fit la paix et obtint son retour par la démission de sa charge, qui fut donnée à madame de Montespan [1]. » On sait que cette folie fut l'intrigue ourdie par la comtesse de Soissons, Vardes et mademoiselle de Montalais, pour faire chasser La Vallière. Après son retour, la comtesse de Soissons perpétua son pouvoir

1. Saint-Simon, *Mémoires complets et authentiques*, t. XII, p. 112. Delloye, 1840. — Lafarre, *Mémoires*, p. 48. Rotterdam, 1716.

par ses liaisons, ses intrigues, et ce charme magique que donne à la femme sans pudeur l'expérience de la faiblesse de l'homme [1].

La princesse de Bade, fille de la princesse de Carignan, ayant les mêmes inclinations, la même réputation que celle-ci, habitait aussi l'hôtel de Soissons et y attirait ses amis, dont le nombre était grand, s'il faut en croire une chanson du temps [2].

Enfin se réunissait souvent à cette société Marie de Rohan Montbazon, duchesse de Chevreuse, fille d'Hercule de Rohan, second duc de Montbazon, et de Madeleine de Lénoncourt, dame de Coupevray; elle était par conséquent alliée, quoiqu'à un degré assez éloigné, avec la jeune Sidonia. Devenue veuve en 1621 du connétable de Luynes, son premier mari, elle s'était remariée un an et demi après avec Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, sous le nom duquel elle se rendit si célèbre par ses intrigues, et surtout par l'amitié dont Anne d'Autriche l'honora; surintendante de la maison de cette princesse, elle fut sa confidente dans son intrigue avec le marquis de Mirabel, ministre d'Espagne [3]. Déjà reléguée à Tours lors de cette affaire, elle y avait eu, dit-on, avec le duc de Larochefoucauld une liaison plus intime que celle de l'amitié; et vingt-quatre ans après, à l'instigation de M. de Laigue, son amant, d'autres disent son époux

1. Walckenaer, *Mémoires sur madame de Sévigné*, t. IV, p. 211. Paris, Didot, 1856.

2. Bibliothèque impériale, *Recueil des chansons historiques* de Maurepas, manuscr., t. III, f° 252.

3. *Mémoires de Larochefoucauld*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 386.

par un mariage secret, elle conspirait avec Letellier et Colbert la perte du surintendant Fouquet[1]. Colbert pouvait donc espérer que celle qui l'avait si bien servi dans cette intrigue politique servirait encore ses projets d'une riche alliance pour son frère[2].

Le roi lui-même, qui honorait son ministre d'une manière particulière, entra dans ses vues ambitieuses et fit proposer Maulevrier à Sidonia, qu'il avait prise sous sa protection spéciale. Peut-être la jeune fille fut-elle alors circonvenue par des influences rivales et hostiles à ce ministre, et fit-on ressortir à ses yeux toute la disproportion qui pouvait exister entre les deux familles, sous le rapport de la naissance; cependant elle n'osa pas refuser ouvertement une proposition faite de la part du roi. Mais l'empressement et les soins que parut mettre Colbert à monter la maison de celle qu'il considérait déjà comme sa belle-sœur, et à placer auprès d'elle tous les gens dont elle pouvait avoir besoin, ne firent qu'augmenter les méfiances et les préventions de Sidonia, car celle-ci devait être d'autant plus offusquée du zèle intéressé du ministre qu'elle ne connaissait même pas encore celui qu'on voulait ainsi lui faire épouser contre son gré. Maulevrier, qui était alors en Espagne, ne put être de retour que trois semaines après; or, dans l'intervalle, le beau-frère de Colbert, M. de Ménars, depuis président à mortier au

1. *Mémoires de Bussy*, t. II, p. 40. Amsterdam, 1768. — Madame de La Fayette, *Histoire de madame Henriette*, p. 112.

2. Pougin, *Notice sur Marie-Sidonia de Lénoncourt, marquise de Courcelles*, p. 6.

Parlement de Paris, étant devenu éperdument amoureux d'elle, lui fournit l'occasion et le prétexte d'une rupture; c'était tout ce qu'elle désirait.

Les princesses de Carignan et de Bade voyant leur plan déjoué du côté de Colbert, tournèrent aussitôt leurs vues vers Nicolas de Neuville, premier maréchal de Villeroy, qui, ayant été gouverneur de Louis XIV, avait conservé sur son élève et dans son conseil une grande influence. « Grand routier de cour », comme le qualifie Saint-Simon[1], c'était un homme puissant. C'est pourquoi ces dames, désirant s'en faire un appui au conseil du roi, où elles avaient d'importants intérêts, la lui proposèrent pour son neveu, le marquis de Courcelles. La mère de ce dernier, sœur du maréchal de Villeroy, était fille de Charles de Neuville, marquis d'Alincourt, et de Jacqueline de Harlay-Sancy, et avait épousé en secondes noces Louis-Charles de Champlais, lieutenant-général d'artillerie, dont elle avait eu deux fils : Charles de Champlais, marquis de Courcelles, et Camille de Champlais, dit le chevalier de Courcelles[2].

Or, les Champlais avaient peu d'illustration par eux-mêmes et possédaient une fortune assez médiocre; ce n'était donc pas encore là pour la riche héritière des Lénoncourt une alliance digne d'elle; mais elle fut séduite par de fallacieuses promesses, et céda surtout aux suggestions de la princesse de Bade, qui, étant l'amie de toute la famille, lui fit envisager cette alliance sous les dehors les plus engageants et les plus flatteurs, se

1. *Saint-Simon*, t. VII, p. 225.
2. *Histoire généalogique* du Père Anselme.

gardant bien d'en révéler les mauvais côtés. C'est ainsi que Sidonia consentit à épouser Charles de Champlais, marquis de Courcelles. Le roi lui fit l'honneur de signer à son contrat, n'étant pas fâché de donner dans cette circonstance au maréchal de Villeroy un témoignage de sa haute estime dans la personne de son neveu. « J'oubliais de vous dire, raconte madame de Courcelles dans le second essai de ses mémoires, que ce neveu était absent pendant que tout le monde travaillait à établir son bonheur sur la ruine du mien ; de sots discours qu'il avait tenus contre une dame de sa famille avaient si fort irrité les esprits de la plupart de ses proches, que sa mère l'avait envoyé en Espagne, pour donner le temps à ce petit orage de s'apaiser ; on le rappela pour son mariage, et trois jours après son retour il fut conclu sans aucune formalité, sans publication de bans, dans une chapelle domestique de l'hôtel de Soissons, pour en dérober la connaissance à mes parents, qui, en ayant ouï dire quelque chose, avaient si fort pris l'épouvante qu'ils avaient obtenu du Parlement des arrêts de défense à tous notaires de passer des actes, et à tous prêtres de nous marier ; mais je crois que la principale raison de cette précipitation fut la crainte qu'on eut que l'état pitoyable où étaient les affaires de M. de Courcelles venant à être dévoilé, son mariage ne se rompît. »

Le mariage fut célébré en effet le 19 février 1666, par le ministère du curé de Saint-Eustache, ainsi que le constate l'extrait des registres de cette paroisse[1]. On peut

1. Pièce justificative I.

s'imaginer quelle dut être la surprise de la mère de Sidonia, madame la comtesse de Bunel, ainsi que le mécontentement de son oncle, le duc de Villars-Brancas, son tuteur et curateur, lorsqu'ils apprirent indirectement, et comme par hasard, que malgré leur opposition et les arrêts de défense qu'ils avaient obtenus du Parlement, on avait passé outre sans plus de souci de leurs droits et qualités. Dans le premier mouvement d'indignation le duc de Villars, déclarant hautement qu'une telle irrégularité était une violation de l'honnêteté publique et de toutes les lois et ordonnances tant canoniques que civiles, s'empressa de porter plainte au Parlement, qui fit procéder dès le 5 mars suivant à une information[1]; mais elle devait naturellement rester sans effet, puisque l'acte incriminé avait reçu en quelque sorte la haute approbation du monarque. Étrange spectacle cependant, que de voir le roi intervenir d'une façon si arbitraire en pareille circonstance, en suspendant l'effet des lois et en entravant l'action des magistrats, afin de soustraire pour la seconde fois la jeune Sidonia à l'autorité tutélaire de ses parents, à laquelle il substituait ainsi son bon plaisir et son caprice despotique. Triste exemple, pourrions-nous aussi ajouter, que celui d'un roi oublieux de ses devoirs et infidèle à sa mission divine! Exemple qui porte avec lui son fatal enseignement en nous montrant ses déplorables conséquences, ainsi que nous allons le voir bientôt.

Le marquis de Courcelles était, quoique assez bien

1. Pièce justificative II.

de sa personne, un homme rude et grossier, peu propre à plaire à une jeune femme. Dès la première nuit des noces s'élevèrent des querelles entre les deux époux; le marquis dit à sa femme « qu'il prétendait, comme mari, qu'elle fût plus sage que sa mère ». Ces paroles la blessèrent au point que le mariage ne fut pas consommé cette nuit-là [1]. Enfin la discorde alla si loin que la marquise donna un libre cours à son aversion pour son mari et qu'au bout d'un mois de mariage cet état de choses n'était plus un mystère pour personne.

Le marquis de Courcelles, qui demeurait dans l'enceinte de l'Arsenal, se trouvait, par ses fonctions de commandant d'artillerie [2], en relations fréquentes avec Louvois, et celui-ci ayant ainsi souvent l'occasion de voir la marquise, en devint très-amoureux. C'était lui qui, l'année précédente, avait aidé son mari à entrer au service, ainsi que peut le faire supposer la lettre qu'il adressa à madame de Courcelles mère [3] : « J'ai reçu des mains de monsieur votre fils la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. La pensée que vous avez de le mettre dans l'emploi est très-louable et très-digne de vous; nous en avons causé lui et moi. » Louvois devait donc croire pouvoir compter jusqu'à un certain point sur les complaisances du mari. D'ailleurs le crédit de Louvois grandissait alors; il n'avait pas entrée au conseil, mais il avait toute la confiance du roi, et s'il n'était

1. Pièce justificative IX, lettre 1, de Gregorio Leti.
2. Certificat de Louvois pour le congé du marquis de Courcelles. Dépôt de la guerre, 195.
3. Lettre du 20 octobre 1665.

pas encore élevé au rang de ministre, il en avait du moins la toute-puissance [1]. Agé alors de trente-six ans, il était marié depuis quatre ans à Amédée de Souvré, marquise de Courtenvaux, riche héritière et d'une des premières maisons de France. Ce mariage d'ambition n'avait point réformé ses mœurs.

Ayant bientôt remarqué l'inclination de Louvois pour madame de Courcelles, les princesses de Bade et de Carignan, après avoir sacrifié la jeune fille à leur ambition, voulurent utiliser la femme, et, par elle, se faire de Louvois un nouvel allié. Mais la nouvelle famille de Sidonia, comprenant la politique intéressée de ces deux femmes, ne voulut point leur abandonner le bénéfice de cette intrigue. La belle-mère de Sidonia et sa belle-sœur se prêtèrent également pour servir la passion de Louvois, et l'on vit la mère aidant au déshonneur de son fils, la sœur à la honte de son frère [2]. Nous avons déjà parlé de la première, voici ce qu'était la seconde : Catherine de Bonne, issue du premier mariage de Marie de Neuville avec Alexandre de Bonne, vicomte de Tallard, n'était donc que la sœur utérine du marquis de Courcelles. Elle avait épousé Roger de Hostung de Gadagne, marquis de Charmes et de la Baume [3], le 17 mai 1648, dont elle eut un fils, Camille de Hostung, comte de Tallard, qui fut maréchal de France.

1. Ce ne fut qu'en 1672 qu'il fut nommé ministre d'État.

2. P. Pougin, *Notice sur Marie-Sidonia de Lénoncourt, marquise de Courcelles*, p. 9.

3. *Histoire généalogique* du Père Anselme.

La médisance et la calomnie formaient le fond du caractère de cette femme. On trouve dans le recueil manuscrit de chansons historiques le couplet suivant :

La Baume, maigre beauté,
. . . .
Je suis de tous la fidèle interprète,
Je ne puis rien cacher;
De ce qu'on dit je charge mes tablettes,
Afin de mieux parler.
Dans mon quartier j'écris tout ce qu'on traite;
Je suis la gazette, moi,
Je suis la gazette[1] !

A la suite de ce couplet se trouve ce portrait peu flatteur : « Elle était grande p....., friponne, espionne, rediseuse, aimant à brouiller tout le monde et ses plus proches pour le seul plaisir de faire du mal. D'ailleurs, infidèle et fourbe à ses amants, qu'elle n'aimait que par lubricité, en ayant plusieurs à la fois qu'elle jouait et desquels elle se souciait peu. » Il est encore question d'elle dans une série d'esquisses des principaux personnages de ce temps. Ces esquisses se composent en général d'une enseigne allégorique et d'une devise; la première, en prose, est le portrait physique du personnage; la devise, qui présente le plus souvent un vers, est son portrait moral ; voici celui de madame de la Baume :

Aux osselets, rue de l'Arbre-Sec.
Qui frappe du couteau périra de la gaîne[2].

1-2. Recueil de Maurepas, *Chansons historiques*, t. II, p. 509; t. III, p. 67; t. IV, p. 436.

Les avances que firent la belle-mère et surtout la belle-sœur, ainsi que les complaisances du mari de Sidonia, inspirèrent à celle-ci une telle aversion pour Louvois que ce dernier demeura convaincu qu'il parviendrait plus facilement à son but en se servant d'un autre négociateur ; ce nouvel auxiliaire fut un nommé Langlée, dont il est souvent fait mention dans les mémoires du temps; voici ce qu'en dit Saint-Simon[1] : « C'était un homme de rien, de vers Mortagne, au Perche, dont le père s'était enrichi, et la mère encore plus. L'un avait acheté une charge de maréchal-des-logis de l'armée pour se décorer, qu'il n'avait jamais faite; l'autre avait été femme de chambre de la reine-mère, fort bien avec elle, intrigante, qui s'était fait de la considération et des amis, et qui avait produit son fils de bonne heure parmi le grand monde, où il s'était mis dans le jeu... Il s'était rendu maître des modes, des goûts, des fêtes, à tel point que personne n'en donnait que sous sa direction, à commencer par les princes et les princesses du sang...... Il avait été sur ce pied-là avec M. de Louvois, avec M. de Seignelay[2], avec le maréchal d'Humières. » Or, ce portrait ne diffère pas essentiellement de celui qu'en a fait madame de Courcelles dans ses mémoires, et confirme en quelque sorte le rôle qu'elle lui attribue dans cette intrigue.

Louvois ne fut pas plus heureux après cette nouvelle tentative, car Sidonia venait de faire son choix en don-

1. *Mémoires complets et authentiques*, t. IV, p. 231-232.
2. Fils aîné de Colbert.

nant son amour à l'un des plus brillants seigneurs de la jeune noblesse de la cour, au fils du maréchal de Villeroy, ami du roi et son compagnon d'enfance, héros de toutes les fêtes, et qui était réputé alors pour un des plus dangereux séducteurs. Cousin-germain de madame de Courcelles par son mari, il avait, par cette raison, souvent occasion de la voir et n'avait pu rester insensible aux charmes de sa belle cousine, qui, de son côté, avait dû écouter sans colère les aveux de celui que madame de Coulanges avait surnommé le *charmant*[1].

Quand Sidonia s'éprit du marquis de Villeroy, celui-ci était aimé de la princesse de Monaco[2]; fille du maréchal de Grammont, madame de Monaco avait rempli la cour du scandale de ses amours. Elle avait été la maîtresse de Lauzun, puis de Louis XIV, qui l'enleva à Lauzun, au grand désespoir et à la grande fureur de ce dernier[3]. Villeroy leur succéda; peut-être même fut-il quelque temps le rival du monarque. D'accord avec Sidonia, il fut convenu qu'il continuerait ses relations avec madame de Monaco, et qu'en même temps il se rendrait utile auprès de Louvois pour favoriser le commerce de

1. Sévigné, *Lettres* (10 février et 10 septembre 1672), t. II, p. 321. — Lettres de madame de Coulanges, dans *Sévigné* (24 février, 20 mars 1673), éd. G.; t. III, p. 50-73, éd. M.

2. Catherine-Charlotte, fille d'Antoine de Gramont, duc et maréchal, sœur du comte de Guiche et du comte de Louvigny, avait épousé, le 30 mars 1660, Louis Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois.

3. *Histoire amoureuse des Gaules et la France galante*, t. II, p. 46, éd. Poitevin, 1857. — *Saint-Simon*, t. XXXVIII, p. 215. — Lafarre, *Mémoires*, p. 60.

celui-ci avec madame de Courcelles. Grâce à cette ingénieuse combinaison, qui donne jusqu'à un certain point la mesure du degré de corruption des mœurs dans la haute société de cette époque, les deux amants réussirent d'abord à éloigner d'eux tous les soupçons; pour se voir plus à leur aise, ils se donnaient rendez-vous chez l'abbé d'Effiat, qui occupait à l'Arsenal, près de l'hôtel de Courcelles, un très-bel appartement que lui avait donné le duc de la Meilleraye, son beau-frère[1]. Fils du maréchal d'Effiat, l'abbé (qui n'était point dans les ordres, puisque madame de Sévigné nous parle de son mariage projeté) était un des plus jolis hommes de son temps; formé à l'école de Ninon, qui l'avait pendant quelque temps admis au nombre de ses amants, il était tellement dangereux pour les femmes, que, par ce seul motif, Louis XIV crut devoir l'exiler de sa cour. Madame de Sévigné, qui trouvait le jeune abbé aimable, l'appelait par plaisanterie *son petit mari*[2]. Il avait été un des premiers à tenter la conquête de Sidonia; Villeroy l'ignorait, et elle se garda bien de l'en instruire[3]. Des imprudences des deux amants, trop confiants dans l'apparente sécurité que semblaient leur assurer les mesures de précaution qu'ils avaient prises, découvrirent

1. L'abbé d'Effiat possédait l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse et celle de Trois-Fontaines.

2. Sévigné, *Lettres* (28 octobre et 1er novembre 1671).

3. Walckenaer, *Mémoires sur madame de Sévigné*, t. IV, p. 160. — Sevigné, *Lettres* (14 septembre 1675), t. III, p. 469; (9 et 19 octobre 1675), t. IV, p. 30 et 33; (4 août 1677), t. V, p. 170, éd. M. — Saint-Simon, t. II, p. 245.— Montpensier, *Mémoires*, t. XLI, p. 268.

bientôt à la princesse de Monaco et à Louvois qu'ils étaient indignement trompés. Aussi, grande fut la colère des deux côtés. La princesse de Monaco, surintendante de la maison de Madame, et dans une certaine intimité avec cette princesse, sut l'intéresser à sa douleur. La marquise de Courcelles, renvoyée de la cour, se vit dès lors exposée à tous les effets du dépit de la famille de son mari, lequel voyait moins son honneur compromis que sa fortune s'écrouler par la perte de la faveur de Louvois. Elle ne vit donc pas d'autres moyens de se tirer de cette fâcheuse situation qu'en cherchant à se raccommoder avec Louvois au même prix que Villeroy l'avait fait en la sacrifiant à l'amitié du puissant ministre; et elle trouva dans la violence de la passion de Louvois plus de facilité qu'elle n'aurait osé l'espérer.

Louvois s'appliquait alors à tenir le mari éloigné de Paris, tout en l'accablant des marques de l'amitié la plus vive et la plus dévouée, ainsi qu'on en peut juger d'après une série de lettres qu'il lui adressa vers cette époque; il est impossible de n'en pas saisir le côté comique quand on connaît le dessous des cartes; la première, du 25 septembre 1667, est ainsi conçue[1] : « J'ai été l'homme le plus surpris de ne point recevoir de vos lettres par le retour du courrier que j'ai dépêché à M. de Turenne. Votre paresse est condamnable, puisque, dans l'occasion surtout de votre blessure, une personne qui est autant que moi de vos amis n'attend pas sans

1. Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. IV, p. 557. Paris, Didier, 1863.

impatience de vos nouvelles[1]. J'espère d'en recevoir par mon second courrier ou tout au moins par celui-ci, et si vous ne réparez votre faute par l'un ou par l'autre, et dorénavant ne nous écrivez par toutes les occasions qui se présenteront, vous êtes un homme perdu, et vous aurez fini avec moi pour toute votre vie. Dites-moi, à quoi songez-vous de mettre le nom de *Monseigneur* à la tête des lettres que vous m'écrivez? Vous avez peut-être pour but de faire cesser notre commerce et de n'avoir plus de mes lettres, et, en ce cas, vous avez raison. Mais, de grâce, ne me mettez point sur le pied de celui qui se scandalise quand on ne le traite point de *Monseigneur*. Adieu, aimez-moi toujours et me croyez tout à vous. » Ceci n'est que l'exorde, une préparation au but par insinuation; mais dans la lettre suivante du 6 octobre l'intention se dessine : « Je vous ai mandé que dans huit jours je parlerais au roi de vos intérêts; j'ai été en cela plus qu'homme de parole, puisque, sans attendre le terme que j'avais pris, je fis connaître hier à Sa Majesté que vous seriez bien aise qu'il lui plût de vous laisser le commandement de l'artillerie en Flandre pendant tout l'hiver. Elle l'a eu fort agréable, et, pour vous bien acquitter de votre emploi, il faut que vous éta-

1. Courcelles avait été blessé probablement lors des opérations du siége de Lille ou à l'attaque d'Oudenarde, car Mme du Bouchet, après avoir parlé de ces deux faits à Bussy dans une lettre datée du 1er août, ajoute : « On vient de me dire que Courcelles avait été blessé à la tête d'un coup de sabre. » Bussy répond le 18 : « Le pauvre Courcelles avait la tête assez endommagée; le coup de sabre n'est pas, je crois, ce qui l'incommode le plus. »

blissiez votre séjour ordinaire à Tournay. Vous devez vous mettre en repos sur vos intérêts ; j'en aurai un soin particulier; et afin que vous me donniez le moyen de faire valoir vos services, appliquez-vous extrêmement à votre métier, et donnez lieu à ceux qui sont élevés en caractère au-dessus de vous de rendre de bons témoignages de votre conduite. »

Dans la lettre du 14 octobre, Louvois adresse à M. de Courcelles une série d'instructions où il entre dans les plus minutieux détails, comme pour mieux lui démontrer la nécessité de son éloignement, et termine ainsi : « Afin de vous instruire, faites tout, le plus que vous pourrez, les choses vous-même, et me donnez par là le moyen de vous servir utilement. Je sais bien qu'il serait plus agréable d'être à Paris que de voyager par les villes de Flandres pendant l'hiver; mais il me semble aussi qu'au mois de mai il sera bien plus agréable de commander l'équipage d'artillerie que de servir de commissaire, comme vous avez fait cette campagne. » Un billet de Louvois à Turenne, à la date du 20 octobre, complète la preuve de la perfidie du faux ami : « Si M. de Courcelles vous parlait encore de son congé, je vous supplie de lui dire qu'il faut qu'il m'en écrive et que vous n'en pouvez pas donner aux officiers d'artillerie. »

Le marquis de Courcelles, qui ne se tenait point pour satisfait, sollicitait probablement sous main un congé. Louvois, reprenant son discours avec l'infortuné, qui se morfond sur la frontière, lui écrit le 28 novembre : « Je sors de chez le roi, où j'ai appris que M. le duc de

Mazarin a dit à Sa Majesté qu'à présent que Dumetz est lieutenant d'artillerie, elle pouvait vous donner la permission que vous demandez de revenir ici, mais que le roi ne l'avait pas voulu accorder qu'il ne m'eût fait l'honneur de m'en parler, Sa Majesté se ressouvenant bien que j'ai toujours pris beaucoup de soin de vos intérêts. Quoique je juge bien que M. de Mazarin n'a fait cette proposition à Sa Majesté qu'à l'instigation de votre mère, toutefois, comme il n'est pas impossible qu'il n'y ait du concert en cela entre vous, je vous écris ces lignes pour vous dire que si vous voulez votre congé, vous n'aurez qu'à m'en écrire deux mots de votre main et je vous l'adresserai aussitôt. Cependant je ne puis m'empêcher de me plaindre du mauvais procédé que votre mère tient à mon égard, qui, par en dessous, veut insinuer dans l'esprit du roi les discours impertinents qu'elle débite de moi dans le public. Vous savez si je les mérite, et si c'est la juste récompense que je dois avoir des services que j'essaye de vous rendre tous les jours. » Cette fin n'est point mal, mais voici du 3 décembre qui est plus piquant encore : « Vous aurez reçu deux de mes lettres par lesquelles vous aurez été informé de ce que vous pouvez désirer à l'égard des officiers d'artillerie et de ce que j'ai su de vos affaires domestiques, et si par hasard vous ne les aviez pas encore eues, je vous en envoie le double ci-joint. Vous verrez par la dernière que je croyais avoir quelque sujet de me plaindre de vous, mais j'appris hier de M. de Mazarin que ce qu'il avait dit au roi de votre congé était venu de son propre mouvement, et peut-être, entre vous et moi, afin

que sa femme, ayant une moins agréable compagnie, pût s'ennuyer plutôt dans le lieu où elle est. Rien ne me paraît plus extraordinaire, quand je fais réflexion à tout ce que votre mère a eu la bonté de dire de moi, que de voir que vous me demandez des nouvelles de vos affaires domestiques. Je n'en ai jamais été si peu instruit que je le suis, votre femme étant à Chelles depuis dix jours et y en ayant plus de quinze que je ne l'ai vue. J'ai appris par son oncle, que j'ai vu deux fois depuis ce temps-là, que madame Mazarin, ayant cru qu'elle n'était pas en sûreté à Chelles, avait résolu de venir chez madame la comtesse, et que madame la comtesse et elle ayant fort pressé madame de Courcelles d'y aller avec elle, elle n'y avait jamais voulu consentir, et s'était résolue à demeurer à Chelles, jusqu'à ce que sa famille, c'est-à-dire vos oncles, lui eussent conseillé en commun où elle se devait mettre. J'ai eu là-dessus un fort long entretien avec Tassy, lequel je ne doute point qu'il ne vous mande. Ainsi vous trouverez bon que je m'en remette à lui et que je vous dise que ce que je lui ai expliqué que je vous conseillais de faire est le seul expédient que je sache de rétablir entre votre femme et vous la bonne correspondance que vous pouvez désirer. Hier au soir j'ai appris que madame Mazarin ne viendra point à l'hôtel de Soissons, qu'elle ne sortira de Chelles que pour aller dans un autre couvent à Paris, où votre femme la suivra, et je suis persuadé que vous pouvez vous reposer du choix du couvent sur les soins de M. de Mazarin, qui est fort vigilant sur ce chapitre. Votre mère est partie il y a trois jours, à la nuit, et s'en est

allée par un chemin détourné, de peur que ses créanciers ne lui missent la main sur le collet; elle était accompagnée de Lafont et de M. le prévost; je crois que, sans vous dire d'où, vous jugerez que c'est de la Flèche. Je lui souhaite un heureux voyage et le don de rétablir vos affaires un peu mieux qu'elles ne sont. »

19 décembre : « J'ai supplié très-humblement le roi de dire à M. de Mazarin qu'il trouvait bon que vous fussiez absent de votre charge durant quinze jours et que pendant ce temps-là vous vinssiez faire un tour à Paris. Je vous adresse une dépêche du roi par laquelle Sa Majesté ordonne à M. de Duras de vous permettre la même chose; ainsi ce sera quand vous voudrez que nous vous verrons ici. Et parce que je sais que, quoique vous souhaitiez fort de venir ici, vous ne seriez pas bien aise, pour y être trois jours plus tôt ou plus tard, de manquer une occasion de faire quelque chose, j'ai dit à Tassy de vous mander que mercredi dernier j'ai adressé à M. de Duras des ordres du roi pour entreprendre quelque chose, et que si vous vouliez y être, il ne fallait pas le quitter; et comme depuis ce temps-là j'ai pensé que peut-être il faudrait quinze jours ou trois semaines à M. de Duras pour préparer toutes les choses nécessaires à son entreprise, je vous conseille, en rendant à M. de Duras la dépêche du roi que je vous adresse, de lui dire que, comme vous seriez au désespoir de manquer une occasion pendant tout le quartier d'hiver, vous le priez de vous dire si vous pourriez venir à Paris entre-ci et qu'il en fît quelqu'une, et le temps que vous pourriez avoir pour cela, afin que, s'il remet l'exécution

de son entreprise pour quelques jours, vous puissiez en profiter pour vous rendre ici. Vous observerez, s'il vous plaît, qu'il ne faut pas que, sous quelque prétexte que ce soit, vous témoigniez savoir certainement qu'il en doit faire quelqu'une. Vous aurez su que madame Mazarin plaide contre M. son mari, et que, par sentence des Requêtes du Parlement, elle a obtenu qu'elle sortirait de Chelles pour venir demeurer au palais Mazarin, d'où M. de Mazarin se retirerait pour aller à l'Arsenal, ce qui a été exécuté vendredi dernier. Votre femme est restée à Chelles, quoique fort sollicitée de suivre sa bonne amie, ce qu'elle n'a pas cru devoir faire. Elle est là en attendant que vos parents lui aient nommé un couvent, ou que madame Mazarin se soit mise dans un monastère. J'ai fait jusqu'à présent tout ce qui a dépendu de moi pour empêcher qu'on ne la porte à plaider contre vous. J'y ai réussi jusqu'à cette heure ; mais je crains bien pour l'avenir, et j'avoue que je ne sais pas trop que répondre quand elle me dit qu'elle a apporté devers vous vingt mille écus de rente, qu'elle n'a pas reçu un sol depuis qu'elle est séparée d'avec sa belle-mère, et qu'à l'heure qu'il est M. de Tassy lui a mandé qu'il n'avait pas d'argent pour la faire nourrir à Chelles en l'absence de madame Mazarin. Tassy m'a dit qu'il en cherchait partout; je lui en ai offert qu'il n'a pas voulu prendre ; c'est tout ce qui peut dépendre de moi. Si, en arrivant à Paris, je vous vois, comme je l'espère, je vous dirai ce que je saurai de plus, et je vous conseillerai ce que je croirai qui sera le mieux pour votre avantage. Je vous donne le bonjour, et suis, de tout mon cœur, tout à vous. »

Comme a pu s'en apercevoir le lecteur, cette longue correspondance nous a fait beaucoup anticiper sur les événements; il nous faudra donc revenir sur nos pas, au temps de la première réconciliation de Louvois avec madame de Courcelles. Celle-ci n'ayant pu résister longtemps à sa passion mal éteinte pour Villeroy, lui avait pardonné bientôt sa lâche trahison, et Louvois surprit ensemble les deux amants, malgré la promesse solennelle qu'ils lui avaient faite de ne plus se voir. Se donnant alors l'air de venger l'honneur du mari, Louvois aida ce dernier à faire enfermer sa femme par ordre du roi dans le couvent des Filles Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, celui-là même où madame de Sévigné aimait à faire ses retraites. Vers le même temps le duc de Mazarin, que les écrivains contemporains nous ont représenté comme un maniaque auquel la jalousie et une dévotion ridicule avaient troublé l'esprit, ayant laissé l'alternative à sa femme entre l'obligation de le suivre dans son gouvernement d'Alsace ou de se retirer dans l'abbaye de Chelles, celle-ci avait préféré prendre ce dernier parti [1]. L'abbesse de ce couvent était la propre tante de M. de Mazarin, qui, trouvant que sa femme était trop bien traitée par celle-ci, avait obtenu de la

1. Il ne se borna pas à exercer sur sa femme cette ridicule et tyrannique surveillance; il fit mutiler les statues et barbouiller les tableaux du Palais-Mazarin qui lui paraissaient blesser la décence. Il a aussi son enseigne dans le recueil déjà cité :

A la Seringue, près les petites maisons.

(*Ch. hist.*, t. IV, p. 448.)

faire transférer dans le couvent des Filles Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, où elle rencontra Sidonia. L'analogie qui existait entre l'âge, le caractère et les destinées de ces deux dames devait naturellement aussi les rapprocher dans une mutuelle amitié. « Madame de Courcelles ayant été mise avec moi dans le couvent, dit madame de Mazarin dans ses mémoires[1], j'obtins enfin la permission de commencer mon procès par la faveur des amis qu'elle avait à la cour. Comme elle était fort aimable de sa personne et fort réjouissante, j'eus la complaisance d'entrer pour elle dans quelques plaisanteries qu'elle fit aux religieuses. On en fit cent contes ridicules au roi : que nous mettions de l'encre dans le bénitier pour faire barbouiller ces bonnes dames ; que nous allions courir par le dortoir pendant leur premier somme avec beaucoup de petits chiens, en criant *tayaut,* et plusieurs choses semblables, ou absolument inventées ou exagérées avec excès. Par exemple, ayant demandé à nous laver les pieds, les religieuses s'avisèrent de le trouver mauvais et de nous refuser ce qu'il fallait, comme si nous eussions été là pour observer leur règle ; il est vrai que nous remplîmes d'eau deux grands coffres qui étaient sur le dortoir ; et parce qu'ils ne tenaient pas l'eau, et que les ais du plancher joignaient fort mal, nous ne prîmes pas garde que ce qui répandit, perçant ce mauvais plancher, alla mouiller les lits de ces bonnes sœurs. Si vous étiez alors à la cour, il vous souviendra

1. *Mémoires de la duchesse de Mazarin,* dans Saint-Évremont, t. VIII, p. 37-45. — *Œuvres de l'abbé de Saint-Réal,* t. III, p. 576. Cologne, 1675.

qu'on y conta cet accident comme un franc tour de page. Il est encore vrai que, sous prétexte de nous tenir compagnie, on nous gardait à vue. On choisissait pour cet office les plus âgées des religieuses, comme les plus difficiles à suborner; mais ne faisant autre chose que nous promener tout le jour, nous les eûmes bientôt mises toutes sur les dents l'une après l'autre, jusque-là que deux ou trois se démirent le pied pour avoir voulu s'obstiner à courir avec nous. Je ne vous conterais pas ces petites choses, si les partisans de M. de Mazarin ne les avaient pas publiées; mais puisqu'ils m'en ont fait autant de crimes, je suis bien aise que vous en sachiez toute l'énormité.

« Après avoir été trois mois dans ce couvent, nous eûmes permission d'aller à Chelles, où je savais que nous serions traitées plus raisonnablement, quoique nous ne puissions pas y voir tant de visites, et M. de Mazarin arriva de Bretagne le même jour où nous y fûmes transférées. Ce fut à quelques jours de là qu'il y vint avec soixante chevaux, et permission de M. de Paris pour entrer dans le couvent et m'enlever de force. Mais l'abbesse, sa tante, ne se contentant pas de lui refuser l'entrée, me remit toutes les clefs entre les mains, pour m'ôter jusqu'au soupçon du mal qu'elle me pouvait faire, à condition seulement que je parlerais à M. de Mazarin. Je lui demandai fort ce qu'il voulait, mais il me répondit toujours que je n'étais pas l'abbesse; et lui ayant répliqué que j'étais abbesse pour lui ce jour-là, puisque j'avais toutes les clefs de la maison, et qu'il n'y pouvait entrer que par ma faveur, il me

tourna le dos et s'en alla. Un gentilhomme qui m'était venu visiter de la part de madame la comtesse s'en fut toüt rapporter à Paris, ajoutant que le bruit était à Chelles que M. de Mazarin n'était pas retiré tout à fait, et qu'il reviendrait la nuit suivante. Vous avez su sans doute comment madame de Bouillon[1], M. le comte[2], M. de Bouillon, et tout ce qu'il y avait de plus honnêtes gens à la cour, montèrent à cheval sur ce rapport pour venir à mon secours. Au bruit qu'ils firent en arrivant, madame de Courcelles et moi les prîmes pour mes ennemis, mais la frayeur ne nous troubla pas si fort que nous ne nous avisassions d'un excellent expédient pour nous cacher. Il y avait à la grille de notre parloir un trou assez grand pour faire entrer un grand plat, par où nous n'avions jamais songé jusqu'alors qu'une personne pût passer; nous y passâmes pourtant toutes deux, mais ce fut avec tant de peine, que M. de Mazarin même, s'il eût été dans le couvent, ne s'en serait jamais défié, et nous aurait plutôt cherchées partout que dans ce parloir. Nous connûmes bientôt que nous avions pris l'alarme à faux, et la honte que nous en eûmes nous fit résoudre à rentrer par où nous étions sorties sans en avertir personne. Madame de Courcelles repassa la première aisément; pour moi, je demeurai plus d'un quart d'heure évanouie entre deux fers qui me serraient par les côtes, sans pouvoir avancer ni reculer; mais

1. Marie-Anne Mancini, la cadette des nièces du cardinal Mazarin, mariée à Godefroy Maurice de la Tour, duc de Bouillon.
2. Titre affecté aux comtes de Soissons.

quoique je souffrisse étrangement dans cet état, je m'obstinai à n'appeler personne à notre aide, et madame de Courcelles me tira tant, qu'elle m'eut; je fus remercier tous ces messieurs, et ils s'en retournèrent après avoir plaisanté quelque temps sur l'équipée que M. de Mazarin avait faite pour ne rien prendre[1].....

« Lorsque je sortis de Chelles, je fis tant que j'obtins que madame de Courcelles viendrait demeurer avec moi. Quand elle y fut, ceux qui l'avaient tirée autrefois d'auprès de son mari, étant bien aises de la lui rendre, le firent introduire, je ne sais comment, dans le palais Mazarin, pendant que j'étais en ville, en telle sorte qu'il se raccommoda avec elle et la ramena chez lui. Un jour que je l'allais voir, elle fut assez imprudente pour me faire dire qu'elle n'y était pas, quoique le carrosse de Cavoy fût à sa porte. Dans le premier chagrin que j'eus de son incivilité, je rencontrai malheureusement son mari en mon chemin, à qui je ne pus m'empêcher d'en témoigner quelque chose. Le maître fou hésitait depuis

1. La réclusion de Mmes de Mazarin et de Courcelles fut pour les beaux esprits un sujet à chansons et épigrammes; citons entre autres le couplet suivant :

Mazarin et Courcelles
Sont dedans un couvent;
Mais elles sont trop belles
Pour y rester long-temps.
Si on ne les retire,
On ne verra plus rire
De dame assurément.

(*Chansons historiques*, t. III, p. 191.)

quelque temps à faire tirer l'épée à Cavoy, par la seule raison qu'il lui fâchait de faire voir qu'il était jaloux du meilleur de ses amis; il voulait qu'on crût qu'il se battait pour un autre sujet; il n'en trouva pas de plus plausible que de faire l'amoureux de moi par le monde, de feindre *que sa femme avait eu entre les mains des lettres de conséquence que je devais avoir écrites à un homme de la cour; qu'elle les avait données à Cavoy, que Cavoy les montrait, qu'il voulait se battre contre lui pour les retirer, et qu'il me l'avait promis.* Quelque ridicule et mal inventée que cette histoire paraisse d'abord, il se trouva des gens assez sots pour y ajouter foi et la publier sur sa parole. Il fit bien pis, il eut l'impudence de me la faire à moi-même dans le palais Mazarin. Je lui dis *que, sachant mieux que personne que tout ce qu'il disait ne pouvait pas être, je ne pouvais croire autre chose, sinon qu'il voulait railler, et que si je savais qu'il eût la moindre pensée de se battre sur cet impertinent prétexte, j'en avertirais sur l'heure M. le comte, qui était à deux pas de nous, et qui entendait une partie de ce que nous disions.* Courcelles, voyant bien à l'air que je lui parlais que je n'entendais pas raillerie, me fit signe de la tête que c'était pour rire, n'osant pas me le dire à cause de M. le comte, qui nous joignit en même temps. Jugez de mon étonnement quand j'appris le lendemain, non-seulement qu'il s'était battu, mais que dans l'accommodement qu'ils avaient fait ensemble sur le champ, il avait eu l'effronterie de soutenir sa fiction jusqu'au bout, et d'excepter une femme du secret qu'ils se promirent l'un l'autre. Il

était si satisfait de lui-même, qu'il ne put s'empêcher de se vanter de l'exception qu'il avait faite, à des gens qu'il n'avait pas exceptés. Ce fut ce qui divulgua la chose, et qui les fit envoyer tous deux à la Conciergerie faire pénitence de la sottise d'un seul. »

Saint-Simon a fait le portrait suivant de ce héros de galanterie, dont la marquise de Courcelles et la duchesse de Mazarin paraissaient alors se disputer le cœur : « Il y a dans les cours des personnages singuliers, qui, sans esprit, sans naissance distinguée et sans entours ni services, percent dans la familiarité de ce qui est le plus brillant, et font enfin, on ne sait pourquoi, compter le monde avec eux. Tel y fut Cavoy toute sa vie, très-petit gentilhomme tout au plus, dont le nom était Oger..... Cavoy était un des hommes de France les mieux faits et de la meilleure mine, et qui se mettaient le mieux. Il en profita auprès des dames. C'était un temps où on se battait fort, malgré les édits. Cavoy, brave et adroit, s'y acquit tant de réputation, que le nom de *brave* Cavoy lui en demeura. Il épousa mademoiselle de Coëtlogon, une des filles d'honneur de la reine Marie-Thérèse, et à cette occasion le roi lui fit présent de la charge de grand maréchal des logis de sa maison [1]. »

Voici encore l'esquisse du marquis de Cavoy, d'après le recueil déjà cité :

A l'important, à la place aux veaux.

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 139, éd. déjà citée.

Madame de Courcelles n'y est point oubliée. Sa devise :

Au soleil, rue de Tournon.
Je ne m'arrête point, et tourne comme lui [1].

nous prouve que son inconstance était alors chose notoire. C'est vraisemblablement après sa sortie du couvent de Chelles, à la fin du mois de décembre 1668, que Sidonia, soit par dépit de la réclusion que Louvois venait de lui faire subir, soit par suite du peu d'estime et de sympathie sur lesquels reposait sa liaison avec cet homme, c'est à peu près vers ce temps-là, disons-nous, qu'elle prit tant de plaisir à l'éviter et à faire des parties secrètes pour lui [2]. L'hiver étant venu avec ses fêtes, elle ne manqua pas de compagnons de plaisir empressés auprès d'elle : c'étaient Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie et d'Artois ; Godefroy-Maurice de la Tour, souverain de Bouillon, grand chambellan de France depuis 1658 et gouverneur d'Auvergne ; son frère, Maurice-Frédéric de la Tour, comte d'Auvergne, colonel général de la cavalerie de France, gouverneur du Limousin ; quelquefois Armand-Charles, duc de Mazarin, grand maître de l'artillerie de France, gouverneur d'abord de Bretagne, puis d'Alsace, fils du maréchal de la Meilleraie, et qui prit le nom du cardinal en épousant sa nièce, Hortense Mancini ; enfin le chevalier Louis de Rohan, grand veneur

1. Recueil de Maurepas, *Chansons historiques*, t. IV, p. 449.
2. *Mémoires de la marquise de Courcelles*, passim.

de France depuis 1656 et colonel des gardes en 1671[1]. Se trouvant une fois au bal masqué auprès de Charles de Lorraine, comte de Marsan[2], celui que madame de Sévigné nomme dans ses lettres le *petit Marsan*[3], madame de Courcelles lui fit confidence d'une nouvelle mystification qu'elle venait de faire à Louvois[4], qui, reconnaissant la voix de l'espiègle marquise, faillit se brouiller tout de bon avec elle, si une madame de la Brosse n'eût trouvé moyen de les raccommoder; mais ce raccommo-

1. Né en 1634, le chevalier de Rohan était fils de Louis de Rohan, VII[e] du nom, duc de Montbazon, pair et grand-veneur, baron de Coupevray, gouverneur de Soissons, etc., et d'Anne de Rohan, princesse de Guéménée, cousine germaine de son mari. Le chevalier de Rohan était donc le propre neveu de la duchesse de Chevreuse, et par conséquent allié à M[me] de Courcelles. Ancien compagnon d'enfance du roi, il était, dit Lafarre, l'homme de son temps le mieux fait et de la plus belle mine; inégal de caractère comme par son esprit, fier, hautain, brave et magnifique, il était capable aussi de faiblesse et de mauvais procédés. Il avait été fort bien venu des dames, parmi lesquelles on cite M[me] de Thianges, sœur de M[me] de Montespan, ainsi que l'Electrice de Bavière, dont il aurait obtenu les faveurs. (*Mémoires de Lafarre*, p. 144.)

2. Frère cadet de Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, et cousin germain de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf. « C'était un extrêmement petit homme, trapu », dit Saint-Simon, ce qui explique l'expression familière de M[me] de Sevigné.

3. Sévigné, *Lettres* (24 novembre 1675), t. IV, p. 118, éd. G.; t. IV, p. 97, éd. M.

4. Peut-être cette aventure de bal avec Charles de Lorraine, comte de Marsan, contribua-t-elle quelques années plus tard à la rupture de son mariage avec la maréchale d'Aumont, qui eut lieu par l'opposition du chancelier Letellier, père de Louvois. (Note de M. Walckenaer.)

dement ne fut pas de longue durée, et Louvois, poussé à bout de patience, finit par l'abandonner à son malheureux sort. Nous allons la suivre dans une nouvelle phase de son existence, véritable odyssée où vont se dérouler les péripéties les plus diverses.



CHAPITRE II

Le marquis de Courcelles intente un procès à sa femme. — Elle s'échappe de prison. — Ressaisie, elle est enfermée à la Conciergerie. — Deuxième évasion. — Elle va en Franche-Comté, puis à Genève.

Le marquis de Courcelles, trouvant sans doute que sa femme en prenait trop à son aise, résolut d'exercer sur elle dans toute sa rigueur son autorité maritale. A cette fin, il l'emmena dès les premiers jours de mai 1668 dans son château de Courcelles, situé dans le Maine; il ne l'accompagna que jusqu'au château de Villeroy, où il rendit visite à sa cousine, la comtesse d'Armagnac, dame du palais de la reine, et qui avait été exilée pour s'être aussi mêlée de l'affaire qui fit chasser la comtesse de Soissons, Vardes et le comte de Guiche, sans que la faveur de son mari ait jamais pu la raccommoder entièrement avec le roi[1].

1. Catherine de Neuville, fille puînée du maréchal de Villeroy, avait épousé le 7 octobre 1660 Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France et gouverneur d'Anjou, que l'on désignait alors le plus souvent sous le nom de M. *le Grand*. Femme austère dans ses manières, hautaine, entreprenante, également avare et magnifique, despotique dans son intérieur et

autres des maux qu'on fait à cette pauvre petite Courcelles. C'est assez pour me faire entrer dans ses intérêts, que d'être en prison comme elle y est; et puis je suis toujours contre les maris, et je dis avec Agnès : « *Pourquoi ne se font-ils pas aimer?* » Madame de Montmorency répondait le 24 mars suivant : « Madame de Courcelles a fait présenter requête au Parlement pour sa liberté, dont elle a été déboutée; ainsi la voilà très malheureuse. On commence à croire qu'elle n'est point grosse. » Le marquis, poursuivant le système de rigueur qu'il avait adopté, présenta le 3 avril une requête au Parlement portant plainte contre dame Sidonia de Lénoncourt, sa femme, que, pendant sa détention de deux années ès-prisons de la Conciergerie, elle avait mené une vie désordonnée dont elle était devenue grosse, et à cette fin requérait qu'il plût à la cour ordonner que par le juge royal des lieux qu'il lui plairait de commettre, il fût informé des faits contenus dans ladite requête[1].

Par arrêt du 15 du même mois, le Parlement désigna le lieutenant criminel de Château-du-Loir pour l'instruction du procès et le jugement de dame Marie-Sidonia de Lénoncourt, bien que le lieu où avait dû s'accomplir le crime ressortît au présidial du Mans[2]. Inutile de dire avec quel intérêt croissant on suivit toutes les phases de cette affaire; sans pouvoir au juste prévoir ce qui en résulterait, Bussy écrivait de nouveau le 18 mai à madame de Montmorency : « Le bon-

1. Pièce justificative V, 1. — 2. *Ibid.* V, 2.

homme Courcelles fera fort bien de ne pas reprendre sa femme, et elle-même de ne pas retourner avec lui. Après de certains pas, il ne faut pas se fier les uns aux autres. »

Cette information fut commencée les 1er et 2 mai suivant par le juge désigné; mais, sur nouvelle requête du marquis de Courcelles datée du 15 mai [1], le juge royal de Château-du-Loir ordonna qu'avant de faire droit sur la dite information, la dame de Lénoncourt serait vue et visitée par Jean Sabin et René Hardouineau, docteurs en médeeine, François Marquis, médecin chirurgien et commis du premier médecin du roi, pour faire leur rapport en chirurgie, Urbain Fougiré, médecin chirurgien à La Flèche, et Jeanne Travaillard, sage-femme et matrone, pour faire leur rapport de l'état d'icelle, si elle était grosse et depuis quel temps; Marin Aubry, sergent royal, fut préposé à la garde de ladite dame dans le château de Courcelles [2].

Le 9 juin, sur le vu des informations et conclusions du substitut du procureur général du roi et d'après le rapport des médecins, chirurgiens et matrones, le même juge rendit une nouvelle ordonnance par laquelle ladite dame de Lénoncourt devait être traduite et transférée en la ville de Château-du-Loir, et Jacques Rostaing (présumé le séducteur) pris au corps et amené prisonnier ès-prisons dudit lieu [3]. En conséquence, le juge se transportait le 18 juin au château de Courcelles pour procéder, conformément à cette ordonnance, à la tra-

1. Pièce justificative V, 4. — 2. *Ibid.* V, 5. — 3. *Ibid.* V, 6.

duction de la dame de Lénoncourt de ladite résidence en la ville de Château-du-Loir; mais elle représenta qu'étant malade et dans un état de grossesse très-avancé, elle ne croyait pas pouvoir supporter ce voyage sans danger pour elle et son enfant, et requérait à cette fin qu'on la laissât à Courcelles[1]. Les médecins, chirurgiens et matrones ayant fait un nouveau rapport à la date du 19 juin, par lequel ils confirmaient sa déclaration[2], le juge se décida à lui faire subir son interrogatoire dans le château où elle se trouvait[3]; elle y déclara que ce n'était point du fait de son mari qu'elle était grosse, et qu'elle ne pouvait se résoudre à désigner l'auteur de sa grossesse, tant était grande sa confusion.

Après un tel aveu, le lieutenant criminel rendit une sentence le 21 juin, par laquelle il ordonnait que le procès serait fait et parfait à ladite dame de Lénoncourt dans le château de Courcelles[4]; mais le marquis ayant fait opposition à cette sentence, et exigeant l'exécution de celle du 9 juin, le juge se transporta de nouveau le 28 juin dans ce château, pour procéder à la translation de l'accusée dans la ville de Château-du-Loir[5]. Sidonia se récria en pleurant et demanda si l'on voulait la faire mourir, attendu qu'étant sur le point de faire ses couches, elle ne pouvait croire que le juge fût assez inhumain pour compromettre ainsi sa vie et celle de son enfant; puis elle ajouta que si, cependant, on l'exigeait absolument, il lui fût au moins permis de se confesser, et qu'ensuite elle se résignerait à tout ce que l'on vou-

1. Pièce justificative V, 7. — 2. *Ibid.* V, 8. — 3. *Ibid.* V, 10. — 4. *Ibid.* V, 11. — 5. *Ibid.* V, 12.

drait faire de sa personne[1]. Sensible aux larmes et aux supplications de cette malheureuse, mais pour donner satisfaction à la dernière requête de son impitoyable mari, le juge décida qu'elle serait transférée d'abord au bourg de Mancigué, distant de deux lieues du château de Courcelles; qu'elle s'y reposerait dans une chambre du sergent Aubry, ci-devant préposé à sa garde, pour ensuite être menée dans la ville de Château-du-Loir; ou sinon, en cas d'impossibilité, qu'elle ferait ses couches chez ledit Aubry, où l'instruction de son procès déjà commencée par ledit juge serait parachevée, les médecins, chirurgiens et matrones déjà nommés devant assister à la translation de l'accusée pour la soulager en cas de besoin[2]. En vain ceux-ci déclarèrent-ils qu'elle n'était pas transportable[3], on entreprit néanmoins le voyage le 1er juillet, et, selon les prévisions, Sidonia éprouva bientôt en route des faiblesses telles qu'il fut reconnu, de l'avis des gens de l'art, qu'il n'était pas possible d'aller plus loin, et surtout de la laisser dans son carrosse sans péril évident pour sa vie et son enfant; de sorte qu'on fut obligé de la ramener dans une chaise au château de Courcelles et de la mettre dans son lit[4].

Le juge commença dès le lendemain et continua les jours suivants le récolement et la confrontation des témoins avec l'accusée, puis il décida que le surplus de l'instruction se ferait au lieu de la Sansonnière, paroisse de Ligron, distant d'une lieue du château de Courcelles[5]. Le 4 juillet, après avoir ordonné au sieur Gos-

1. Pièce justificative V, 13. — 2. *Ibid.* V, 14. — 3. *Ibid.* V, 15. — 4. *Ibid.* V, 16-17. — 5. *Ibid.* V, 19.

selin, procureur du marquis de Courcelles, de fournir une chaise pour le transport de la femme de celui-ci, afin de prévenir le retour des mêmes accidents, ledit juge se présenta dans la chambre de l'accusée, à laquelle il fit connaître le but de sa présence, et lui enjoignit de se lever et de s'habiller, estimant qu'elle devait avoir assez de forces pour pouvoir être transportée dans cette autre résidence, où elle ferait ses couches, attendu qu'il n'était pas juste et convenable qu'elle accouchât dans la maison de celui qu'elle reconnaissait avoir déshonoré.

Sidonia répondit en pleurant qu'elle se sentait dans la dernière faiblesse et plus mal que jamais, mais que, la vie ou la mort lui étant désormais indifférentes, elle ferait son possible pour obéir, et qu'après tout elle aimait mieux aller à la maison de la Sansonnière, appartenant au sieur d'Oiré, son ami, que dans tout autre lieu[1]; elle voulait parler de Henry de Sancelles, sieur d'Oiré, parent de son mari, et qui jusque-là semblait lui avoir témoigné quelque intérêt.

Sidonia fut donc transportée ce même jour, 4 juillet, dans cette autre résidence, avec toutes les précautions qu'exigeait son état; elle y accoucha le 9 juillet d'une fille, et l'enfant lui ayant été présenté, elle maintint les mêmes déclarations que dans ses interrogatoires[2].

L'enfant fut baptisé dans l'église de Ligron et inscrit sous le nom de sa mère et d'un père inconnu; on le mit en nourrice chez un habitant de la paroisse, où il mourut près de cinq semaines après[3].

1. Pièce justificative V, 22. — 2. *Ibid.* V, 23. — 3. *Ibid.* V, 24, 25, 30.

Sur nouvelle requête du marquis de Courcelles, on transféra sa femme, le 11 août, à Château-du-Loir[1]; mais la prison de cette ville ayant été reconnue en trop mauvais état et impropre à sa destination, on décida que Sidonia serait consignée chez le sieur François Marquis, maître chirurgien de Château-du-Loir, où elle serait gardée en toute sûreté jusqu'à ce que son procès fût parachevé et la sentence prononcée.

Quant à Rostaing, dénoncé comme son complice, il s'était enfui dès le début du procès et n'avait pas reparu, malgré les trois défauts obtenus successivement contre lui, d'abord le 1er juillet, puis le 3 et le 20 du même mois[2].

Un oncle de madame de Courcelles, M. d'Argenteuil, était accouru du fond de la Champagne à la première nouvelle qu'il avait reçue de ce procès; mais il n'avait pu encore parvenir à voir sa nièce et à communiquer avec elle. Ce ne fut que le lendemain de l'arrivée de celle-ci à Château-du-Loir, c'est-à-dire le 19 août, qu'il réussit à faire introduire auprès d'elle un notaire, qui rédigea à sa requête une protestation où elle déclarait que le sieur de Courcelles, son mari, se trouvant prisonnier à la Conciergerie pour le fait de son duel, avait trouvé auprès du concierge des prisons de telles facilités qu'il en avait profité pour venir la voir secrètement au château de Courcelles, puis était retourné en toute diligence dans sa prison, après l'avoir rendue enceinte de ses œuvres. Que son mari aurait alors formé l'abominable des-

1. Pièce justificative V, 24. — 2. *Ibid.* V, 9, 18, 20, 25.

sein de tirer parti de cette circonstance pour l'accuser du crime d'adultère, en profitant du mystère dont il avait su entourer sa sortie de prison, et par ce moyen se faire adjuger les biens considérables qu'elle avait apportés en mariage. Que, par suite de la plainte de son mari au Parlement, un juge avait été désigné pour instruire contre elle, sans tenir compte des menaces que l'on avait employées à son égard pour lui faire signer plusieurs actes dont on aurait même refusé de lui donner lecture, et vu l'état de séquestration dans lequel elle avait été maintenue dans le but de la priver de tout conseil. Elle faisait enfin ressortir que l'instruction de son procès avait été commencée en dehors de tout principe de droit et de justice, soit dans le château même de son accusateur, soit dans la maison de la Sansonnière, appartenant à un parent du sieur de Courcelles, à la faveur duquel et du seigneur de Ligron, aussi son parent, il a même autorité que sur ses terres (objection qui avait bien quelque fondement); en foi de quoi elle protestait de nullité de tous les actes qu'elle a ci-devant ou pourrait ci-après signer, et déclarait se pourvoir contre par les voies de droit toutes fois et quantes dont l'avons jugé, et lui avons décerné le présent acte pour lui servir et valoir ainsi que de raison. Fait en présence de divers témoins et signé Dorison.

Cette requête fut remise le 6 septembre au Parlement, qui la déclara intempestive et impertinente[1]. Prévoyant peut-être l'inutilité de ce moyen, madame de

1. Pièce justificative V, 32.

Courcelles présentait le lendemain une autre requête au lieutenant criminel lui-même de Château-du-Loir et aux conseillers dudit siége, réunis en la chambre du conseil. Elle y exposait à peu près les mêmes faits et arguments que dans sa protestation précédente, relativement à la sortie secrète de son mari des prisons de la Conciergerie; puis elle concluait ainsi : « Attendu que ledit lieutenant criminel de Château-du-Loir lui aurait fait signer tout ce qu'il avait voulu dans l'instruction du procès, et qu'il était tout à fait à la discrétion du sieur de Courcelles, icelle de Lénoncourt déclare de nouveau qu'elle récusait ledit juge en son propre et privé nom[1]. » Vu l'invraisemblance et l'audace de telles déclarations, cette dernière démarche fut considérée comme un moyen de gagner du temps et n'arrêta nullement la procédure, car le jour même on fit subir à Sidonia un nouvel interrogatoire, où elle soutint les diverses allégations renfermées dans sa requête. Elle ne voulut pas se pourvoir d'un avocat, et refusa obstinément celui que lui désignait le juge, disant qu'elle préférait laisser aller son affaire selon le cours de la justice, en qui elle avait encore quelque espoir, tandis qu'un avocat ne ferait qu'embrouiller et compromettre sa cause. Cependant, malgré ses raisons, on lui donna d'office Me Simon, ancien avocat audit siége[2].

Ce même jour, 7 septembre, le lieutenant criminel, assisté d'un nombre légal d'officiers, prononça une

1. Pièce justificative V, 33. — 2. *Ibid.* V, 34.

sentence définitive par laquelle les défauts et contumace étaient déclarés avoir été bien et dûment obtenus contre Rostaing le jeune, selon les ordonnances et usages dudit siége, et, pour le profit d'iceux, il était déclaré vraie contumace fore loix, débouté de toutes exceptions et défenses; en conséquence, pour les cas vérifiés au procès, atteint et convaincu, ensemble la dame Marie-Sidonia de Lénoncourt, du crime d'adultère par eux commis, pour réparation duquel crime et de l'injure faite au sieur marquis de Courcelles, ledit Rostaing était condamné à être pendu et étranglé à une potence, qui, pour cet effet, serait plantée sur le marché de la ville de Château-du-Loir, et, dans le cas où il ne pourrait être pris et appréhendé, la sentence devait être exécutée en effigie. De plus, ses biens étaient confisqués, sur lesquels on devait prélever une somme de vingt mille livres, qui était adjugée au sieur marquis de Courcelles à titre de dommages et intérêts.

Par le même arrêt, Sidonia de Lénoncourt était condamnée à être enfermée pendant deux ans dans l'abbaye royale et réformée de Bonlieu, de l'ordre de Saint-Bernard, située près de Château-du-Loir, toutefois sous le bon plaisir de la dame abbesse, ainsi que des autres religieuses; et si, à l'expiration de ces deux années de réclusion, son mari ne voulait la reprendre, elle devait demeurer dans cette abbaye pour y vivre le reste de ses jours. En outre elle était privée de dot, douaire, préciput et autres conventions matrimoniales; et tous les biens qu'elle avait apportés en mariage étaient adjugés à son mari. Or, c'était là le principal

but que celui-ci avait en vue. Cependant il devait être prélevé sur ces biens le mobilier et la garniture de la chambre qu'elle irait occuper dans cette abbaye, ainsi qu'une somme de trois mille six cents livres par an, dont dix-huit cents livres devaient être comptées entre les mains de l'abbesse pour le payement de la pension de la marquise, et le surplus réservé à son entretien personnel et pour les gages des filles attachées à son service; cette somme devait être versée d'avance, par quart, à chaque trimestre.

Enfin, Sidonia et Rostaing étaient en outre condamnés solidairement aux frais du procès et à trois cents livres d'amende, payables par chacun pour moitié[1].

Les deux époux appelèrent de cette sentence, et ce double appel fut suivi d'un arrêt du Parlement du 13 septembre 1669, rendu à la requête du sieur de Courcelles, et ordonnant que la dame de Lénoncourt serait transférée dans les prisons de la Conciergerie du Palais et son procès apporté au greffe criminel de la cour[2]; or, on n'avait sans doute pas réfléchi que le marquis de Courcelles était encore détenu dans cette prison par suite de son duel avec Cavoye, et une rencontre des deux époux en pareil lieu eût été fâcheuse. On changea donc, par un autre arrêt du 16 septembre, la destination de Sidonia, à qui on réserva le Petit-Châtelet pour prison[3]; mais avant la mise à exécution de cette dernière décision, elle eut le temps de s'évader fort adroitement au moyen d'un déguisement, sous un

1. Pièce justificative V, 34. — 2. *Ibid.* V, 35, 38. — 3. *Ibid.* V, 39.

manteau et un petit collet d'abbé, dans la nuit du 16 au 17 septembre[1]; des chevaux disposés en relais par les soins du chevalier de Rohan l'emportèrent rapidement, d'abord à Laflèche, puis en Luxembourg. Ce chevaleresque gentilhomme n'en était pas à son coup d'essai dans ce genre d'entreprise[2], car déjà, deux années avant, il avait prêté aide et assistance à madame la duchesse de Mazarin, lorsqu'elle s'enfuit de l'hôtel de Conti pour passer en pays étranger et se mettre aussi hors d'atteinte de la tyrannie de son mari[3].

La fuite de madame de Courcelles dut exaspérer le marquis son époux, lequel poursuivit néanmoins l'appel qu'il avait interjeté, et obtint le 19 mai 1670 une nouvelle sentence de la cour, rendue sur les conclusions du procureur général du roi, et qui réduisait à deux mille livres la pension de trois mille six cents livres qu'accordait primitivement à Sidonia le jugement du 6 septembre 1669; en outre, au bout de deux ans, elle devait être

1. *Mémoires* de M. Hubert.

2. *Œuvres de l'abbé de Saint-Réal*, t. III, p. 555.

3. Le duc de Mazarin était allé antérieurement trouver le roi pour l'informer que l'ange Gabriel lui était apparu et l'avait chargé de dire à Sa Majesté de renvoyer Mme de Lavallière. « Il m'a aussi apparu, aurait répondu le roi, et m'a assuré que vous étiez fou. »

La fuite de Mme de Mazarin donna lieu à l'épigramme suivante contre son mari, où l'on fait allusion à l'anecdote qui précède :

Mazarin dit au roi, triste, pâle, interdit :
Sire, ma femme, hélas ! qu'est-elle devenue ?
La chose, dit le roi, vous est-elle inconnue ?
L'ange qui vous dit tout, ne vous l'a-t-il pas dit ?

(*Chansons historiques*, t. III, 225.)

rasée, voilée et vêtue comme les autres religieuses, pour y vivre le reste de ses jours. La même sentence accordait au marquis la faculté de reléguer sa femme dans le couvent de Sainte-Élisabeth de Lyon, de préférence à celui de Bonlieu, précédemment désigné[1].

Dans sa fureur, le marquis de Courcelles, qui ne pouvait se contenter d'une condamnation par contumace, s'en prit à tous ceux qu'il soupçonnait d'avoir favorisé la fuite de sa femme. Déjà il avait présenté le 11 septembre une requête en forme de plainte contre le sieur d'Argenteuil, pour avoir donné ou fait donner des paquets par une fenêtre à ladite dame dans sa prison[2]; cette fois il accusait Henri de Sancelles, sieur d'Oiré, son propre parent à lui, celui-là même qui avait consenti à recevoir la marquise dans sa maison de la Sansonnière, d'avoir été le complice de son évasion[3]. Le malheureux marquis, que l'appel interjeté par sa femme privait provisoirement, bien qu'elle fût contumace, du bénéfice du jugement, demeurait donc avec son désespoir et sa honte. Cependant ce n'en était pas une à cette époque; ce n'était qu'un accident, une infirmité commune à bien des maris, et qui n'exposait le malade qu'à quelques quolibets, et le marquis de Courcelles y prêtait assez maladroitement[4] : « L'autre jour, à table chez M. du Mans, écrivait madame de Sévigné à sa fille[5],

1. Pièce justificative V, 36. — 2. *Ibid.* V, 43.

3. P. Pougin, *Notice sur Maria-Sidonia de Lénoncourt, marquise de Courcelles.*

4. Philibert-Emanuel de Beaumanoir de Lavardin.

5. Lettre du 20 février 1671.

Courcelles dit qu'il avait deux bosses à la tête qui l'empêchaient de mettre une perruque; cette sottise nous fit tous sortir de table avant qu'on eût achevé de manger les fruits, de peur d'éclater à son nez. Un peu après d'Olonne[1] est arrivé; M. de La Rochefoucauld me dit : « Madame, ils ne peuvent pas tenir deux dans cette « chambre. » En effet, Courcelles sortit....... »

Le souvenir des séductions du séjour de Paris devait naturellement y attirer madame de Courcelles, qui revint bientôt et y mena, paraît-il, assez joyeuse vie. Un jour quelqu'un lui faisait reproche de ce qu'elle violait les lois de la bienséance. « Je veux, répondit-elle, jouir de la perte de ma réputation[2]. » Mais elle ne tarda pas à expier sa témérité, car son mari ayant découvert sa présence à Paris, la fit suivre jusque chez une certaine demoiselle Coquet, demeurant rue Neuve, près la porte Saint-Honoré, et on l'arrêta au moment où elle sortait de cette maison dans un carrosse en compagnie de ladite demoiselle, toutes deux travesties et masquées, vis-à-vis les grandes écuries, à peu près sur les onze heures du soir[3]. On la conduisit immédiatement dans les prisons de la Conciergerie, le 28 février 1672, c'est-à-dire moins de deux ans et demi après son évasion de la prison de Château-du-Loir; et, sans aucune considération pour son rang ni pour son sexe,

1. Louis de la Tremoille, comte d'Olonne. Autre mari malheureux. Il avait épousé Catherine-Henriette d'Angennes de la Loupe, de la famille d'Angennes de Rambouillet.

2. *La marquise de Lambert*, t. I, p. 348, édit. de 1751.

3. Pièce justificative V, 44.

elle fut enfermée dans la tour Montgommery, dans le même cachot qui avait servi pour Ravaillac, comme s'il se fût agi d'une empoisonneuse ou d'une criminelle d'État. Elle n'avait là pour toute couche que deux ou trois bottes de paille par terre, et le jour ne pénétrait dans ce cachot que par un larmier fort petit et très-élevé. Le surlendemain de son incarcération, messieurs de la grand'chambre assemblés ayant eu connaissance de la manière brutale dont madame de Courcelles avait été traitée, ils en furent indignés et députèrent auprès d'elle un président à mortier et deux conseillers qui lui adressèrent des excuses de la part de leur compagnie, blâmant fort cet excès de rigueur de la part du procureur général et du poursuivant; puis, lui donnant la main, on la conduisit dans un autre local plus convenable situé à l'étage au-dessus [1].

Le marquis reprit aussitôt la procédure, et il ne fut bruit à la cour et à la ville que du procès de madame de Courcelles; aussi en est-il souvent question dans les correspondances de ce temps-là. Madame de Sévigné écrit à sa fille [2] : « L'affaire de madame de Courcelles réjouit fort le parterre. Les charges de la Tournelle sont enchéries depuis qu'elle doit être sur la sellette. Elle est plus belle que jamais. Elle boit, mange et rit, et ne se plaint que de n'avoir pas encore trouvé d'amant à la Conciergerie. » Et madame de Montmorency écrivait à Bussy [3] : « On croit

1. *Mémoires* de M. Hubert.
2. Lettre du 26 février 1672.
3. *Correspondance* de Bussy-Rabutin, t. I, pages 1-2.

que l'affaire de madame de Courcelles ira bien pour elle; je crains bien que ce ne soit son mari qui soit rasé et mis dans un couvent. Madame Cornuel [1] l'a averti d'y prendre garde, et l'a assuré que le Parlement de Paris ne croyait non plus aux c.... qu'aux sorciers [2]. »

Ces messieurs du Parlement avaient trop d'intérêt à protéger les maris malheureux pour ne pas sévir contre la marquise. Aussi madame de Sévigné, mieux informée que madame Cornuel, écrit encore le 9 mars à sa fille: « Madame de Courcelles sera bientôt sur la sellette; je ne sais si elle touchera *il petto adamentino* de M. d'Avaux [3],

1. Mme Cornuel, bourgeoise demeurant au Marais, chez qui son esprit et la mode avaient toujours attiré la meilleure compagnie de la cour et de la ville. Elle était fille unique d'un M. Bigot, intendant de feu M. de Guise, qui la donna en mariage au frère du président Cornuel. (*Saint-Simon*, t. I, p. 251. — Tallemant des Réaux, t. VI, p. 228.)

2. Il y avait alors des parlements qui croyaient encore aux sorciers et d'autres qui n'y croyaient plus. Voici ce qu'écrivait précisément à cette époque le plus célèbre des disciples de Descartes, et après lui le plus original et le plus profond de nos métaphysiciens, Malebranche : « Encore que je sois persuadé que les véritables sorciers soient très-rares, que le sabbat ne soit qu'un songe et que les parlements qui renvoient des accusations de sorcellerie soient les plus équitables, cependant je ne doute point qu'il ne puisse y avoir des sorciers, des charmes, des sortiléges, et que le démon n'exerce quelquefois sa malice sur les hommes par une permission particulière d'une puissance suprême. » (*Recherche de la vérité*, liv. II). Note de M. Alex. Dufaï, dans l'*Athenæum français*, juin 1856.

3. Jean-Jacques, alors comte d'Avaux, qui s'appela, après la mort de son père en 1673, le président de Mesme; il fut reçu à l'Académie française en 1676 et mourut en 1688. Il est père du premier président de Mesme qui fut aussi à l'Académie (1710).

mais jusqu'ici il a été aussi rude à la Tournelle que dans sa réponse. »

Madame de Courcelles ayant appris que Rostaing demeurait à l'Arsenal, ce que n'avait pu ignorer son mari, elle le fit arrêter le 14 mars[1]. Comprenant sans doute tout le parti que celle-ci pourrait tirer de cette circonstance, le marquis s'empressa de son côté d'adresser au Parlement une requête pour qu'il fût ordonné de faire subir à Rostaing un interrogatoire qui eut lieu le 16 mars[2]. Or, il est à remarquer que, malgré la condamnation prononcée contre ce dernier, il n'avait été nullement inquiété jusqu'alors, et avait pu suivre son chemin dans la carrière militaire, où il était déjà parvenu au grade de capitaine aide-major, dans le régiment de Castelnau. Il déclara lui-même dans son interrogatoire, que depuis sa condamnation il n'avait été occupé que des affaires de son service, et n'avait pris nul souci des poursuites dirigées antérieurement contre lui par le marquis de Courcelles, ne pouvant s'imaginer que celui-ci eût effectivement l'intention de le prendre à partie, puisqu'ils avaient toujours très-bien vécu ensemble, et qu'il supposait qu'il ne pouvait rien y avoir de sérieux dans tout ce que celui-ci paraissait vouloir entreprendre contre lui, ayant été confirmé dans cette pensée par toutes les assurances que le marquis avait données à ce sujet, soit à son père, soit tout récemment à son frère revenant de Saint-Germain.

Interrogé plus spécialement sur les faits qui for-

1. Pièce justificative V, 52. — 2. *Ibid.* V, 53.

maient le fond du procès, Rostaing déclara qu'il n'avait séjourné au château de Courcelles, dans le cours de l'année 1668, que sur la prière expresse qui lui en avait été faite par le marquis lui-même, lorsqu'il était allé le voir à la Conciergerie, où se trouvaient présents le sieur de Cavoy et la dame de Courcelles douairière; que le marquis l'avait alors attiré dans une chambre voisine et lui avait dit de ne point partir qu'il ne lui eût remis une lettre pour sa femme, lui recommandant instamment de demeurer auprès d'elle autant de temps que le permettraient ses affaires, afin de l'empêcher de venir à Paris, et de faire tous ses efforts pour lui ôter de l'esprit ce dessein, qui achèverait de ruiner ses affaires si elle le réalisait; d'assurer enfin à sa femme qu'il la reverrait plus tôt qu'elle ne pensait, et qu'il était si contrarié de leur séparation, qu'il mettrait tout en œuvre pour pouvoir aller lui donner des preuves de son amitié.

Comme on demanda ensuite à Rostaing si pendant son séjour au château de Courcelles il y avait vu le marquis, il répondit que non, mais que vers l'époque de la Toussaint le bruit avait couru qu'on l'avait aperçu aux environs du château, et que diverses circonstances lui avaient fait soupçonner que ledit marquis avait bien pu venir voir sa femme, ainsi qu'il l'avait annoncé, à lui Rostaing, lors de sa visite à la Conciergerie. Quant au fait même de la grossesse de madame de Courcelles, il nia absolument sa culpabilité.

Le 29 mars suivant eut lieu une première confrontation entre Sidonia et Rostaing, selon l'arrêt rendu

par la cour le 21 du même mois, également à la requête du marquis de Courcelles[1]. Avant de répondre aux interpellations, Sidonia protesta ne vouloir préjudicier en rien à l'appel interjeté par elle de toutes les procédures faites par le lieutenant de Château-du-Loir, qu'elle regardait comme un complice de la trame ourdie contre elle par son mari, la mère de celui-ci et le sieur d'Oiré, ajoutant que ce magistrat n'a fait que se conformer aux instructions et mémoires qui lui étaient adressés par chacun d'eux, ainsi qu'elle prétendait en fournir les preuves dans la suite.

Quant à Rostaing, changeant complétement d'attitude depuis son premier interrogatoire, il déclara ne pouvoir et ne vouloir plus répondre à aucune question, sous prétexte qu'on n'avait pas fait droit à deux requêtes qu'il avait présentées, l'une tendant à ce qu'il fût autorisé à consulter un conseil et à voir les personnes avec lesquelles il lui était nécessaire de conférer; l'autre requête, présentée huit jours auparavant, par laquelle il demandait à être admis comme opposant à l'autorisation d'informer contre lui, ainsi qu'à toute la procédure faite par le lieutenant de Château-du-Loir. Ce fut en vain que M. le conseiller de Germiny lui fit observer qu'on instruirait son procès quand même, comme à un muet volontaire, selon la nouvelle ordonnance dont il lui fut donné lecture; rien ne put vaincre son obstination, malgré les trois sommations légales qui lui furent adressées. Le juge usant cependant d'une

1. Pièce justificative V, 54-57.

grande indulgence à son égard, lui accorda vingt-quatre heures de réflexion, ce qui ne changea nullement ses résolutions, car, comparaissant de nouveau le lendemain 30 mars avec sa coaccusée, il persista dans le même mutisme, bien qu'on lui eût fait observer qu'il n'avait plus aucun motif pour en agir de la sorte, du moment qu'on lui avait reconnu la qualité d'appelant qu'il avait réclamée, et qu'une de ses requêtes avait été signifiée au procureur du sieur de Courcelles; que quant à celle où il demandait à être pourvu d'un conseil, on lui avait accordé toute liberté de conférer avec qui bon lui semblait, et que, par conséquent, s'il persistait à ne pas vouloir répondre, on passerait outre, ainsi qu'on l'en avait déjà prévenu.

Madame de Courcelles ayant été interpellée à son tour, à savoir si elle connaissait Rostaing, elle déclara le connaître et pour un très-méchant homme. Alors on invita les deux accusés à s'adresser mutuellement des reproches au sujet des griefs qu'ils pouvaient avoir l'un contre l'autre; Sidonia accabla son adversaire de telle façon qu'il serait difficile de croire à leur complicité; elle le dénonça comme un affidé de son mari, avec lequel il avait été élevé chez l'évêque de Chartres[1], l'oncle de ce dernier, puis elle ajouta que ce n'était qu'un lâche qui avait comploté avec M. de Courcelles les moyens de la dépouiller de ses biens, et qu'elle n'ignorait pas

1. Ferdinand de Neufville, second frère de Nicolas, premier duc de Villeroy, qui fut évêque de S.-Malo en 1644, puis à Chartres en 1657, et conseiller d'État la même année. Il était aussi abbé de S.-Vaudrille, de Mauzac et de S.-Meen de Gael en Bretagne.

qu'il avait reçu de celui-ci une indemnité, sans parler des récompenses qu'on lui avait promises s'ils réussissaient dans leur entreprise contre elle; enfin, ce qui était plus grave, elle affirmait que son mari avait toujours donné asile audit Rostaing, même depuis sa condamnation; c'est pourquoi elle demandait à la cour que ce dernier fût poursuivi comme un calomniateur. Enfin elle protestait de nouveau de nullité contre toute cette procédure faite malgré l'appel qu'elle avait interjeté, et contre toutes celles faites antérieurement par le lieutenant criminel de Château-du-Loir.

Quelque compromettantes que fussent ces accusations, Rostaing ne voulut pas se départir de son système de prudente réserve, et refusa même de signer le procès-verbal de cette séance comme n'ayant pas répondu à l'interrogatoire.

Le 31 mars eut lieu une troisième comparution des deux accusés dans laquelle Sidonia réitéra ses protestations de la veille, et Rostaing déclinait derechef toute obligation de répondre aux interpellations qui lui seraient adressées, prétextant simplement qu'il ne faisait que suivre en cela l'avis de son conseil, qui l'avait engagé à ne pas répondre ni signer avant que la cour eût rendu au préalable plus de justice sur son appel, à continuer ses protestations et à se pourvoir contre les arrêts qui avaient été prononcés jusqu'alors, ainsi que contre tout ce qui serait fait ultérieurement. Le juge l'ayant encore interpellé trois fois inutilement, fit donner lecture à madame de Courcelles de l'interrogatoire subi par Rostaing le 16 précédent. Celle-ci pré-

tendit alors tirer de ce document la preuve de la perfidie de son coaccusé, attendu qu'il n'y avait point dit toute la vérité, en n'avouant pas que c'était lui qui était allé recevoir son mari et l'avait fait entrer dans le château de Courcelles à l'insu des domestiques, comme elle l'avait appris de ce dernier lui-même. Requise ensuite d'interpeller elle-même Rostaing pour savoir s'ils étaient d'accord sur ce point, elle demanda qu'il lui fût donné acte du refus de Rostaing de lui répondre, concluant de son silence que c'était bien la meilleure preuve de la vérité des faits au sujet desquels elle l'avait interpellé.

En parcourant cette longue procédure, n'est-on pas obligé de reconnaître que si, d'une part, il est assez difficile de s'expliquer la contradiction frappante qui existe entre les premiers aveux de Sidonia et tout son système de défense, bien invraisemblable d'ailleurs sous plusieurs rapports, d'un autre côté, il n'est pas moins difficile de comprendre une telle indulgence et tant de ménagements de la part du marquis vis-à-vis du complice de sa femme; et si Rostaing était innocent, pourquoi sa réserve calculée à l'égard de son accusateur, quand lui, Rostaing, pouvait sans doute mieux que personne éclairer la justice par des révélations plus explicites, ne fût-ce que pour se disculper? Comme on le voit, il résulte de ces diverses considérations plus d'obscurité et d'incertitude qu'il n'en fallait pour égarer les juges, ou du moins pour jeter des doutes dans leur esprit. Cependant, le procès de madame de Courcelles, qui jusque-là semblait plutôt prendre une bonne tour-

nure pour elle, ne la soutint pas dans ses espérances en se prolongeant plus longtemps, quoiqu'elle eût dit à ses amis, en présumant beaucoup du prestige de ses charmes, « qu'elle espérait qu'on aurait pitié d'elle, puisque c'étaient des hommes qui étaient ses juges[1]. »

Il courut alors des pièces de vers en sa faveur, où les poëtes cherchaient à attendrir par leurs accents messieurs du Parlement; nous citerons entre autres ce sonnet, où, supposant la marquise aux pieds de ses juges, on lui fait dire:

Pour un crime d'amour dont je ne suis coupable
Que pour avoir le cœur trop sensible et trop doux,
Dois-je avoir un tyran sous le nom d'un époux,
Arbitres souverains de mon sort déplorable?

Et le barbare auteur des maux dont il m'accable
Ose se souvenir de Thémis et de vous
Pour m'immoler bientôt à ses chagrins jaloux
Et me faire périr pour être trop aimable!

Ha! consultez, de grâce, et vos yeux et vos cœurs,
Ils vous inspireront d'être mes protecteurs;
Tout ce que l'amour fait n'est-il pas légitime?

Et vous qui tempérez la sévère Thémis,
Pourriez-vous vous résoudre à châtier un crime
Que la plus part de vous voudrait avoir commis[2]?

1. *Sévigné*, Lettre du 16 mars 1672.

2. *Requeste à Messieurs du Parlement*, présentée par madame de C***, à la suite du *Voyage de Messieurs de Bachaumont et La Chapelle*. In-12, p. 137. Ce sonnet sur Mme de Courcelles fut envoyé à Bussy par le comte de L*** (Limoges?), et Bussy le trouva fort beau. (*Correspondance* de Bussy, lettre du 3 mars 1673.)

AUTRE PAR UN DES JUGES DE MADAME DE COURCELLES.

Le prophète Cornu fit une loi sévère
Qui venge les c.... et flatte les jaloux,
Puisqu'il veut qu'on lapide une femme adultère ;
Mais cherchons un légiste et plus sage et plus doux.

Ce sera le sauveur, car en pareille affaire,
Il confondit les Juifs et détourna leurs coups :
Lapidez, leur dit-il, celle qu'on vous défère,
Mais que le premier coup soit d'un juste entre vous.

Il savait qu'en amour la faute est si commune,
Qu'il faudrait assommer et la blonde et la brune :
Or, il était venu pour sauver les pécheurs.

Juges, quittez les lois et suivez l'Évangile;
Si l'astre dominant fit la belle fragile,
Courcelles, sois Moïse, et soyons les sauveurs[1].

Voyant toutes ses requêtes refusées successivement, Sidonia se trouvait alors fort embarrassée, car elle ne pouvait plus se dissimuler la perspective d'un dénoûment défavorable de son procès ; aussi résolut-elle de tenter une deuxième évasion, bien que l'entreprise dût paraître d'abord plus difficile que la première fois.

Un certain M. Claude de Fleurs, ci-devant conseiller du roi en sa chambre des Comptes, et qui était alors aussi prisonnier à la Conciergerie, en conçut l'idée; madame de Fleurs, sa femme, dame du monde d'infiniment d'esprit et intrigante, qui était presque constam-

1. *Recueil Maurepas*, t. XXIV, p. 359 et 360.

ment chez la marquise de Courcelles, où se réunissait souvent nombreuse et bonne compagnie, organisa le plan et l'exécution de ce hardi projet. Madame la duchesse de (Villars)[1], parente de Sidonia, y donna les mains et lui offrit ses services. On fit exécuter à cet effet, non sans beaucoup de difficultés, un masque aussi ressemblant que possible au petit laquais de madame la duchesse, et dont madame de Courcelles devait remplir le rôle. Quand tout fut prêt, cette dernière donna un grand souper, le samedi 4 mars 1673, aux dames et gentilshommes ses habitués et ses amis. L'on n'oublia pas d'envoyer un plat et quelques bouteilles de bon vin au geôlier et à sa femme pour les bien disposer et les assoupir; lorsque dix heures sonnèrent, tous les invités étant obligés de se retirer, cette retraite s'effectua avec une certaine précipitation, de manière à produire quelque confusion. Madame de Courcelles, qui s'était affublée d'une livrée rouge conforme à celle du petit laquais, ayant eu soin de rabattre son chapeau sur les yeux et de se munir du masque fabriqué pour cette circonstance, suivit le cortége en portant la queue de la robe de la duchesse. Telle était alors son émotion, qu'elle ne savait plus ce qu'elle allait devenir, surtout lorsqu'en passant sous le dernier guichet le geôlier, trouvant qu'elle n'avançait

1. La duchesse de Villars, dont il est question ici, n'était point, à vrai dire, parente de madame de Courcelles, car le duc de Villars, ayant perdu sa première femme, avait épousé en secondes noces, le 22 avril 1662, Marie-Madeleine Girard, fille de Louis Girard, seigneur de Ville-Taneuse, procureur général en la chambre des Comptes de Paris, et de Marie Royer de Breuil.

pas assez vite selon son gré, lui envoya vers le bas des reins un coup de pied qui faillit la faire tomber si les amis, qui la suivaient de près, ne l'avaient soutenue, empêchant ainsi qu'on pût s'apercevoir du trouble où l'avait mise cet incident, car elle était plus morte que vive.

Nous allons contrôler et compléter les détails de cet épisode, dont la relation est empruntée aux mémoires de M. Hubert, à l'aide des documents réunis sous le dossier de cette affaire aux Archives. Ils nous apprennent que l'appartement occupé par madame de Courcelles à la Conciergerie se composait de deux pièces, l'une dépendant de l'autre; dans celle-ci, formant antichambre, on avait installé la dame Chanteloup la jeune, belle-fille de la concierge de la prison, afin sans doute de pouvoir mieux surveiller la prisonnière; mais ladite Chanteloup se trouvait alors dans une position peu commode pour remplir d'une manière efficace cette mission de confiance, car, sur le point d'accoucher, elle était alitée et même pourvue d'une garde-malade. Cette circonstance devait donc d'autant mieux faciliter les combinaisons de l'évasion et en favoriser l'heureux succès. D'ailleurs, la chambre de Sidonia étant située précisément au-dessus de celle de M. de Fleurs, ils pouvaient communiquer entre eux en échangeant une correspondance de lettres ou billets qu'ils se passaient de l'un à l'autre au moyen d'une jarretière que l'on faisait descendre, puis remonter, par la fenêtre supérieure. Le jour fixé pour son évasion, la marquise de Courcelles feignit d'aller se coucher vers les quatre ou cinq heures du soir, sous prétexte de s'être fait une entorse au pied, et

elle envoya même chercher à la pension des prisonniers de l'esprit-de-vin comme remède pour ce prétendu accident [1]. Une femme de chambre de la marquise, nommée Françoise, qui avait la liberté de sortir et d'entrer dans la prison pour le service de sa maîtresse, aurait aussi concouru à sa délivrance, sans s'effrayer du péril auquel elle s'exposait; pendant deux jours, cette fidèle domestique alla deux ou trois fois par jour dans la prison, feignant un mal de dents insupportable, et pour cela elle portait ses coiffes très-avancées sur son front et sur ses joues, en outre un manchon qui tournait d'une oreille à l'autre par-dessous le menton, de manière qu'on voyait à peine les yeux et le nez. Elle tenait aussi dans la bouche une petite balle qui faisait paraître sa joue gonflée. Le soir du troisième jour, la marquise, après avoir revêtu une partie de son déguisement de laquais, par-dessus lequel elle avait mis la robe de sa femme de chambre, s'était arrangé la tête et la figure comme celle-ci [2]. A l'heure du souper des prisonniers, lequel se servait dans une salle commune aux détenus, désignée sous le nom de *pension*, et réservée à ceux-là seuls qui avaient de quoi subvenir à leur nourriture, M. de Fleurs aurait alors donné un signal en criant par la fenêtre les mots convenus : *C'est fait!* puis il serait monté dans la chambre où était couchée la femme Chanteloup et se serait placé devant son lit en s'accoudant sur le bord de la cheminée, de façon à empêcher cette femme de distinguer ce qui se passait derrière lui, tout en causant avec elle pour détourner son attention.

1. Pièce justificative, V, 69-70. — 2. *Ibid.* X, 2.

Madame de Courcelles aurait alors profité de cet instant pour traverser la chambre et se rendre dans le cabinet d'aisance, où elle se débarrassait de sa robe, qu'elle jetait par la fenêtre donnant sur une petite cour ; ayant déposé ensuite ses coiffes dans lesdits lieux, elle s'était ajusté une perruque et un chapeau sur la tête, et serait allée rejoindre ses complices dans la chambre de M. de Fleurs. Parmi ceux-ci se trouvaient deux gentilshommes, dont l'un déguisé en dame de qualité à laquelle notre laquais improvisé devait servir de page et porter la queue de sa robe, car ils avaient eu soin de renvoyer presque aussitôt après leur arrivée le laquais qu'ils avaient amené avec eux ; l'autre personnage donnant la main au premier en guise d'écuyer, l'on s'était mis ainsi en marche avec un certain cérémonial ; une demoiselle suivante venait après le laquais, puis M. de Fleurs, qui les accompagna jusqu'à la porte tenant une bougie à la main, et enfin un certain comte de Rostaing, qui paraît n'avoir rien de commun avec le coaccusé de madame de Courcelles, fermait la marche. Pendant qu'on traversait la salle de la pension, une servante de la prison, nommée Jeanne, ayant pris sur la table deux flambeaux allumés pour éclairer la compagnie, le laquais, en passant près d'elle, lui tourna le dos en ayant l'air d'avoir laissé échapper de ses mains la queue de la robe qu'il était chargé de porter, et, penchant le corps en avant comme pour la ramasser, il évita de la sorte d'être observé par cette servante. Arrivé à la porte de la salle donnant issue vers le premier guichet, notre laquais, passant à droite du guichetier qui en tenait la clef, ré-

péta la même manœuvre que précédemment; puis encore une troisième fois devant la concierge, vers la dernière porte de la prison [1].

Qand le faux laquais, c'est-à-dire madame de Courcelles, eut aussi franchi le seuil de cette porte, quelques amis, qui l'attendaient dans la cour du palais, la firent monter, ou plutôt la transportèrent derrière un carrosse entre deux laquais pour la soutenir, tellement elle était anéantie. On la conduisit ainsi jusqu'au delà du pont Saint-Michel, où l'attendait un autre carrosse de campagne attelé de six chevaux, dans lequel elle monta avec madame la duchesse de Villars et deux gentilshommes. D'autres complices à cheval, qui l'avaient escortée jusqu'à cet endroit, se séparèrent alors sans bruit, dans la crainte d'attirer l'attention publique et de faire découvrir leurs traces, tandis que le carrosse où venait d'entrer la marquise s'éloigna rapidement en passant par la porte Saint-Michel. Comme on fit aussi réflexion que, n'ayant pas de relais préparés sur la route, on serait obligé de s'arrêter pour faire reposer les chevaux, et qu'alors il serait d'autant plus facile de les atteindre sur une route si battue et si fréquentée, on décida de rompre la piste. A quelque distance de Paris se trouvait précisément, au milieu des champs, une carrière de pierres dont l'exploitation était abandonnée depuis longtemps; or, ce souterrain était habité. Un des compagnons de route de madame de Courcelles, qui n'ignorait pas cette particularité, et même connaissait le local, proposa

1. Pièce justificative V, 70.

d'y faire descendre la fugitive. Ce parti ayant été adopté aussitôt, l'on engagea madame la duchesse à regagner Paris, en y rentrant par une autre porte que celle par où l'on était sorti le matin, et les deux gentilshommes qui avaient accompagné jusqu'en cet endroit la marquise lui donnèrent le bras et se dirigèrent à pied vers l'ouverture de la carrière, où, après un signal donné, on la descendit au moyen d'une échelle qui fut apportée de l'intérieur. Après avoir parcouru une galerie sous la conduite d'un hôte de cet étrange logis, madame de Courcelles arriva dans une espèce de chambre où se trouvaient une table et deux ou trois mauvaises chaises. Bientôt une femme d'assez mauvaise mine vint lui parler et la conduisit dans une autre pièce, où était un petit lit de médiocre apparence dans lequel elle coucha la nuit suivante; puis on lui désigna une femme pour son service, et on lui apporta le strict nécessaire, ainsi qu'un frugal repas.

La deuxième ou troisième nuit depuis son installation dans cette retraite mystérieuse, la marquise fut réveillée en sursaut par de grands cris qui semblaient arrachés par la douleur, et, ne pouvant s'en expliquer la cause, elle fut d'abord peu rassurée; cependant elle apprit le lendemain que c'était l'accouchement secret d'une femme de haut rang, ce qui lui donna à penser combien il se passait de choses extraordinaires ignorées dans ce monde, lesquelles ne seraient dévoilées qu'au jugement dernier[1].

1. Mémoires de M. Hubert.

On peut juger l'effet que produisit la nouvelle d'une si audacieuse évasion. Elle fit grand bruit dans Paris et à la cour, et généralement on applaudit fort à cette plaisante équipée qui alimenta pendant longtemps les conversations des salons et les correspondances. Ainsi, madame de Montmorency écrivait, le 6 mars 1673, à Bussy-Rabutin : « Madame de Courcelles ayant perdu, vendredi dernier, une première instance de son procès, ce qui lui fit craindre de perdre le principal, elle se sauva de la Conciergerie samedi soir, déguisée en laquais. Voilà son procès aux calendes grecques, et son mari au désespoir. » Et Bussy répondait : « Madame de Courcelles a mieux fait de se sauver en laquais que d'attendre peut-être d'être mise dans un couvent. Ce n'est pas qu'elle passe de méchantes heures pour être reprise, mais enfin elle est libre, et avec le temps tout s'adoucit; cependant il n'y a guère de gens qui ne prennent volontiers ce petit laquais et qui même ne lui donnent des chausses de page[1]. »

Cet événement fut encore pour les beaux esprits du temps une nouvelle occasion dont ils profitèrent pour rimer, et parmi les productions de circonstance qui circulèrent, voici une chanson qui se chantait alors même dans les rues[2] :

On était sur le point d'immoler une belle
A l'injuste courroux

1. *Correspondance* de Bussy-Rabutin.
2. Mémoires de M. Hubert.

D'un avare jaloux;
Bientôt à la Tournelle,
Malgré le grand Talon[1],
On allait prononcer contre elle,
Et, malgré son avis, la tondre tout du long;
Quand l'Amour, qui dormait sur la foi de ses charmes,
S'écria tout d'un coup : Hé quoi, lâches mortels,
On va profaner mes autels,
Et vous ne prenez pas les armes?
Aussitôt, armé de ses traits,
Il vint à tire d'aile
Se ranger auprès d'elle,
Et lui mit dans la main la bague de Gigès,
Pour obscurcir l'éclat de sa vive prunelle;
Puis, malgré la Tournelle,
Sans autre forme de procès,
Il enleva la belle.

Quant à M. de Courcelles, ce ne fut que le lendemain et assez tard qu'il put être informé de la fuite de sa femme, bien après que le geôlier s'en fut aperçu lui-même, car Françoise, la femme de chambre de la marquise, s'était mise dans le lit de sa maîtresse, après la fuite de celle-ci, et quand on entra le lendemain matin dans sa chambre pour lui apporter son déjeuner comme à l'ordinaire, Françoise feignit de dormir; de sorte que la personne de service laissa le déjeuner sur la table et sortit doucement de la chambre pour ne pas l'éveiller. A une heure après midi, le geôlier vint mettre le couvert pour servir le dîner, et, la trouvant

1. Denys Talon, qui succéda en 1652 à son père Omer Talon en sa charge d'avocat général, hérita aussi de lui, de ses vertus et de ses talents; il devint président à mortier en 1690.

encore endormie, il ouvrit les fenêtres et les rideaux pour la réveiller, et s'aperçut de la supercherie; il mit les fers aux pieds de la pauvre servante, et courut en donner avis au Premier président, dont le premier mouvement fut de rire. Après deux mois de prison, la femme de chambre fut relâchée et bannie, et elle alla rejoindre sa maîtresse, qui avait eu tout le temps nécessaire pour accomplir sa fuite et rendre inutiles les actives démarches du marquis pour la ressaisir, car il avait fait de grandes dépenses en envoyant après elle de tous côtés [1].

En attendant, le procès de madame de Courcelles demeurait en suspens, et la cour était fort embarrassée du parti à prendre; en effet, le cas était sans précédent et changeait la face du procès. Le 7 mars les Grand'Chambre et Tournelle s'étant assemblées en la Chambre de la Tournelle, il fut décidé, d'après l'avis du procureur du roi, qu'on en référerait au roi lui-même, et le Premier président fut député à Versailles pour lui exposer les faits. Louis XIV, après s'être fait lire plusieurs fois les principaux articles de l'ordonnance élaborée par la compagnie pour les cas semblables à celui qui venait de se présenter, demanda quel était le sentiment de la compagnie : « Sire, de suivre en tous points votre auguste volonté, répondit le Premier président, mais du moins elle pense, sous votre bon plaisir, qu'il serait bien plus à propos de faire une proclamation et cri public en la forme prescrite ; etc... « — Hé bien ! ré-

1. Pièce justificative X, 2.

partit le roi, qu'on suive l'avis de la compagnie. » Cette réponse dissipa les doutes de messieurs du Parlement, qui prononcèrent un nouvel arrêt le 17 juin 1673, par lequel Sidonia de Lénoncourt était condamnée à la même réclusion, mais à 100,000 livres de dommages et intérêts seulement. Ainsi, quoique Sidonia fût alors contumace, la révision de son procès lui fut favorable, fait remarquable dans les annales de la jurisprudence, qui prouve que l'opinion lui était redevenue favorable, et qu'elle aurait été traitée probablement avec encore plus d'indulgence si elle se fût représentée.

Rostaing, son complice, n'était plus condamné à la peine de mort : il était seulement banni pour trois ans des provinces d'Anjou et du Maine, et il lui était défendu d'approcher de dix lieues des environs du château de Courcelles, de la prévôté et vicomté de Paris. Les vingt mille livres de dommages et intérêts auxquels il avait été condamné se réduisaient à trois cents livres; de plus, il devait payer cent livres d'amende applicables au pain des pauvres prisonniers de la Conciergerie du Palais; tous deux étaient en outre condamnés aux frais du procès [1].

Après sept ou huit jours passés par madame de Courcelles dans le sombre souterrain où nous l'avons laissée, jours qui étaient bien plutôt des nuits de vingt-quatre heures, puisqu'on n'y pouvait voir qu'à l'aide de bougies ou chandelles, on pensa que la première ardeur des recherches faites par son mari pour découvrir ses

1. Pièce justificative VII.

traces, avait dû se calmer un peu. On alla donc la chercher pendant une nuit, entre une heure et deux, et on l'amena chez le duc de Villars, où elle demeura l'espace de quarante-huit heures; puis, après l'avoir revêtue d'un habit d'homme de droguet brun et d'une écharpe à franges d'argent, ainsi que d'une perruque blonde, on la fit monter dans le carrosse de madame la duchesse de Mercœur, et, accompagnée de deux gentilshommes et de deux valets bien équipés et armés, on la conduisit en Franche-Comté, chez une de ses parentes, la comtesse de Lusigny, demeurant dans le château d'Athée, entre Auxonne et Bellegarde [1]. Après avoir passé d'abord quelques jours auprès de sa parente, elle entra dans un couvent de religieuses Ursulines, à Gray, où elle séjourna environ pendant quatre mois, jusqu'au moment de l'ouverture des hostilités entre le roi de France et les Espagnols, en mai 1674, et revint alors chez madame de Lusigny, à Athée; mais comme ce château se trouvait près des confins des deux Bourgognes, lesquelles sont séparées par la rivière du Doubs, ces dames, ayant à craindre les inconvénients de la guerre, prirent le parti d'envoyer solliciter auprès des généraux espagnols un sauf-conduit pour leur protection, ce qui leur fut accordé aussitôt. Plusieurs officiers des grades les plus élevés de l'armée espagnole profitèrent alors de la proximité du château pour y faire de fréquentes visites, si bien qu'au bout de peu de temps ils s'y réunissaient en certain nombre. C'est ainsi que madame de Courcelles

1. Pièce justificative V, 70.

put surprendre, dans leurs entretiens particuliers, le projet qu'ils avaient concerté entre eux de détruire un amas considérable de bois destiné aux chantiers de la marine, tels que madriers, planches, travons, qu'on avait rassemblés sur le bord de la rivière, à quelques lieues de là, pour les faire descendre ensuite en radeau jusqu'à Toulon, par le Doubs, la Saône et le Rhône. Elle en fit prévenir aussitôt les généraux du roi, qui prirent les dispositions nécessaires pour faire avorter les plans de l'ennemi. Le roi ayant été informé du service rendu dans cette circonstance par madame de Courcelles, la fit complimenter par M. de Louvois, qui fut aussi chargé de lui faire remettre dix mille écus de la part de Sa Majesté.

Peu après cet événement, ces dames ne trouvant plus assez de sécurité dans le château d'Athée, à cause des dangers croissants de la guerre, elles se rendirent à Dijon, où madame de Courcelles fut parfaitement accueillie dans la meilleure société, sous les auspices de sa parente; c'est ainsi qu'elle fit la connaissance de M. le président du Gué, de l'obligeance duquel elle eut beaucoup à se louer. Elle vit souvent aussi M. le conseiller Bourée de Chorey, qui eut plusieurs fois l'occasion de lui rendre service [1].

La conquête de la Franche-Comté ayant mis fin à la guerre, madame de Courcelles retourna au château d'Athée avec sa cousine, sans réfléchir que, ce pays étant depuis lors au pouvoir du roi, elle n'était plus à

1. Mémoires de M. Hubert.

l'abri des poursuites de son mari. En effet, par une belle journée du mois d'août, un domestique du château accourut tout ému et hors d'haleine pour prévenir qu'il venait d'apercevoir au loin des cavaliers arrivant bride abattue dans la direction du château. Cette nouvelle y jeta promptement l'alarme, et madame de Courcelles, sans perdre un seul instant et sans même prendre congé de personne, n'eut que le temps d'ordonner à sa demoiselle suivante d'emporter sa petite cassette et de la suivre. Toutes deux, dans le costume que chacune portait dans ce moment-là, se précipitèrent vers une porte dérobée située derrière le château et s'enfuirent à travers champs de toute la vitesse de leurs jambes jusqu'à ce qu'elles eurent gagné un bois voisin, où elles pénétrèrent. Après deux heures de marche continue elles arrivèrent au bord d'un ruisseau qui, à l'ordinaire, pouvait être traversé aisément à gué, mais se trouvait ce jour-là considérablement grossi par des pluies récentes et opposait un obstacle difficile à franchir, surtout par des femmes. Arrêtées ainsi dans leur fuite, elles cherchaient le moyen de tourner la difficulté, lorsqu'elles aperçurent, non loin de là, un homme assis sur le bord du ruisseau; c'était un de ces merciers ambulants qui colportent leur petite pacotille de marchandises sur leur dos dans une espèce de hotte. Madame de Courcelles s'étant alors approchée de l'inconnu, lui demanda s'il existait un passage praticable pour atteindre la rive opposée; le brave homme, voyant l'embarras de ces femmes, leur offrit de les porter, l'une après l'autre, sur ses épaules, considérant qu'il n'aurait d'eau que tout

au plus jusqu'au-dessus du genou; faute de meilleur moyen, la proposition fut acceptée avec empressement par la fugitive, tellement elle appréhendait d'être ressaisie, et s'étant juchée sur le dos du colporteur, celui-ci entra dans le ruisseau chargé de son précieux fardeau, lorsque, arrivé à peu près vers le milieu du courant, il fit un faux pas et tomba en pleine eau avec celle qu'il portait. Ayant gagné l'autre bord comme ils purent, le mercier revint sur ses pas pour porter à son tour la demoiselle suivante; mais celle-ci préféra rebrousser chemin plutôt que de se résoudre à tenter l'aventure après la malencontreuse expérience de sa maîtresse. Le marchand mit alors sa hotte sur son dos et prit aussi la cassette de la marquise, qu'il alla rejoindre à l'endroit où il l'avait laissée. Cette dame s'étant alors informée auprès du mercier s'il connaissait dans ce pays quelque habitant chez qui elle pût trouver un asile, cet homme répondit qu'il y avait près de là une ferme dont il connaissait le maître, et, se dirigeant tous deux de ce côté, ils ne tardèrent pas, en effet, d'arriver à la ferme en question. Jusque-là madame de Courcelles, en se voyant tout à fait seule à la merci de cet étranger, n'avait pas été sans inquiétude au sujet de sa cassette, qui contenait non-seulement des papiers importants, mais encore des diamants et quelque argent.

Le colporteur étant allé prévenir immédiatement le fermier, qu'il instruisit en quelques mots des circonstances qui avaient amené en ces lieux la fugitive, celui-ci lui apporta bientôt après une chemise de sa femme, une couverture et des draps, car elle avait grand

besoin de se reposer, attendu qu'elle n'était vêtue que de la légère robe de taffetas qu'elle portait lors de sa fuite du château d'Athée, en raison des grandes chaleurs de la saison; or, cette robe, complétement trempée d'eau depuis la chute survenue pendant la traversée du ruisseau, lui était tout à fait collée sur le corps, au point de provoquer l'hilarité de ceux qui la voyaient dans ce piteux état, et cela ne laissait pas que de la mortifier un peu. Il n'y avait pas jusqu'aux enfants du fermier, curieux comme ils le sont tous à cet âge, qui allaient la regarder avec précaution à travers la chatière, et, comme elle portait alors les cheveux courts et qu'elle s'était découvert la tête pour faire sécher sa coiffe, ces bonnes gens s'imaginèrent qu'ils avaient chez eux quelque nonne défroquée échappée du couvent.

Quand la nuit fut venue on donna à madame de Courcelles un lit dans une chambrette du grenier, après lui avoir servi un souper des plus rustiques. Elle resta trois jours dans cette champêtre habitation, pendant lesquels le fermier, qui était allé battre l'estrade dans les environs, lui rapporta toutes les nouvelles qu'il put recueillir, entre autres que les cavaliers qui étaient venus au château d'Athée appartenaient précisément au régiment que commandait le marquis son mari[1], et qu'ils étaient encore à sa recherche; que, peu d'instants après son départ du château, ces cavaliers y étaient entrés avec grand tapage et y avaient fait la plus minutieuse per-

1. Le marquis de Courcelles était alors colonel d'un régiment de cavalerie étrangère qu'il avait commandé pour le service du roi en Hollande l'année précédente. Pièce justificative V, 65.

quisition, sans oublier les moindres recoins et les endroits les plus secrets, proférant des menaces et osant toutes choses que ne se seraient pas permises même des troupes ennemies; enfin, qu'ils parcouraient la contrée et prétendaient vouloir y séjourner encore pendant un certain temps dans l'espoir de ressaisir leur proie. Dans cette conjoncture, le fermier offrit à la marquise de la conduire chez quelqu'un de sa connaissance où elle serait en toute sécurité; celle-ci ayant consenti, ils montèrent chacun sur un cheval de ferme et se mirent en route à travers des forêts et par des chemins presque impraticables. Après avoir ainsi cheminé environ pendant trois bonnes lieues, ils arrivèrent à une grande usine de fonderie où ils mirent pied à terre. Madame de Courcelles put croire d'abord qu'elle entrait dans l'atelier de Vulcain, où sept ou huit cyclopes forgeaient, non les armes d'Achille, mais d'énormes et immenses barres de fer; et, en voyant la fournaise vomissant des flots de flammes, ainsi que toute cette mise en scène si nouvelle et si surprenante pour elle, il lui sembla, dans son imagination, voir l'enfer tel que l'ont décrit les poëtes. Dès son entrée dans ces lieux et à son apparition les forgerons, abandonnant leurs marteaux, devinrent immobiles de surprise; puis arriva bientôt le maître de l'usine, qu'on était allé prévenir et que le bon fermier instruisit en quelques mots des motifs de leur arrivée; il demeura également tout interdit en voyant dans un tel état une femme en qui se révélait cependant une si grande distinction; après le premier moment de surprise, il adressa ses compliments à cette belle visi-

teuse, en se félicitant de la bonne fortune qui l'amenait; puis il lui offrit ses services et ceux des gens de sa maison, tout en l'assurant du respect de tous. On donna à madame de Courcelles la chambre la moins enfumée et la plus commode de l'habitation, où elle trouva un lit tel qu'elle pouvait le désirer dans la situation présente. La femme et la grande fille de ce maître de forge n'osèrent, de quelque temps, s'approcher de sa personne; mais elle eut bientôt raison de leur timide réserve ou de leur sauvagerie par ses manières engageantes, et tous ces braves gens s'efforcèrent de leur mieux à faire tout ce qui pouvait contribuer à rendre son séjour agréable. Les ouvriers quittaient quelquefois leurs rudes travaux pour aller tuer du gibier, si bien que les perdrix, les gelinottes et tout ce qui se peut manger de plus délicat ne manqua pas à sa table pendant les huit ou dix jours qu'elle vécut chez ces étrangers. Comme elle avait remis au fermier qui l'avait amenée dans ce lieu une lettre destinée à madame de Lusigny, celui-ci en rapporta peu de jours après la réponse, dans laquelle on lui apprenait qu'il n'y avait pas vingt-quatre heures que les cavaliers venus à sa poursuite s'étaient retirés du pays. Bientôt vinrent deux gentilshommes de la contrée, amenant avec eux la demoiselle suivante de la marquise, ainsi que des vêtements et du linge pour son usage, et, après avoir vivement remercié ses hôtes de leur généreuse hospitalité, ils la ramenèrent chez madame de Lusigny[1].

1. Mémoires de M. Hubert.

Sans pouvoir préciser d'époque, c'est, selon toute vraisemblance, pendant un voyage secret qu'elle fit à Paris[1] avant l'aventure que nous venons de raconter, qu'a dû se nouer la nouvelle intrigue amoureuse de madame de Courcelles avec François Brûlard du Boulay, capitaine au régiment d'Orléans[2], «homme de bonne compagnie», dit le chevalier Marius de Perrin, ce même du Boulay qui s'était épris déjà d'une si vive passion pour la veuve de Molière, Armande, fille de la comédienne Madeleine Béjart, et elle-même comédienne[3].

Nous ignorons complétement les circonstances qui amenèrent cette liaison, mais c'est du château d'Athée que la marquise adressa ses premières lettres à son nouvel amant. La frayeur mortelle d'être prise, y dit-elle, qui a commencé à la tourmenter en descendant de carrosse dans cette maison, lui fit prendre le parti de se retirer en Savoie[4]; mais elle voulut s'assurer auparavant de l'agrément de la duchesse de Savoie, et employa dans ce but tout le crédit de ses amis. La réponse de cette princesse n'arrivant pas assez tôt selon ses désirs, madame de Courcelles préféra l'attendre à Genève, où elle se rendit

1. Correspondance de la marquise de Courcelles, lettre IX.

2. « Son père, chambellan de Gaston et capitaine du Luxembourg, était cousin issu de germain du chancelier de Sillery; il était de plus frère cadet du célèbre gastronome Broussin, inventeur de la sauce Robert. » (Note de M. P. Paris.)

3. *La fameuse Comédienne, ou Histoire de la Guérin, auparavant femme et veuve de Molière*. Francfort, 1688.

4. Marie-Jeanne-Baptiste, fille aînée de Charles-Amédée, duc de Nemours, et veuve de Charles-Emanuel II, alors régente.

sans plus tarder, accompagnée de deux femmes de service et d'un laquais. La chaise mit deux grandes journées pour aller jusqu'à Nantua, encore fallut-il prendre des bœufs en trois endroits pour grimper les montagnes, et à Nantua des chevaux sur lesquels la marquise vint en deux autres jours jusqu'à Genève, avec la pluie, la grêle et le vent dans le nez, et par des chemins abominables. Elle arriva enfin dans cette ville le mardi 5 novembre 1675, et descendit, sous le nom de madame de Beaulieu, à l'hôtellerie des *Trois-Rois*[1]. Dès qu'elle y fut installée, elle s'informa de l'adresse du signor Gregorio Leti, et lui envoya par sa femme de chambre une lettre de recommandation que le conseiller Bourée de Chorey lui avait remise pour cet illustre personnage. Leti suivit immédiatement la domestique et vint trouver la marquise à l'hôtel. « J'avoue à votre excellence, écrit-il au duc de Giovinazzo, ambassadeur d'Espagne à la cour de Turin [2], en lui rendant compte de cette première entrevue, j'avoue qu'en voyant une si grande beauté je restai tout ébloui, d'autant plus qu'avec une gracieuse politesse elle s'avança vers moi pour me saluer en m'embrassant, suivant l'usage français, et me dit : *Ne croyez pas, monsieur Leti, que je sois ici pour quelque mauvaise affaire; la raison est que mon mari me veut, et que je ne veux pas de lui.* Alors je répondis en plaisantant : *Certes, madame, il y en a bien d'autres qui vous voudraient, parce que votre beauté est trop grande pour être le partage d'un seul.* »

1. Correspondance de la Marquise, lettre III.
2. Pièce justificative X, 3.

Ce Gregorio Leti était issu d'une famille de Bologne distinguée dans les armes, la prélature et les lettres. Il a raconté longuement, dans son *Histoire de Genève*, comment il s'était décidé à se faire protestant, et, par suite, à quitter lè pays natal pour venir se fixer à Genève en 1660. Cette république lui concéda gratuitement le droit de bourgeoisie, faveur qui n'avait été accordée à personne avant lui. Marié et père de famille, il avait quarante-quatre ans lorsqu'il y rencontra madame de Courcelles, et subit l'influence de ses charmes, quoiqu'il ne brûla jamais pour elle que d'une flamme très-pure... Cette dame lui raconta en partie sa vie, qu'il nous a conservée dans quatre lettres au duc de Giovinazzo, lequel lui avait demandé quelques détails sur la marquise de Courcelles, dont il avait appris la fuite de Paris et l'arrivée à Genève[1]. Peu de temps après Gregorio Leti fit quitter à la marquise *l'hôtel des Trois-Rois* pour lui faire prendre un appartement chez une certaine veuve Croppet, dont les deux filles furent d'abord de quelque ressource pour elle par leur société ; mais ayant eu à se plaindre de leur avarice et de leur rapacité, elle les quitta environ au bout de deux mois pour aller se loger chez une bonne et honnête bourgeoise, madame Pajot, femme d'un capitaine. Leti apprit l'italien à madame de Courcelles ; il raconte lui-même combien il prenait plaisir à la promener dans la ville, où la foule se pressait sur leur passage pour la voir et l'admirer, et ce n'était pas sans quelque vanité qu'il voyait qu'on lui enviait cet honneur. Enfin,

1. Pièce justificative X, 1.

le cœur épris, il s'éloigna de ses livres et de ses occupations littéraires; mais bientôt s'approchèrent d'elle les habits de velours de quelques magistrats plus humains que lui; des comtes, des marquis, des milords et d'autres nobles étrangers, qui, à l'envi les uns des autres, s'efforçaient de briller par leurs habits, se joignirent au cortége et la lui enlevèrent, si bien que la marquise ne pensa plus à lui. Voyant ces personnages aux épées d'or et d'argent qui montaient et descendaient ses escaliers, il se vit réduit à reprendre sa plume et à continuer d'écrire dans son cabinet la vie du prudent Philippe II; toutefois il ne lui garda pas rancune de son abandon, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Malgré sa réputation de légèreté, madame de Courcelles sut triompher, par son amabilité, de la pruderie des femmes les plus sévères et les plus considérées de Genève, et parvint à s'insinuer dans leur amitié: telles furent la femme du général Balthazar, madame de Windsor, et surtout la comtesse d'Hona [1]. Bayle, alors âgé de vingt-neuf ans, et qui avait été précepteur des enfants du comte d'Hona, en parle en termes assez flatteurs dans la lettre qu'il adressa à Minutoli le 19 juillet 1676: « Ce que vous ajoutez de l'accident de madame la comtesse de d'Hona m'afflige beaucoup [2]. J'ai ouï dire que madame de Windsor fait un voyage à Paris. Je me donnai l'honneur de lui écrire il y a quatre ou cinq mois, et dans la réponse qu'elle eut la bonté de

1. L'orthographe de ce nom varie selon les auteurs; c'es tantôt *de Dhona*, soit *de d'Hona*, ou encore *d'Hona*.

2. On lui avait coupé une artère en lui faisant une saignée.

me faire, elle me toucha quelques mots de cette enjouée aventurière [1] qui a fait tant de fracas et tant charmé la maison de M. le comte de d'Hona. Vous m'en dites assez pour me jeter dans l'étonnement [2]. » Le comte Frédéric d'Hona était de la religion protestante, et, après la reddition de la ville et de la citadelle d'Orange, dont il était alors gouverneur pour le prince d'Orange, il s'était retiré à Genève, où il se faisait aimer de tous les habitants, catholiques ou huguenots, par son esprit, son caractère et sa magnificence. Sa société était la plus brillante de la ville, et madame de Courcelles y trouvait à peu près les agréments dont elle était habituée à jouir. Du reste, elle partageait son temps entre le plaisir de la chasse et son active correspondance avec divers personnages, surtout avec du Boulay, qui vint la voir aussi plusieurs fois à Genève. Les deux amants avaient pu cacher quelque temps leur commerce, et ils avaient de graves motifs pour cela; cependant du Boulay commit lui-même l'imprudence d'en trahir le secret, et la nouvelle se divulgua rapidement. C'est ainsi que madame de Sévigné, presque toujours instruite de toutes choses, put écrire à sa fille, le 25 décembre 1675 [3]: « Connaissez-vous le Boulay? Oui. Il a rencontré par hazard

1. L'enjouée aventurière dont il s'agit n'est autre que la marquise de Courcelles, dont Bayle ignorait sans doute encore le nom; dans tous les cas, il ne paraît pas l'avoir jamais vue, puisqu'il avait quitté la famille d'Hona en 1674.

2. Lettres de Bayle, t. I, page 94, de l'édition de 1714, et page 114 de l'édition de 1729.

3. Sévigné (*Lettres*), t. IV, p. 147, édit. M.; t. IV, p. 274, édit. G.

madame de Courcelles : la voir, l'adorer, n'a été qu'une même chose. La fantaisie leur a pris d'aller à Genève. Ils y sont ; c'est de ce lieu qu'il a écrit à Manicamp [1] la plus plaisante lettre du monde. Madame de Mazarin court les champs de son côté ; on la croit en Angleterre...... » C'est sans doute cette lettre à Manicamp qui avait fait supposer à madame de Sévigné que les deux amants étaient partis ensemble pour cette ville, car du Boulay n'y alla que plus tard, et madame de Lafayette, qui le connaissait, ainsi que la violence de sa passion pour Sidonia, avait prédit ce voyage [2]. C'est qu'en effet du Boulay avait cru Sidonia capable d'un attachement durable et se flattait de réussir à le lui inspirer en se dévouant tout entier à elle. Malheureusement, le souvenir des aventures de Sidonia, dont une partie lui était connue, tendait sans cesse à combattre cette aveugle confiance qu'inspire l'amour; le plus léger indice d'inconstance éveillait ses soupçons, et, dès les premiers temps de sa liaison, les noirs fantômes de la jalousie troublèrent son bonheur. D'ailleurs le genre de vie de Sidonia ne pouvait plaire à son amant, non plus que celui auquel il était obligé de s'assujettir. Les services qu'il rendait à cette femme et son généreux dévouement à tous ses intérêts avaient bien produit en

1. Longueval de Manicamp, dont parle ici Mme de Sévigné, était cousin germain de Bussy, et, par conséquent, aussi parent de Mme de Sévigné. Il est souvent fait mention de lui dans l'*Histoire amoureuse des Gaules* de Bussy. (Walckenaer, *Mémoires sur madame de Sévigné*, t. IV, p. 346.)

2. Correspondance de Mme de Courcelles, lettre IV.

elle une vive reconnaissance et une amitié tendre, mais qui était loin d'égaler la passion ardente qu'il ressentait pour elle et qu'elle-même avait éprouvée pour Villeroy. L'habitude qu'elle avait pour ainsi dire contractée dans l'intérêt de ce premier attachement, avec l'approbation d'un amant peu délicat, de former deux parts de son existence, celle des sens et celle du cœur, faisait qu'en l'absence prolongée de celui auquel elle s'était donnée, elle n'était plus maîtresse d'elle-même, et qu'elle se pardonnait beaucoup. Sa conscience était en repos pourvu qu'elle se sentît pour son amant la même préférence, la même tendresse exclusive; car certainement elle ne pouvait s'empêcher d'apprécier sa loyauté et sa délicatesse, dont la vie de cour ne lui avait fourni aucun exemple. Du Boulay aurait pu peut-être la retenir dans les doux liens d'un mutuel amour s'il ne l'avait pas quittée, s'il avait pu, en les partageant, se livrer avec elle aux joies et aux distractions du monde; si aux prévenances et aux complaisances de l'amant il avait joint les facilités et les droits de l'époux; mais il était obligé, par ses devoirs de militaire, de résider loin de celle qu'il aimait; et pendant ses absences Sidonia eut, selon toute apparence, une ou plusieurs intrigues qu'elle s'efforça d'envelopper d'un profond mystère. Néanmoins il ne lui fut pas toujours possible d'échapper sans cesse à la perspicacité ombrageuse de du Boulay, et alors les reproches amers changèrent bientôt les délices de leur union en un supplice continuel[1].

1. Walckenaer, *Mémoires sur Mme de Sévigné*, t. IV, p. 178.

Du Boulay avait une sœur d'une haute raison qui n'ignorait pas sa passion pour Sidonia. Voyant les grandes dépenses auxquelles il était entraîné, sa carrière militaire compromise, ses rêves d'ambition oubliés, en un mot ses intérêts de toutes sortes négligés et sacrifiés à cette perfide maîtresse, au point de renoncer même à l'espoir d'épouser une riche héritière [1], cette sœur dévouée fit tous ses efforts pour arracher son frère aux séductions d'une femme si dangereuse, et elle cherchait dans ce but à profiter des preuves de son inconstance. Sidonia savait à quoi s'en tenir à cet égard, puisqu'elle écrivait un jour à du Boulay : « Savez-vous bien que je crains comme la mort votre terrible sœur [2] ?... » Aussi employait-elle tous les artifices dont elle était susceptible pour faire contre-poids aux sages avis de celle-ci, et dissiper les doutes de son amant, qui demeurait ébranlé par ses caresses, ses tendres protestations, sa gaieté folâtre quand elle était présente ; et lors même qu'elle n'était plus auprès de lui, les indices accusateurs de ses écarts s'effaçaient par la lecture des lettres si spirituelles, si aimables, si pleines de tendresse, qu'elle lui écrivait. C'est ce qu'il déclare lui-même dans l'avertissement dont il a fait précéder le recueil de ses lettres : « Les personnes de l'un et de l'autre sexe qui ont trouvé mauvais que je l'aie tant aimée, après ce que la renommée m'en avait appris, se trouveront un peu embarrassées elles-mêmes quand elles auront lu ses lettres, et que je leur aurai dit, en passant, que cet esprit était accompagné

1. Correspondance de la marquise de Courcelles, lettre XII.
2. *Ibid.*, lettre VII.

d'une figure très-aimable, avec toutes les proportions et toutes les grâces que la nature sait mettre dans un ouvrage quand elle prend bien du plaisir à le faire. » Enfin, du Boulay rompit brusquement avec elle, sur le prétexte, réel ou imaginaire, de quelque infidélité, et se retira au château de Saint-Julien, à deux lieues de Genève, avec un domestique par lequel il envoya des lettres diffamantes au comte et à la comtesse d'Hona, ainsi qu'à toutes les personnes de cette ville qui protégeaient la marquise de Courcelles. Ces lettres produisirent leur effet, et Gregorio Leti, qui en eut des copies, exprime avec raison son étonnement que, dans un siècle où la galanterie était de mode, un chevalier français, tel qu'était du Boulay, se soit laissé emporter par la colère, au point de dire tout ce qu'il était possible d'imaginer de plus piquant et de plus outrageant contre l'honneur d'une femme qu'il avait aimée. Il en eut un profond regret, et la lettre touchante et noble que Sidonia lui écrivit en quittant l'asile que, par lui, elle était forcée de fuir, malheureuse et abandonnée, accrut le sincère repentir de celui qui, malgré ses torts, l'aimait encore. « Toutes vos injures et tous vos emportements, lui dit-elle, ne me peuvent faire oublier que vous êtes l'homme du monde à qui j'ai le plus d'obligations ; et tout le mal que vous m'avez fait à l'avenir [1] n'empêchera pas

(1) Il y a là une forte ellipse ; mais l'on en saisit bien la raison et le sens; la phrase est claire pour celui qui sait lire. Les grammairiens et le prote, ou peut-être Chardon de la Rochette lui-même, n'ont pas compris cette phrase ; et pour la rendre plus régulière et plus claire, ils ont corrigé ainsi : « Le mal que

que vous ne m'ayez rendu les derniers services. Ne vous laissez donc point surprendre, en lisant ce billet, à cette horreur qu'on sent pour le caractère de ses ennemis : songez seulement que ce sont les marques de la reconnaissance d'une personne que vous avez aimée, et qui vous regardera éternellement comme le plus honnête homme du monde, si vous ne voulez pas que ce soit comme le meilleur de ses amis. Si la passion que vous avez eue pour moi ne vous avait coûté que des soins et des soupirs, je ne vous laisserais point rompre avec moi présentement, ma justification étant la chose du monde la plus facile ; mais puisque vous la pourriez soupçonner de quelque sorte d'intérêt, je la remets à un temps où vous m'en saurez plus de gré, par le peu de besoin que j'aurai de vous. Cependant, monsieur, soyez assuré que je vous estimerai toute ma vie. Adieu... Je pars demain pour Annecy, où j'attendrai les réponses de Chambéry et que j'aie mis ordre à mes affaires. Adieu encore une fois. Je n'ai point d'autres crimes que celui de ne vous avoir pas aimé autant que le méritait votre attachement.»

Madame de Courcelles partit en effet pour Annecy, ainsi qu'elle l'avait annoncé à du Boulay, et se retira dans le couvent des religieuses Bénédictines de cette ville. Mais laissons parler ici l'ami de cette dame, M. Hubert [1], que nous avons déjà cité dans la préface de ce livre.

vous me ferez à l'avenir, » sans s'apercevoir qu'ils changeaient un reproche en injure. (Note de M. Walckenaer.)

1. Jean Hubert, né à Lyon en 1646, qui fut recteur des hospices de cette ville en 1700, puis élu échevin en 1705.

CHAPITRE III

Séjour de la marquise de Courcelles à Annecy, à Avignon, en Angleterre. — Elle revient à Avignon. — Mort du marquis de Courcelles. — Sa femme revient à Paris; son procès est repris par le chevalier son beau-frère. — Élargissement de la marquise. — Son second mariage. — Sa mort.

Mon bon et intime ami M. Parent[1], officier auprès de la personne du roi, allait habituellement, après son temps de service de quartier et avec l'agrément de sa majesté, voir madame sa mère et madame de Songi, sa sœur[2], à Annecy, où elles avaient établi leur demeure; or, comme il avait deux autres sœurs religieuses dans le même couvent où venait d'en-

1. M. Baptiste Parent, également de Lyon, avait acheté une charge de valet de chambre du roi en 1673. Le nombre de ces officiers varia selon les besoins de la cassette de S. M.; à l'époque dont nous parlons, en 1676, ils étaient au nombre de quarante-deux, divisés en plusieurs classes ou séries, suivant leurs diverses fonctions et l'ordre de leur réception. (État général du nombre des officiers de la maison du Roi, dép. de la cour des aides, t. IV, Arch. Imp.).

2. Le baron de Songi, beau-frère de M. Parent, était gouverneur du château d'Annecy.

trer madame de Courcelles, il eut ainsi l'occasion de faire sa connaissance.

La supérieure de ce couvent, madame d'Alaix d'Arenthon, femme d'un grand mérite et de beaucoup d'esprit, était sœur de M[r] l'évêque de Genève, qui avait aussi fixé sa résidence à Annecy.

Ce devait être une austère pénitence et une grande mortification pour madame de Courcelles que sa retraite, bien que volontaire, dans ce saint asile, bien différent du séjour de Paris et des splendeurs de la cour où elle avait brillé quelques années auparavant. M. Parent, pénétré de compassion pour les infortunes de la pauvre exilée, lui procura d'abord les rares distractions que l'on pouvait trouver dans un tel séjour, afin de dissiper ses chagrins; plus tard il lui fit des offres sincères de service qu'elle n'oublia pas, comme nous le verrons bientôt. Les sœurs de M. Parent, ainsi que l'évêque de Genève, également touchés de la triste position de cette dame, sollicitèrent l'archevêque de Lyon pour qu'il employât son crédit à décider M. de Courcelles à un accommodement. Ces démarches n'ayant pas amené le résultat qu'on en avait espéré, madame de Courcelles, ne pouvant, sans indiscrétion, rester plus longtemps à la charge des religieuses dont elle recevait l'hospitalité, passa dans le comtat d'Avignon, où elle se retira dans un couvent. Elle était là en toute sûreté sous la protection du vice-légat, à la recommandation de M. le duc de Villars-Brancas, qui possédait dans ce pays une terre considérable, et y jouissait de toute la considération due à son rang et à ses dignités. Mais,

peu de temps après, des difficultés s'étant élevées entre le vice-légat et le duc de Villars à propos d'une question de préséance, madame de Courcelles crut prudent de se soustraire aux persécutions devenues possibles de la part de son implacable mari, et résolut de passer en Angleterre [1]. Elle se rendit d'abord en Bretagne et écrivit de La Rochelle à M. Parent, qui, se trouvant alors à Paris logé chez moi, me communiqua tout aussitôt sa lettre. Elle le priait instamment d'aller la rejoindre à Jersey pour l'accompagner en Angleterre, l'assurant qu'elle avait toujours compté sur lui et sur ses offres obligeantes si souvent réitérées ; elle lui recommandait expressément d'observer comme elle un strict incognito, afin d'éviter toute fâcheuse conséquence, et lui envoyait son adresse sous un faux nom, ajoutant que ce projet avait été décidé d'après les conseils mêmes de ses parents, et particulièrement de M. le duc de Villars ; que celui-ci lui fournissait une bonne partie de l'argent dont elle avait besoin pour ce voyage, et devait me l'apporter lui-même, afin que je le fisse parvenir à sa nièce dès qu'elle serait arrivée à sa destination, ce dont elle me priait de garder le secret.

M. Parent, d'abord indécis, me demanda ce que j'en pensais; mais, jugeant qu'il n'était pas éloigné de se rendre à cette sollicitation, je le laissai suivre son penchant, et lui avançai l'argent nécessaire pour les frais

1. Ayant appris que la duchesse de Mazarin y avait obtenu une pension du roi d'Angleterre, elle avait espéré trouver auprès de ce prince des dispositions aussi favorables pour elle-même. (Voir la correspondance de Mme de Courcelles, lettre XXVIII.)

de son voyage et de celui de son valet. Il partit et trouva madame de Courcelles qui commençait à s'inquiéter. S'étant embarqués, ils arrivèrent à Londres le 17 juillet, après une assez longue traversée; M. Parent n'y resta que peu de jours et rentra en France.

Madame de Courcelles ayant été munie d'une lettre de recommandation pour M. Courtin [1], ambassadeur de sa majesté auprès de Charles II, roi d'Angleterre, elle informa de son arrivée ce ministre, qui s'empressa de venir la visiter et lui offrit ses services et ses bons conseils. Il en écrivit aussitôt la nouvelle à Louvois dans une première lettre du 19 juillet 1677 [2]: « Madame de Courcelles est arrivée ici depuis deux jours. Je la vis hier et lui trouvai beaucoup de rouge sur les lèvres; sa gorge me parut encore comme elle était quand vous alliez si souvent à Chelles. Je ne vous en peux pas dire davantage, parce qu'il y avait une espèce de valet de chambre, qu'elle dit être à M. de Villars [3], qui ne la perdit point de vue; il y était peut-être pour son compte. Pour moi, je ne fus pas tenté de le faire sortir.

1. Petit homme, bellot, d'une figure assez ridicule, mais plein d'esprit, de sens, de jugement, de maturité et de grâce. Il fut longtemps ambassadeur en Angleterre, puis en Hollande, avait été intendant en Picardie; il plut et réussit partout. Il avait été ami intime de M. de Louvois. Il avait été fort galant et avait passé toute sa vie dans les affaires et dans le plus grand monde. (Saint-Simon, t. II, p. 236.)

2. Nous avons intercalé cette correspondance dans les Mémoires de M. Hubert, où elle s'encadrait trop bien pour ne pas l'y placer.

3. Il veut parler ici de Guyard; voir la correspondance de Mme de Courcelles, lettres XXVIII et XXIX.

Ce sera à M. de Barillon [1] à prendre ses mesures là-dessus. » Le 26, Courtin ajoute : « Toutes les dames sont déchaînées contre madame de Courcelles ; elles ont cru la même chose que moi, qu'elle mettait du rouge sur ses lèvres. Cela l'a engagée, pour sa justification, à les frotter avec des serviettes mouillées devant quelques milords. « On a dit que ce n'était pas assez, qu'il fallait voir les gencives, elle les a montrées ; les milords les ont trouvées fort vermeilles. »

Le 25 juillet, Louvois avait répondu ainsi à la première de ces lettres : « L'apparition de madame de Courcelles en Angleterre après la vie qu'elle a menée en France me paraît extraordinaire, et, hors qu'elle ait parole de madame de Mazarin de la traiter comme elle faisait autrefois, elle ne jouera pas un meilleur personnage en Angleterre qu'elle a fait en France depuis trois ou quatre ans. »

« Vous avez raison de croire que madame de Courcelles jouera ici un mauvais personnage, reprend Courtin le 2 août. Madame Mazarin a évité de la voir ; il n'y a pas une femme qui lui ait rendu visite, et elles se sont toutes déchaînées extrêmement contre elle.

1. Ce Barillon, qui joua comme ambassadeur un rôle si malheureux en Angleterre, était alors un personnage important. Il était petit, vif, empressé auprès des femmes, fort riche, et n'épargnait pas l'argent pour réussir auprès d'elles. Peut-être parut-il propre à l'emploi d'ambassadeur parce qu'il jouait bien la comédie et qu'il réussissait auprès des femmes. (Walckenaer, *Mémoires sur madame de Sévigné*, t. IV, p. 224 et 341. — *Mémoires de la Fare*.)

Ainsi je crois qu'elle pourra bien s'ennuyer à Londres, et se résoudre, par désespoir, à s'aller mettre au couvent que le parlement de Paris lui a donné pour sa retraite [1]. »

Madame de Courcelles n'eut aussi qu'à se louer de M. de Barillon, qui succéda à M. Courtin dans l'ambassade. Cependant, comme son état devenait de plus en plus précaire, faute des ressources qu'elle avait espéré trouver à Londres, elle ne tarda pas à en revenir, et quitta cette ville dans les premiers jours de septembre pour retourner dans sa précédente retraite à Avignon, où les difficultés survenues entre le duc de Villars et le vice-légat avaient été aplanies à la satisfaction des intéressés; mais elle ne demeura pas longtemps dans cette dernière résidence, où elle apprit bientôt la mort de son mari, qui mourut le 26 août 1678 d'une pleurésie survenue à la suite d'un bain froid [2].

1. D. G., 525, 548, 549, 566.

2. Mme de Sévigné annonçait ainsi cet événement au comte de Bussy, dans une lettre du 18 septembre, en parlant du procès intenté à M. de Lameth à l'occasion du meurtre du marquis d'Albret, et dont elle cite les témoins: «... M. de Montespan parut à l'audience pour soutenir M. d'Albret. On y attendait encore M. de Courcelles, mais il n'y vint pas, parce qu'il mourut ce jour-là d'une maladie dont sa femme se porte encore bien. » Elle ajoute à Mme de Coligny: « Voilà une veuve fort précieuse, ma pauvre nièce; êtes-vous d'avis que nous la recevions dans notre illustre corps? » Mme de Coligny lui répondait: « Il appartient bien à Mme de Courcelles d'être veuve! Non, non, ma tante, elle n'y songe pas seulement, vous lui faites trop d'honneur. Pour moi, j'aimerais autant ne l'être pas que de l'avoir pour camarade. » Mais, comme le fait remarquer avec raison

Madame de Courcelles dut se consoler d'autant plus facilement de ce malheur, que son mari s'était montré de plus en plus intraitable jusqu'à ses derniers moments. Las des obstacles que sa femme suscitait, par ses continuelles oppositions, à ce qu'il pût profiter du bénéfice des jugements obtenus contre elle, M. de Courcelles avait présenté le 13 août 1678, soit treize jours avant sa mort, une dernière requête au Parlement, qui rendit un arrêt de défense à tout procureur de faire aucune poursuite sous le nom de ladite de Lénoncourt, jusqu'à ce qu'elle se fût mise en état, lequel arrêt leur

M. Pougin, appartenait-il bien à la marquise de Coligny de repousser si loin Sidonia? Sa conduite avait-elle été si pure, et son nom si étranger aux chroniques scandaleuses?

Mme de Sévigné ne fut pas seule à signaler cette nouvelle. Mme de Montmorency écrivit de son côté le même jour et au même personnage : «... Courcelles est mort de la vérole, dont je crois sa femme ravie. » Déjà Mme de Rabutin avait écrit dès le 15 septembre : «... Courcelles est mort de la petite vérole. C'est là une veuve bien heureuse. » — « On m'a mandé que Courcelles est mort de la vérole, répliquait bien vite Bussy à sa fille le 20 du même mois; je crois qu'il n'y a que vous qui la nommiez petite. » Et le lendemain il écrivait à Mme de Montmorency : «... Courcelles est bien malheureux de mourir d'un mal qui n'empêche pas sa femme de courir la poste. » (*Correspondance* de Bussy.)

Ainsi on doit être maintenant suffisamment édifié sur la moralité de ce malheureux mari poursuivant sans relâche la réparation de son honneur outragé; car, entre les deux versions rapportées, soit dans le texte, soit ici, sur la cause de sa mort prématurée, la prudente réserve, ou plutôt la réticence assez piquante de Mme de Sévigné à ce sujet, nous fait croire que la dernière version est la plus vraisemblable.

avait été signifié, ainsi qu'à la communauté des avocats, dès le 20 du même mois [1].

Cette belle veuve, s'imaginant dès lors que l'accusation pour laquelle elle était poursuivie tombait par le fait même de la mort de son mari, crut pouvoir se rapprocher de Paris, tant pour veiller à ses intérêts que pour se mettre en règle avec les héritiers de feu le marquis de Courcelles, puisque ceux-ci détenaient tous ses biens, à la restitution desquels elle prétendait. Elle fit part de ses projets à M. Parent; qui se trouvait alors à Lyon, où elle lui écrivit d'Avignon qu'elle le verrait bientôt en se rendant à Paris; elle le priait de venir à sa rencontre à quelque distance de la ville de Lyon, et de lui trouver dans les environs une maison de campagne où elle pût se reposer, désirant éviter d'entrer dans cette ville, même pour la traverser, si cela était possible, à cause de Mr l'archevêque Camille de Neuville-Villeroy [2], oncle de feu son mari.

M. Parent en ayant informé son frère aîné, un très-galant homme, celui-ci mit à la disposition de cette dame sa maison de campagne dite la Mulatière, située à une demi-lieue de Lyon, sur les bords du Rhône, et qu'il tenait en location de madame de Musino. Ils reçurent madame de Courcelles avec toute la distinction possible, mais sans solennité ni apparat, pour ne pas

1. Pièce justificative V, 74-75.

2. Frère puîné de Nicolas, premier duc et maréchal de Villeroy, Camille de Neuville était aussi comte de Lyon, lieutenant général au gouvernement de cette ville et du Lyonnais, Forez et Beaujolais, et enfin abbé d'Ainay, de l'île Barbe, etc.

ébruiter sa présence au dehors; après un court séjour, elle continua sa route vers Paris.

MM. Parent lui ayant offert leurs services et ceux de leurs amis de Paris, ils m'en écrivirent plusieurs ordinaires de suite, me priant instamment de chercher un logement dans un couvent de religieuses, pour elle et une demoiselle suivante. Peu avant son départ de Lyon, cette dame m'adressa aussi une lettre où elle me mandait que si je ne pouvais lui procurer tout d'abord un asile dans une communauté, de vouloir bien louer et lui faire préparer une chambre meublée dans la partie la plus retirée du faubourg S.-Germain. C'est ainsi, et à dater de cette époque, que je fis la connaissance de madame la marquise de Courcelles.

Je ne manquai pas de suivre les recommandations des uns et des autres, et comme précisément j'avais de proches parentes, dont l'une portait le même nom que moi, dans le couvent de Notre-Dame de Liesse, situé à l'extrémité du faubourg S.-Germain, près des Invalides, je crus ne pouvoir mieux rencontrer. J'allai donc parler à mes parentes, puis à la supérieure, à laquelle l'offre d'une grosse pension fit ouvrir les yeux et la disposa favorablement à toutes les conventions que je lui proposai. Nous étant mis d'accord pour tous les arrangements discutés entre nous, je crus si bien pouvoir y compter que je m'empressai d'en faire part à mes amis de Lyon; mais quel ne fut pas mon étonnement en apprenant quelques jours après, par une lettre que m'écrivirent mes parentes religieuses, que des raisons majeures, dont elles se réservaient de me donner communication

verbalement, les empêchaient de tenir leurs engagements. Je me rendis en toute hâte auprès d'elles pour en connaître le motif, et j'appris que Mr l'archevêque de Paris, de Harlay de Champvallon [1], avait fait défense expresse à tous les couvents et communautés religieuses de son diocèse de recevoir dans leurs maisons madame de Courcelles [2]. J'allai encore dans d'autres couvents où je connaissais aussi quelques personnes, et, recevant partout la même réponse, je pus me convaincre que cette interdiction était bien une mesure générale. Néanmoins, sans me laisser décourager par ce contretemps, je résolus d'aller parler moi-même à Mr l'archevêque, afin de demander la permission pour madame de Courcelles d'entrer dans un couvent. A ce nom, monseigneur se récria beaucoup, déclarant hautement qu'il ne pouvait pas accéder à ma demande, parce que cette dame était d'un trop mauvais exemple et perdue de réputation. Je plaidai pourtant de mon mieux la cause de cette infortunée proscrite, mais ce fut inutilement, car

1. François de Harlay de Champvallon, fils d'Achille de Harlay, marquis de Bréval, seigneur de Champvallon, et d'Odette de Vaudetar.

2. Le procédé était au moins peu courtois de la part d'un homme qui s'était fait une si grande réputation de galanterie. On lit dans le *Recueil des chansons historiques*, déjà cité, la note suivante : « François de Harlay de Chanvallon, prélat de beaucoup d'esprit et fort galant, comme on peut en juger par plusieurs pièces de ce recueil. Il avait été précédemment archevêque de Rouen, et fut nommé à Paris lors de la distribution des archevêchés et évêchés que fit Louis XIV en 1671. » (Maurepas, t. III, p. 415.)

l'illustre prélat, feignant de ne pas entendre ma dernière réplique, se retira dans son cabinet et me planta là. Ayant rencontré, en m'en allant, un de ses premiers officiers, j'appris de lui que M. le maréchal de Villeroy, auquel Mr l'archevêque était allié, avait été informé, par des avis envoyés de Lyon, du départ de madame de Courcelles pour Paris et du but de son voyage, et qu'il avait prié son parent l'archevêque de Paris d'interdire à cette dame l'entrée de toutes les maisons religieuses de son diocèse.

A peu de jours de là, je reçus par le laquais de madame de Courcelles un billet par lequel elle m'annonçait son arrivée, et m'indiquait le lieu où elle était descendue. Je me rendis immédiatement auprès d'elle et la conduisis dans le logement que j'avais arrêté à son intention, et qu'elle trouva à sa convenance; l'ayant mise au courant, chemin faisant, de toutes mes démarches, je lui communiquai les lettres de mes parentes religieuses, une, entre autres, que je venais de recevoir un instant auparavant, dans laquelle on m'informait que depuis deux ou trois jours on avait remarqué certaines gens aux allures suspectes rôdant autour du couvent, et qui avaient même cherché à savoir sous main s'il ne se trouvait pas chez elles une dame de qualité arrivée depuis peu de temps; enfin on m'engageait à prendre mes mesures en conséquence. Ces avertissements auraient dû faire comprendre à madame de Courcelles combien il lui était nécessaire de redoubler de prudence; aussi réunit-elle son conseil d'avocats et autres personnes pour mettre ordre à ses affaires et veiller à la sûreté de sa personne, ainsi qu'à la conduite

de ses intérêts, que sa qualité de veuve avait fait changer de face. J'ignore ce qui lui fut alors conseillé, mais sans doute on lui persuada que personne n'ayant plus qualité pour la poursuivre depuis la mort de son mari, elle n'avait rien à craindre pour sa liberté, ces messieurs ne réfléchissant pas assez sur l'arrêt de contumace prononcé contre elle, ni sur le grand crédit des parents de l'héritier de son mari, lesquels mirent tout en œuvre pour la perdre et s'approprier son bien sous le couvert de la loi et la protection des juges. Toujours est-il que madame de Courcelles se décida à prendre un hôtel pour y monter sa maison sur un pied conforme à son rang et à sa nouvelle position, avec un équipage et un personnel de domesticité très-respectable; elle loua donc une grande et belle maison dans la rue ***, près la rue S.-Antoine, vis-à-vis la maison de M. le président Foucault, et alla s'y installer peu de jours après.

Je fus très-occupé dans cette circonstance à donner tous mes soins pour obliger madame de Courcelles; elle était si intéressante par son esprit, ses manières gracieuses, sa beauté et le charme qu'elle mettait dans toutes ses actions et ses moindres paroles, qu'il était difficile de se défendre du désir de lui être agréable. Heureusement je me trouvais alors en situation de pouvoir lui être utile et disposer pour cela de mes heures de loisir, ce qui me permettait ainsi de profiter de sa société dans un temps où elle était comme une étrangère à Paris, car elle avait perdu de vue une grande partie de ses anciennes connaissances, et ne voulait

pas d'ailleurs se mettre en évidence, ni rentrer dans le monde avant que ses affaires fussent débrouillées; j'étais devenu de la sorte, par suite du cours naturel des choses, comme l'ordonnateur de sa maison et l'administrateur de ses affaires, ce qui fut cause que je me trouvai embarqué dans des événements assez critiques comme on va en juger.

Le voisinage de la nouvelle demeure de madame de Courcelles en face de l'hôtel du président Foucault lui valut bientôt la visite de madame Foucault la mère, dame d'un âge mûr, d'une réputation intacte et d'un mérite peu ordinaire. Cette dame ne tarda pas à prendre en affection toute particulière sa belle voisine, qui de son côté y répondait à merveille; elle la conduisit chez les Jésuites de la rue S.-Antoine et lui fit faire la connaissance de son directeur, le révérend père de la Barre, personnage très-vénéré des dames de la cour, dont il confessait plusieurs du plus haut rang. Il fut charmé de cette nouvelle pénitente, dont il devint aussi le directeur, et auquel je fis dans la suite de fréquentes visites de sa part. Il ne laissait pas que d'admirer beaucoup le brillant de son esprit, la solidité de ses raisonnements, sa gracieuse politesse, et il m'a avoué plusieurs fois n'avoir pas connu de dame à la cour d'un si grand mérite.

Tandis que madame de Courcelles partageait ainsi son temps entre la religion et ses affaires domestiques, qu'elle pressait sans relâche, aspirant avec impatience à une existence plus paisible, les héritiers de son mari ne la perdaient pas de vue et combinaient les moyens

de s'assurer de sa personne. Usant de tout leur crédit, ils obtinrent de M. de Novion [1], premier président du Parlement de Paris, d'ordonner, qu'attendu l'évasion de la dame de Courcelles de la Conciergerie du palais, et vu l'arrêt de contumace rendu contre elle, elle y fût réintégrée, ce qui fut exécuté sur un simple ordre de M. de Novion. M. le procureur général du Harlay [2] étant allié à la maison de Villeroy, il fut facile de le

1. Nicolas Potier de Novion fut surpris en quantité d'iniquités criantes... Il en fit tant que le roi résolut enfin de le chasser. Novion tint ferme, en homme qui a toute honte bue et qui se prend à la forme, ce qui rendit son expulsion difficile; mais on le menaça de tout ce qu'il méritait; on lui montra une charge de président à mortier pour son petit-fils, car son fils était mort de bonne heure, et il prit enfin son parti de se retirer; Harlay, procureur général, lui succéda. (Saint-Simon, t. I, p. 196.)

2. [Achille] du Harlay était fils d'un autre procureur généra- du parlement... dont le grand-père fut ce fameux Achille du Harlay, Premier président du parlement après le célèbre Christophe de Thou, son beau-père... Issu de ces grands magistrats, Harlay en eût toute la gravité qu'il outra en cynique, en affecta le désintéressement et la modestie qu'il déshonora, l'une par sa conduite, l'autre par un orgueil raffiné, mais extrême, et qui, malgré lui, sautait aux yeux. Il se piqua surtout de probité et de justice, dont le masque tomba bientôt. Entre Pierre et Paul, il conservait la plus exacte droiture, mais dès qu'il apercevait un intérêt ou une faveur à ménager, tout aussitôt il était vendu..... Fin courtisan et singulièrement rusé politique, tous ses talents, il les tournait uniquement à son ambition de dominer et de parvenir, et de se faire une réputation de grand homme... D'ailleurs, sans honneur effectif, sans mœurs dans le secret, sans probité qu'extérieure, sans humanité, même en un mot un hypocrite parfait, sans foi ni loi, sans Dieu et sans âme... Il était parent et ami du maréchal de Villeroy. (Saint-Simon, t. I, p. 197.)

circonvenir dans une telle affaire où l'on a toujours cru qu'il s'était prêté à un acte d'extrême complaisance, ce que du moins on a pu supposer, puisqu'il ne se déclara point partie civile.

Le jour donc de la fête de Saint-Thomas, le 21 décembre 1678, après être allé entendre la messe au petit Saint-Antoine, je me rendis, selon mon habitude, chez madame de Courcelles, où madame la présidente Foucault vint la prendre vers les dix heures du matin pour la conduire dans son carrosse à la messe aux Jésuites de la rue S.-Antoine. Ces dames se disposaient à sortir lorsque nous entendîmes des cris et un vacarme épouvantable au dehors. Je courus vers une fenêtre qui donnait sur la cour, et j'aperçus un certain nombre de soldats l'épée nue au poing, faisant irruption dans la cour après avoir saisi à la gorge et terrassé le concierge. Je fus terrifié, mais ne perdis point la tête ni le cœur, et me tournant vers la marquise de Courcelles : « *Madame, c'est à vous qu'on en veut*, lui dis-je, *sauvez-vous.* » Pour lui en faciliter les moyens, ou au moins lui donner le temps de se cacher, je me précipitai vers le grand escalier par où ces satellites montaient à la hâte, les uns ayant des armes blanches à la main, d'autres le pistolet comme pour aller batailler, et non pour s'emparer d'une faible femme surprise à l'improviste et saisie d'effroi. Je demandai effrontément à l'exempt à qui on en voulait, et sur sa réponse prévue je lui dis qu'il avait été mal renseigné, puisque madame de Courcelles avait abandonné son domicile depuis plusieurs jours sur l'avis qu'elle avait reçu qu'on en voulait à sa

personne; et comme preuve de ce que j'avançais, je tirai de ma poche la lettre par laquelle mes parentes religieuses m'informaient en effet qu'on la faisait rechercher, et recommandaient qu'elle eût à se tenir sur ses gardes. L'exempt, après avoir lu cette lettre d'un bout à l'autre, parut un peu déconcerté, et son indécision arrêta l'élan de sa troupe ; puis, m'ayant regardé fixement, il ne s'en tint point à mes allégations et me déclara que néanmoins il voulait visiter la maison pour l'acquit de sa conscience dans l'exécution de son mandat, ayant reçu l'ordre formel de se saisir de madame de Courcelles partout où il pourrait la découvrir. Il mit donc des sentinelles à chaque porte, et pénétra dans sa chambre, où il trouva madame la présidente Foucault assise près du feu; celle-ci s'adressant alors à lui et à ses gens : « Prenez garde de manquer au respect qui m'est dû, » leur dit-elle d'un air imposant, sur un ton qui convenait tout à fait à une présidente, et sans se lever de son fauteuil, parce qu'avant de quitter cette chambre, madame de Courcelles avait eu soin de cacher sous les jupons de madame la présidente la précieuse cassette dont elle ne se séparait jamais, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer lors de sa fuite du château d'Athée.

L'exempt et ses satellites parcoururent et visitèrent la maison du haut en bas, et, après deux heures de perquisitions minutieuses, ils s'en allèrent très-désappointés de l'insuccès de leurs recherches. Nous commencions à respirer et à nous féliciter d'en être quittes à si bon marché, lorsqu'au bout d'une demi-heure à peine

nous vîmes revenir ces forcenés exaspérés, qui, après avoir pris les mêmes mesures de précautions qu'auparavant, en plaçant des hommes en faction aux principales portes, se dirigèrent directement vers l'endroit où était allée se cacher madame de Courcelles, c'est-à-dire sur le toit, entre deux cheminées très-proches l'une de l'autre; elle était parvenue là en passant par un larmier ou œil-de-bœuf, et l'on n'aurait jamais pu l'y découvrir si, par une singulière fatalité, elle n'avait été aperçue, du grenier d'une maison située en face, par un petit marmiton qui avait attiré sur elle l'attention des passants par ses éclats de rire et ses exclamations. Nous vîmes donc avec une extrême douleur et les larmes aux yeux cette aimable personne entre les mains d'une si brutale soldatesque, qui lui fit descendre avec brusquerie les degrés de l'escalier, et, l'ayant mise dans un fiacre entre deux soldats, on l'emmena dans les prisons de la Conciergerie du Palais.

Je fus si abasourdi par cette scène que je demeurai consterné pendant quelque temps, ne sachant si je devais en croire mes yeux ou si je rêvais. Quand je fus un peu revenu de ma stupéfaction, je reconduisis madame la présidente chez elle, puis je fis fermer à clef tous les appartements de madame de Courcelles, excepté la chambre des valets, que je réservai à sa demoiselle suivante, les autres domestiques ayant bien vite pris leur parti. J'allai ensuite rôder autour des prisons et dans les cours du Palais, interrogeant ceux qui entraient ou sortaient, des employés et même des gens de la domesticité, sans pouvoir obtenir de personne

le moindre renseignement, jusqu'à ce que, la nuit étant venue, je me vis obligé de regagner mon logis, tout abattu et découragé que j'étais. Je ne négligeai pas cependant de faire prévenir les personnes qui étaient dans son intimité ou chargées de ses intérêts, telles que ses avocats, conseillers et gens d'affaires, lesquels furent très-étonnés en apprenant cette nouvelle; ils soutenaient qu'un tel procédé avait eu lieu contre toutes les règles et usages en vigueur, et qu'il fallait qu'on eût surpris la bonne foi du juge, ou qu'il y eût quelque force majeure; sous certains rapports, ils avaient bien raison, puisque madame de Courcelles n'avait été arrêtée que sur un simple ordre du premier président, comme le portait son écrou, sans partie civile, sans réquisitoire du procureur du roi. Quoi qu'il en soit, c'est l'habitude des avocats et des médecins de se disculper par de telles raisons lorsque le procès ou le malade est perdu.

A côté de mon désir de chercher plus que jamais à rendre service à cette infortunée, et à lui être de quelque utilité dans une occurrence si critique, n'avais-je pas à craindre d'être impliqué dans une affaire aussi désagréable comme témoin et complice? Je passai une nuit fort agitée entre ces pénibles appréhensions et le souvenir de cette catastrophe; je me rendis de grand matin chez maître Secousse, procureur de madame de Courcelles, lequel convoqua les deux avocats formant le conseil de cette dame, et je leur laissai le soin de faire leur protestation, requête, signification et toutes les formalités de justice auxquelles ont eut bien peu d'égards. J'appris bientôt après que la partie civile dans

cette affaire était M. le chevalier de Courcelles, frère du défunt marquis, en qualité de son héritier bénéficiaire des jugements prononcés au profit de ce dernier. N'étant point initié aux affaires du Palais, je me préoccupai moins de la conduite du procès de la pauvre marquise que de chercher tous les moyens possibles d'apporter quelques adoucissements à sa triste position; dans ce but j'allai plus de cent fois, dans l'espace de deux jours, à la porte de la Conciergerie ou dans les cours du Palais, sans pouvoir m'éloigner de ce lieu sinistre, et j'en sortais par une porte pour y rentrer par une autre.

Enfin, étant revenu chez moi tout absorbé par mes sombres pensées, je vis entrer une vieille femme assez mal vêtue qui, après avoir demandé à me parler et m'avoir considéré attentivement, comme par crainte de méprise, me remit un petit morceau de papier chiffonné, plié en petit billet et scellé avec du pain mâché, mais sans adresse; j'y trouvai trois ou quatre lignes écrites de la main de madame de Courcelles en lettres rouges, ce que je supposai ne pouvoir être que de son sang; elle me priait brièvement de ne pas l'abandonner et de faire avertir sa famille de son malheur. Je lui fis une réponse aussi très-brève, l'engageant à prendre courage et patience, et je remis mon billet sans adresse ni signature à la messagère, en lui promettant une bonne étrenne, qu'elle reçut des mains de la prisonnière, soit un louis d'or. J'appris dans la suite, de la bouche même de cette dame, que, à défaut d'encre et de papier, elle avait en effet arraché les deux feuillets blancs qui

se trouvaient au commencement et à la fin de son livre de prières; puis, que s'étant piquée l'extrémité des doigts, elle en avait extrait assez de sang pour m'écrire ces quelques lignes.

Méditant comment je pourrais lui tenir parole, il me souvint que ces messieurs du Palais, gens d'affaires de madame de Courcelles, avaient manifesté le désir que quelqu'un voulût bien s'adresser au premier président, M. de Novion, qui était l'âme de toute cette affaire, pour lui demander l'autorisation de parler à madame de Courcelles, en raison de la difficulté de remplir sans cela certaines formalités. Je me décidai donc à tenter cette délicate démarche, et je me rendis à l'hôtel de M. le premier président, tantôt pressant le pas, tantôt en le ralentissant, selon que mes pensées penchaient vers l'espoir ou la crainte de l'issue de mon entreprise. Arrivé enfin chez M. de Novion, je lui fis demander une audience, et je fus bientôt introduit dans son cabinet, où, après lui avoir fait une profonde révérence, je lui exposai le sujet de ma visite: « Qui et d'où êtes-vous? me demanda-t-il, que faites-vous à Paris? De la part de qui, ou quels motifs vous ont porté à faire cette démarche auprès de moi?» Je satisfis en peu de mots aux premières questions, et j'ajoutai que je m'étais employé à rendre service à cette dame par pure obligeance pour faire rentrer ses revenus, ainsi que tout ce qui lui était dû; que ses fermiers devaient venir à Paris après les fêtes de Noël pour régler leurs comptes avec elle, selon ses ordres; et qu'en outre elle avait des terres qui, se trouvant présentement sans fermiers,

souffriraient inévitablement de cet état d'abandon si on ne lui accordait les moyens d'y pourvoir, et que par suite elle se verrait dans l'impossibilité de faire face à ses dépenses. « Allez, me dit-il après un moment de silence, et d'un ton peu rassurant, je vous le permets, mais vous me répondrez des suites sur votre tête. » Ces paroles ne laissèrent pas que de me troubler d'abord un peu, tout en me reprochant intérieurement ma grande imprudence de m'être mêlé d'une si grave affaire ; mais, retrouvant bientôt mon assurance, je répondis que ma tête n'était pas assez forte pour le poids dont il voulait la charger, et ma personne de trop peu d'importance ; que je n'étais point salarié par cette dame, qui m'était connue seulement sur la recommandation d'un de mes amis, ce que j'en faisais n'étant dicté que par un simple sentiment de charité et de complaisance pour une femme qui paraissait abandonnée de tout le genre humain. A peine avais-je achevé qu'il donna des ordres pour faire venir le geôlier de la Conciergerie, auquel il enjoignit en ma présence de me conduire auprès de madame de Courcelles et de me laisser lui parler ; puis, l'ayant fait approcher, il lui adressa quelques recommandations à voix basse.

Je suivis ce cerbère et j'entrai dans ce lieu de gémissements et de pleurs que l'on peut appeler l'enfer des mortels, *ubi nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat*. On m'ouvrit successivement quatre portes, gardées chacune par un geôlier spécial dont l'aspect est hideux, le regard farouche, et qui sont civils et honnêtes comme francs guichetiers ; ces portes ou guichets

sont étroits et si bas, que l'on ne peut y passer qu'en baissant la tête; ajoutez à cela le cliquetis des clefs et ce bruit étrange produit par la fermeture successive des portes, et l'on concevra que ce spectacle puisse vous glacer d'horreur. Après avoir franchi la première porte, je traversai une petite cour dans laquelle se trouvaient à main droite plusieurs cabanes où étaient logés d'énormes dogues auxquels est confiée la garde des cours durant les nuits. Après le second guichet, je me trouvai dans une espèce de réduit sombre où est un escalier en bois de quinze à vingt marches, par lequel j'arrivai à la troisième porte, que m'ouvrit encore le guichetier; à quelques pas de là, mon conducteur m'adressant pour la première fois la parole : « Voici la chambre de madame de Courcelles, » me dit-il en m'ouvrant une dernière porte munie de deux serrures, et il m'invita laconiquement à entrer, me prévenant qu'il viendrait me chercher au bout d'une heure.

La pièce dans laquelle j'entrai a vue sur une petite cour d'où elle reçoit son jour, et fait face à la célèbre tour Montgommery; elle est, du reste, assez étroite et obscure. Ma présence causa une certaine surprise à madame de Courcelles, qui était à demi couchée sur une espèce de grabat qu'on ne donnerait pas même à une domestique : « Est-ce bien vous que je vois? s'écria-t-elle en m'apercevant; comment avez-vous pu pénétrer jusqu'ici? Que j'en ai de joie! Vous voyez une malheureuse dont la vie est trop longue pour endurer tant de persécutions; il me faudra satisfaire à leurs exigences et puis mourir bientôt. » Je fus longtemps sans pouvoir

proférer une parole, tant j'étais oppressé par l'émotion, et les sanglots entrecoupèrent sans cesse mes paroles. « Quoi? me dit-elle alors en me regardant, venez-vous accroître mes chagrins au lieu de m'apporter quelques consolations par vos bons conseils? Si vous prenez quelque part à mes malheurs, auriez-vous assez de générosité pour faire adoucir les rigueurs de ma captivité? » Je lui promis d'y employer tous mes efforts et qu'elle pouvait compter sur moi en me donnant sa confiance et ses instructions. A ce moment elle me fit signe de parler plus bas et me dit à l'oreille que la vieille femme qu'elle me montra dans un coin obscur de sa chambre ne la quittait ni jour, ni nuit, puisqu'elle couchait dans la même chambre, mangeait avec elle à la même table, qu'en un mot, c'était un espion chargé de la surveiller et de rapporter tout ce qu'elle pourrait lui entendre dire; puis elle me réitéra sa prière d'informer toute sa famille de sa détention, son oncle de Villars[1], alors absent de Paris, l'abbesse de Saint-Loup à Orléans, M. d'Argenteuil et plusieurs autres parents. Enfin elle me supplia les larmes aux yeux et dans les termes les plus pressants de venir la voir le plus souvent possible, parce que ce serait pour elle une grande consolation dont elle me serait éternellement reconnaissante. On ne tarda pas à venir m'ouvrir, et je sortis de là avec le même cérémonial que lorsque j'y étais venu, l'esprit plein des tristes pensées que m'avait inspirées le spectacle de cette femme si belle, si spirituelle, de nais-

1. Il mourut quelques mois après, en octobre 1679.

sance si illustre, traitée comme la dernière criminelle.

Selon ma promesse, j'allai voir tous les jours cette infortunée, et je la mettais fidèlement au courant de tout ce que son conseil et son avocat ordinaire, Me Secousse, jugeaient à propos de faire pour obtenir sa liberté, ainsi que de l'empressement que mirent ses amis à lui rendre service. Elle fut extrêmement surprise en apprenant qu'elle avait contre elle, non-seulement M. le président, en raison du fait de son évasion de la Conciergerie et de la sentence prononcée contre elle par contumace, mais encore le chevalier de Courcelles, son beau-frère, celui de toute la famille qui lui avait témoigné jusqu'alors le plus d'intérêt et avait pris tant de part à ses disgrâces, au point qu'il avoit failli se brouiller avec le marquis son frère; celui sur lequel enfin elle avait cru pouvoir le plus compter pour s'arranger à l'amiable avec la famille de son mari, c'était celui-là même qui, se portant partie civile en qualité d'héritier bénéficiaire du défunt, reprenait le procès intenté par celui-ci, et à cet effet il présenta une requête le 9 janvier 1679 contre madame sa belle-sœur, en réponse à celle qu'elle-même avait adressée au Parlement le 30 décembre précédent, peu de jours après son incarcération [1]. M. le chevalier de Courcelles essaya bien plus tard de se disculper auprès de sa belle-sœur du vilain rôle qu'il joua dans cette circonstance, en prétextant que c'était à l'instigation de sa famille; mais il est certain que la cupidité et la perspective de s'approprier

1. Pièce justificative V, 78-79.

la grande fortune de madame de Courcelles, dont ils avaient joui presque jusqu'à ce moment, ont été les véritables mobiles de ce procès inique, tout le monde en a jugé ainsi; s'ils n'ont pu arriver complétement à leur but, ils n'ont pas moins réussi à retenir une partie de ses grands biens, sous le prétexte spécieux de s'indemniser des frais dispendieux occasionnés par les poursuites qu'avait exercées contre elle feu le marquis son mari.

Après trois semaines d'une détention rigoureuse, messieurs du Parlement lui accordèrent enfin, sur ses requêtes réitérées, la permission et la liberté de conférer librement avec les personnes de son conseil au sujet de son procès; ils trouvèrent même qu'on avait usé de trop de rigueur à l'égard de cette dame, dont les parents, il est vrai, accourus dès qu'ils apprirent la nouvelle de son emprisonnement, avaient pris chaudement la défense et fait de nombreuses démarches en sa faveur; jusqu'à l'abbesse de Saint-Loup, sa tante, qui, arrivant d'Orléans, ne négligea rien et fit grand bruit de ses plaintes, surtout au Parlement, où elles furent reçues avec toute la déférence et la considération qui lui étaient dues, ce que je puis d'autant mieux certifier que j'ai eu l'honneur de lui donner la main ou le bras pour la conduire chez M. le premier président et ailleurs. Madame la comtesse de Bunel, mère de madame de Courcelles, mais avec laquelle il n'y avait pas eu parfaite entente depuis qu'elle avait contracté son second mariage, qu'on regardait avec raison, dans sa famille, comme une dérogation à sa haute naissance, madame de Bunel, dis-je, alors veuve pour la deuxième

fois, vint également à Paris et y demeura plusieurs mois pour consoler sa fille [1].

Je ne parlerai pas de ses nombreux amis, parmi lesquels j'en pourrais citer du rang le plus élevé, qui tous firent preuve de zèle dans cette circonstance pour lui être utiles, entre autres M. l'abbé d'Effiat [2]. Grâce à tous ces efforts réunis, l'horizon commença à s'éclaircir et l'on permit à la pauvre captive de quitter son triste réduit pour aller occuper deux autres chambres plus spacieuses et plus commodes, mieux éclairées et plus propres : l'une, donnant sur l'entrée de la Conciergerie, avait vue sur une des cours du palais; l'autre chambre attenante donnait sur une arrière-cour; il n'y avait que deux guichets pour arriver à cet appartement. Ce fut moi qui traitai pour sa location, bien que le roi dût loger ses prisonniers; je traitai également pour le mobilier et la nourriture de madame de Courcelles, soit un bon ordinaire de trois couverts, le tout à raison de 18 francs par jour. Elle reprit sa femme de chambre, qui couchait dans la deuxième pièce, et son laquais pour le service de l'extérieur.

Ainsi installée et organisée, elle reçut nombreuse compagnie et on improvisait des parties de jeux quand on était assez nombreux. Pour ma part, j'y allais aussi

1. L'auteur de ces mémoires ignorait probablement le second mariage de la mère de Sidonia, dont nous avons parlé au commencement de ce livre.

2. L'abbé d'Effiat devait avoir alors environ cinquante et un ans; il mourut en 1698, à l'âge de soixante-dix ans, aveugle depuis près de vingt ans. (Saint-Simon, t. IV, p. 128.)

souvent que je voulais; j'y avais mon couvert mis et je dînais ou soupais presque tous les jours avec cette aimable prisonnière. Quelques petits présents faits de temps en temps à l'Argus du lieu et à sa femme, ainsi que quelques menues étrennes aux guichetiers, les apprivoisaient et les mirent en assez bonne humeur sans les relâcher de leur vigilance, car ils n'avaient pas oublié le tour que cette dame leur avait joué quelques années auparavant. Malgré cela les portes m'étaient ouvertes à toute heure, et je n'en sortais souvent qu'à dix ou onze heures, quand j'y soupais. Pour employer ses loisirs forcés, elle avait entrepris de se broder en argent une robe de damas bleu à laquelle j'ai eu souvent l'occasion de la voir travailler, ainsi qu'à de la tapisserie et à d'autres ouvrages dans lesquels elle était secondée par sa femme de chambre et des ouvrières qu'elle faisait venir de la ville. Nous occupions nos soirées par des divertissements les plus innocents qu'inventait sa féconde imagination. M. Brayer [1], qui lui rendait de très-bons services au Palais et dans l'économat de ses terres, soupait quelquefois avec nous; c'était un homme d'infiniment d'esprit et d'un grand mérite. Madame de Courcelles nous donnait, pour nous occuper, des sujets de compositions à traiter en prose ou en vers, bons ou médiocres, et tout sujet servait à notre divertissement dans le genre plaisant ou burlesque; tantôt on faisait deviner des énigmes ou charades; chacun faisait de son

1. Gaspard Brayer, doyen des conseillers de la Grand'Chambre du Parlement de Paris, mourut le 11 janvier 1730, à l'âge de quatre-vingt-deux ans; il était fils de M. Brayer, médecin à Paris.

mieux, et elle jugeait du mérite de nos ouvrages. Quand je me trouvais seul avec elle, il y avait après les entretiens habituels et familiers un certain laps de temps consacré à la lecture; je lui lisais pendant une heure ou deux, car les livres ne nous manquaient pas, et elle me faisait souvent des remarques et des réflexions les plus judicieuses et très-spirituelles. Souvent je lui ai vu faire, pendant la lecture, des lettres les mieux écrites du monde, sans qu'elle perdît rien de ce que je lisais, puisqu'elle m'en répétait et discutait divers passages. Lorsqu'elle était seule, elle rédigeait des mémoires pour son procès, ou écrivait à quelques amis qu'elle avait au Parlement et à ses parents pour les tenir au courant de ses affaires; quelquefois elle me faisait lire ses lettres, qui étaient charmantes en tous genres d'écrire et sur toutes sortes de sujets; mais ce qui m'intéressait le plus c'était le récit qu'elle me faisait de ses aventures, sujet que j'avais grand soin de ramener le plus souvent possible sur le tapis; aussi je l'engageai fort et la décidai à écrire ses mémoires, mais elle n'en fit qu'une ébauche très-incomplète [1].

Ainsi se termina l'année 1678 et commença l'année 1679. Notre carnaval ne fut pas des plus brillants, mais

1. Mme de Courcelles avait sans doute laissé ignorer à M. Hubert qu'elle avait déjà écrit ses Mémoires pour du Boulay, comme aussi l'on remarquera qu'elle a retranché avec soin, dans ce second essai, tout ce qui concerne ses intrigues galantes, car elle avait alors intérêt à ne pas donner une trop fâcheuse opinion d'elle à celui qui la servait si bien présentemeut et la croyait vraisemblablement plus innocente qu'elle n'était en réalité.

il eut son intérêt et ses plaisirs dans un lieu d'où il semble qu'ils soient bannis. Le carême succéda, et pendant ce temps les dames dévotes de la haute société ont la coutume de visiter les prisonniers et de se faire accompagner par les meilleurs prédicateurs pour exhorter ces malheureux; madame de Courcelles obtint l'autorisation de suivre cet usage, et j'eus souvent l'honneur de lui donner la main pour aller avec ces dames visiter les cachots de tous les degrés, selon la nature des crimes. Quand il faisait beau temps, après ces œuvres de piété nous allions sur le préau, grande et vaste cour située dans l'intérieur de la Conciergerie et entourée d'arcades sous lesquelles les prisonniers se promènent à certaines heures; mais, ordinairement, nous ne nous y rendions que lorsqu'ils étaient rentrés. Nous allions aussi presque tous les jours à la messe dans la grande chapelle.

Mes affaires nécessitèrent bientôt un voyage à Lyon; j'en fis part à madame de Courcelles, l'assurant d'ailleurs que mon absence ne serait pas de longue durée, car elle ne put dissimuler la contrariété que lui causa cette nouvelle dans un temps où je lui étais si utile, et surtout dans la crainte que je ne restasse à Lyon; aussi me fit-elle promettre de ne pas l'abandonner tant qu'elle n'aurait pas recouvré sa liberté. Je partis donc dans le mois de mai pour Lyon, où, durant le peu de temps que j'y passai, je reçus plusieurs lettres de cette dame[1]. Ce fut vers ce même temps que son page, déjà à son service lors de son séjour à Genève, où il avait

1. Ces lettres sont malheureusement perdues.

pu voir Gregorio Leti, l'ayant rencontré et reconnu à Paris, où celui-ci était arrivé depuis quelques jours, il le dit à sa maîtresse, qui aussitôt écrivit de sa prison à Gregorio pour l'engager à venir l'y voir. Il répondit aux lettres de madame de Courcelles et se rendit à ses instances[1].

Quand je revins à Paris, j'allai revoir cette belle prisonnière, qui me reçut avec les démonstrations les plus flatteuses et me dit qu'elle espérait sortir bientôt de prison, son procès ayant fait du chemin et devant être prochainement jugé; qu'elle en serait quitte pour quelques sommes d'argent, ce qui était une plaie dont on guérissait vite. Voici les conditions qu'elle offrit au sujet de l'accommodement qui lui fut proposé; elles ont été copiées sur un écrit de sa propre main.

« La dame à qui l'on fait la proposition de la remettre en liberté en consignant trois mille louis d'or, n'a que dix mille écus à donner; ce n'est pas sa liberté seule qu'elle demande, cet avantage ne pouvant lui fuir, et un peu plus ou moins de temps la lui donnera; mais c'est un arrêt d'absolution et un entier rétablissement de sa réputation par un jugement qui la décharge de l'accusation intentée contre elle et la rétablisse dans toutes ses conventions matrimoniales avec dépens. A cette condition, elle est toute prête à consigner dix mille écus dans les mains du notaire qu'on lui a désigné, pour être délivrés au moment que son arrêt sera

1. Correspondance de la marquise de Courcelles, lettres XXXI et suivantes.

expédié et elle sortie de la Conciergerie; mais comme l'on trouvera peut-être une grande difficulté à lui faire adjuger son douaire et préciput, à cause du crédit de ses parties et du désordre de leurs affaires, elle veut bien encore donner un acte particulier par lequel elle renoncera à pouvoir jamais réclamer aux héritiers de son mari son douaire et préciput, ni les dépens qui lui seront adjugés, sachant, comme elle sait, qu'il n'y a pas dans la maison de quoi la payer. »

L'époque du jugement de son procès arriva enfin, et le 20 décembre 1679 ayant été fixé pour en faire le rapport, les pièces déposées sur le bureau, il lui fallut, pour purger sa coutumace et l'action criminelle, comparaître devant ses juges et subir un interrogatoire, ce qui ne laissait pas que de l'ennuyer beaucoup; mais surmontant sa répugnance, elle en devint plus hardie et plus courageuse. Elle s'habilla en grand deuil et de la façon la plus distinguée qu'elle put; M. le comte d'Argenteuil, son oncle, lui donna la main jusqu'à la porte de la chambre de la Tournelle, un laquais portant la queue de sa robe. Jamais elle ne parut plus belle, avec autant de dignité et d'assurance alliées à une certaine modestie; telle elle se présenta devant ses juges, qui, sans perdre de leur gravité, chuchotèrent quelque temps entre eux, manifestant involontairement leur surprise et leur admiration. Quand elle eut subi son interrogatoire [1], auquel elle répondit avec une présence d'esprit et une netteté d'expression surprenantes, on la

1. Pièce justificative VIII.

renvoya et on procéda à l'examen de son procès, ce qui dura trois ou quatre séances. Il fallait que M. d'Argenteuil, quelques autres de ses parents, ses gens d'affaires et moi, nous nous trouvassions chaque fois à la porte pour faire la révérence aux juges lorsqu'ils entraient dans la chambre. La sollicitation était faible en comparaison de celle de ses parties, qui avaient à leur tête M. le maréchal de Villeroi, lequel, malgré son grand âge, se faisait apporter dans une chaise au Palais[1]. Enfin, le 5 janvier 1680, intervint l'arrêt définitif[2] qui condamnait madame veuve de Courcelles à payer une somme de soixante mille livres, à titre de dommages-intérêts, au sieur Camille de Champlais, comme héritier bénéficiaire de son frère, sentence qui étonna beaucoup tout le monde, puisqu'en outre de cette somme qu'on l'obligeait de lui payer, on n'avait nullement fait droit à ses prétentions contre la maison de Courcelles, en raison des sommes énormes auxquelles se montaient les revenus de ses biens et de ses terres, dont feu son mari avait eu pleine et entière jouissance pendant nombre d'années, et dont il s'était servi pour pourvoir aux frais de ce long procès; on ne prit pas non plus en considération les dégradations que, par sa mauvaise administration, M. de Courcelles avait laissé consommer dans les châteaux, maisons et do-

1. Il avait alors quatre-vingt-trois ans et mourut à Paris cinq ans après, en 1685; il fut enterré dans la chapelle des Carmélites de Lyon, où son frère Camille de Neufville lui fit élever un magnifique mausolée.

2. Pièce justificative IX.

maines appartenant à sa femme, ainsi que les coupes de bois faites dans ses forêts; enfin, on ne lui avait pas même tenu compte de son douaire.

Là se terminèrent cependant les persécutions et les rigueurs exercées depuis si longtemps contre cette dame. Il fallut qu'elle achetât son repos, sa tranquillité et sa chère liberté avec une somme d'argent pour assouvir la cupidité, ou peut-être la nécessité dans laquelle pouvait se trouver réduit le chevalier de Courcelles ainsi que sa famille, et le Parlement en fixa le prix par son arrêt. Malgré la partialité et l'injustice de cet arrêt, elle ne fut pas moins comblée de joie, et pendant vingt-quatre heures elle reçut la visite d'une foule de personnes de qualité qui vinrent la féliciter. Il ne fut pas difficile de régler le payement de la somme à laquelle elle avait été condamnée, sa fortune pouvant y faire face largement; elle abandonna au bénéficiaire une terre estimée de cinquante à soixante mille livres, et promit d'acquitter le reste en deux termes de six mois en six mois, comme le règlement en eut lieu par l'intermédiaire des gens d'affaires[1]. Ce ne fut qu'après avoir réglé les frais du

1. Il restait à Mme de Courcelles :

1° La terre de Marolles, affermée	3,000 liv.
2° La terre de Mesnil-Laforest, qui jadis rendait de 8 à 900 liv., et ne rend à présent, par suite de la mauvaise administration de M. de Courcelles, que	350
3° Le château de Loches, près de Tours . . .	1,100
4° La terre de Chauffour, affermée	600
5° La terre de Bally, affermée.	400
A reporter.	5,450

procès et rempli toutes les autres conditions de la sentence, c'est-à-dire le 7 janvier 1680, deux jours après le prononcé de l'arrêt, qu'elle put sortir de la Conciergerie, et, ne sachant où aller se loger, elle me pria de lui donner provisoirement asile chez moi. Je lui offris mon appartement situé rue *des Mauvaises-Paroles,* ne me réservant qu'une petite chambre à coucher, et elle s'y fit transporter sur-le-champ, après avoir acquitté sa dépense et distribué quelques libéralités aux employés de la prison. Jamais je n'ai vu plus grande joie que la sienne dans ce moment : « Mon cher Hubert, disait-elle dans ses transports, me voilà donc en liberté et ma maîtresse; c'est en partie à vos soins et par votre aide qu'à l'avenir je devrai de pouvoir goûter les douceurs d'une vie paisible; aussi aurai-je le plaisir de chercher et de trouver les occasions de vous donner des preuves de ma juste reconnaissance. » Elle ne manquait pas aussi de me présenter à ses amis et connaissances en leur parlant des obligations qu'elle m'avait et du désintéressement avec lequel je m'étais dévoué à lui rendre service. Elle reçut de si nombreuses visites que mon appartement ne désemplissait pas et que les carrosses

Report. . . .	5,450 liv.
6° La Mothe. id.	2,400
7° Une somme de 46,000 fr. déposée aux consignations et rendant..	1,500
8° Une rente sur l'hôtel de ville de Paris de . .	1,400
Total. . . .	10,750 liv.

Ce qui représente en principal une fortune d'au moins 260,000 fr., sans parler d'une créance de 45,000 fr. sur un M. Dervaux, mais mal assurée par suite du désordre du débiteur.

pouvaient à peine trouver place dans la rue, si bien que tout le quartier finit par savoir que madame de Courcelles logeait chez moi, et chacun glosait à qui mieux mieux sans connaître l'exacte vérité.

Elle se mit bientôt en mesure de chercher une maison qui pût lui convenir. M. et madame de Fleurs, qui s'étaient empressés de lui offrir leurs services dans ce but, lui en trouvèrent une dans la rue Mauconseil, qui fut louée sous mon nom. Madame de Courcelles se pourvut aussi d'une demoiselle suivante, d'une femme de chambre et de deux laquais. J'achetai pour elle deux superbes chevaux noirs et un très-beau carrosse drapé de même couleur, ne laissant de visible que ses armes sur le derrière, et tout le personnel de sa maison porta le deuil, car elle voulait reparaître ainsi dans le monde. S'étant procuré ensuite quelques meubles les plus indispensables, que l'on trouve tout faits chez les tapissiers, lorsque sa maison fut prête pour la recevoir, elle quitta mon appartement, après l'avoir occupé environ durant trois semaines; m'ayant alors adressé toutes sortes de remerciements, elle alla s'installer dans sa nouvelle demeure, où j'allai la voir et manger assez souvent pendant le peu de temps que je restai encore à Paris. Aussi, la *Gazette* de Hollande, qui publia alors de temps en temps quelques articles sur madame de Courcelles, m'interpella plusieurs fois au sujet des divers rapports que l'on me supposait avec cette dame, et on alla jusqu'à prétendre que je n'étais, en quelque sorte, qu'un prête-nom servant à masquer de hauts et puissants protecteurs de cette dame; mais les auteurs

de ces articles étaient généralement mal informés.

Cependant, pour dire le vrai, car il faut tout avouer, soit sous l'influence de l'attrait et des charmes de cette personne, soit par compassion pour la grande nécessité où je l'avais vue, peut-être aussi par trop de facilité et de complaisance de ma part, je lui avais prêté peu à peu et me trouvais alors lui avoir avancé ainsi une assez forte somme; et j'eusse été fort contrarié si, après avoir arrêté, approuvé et signé ses comptes avec moi, en toutes bonnes formes et de très-bonne grâce, sans vouloir à peine les examiner, elle ne m'eût promis de s'acquitter bientôt; ce qu'elle fit, en effet, peu de jours après, en faisant déposer chez un notaire d'abord une somme de douze mille livres; puis elle paya au bout d'un mois les sept ou huit mille livres restant dues, m'estimant fort heureux de m'être tiré aussi bien d'affaire dans cette circonstance.

Le carnaval de l'hiver 1680 étant commencé, j'avais le plaisir de voir chez madame de Courcelles très-bonne compagnie et de profiter des divertissements accoutumés de la saison. Sur la fin du carnaval, les dames de cette société ayant appris que M. le duc d'Orléans devait donner un bal masqué au Palais-Royal vers l'un des derniers jours gras, elles prirent la fantaisie d'y aller; mais on eut bien de la peine à décider madame de Courcelles à être de la partie, en raison de tout ce qui s'était passé depuis le temps où elle avait paru à la cour dans toute sa splendeur, et elle objectait que c'était encore trop tôt pour reparaître dans le grand monde, après le fâcheux retentissement qu'y avaient eu

tous les événements de sa vie. Elle finit cependant par céder aux instances de ses amis, à la condition, toutefois, que l'on en garderait le secret, dans la persuasion où elle était qu'elle ne pourrait être reconnue. Il fut donc convenu que M. et madame de *** conduiraient la compagnie et se nommeraient au Palais-Royal pour en obtenir l'entrée; M. et madame X... suivraient, et madame de Courcelles, pour mieux dérouter les conjectures, voulut que je fusse son chevalier et que je lui donnasse la main, comptant sur ma discrétion et sur la leçon qu'on me fit pour le cas où j'aurais été questionné. L'on avisa ensuite à se procurer les costumes les plus riches et les plus magnifiques, et nous fûmes servis au gré de nos désirs. Il fut enfin décidé que nous aurions deux carrosses de louage des plus convenables, six laquais portant chacun un flambeau à la main et vêtus de casaques de livrées toutes différentes les unes des autres, ainsi que celles des cochers. Nous arrivâmes dans cet équipage entre minuit et une heure; nos introducteurs s'étant fait connaître, les portes nous furent ouvertes, et deux gardes eurent ordre de nous accompagner jusqu'à la salle du bal. Les dames étaient placées au premier rang et leurs écuyers au second, derrière celles-ci. J'eus un très-grand plaisir à voir les princes et princesses de la cour, car ils ne tardèrent pas à se débarrasser de leurs masques pour respirer et parler plus librement, ce qui me permit de les mieux distinguer. Ma surprise fut grande lorsque je vis M. le duc d'Orléans venir engager et conduire à la danse

madame de Courcelles, qui en fut d'autant plus contrariée qu'elle appréhendait fort d'être reconnue; elle dansa avec une grâce qui fut remarquée de toute l'assemblée, et nous observâmes que Monsieur lui parla quelques instants à l'oreille; elle nous raconta en rentrant au logis que M. le duc d'Orléans lui avait dit alors qu'il la reconnaissait sous le masque pour être madame de Courcelles, toujours fort aimable et charmante; elle le pria en grâce de ne point exiger qu'elle se démasquât et d'en recevoir ses excuses, sachant bien qu'il serait de son devoir de le faire par le profond respect qu'elle avait pour Son Altesse Royale, et qu'elle le suppliait de ne point la faire connaître, ce qu'il lui avait promis. On apporta bientôt des rafraîchissements que l'on fit passer d'abord devant les dames, et nous profitâmes de cette occasion pour nous retirer.

Je passai ainsi cette saison d'une manière très-agréable et paisible, surtout depuis que j'étais déchargé du souci des affaires et du soin des intérêts de madame de Courcelles, car elle avait pris un homme d'affaires que lui procura M. le conseiller Brayer : c'était un jeune homme du nom de Rollin, avocat de sa profession et assez versé dans les affaires; elle lui avait confié l'administration de ses propriétés moyennant d'assez beaux honoraires; mais le pauvre garçon perdit bientôt la tête pour la belle marquise, sans songer à la distance qui les séparait; si bien qu'étant à Loches, l'une de ses principales terres, elle fut obligée de le congédier, ou plutôt de le faire chasser de chez elle par ses laquais, ainsi qu'elle m'en écrivit plus tard à Lyon.

Peu de temps après je me déterminai à partir pour Lyon, et je ne pourrais répéter toutes les bienveillantes remontrances que m'adressa cette dame à ce sujet quand je lui fis part de mon intention d'aller me fixer dans cette ville; elle alla jusqu'à me dire qu'elle aurait fort souhaité que j'eusse voulu prendre le parti de rester toute ma vie auprès d'elle, m'offrant pour toujours sa maison, sa table, tout ce qui me serait nécessaire, et même d'employer pour moi le crédit et les bons offices des puissants amis qu'elle avait encore à la cour, si j'avais désiré acheter une charge chez le roi. Tant de charmantes choses dites par une telle bouche et partant vraiment du cœur, comme je n'en doutais pas, me livraient, je l'avoue, de terribles combats auxquels, je crois, je n'aurais pas résisté, si cette aimable personne m'avait tenu ce langage avant mon dernier voyage à Lyon, où j'avais pris des engagements d'une autre nature qui me liaient néanmoins bras et jambes; de sorte que cette raison et d'autres considérations encore m'empêchèrent de rien changer à ma résolution.

Quelques jours avant mon départ, j'allai prendre congé d'elle et lui faire mes adieux, ainsi que mes remerciements pour toutes les bontés dont elle m'avait honoré. J'avoue que je ne la quittai pas sans un profond regret, pénétré que j'étais de son amabilité et convaincu de la sincérité de son amitié, dont elle me réitéra les assurances dans les termes les plus touchants. Je me mis en route au mois d'avril 1680, aussitôt après les fêtes de Pâques, et madame de Courcelles partit aussi vers le même temps pour son château de Loches, que

M. de Lénoncourt de Marolles, son père, avait acheté de messire d'Épernon, et où elle m'engagea beaucoup à l'accompagner.

Ayant été obligé de revenir à Paris vers le milieu de novembre de la même année, madame de Courcelles fut très-surprise de mon retour, auquel elle ne s'attendait nullement; aussi me reçut-elle avec des démonstrations de joie et d'amitié auxquelles je fus très-sensible. Elle me fit de grandes instances pour me décider à loger chez elle et partager sa table; j'acceptai d'autant plus volontiers une invitation faite si cordialement et d'une façon si pressante, que je ne devais pas rester longtemps à Paris, en me réservant toutefois une certaine latitude et une entière liberté d'action; ainsi j'y couchais lorsqu'il m'arrivait d'y souper et que le temps était mauvais. Je quittai enfin Paris pour la dernière fois à la fin de mai 1682; j'y laissai cette dame dans un état des plus prospères et des plus heureux du monde. Je reçus d'elle, dans la suite, de nombreuses lettres à Lyon; mais les longs voyages que j'entrepris alors en Italie et ailleurs, pendant plusieurs années, interrompirent cette agréable correspondance.

Je dirai en finissant cette relation, pour résumer mon jugement sur cette dame, qu'elle était une des plus belles et des plus spirituelles qui fussent de son temps, et qu'elle fit les charmes de la cour à l'époque où elle s'y trouvait. Son port et sa tournure étaient distingués; elle avait un abord gracieux et avenant, un caractère enjoué, une conversation si attrayante, que jamais on ne s'ennuyait avec elle; et enfin un naturel aimable

et doux, toujours égal pour ses amis. Ses manières étaient aisées et les plus engageantes, sans aucune contrainte ni affectation, jusque dans les actions les plus simples et les plus insignifiantes.

Quant à sa personne, madame de Courcelles avait une taille au-dessus de la moyenne, bien prise et déliée; les yeux noirs, bien fendus, vifs et perçants; le regard doux et tendre, les sourcils bien arqués, le nez un peu aquilin et bien fait, la bouche souriante et plutôt petite, les lèvres vermeilles et les dents bien rangées, la peau blanche et le teint délicat; peu d'embonpoint, que ses malheurs et ses disgrâces ne lui avaient pas permis de conserver. Les grâces ne la quittaient jamais, et elle possédait l'art de se faire aimer, comme celui de se faire respecter. Elle chantait d'une façon délicieuse; combien de fois ai-je vu, après qu'elle eut recouvré sa liberté, le fameux Lambert[1] et le célèbre Dambruys, ces grands maîtres de musique des dames de la cour, venir dans leur carrosse chez cette dame pour avoir le plaisir de l'entendre chanter, et, dans leurs transports d'admiration, se jeter à ses genoux en disant : « *C'est ravissant! Voilà qui est admirablement chanté! Quelle douceur, quel charme dans cette voix!* » et tant d'autres expressions inspirées par leur enthousiasme.

1. On voit, en effet, inscrit au nombre des chantres du Roy le nom de Michel Lambert, maître des enfants de France, place pour laquelle il touchait la somme de 720 livres, et dont son gendre Lully avait la survivance. (*État général du nombre des officiers de la maison du Roy*, vol. V, dép^{t}. de la Cour des Aides, Arch. Imp.)

Là s'arrêtent malheureusement les Mémoires de M. Hubert, et les renseignements nous manquent sur les dernières années de la vie de madame de Courcelles. Nous savons seulement qu'elle épousa un sieur Jacques Gauthier, seigneur du Tilleul en Normandie[1], capitaine de dragons, dont elle était devenue amoureuse, et qu'elle lui fit une donation de cent cinquante mille écus. Le président Bouhier[2] ajoute qu'elle ne fut pas heureuse avec lui. Elle mourut en décembre 1685, à l'âge de trente-cinq ans, disparaissant inaperçue de la scène du monde, où elle avait fixé sur elle pendant si longtemps l'attention publique.

Nous terminerons cette histoire par les réflexions que cette singulière personne a suggérées à un des écrivains les plus féconds de notre époque : « Sidonia, a dit M. Walckenaer[3], laissait cette preuve ajoutée à tant d'autres, que le seul fondement certain du bonheur est en nous-mêmes, et que la naissance, la richesse, la beauté, les grâces, l'esprit, tout ce qu'on ambitionne, tout ce qu'on désire, sont non-seulement des dons impuissants pour nous rendre heureux, mais peuvent être les plus fortes et quelquefois les seules causes de notre malheur. Otez à Sidonia un seul des avantages dont elle avait été dotée par la nature, par la fortune, par la famille, et aussitôt vous verrez disparaître une partie des dangers qui l'assaillirent au sortir de l'enfance. Ses

1. *Histoire généalogique* du père Anselme.

2. Suite de la vie de la marquise de Courcelles, publiée par M. Chardon de la Rochette. Paris, 1808, in-12.

3. *Mémoires sur madame de Sévigné*, t. IV, p. 186.

destinées alors eussent été tout autres; soit que ses jours se fussent écoulés dans la tranquille obscurité du cloître ou dans l'heureuse activité du toit domestique, soit qu'elle eût passé sa vie dans la brillante sphère de la cour, au milieu des luttes et des agitations du monde. »





SUPPLÉMENT AUX NOTES

ET COMMENTAIRES

CHAPITRE I.

Page 9, ligne 14, du texte : *Antoine de Lénoncourt, seigneur de Marolles.....*

Voici ce que rapporte Tallemant des Réaux sur ce personnage et autres de la même famille[1] : « Un gentilhomme de devers Chartres, nommé Marolles, qui se disait de la maison de Lénoncourt de Lorraine, mais que ceux de Lénoncourt désavouaient, disant que c'estait une branche de bastards[2], espousa une sœur de M. du Fargis, de la maison d'Angennes. On lui donna cette fille, parce qu'elle n'avait guères de bien; il en eut un garçon et une fille. Le garçon, comme nous verrons ensuite, est mort gouverneur de Thionville. La fille fut fille d'honneur de la feue Reyne mère; c'est une personne adroitte et ambitieuse, mais médiocrement jolie .. Pour satisfaire son ambition, il luy fallait un tabouret; elle caballe pour espouser le vieux Boüillon-la-

1. *Historiettes*, t. VIII, p. 222.
2. Le témoignage de Tallemant est au moins contestable sur ce point, car il n'est pas d'accord avec celui du père Anselme.

Mark, veuf pour la seconde fois [1]. Mais La Boulaye [2], son gendre, le désabusa et lui fit espouser une femme hors d'âge d'avoir des enfants. Notre pucelle en pensa enrager et fut si folle que de solliciter, pour empescher que cette femme n'eût le tabouret, disant que M. de Bouillon n'était pas reçeû au Parlement. Elle ne se rebute point, et voulant à toute force avoir un brévet, elle espouse le fils aisné [3] du duc de Villars (le père n'était pas mort encore); c'est un ridicule de corps et d'esprit, car il est bossû et quasy imbécile, et gueux par dessus cela.

« Depuis la mort du père, elle a fait recevoir son mari duc et pair au parlement d'Aix, comme le bonhomme [4] l'avait été par le crédit de sa femme [5], et a si bien caballé à la cour, qu'elle a trouvé le moyen de faire joindre la pairie au brévet, car il n'y avait que Duc simplement; car le cardinal de Richelieu ne put se résoudre à faire un si pauvre homme [6] duc et pair.

« La voilà assise au Louvre comme les autres. Elle a trouvé

1. Henri-Robert de la Mark, dit le duc de Bouillon. Mlle de Marolles lui avait fait croire que cette alliance serait fort agréable à Gaston d'Orléans, avec lequel elle était en fort grande amitié, et que celui-ci devait venir l'en complimenter; puis elle s'avisa un jour, après s'être assurée qu'il était absent de chez lui, de le faire demander par un laquais supposé du duc d'Orléans; sur la réponse négative faite par les gens du duc de Bouillon, le compère de cette petite comédie s'éloigna en disant qu'il allait prévenir de ne pas faire avancer la voiture de son maître, qui attendait dans la rue, à quelque distance de là. Ayant donc été informé de cette visite en rentrant, le vieux La Mark avait donné complétement dans le piége.

2. Maximilien-Eschalart, marquis de La Boulaye.

3. François, depuis duc de Villars. « Voici comment elle s'y prit, dit encore Tallemant : elle se servit d'un prêtre de Saint-Paul qui le connaissait, et comme il estait en grande nécessité, il se laissa charmer à quatre-vingt mille livres qu'elle pouvait avoir pour tout bien. » Il n'eut pas d'enfant de cette femme, mais il en eut trois de la seconde, Marie-Madeleine Girard. Son fils aîné, Louis, qui fut tenu sur les fonts baptismaux, le 1er mars 1663, par le roi Louis XIV et Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, épousa en 1680 sa cousine Marie, seconde fille de Charles de Brancas, dont nous avons déjà parlé dans la note de la page 10.

4. Georges de Brancas, beau-père de Mlle de Marolles.

5. Julienne-Hippolyte d'Estrées, fille d'Antoine IVe du nom, marquis de Cœuvres, et sœur de la belle Gabrielle, maîtresse d'Henri IV. Voir l'*Historiette XXI*, t. I, p. 201, de Tallemant pour ce qui concerne cette Mme de Brancas.

6. Georges de Villars-Brancas, dont nous venons de parler.

moyen, depuis la mort de son frère, d'estre co-tutrice de ses neveux. Pour cela, elle a eu raison, car c'est une estrange créature que la veuve[1]. »

Bien que nous ayons déjà parlé longuement de cette dernière personne, nous pensons qu'il ne sera pas inutile d'ajouter ici quelques réflexions sur son compte pour mieux la faire connaître, vu l'influence inévitable que sa folle conduite dut exercer fatalement sur la destinée de sa fille, Sidonia, marquise de Courcelles. Quand on a lu certains détails révoltants que nous avons dû rejeter de nos citations, on demeure vraiment confondu en pensant qu'une femme issue de si noble race[2] ait pu se ravaler au point d'épouser un homme aussi taré et méprisable que ce Saint-Ange. C'est pourquoi nous avions d'abord douté de la réalité de ce mariage, ainsi que nous l'avons dit dans la note 1, page 13, de la Notice; mais après avoir désigné la femme de Joachim de Lénoncourt, marquis de Marolles, le père Anselme ajoute : « Elle se remaria deux fois[3]. » Cette phrase nous semble assez explicite pour confirmer une fois de plus le fait, et le doute n'est plus possible.

D'ailleurs Tallemant a soin de nous apprendre la prétendue cause de l'aberration de cette femme, qui avait eu tout le temps nécessaire pour connaître, avant de l'épouser, l'homme dont le nom était une véritable et ironique antithèse de la réalité : « Il avoua, dit ingénument Tallemant en parlant de Saint-Ange, qu'il s'estait servy de charmes pour la réduire à l'espouser. » Cet aveu corrobore bien ce que nous avons déjà eu l'occasion de dire dans la note 2, page 62, au sujet de l'état de superstition qui existait à cette époque; mais la civilisation a-t-elle fait sous ce rapport beaucoup de progrès depuis ce temps-là, quand on voit, en plein XIX[e] siècle, la secte du spiritisme faire encore des prosélytes?

1. Isabelle-Claire-Eugénie de Cronemberg ou Crumberg, par euphonie.
2. Voir à la page 11 de la notice. — Tallemant nous apprend aussi qu'elle était nièce de l'archevêque de Trèves.
3. *Hist. généal.*, t. II, p. 68.

Page 15, ligne 4 : *L'hôtel de Soissons était alors le centre de la galanterie, comme l'hôtel de Rambouillet était le rendez-vous.....*

Ce dernier hôtel était situé dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre, à peu près vers le milieu de la rue à cette époque, et son emplacement actuel serait au commencement de ladite rue, depuis qu'on en a démoli plusieurs maisons du côté de la rue Saint-Honoré.

Quant à l'hôtel de Soissons, il changea plusieurs fois de nom et encore plus souvent de propriétaire, depuis le XIIIe siècle jusqu'au moment où il fut possédé par Catherine de Médicis. Cette princesse l'augmenta considérablement et fit jeter à bas toutes les constructions existantes, pour édifier à la place une demeure somptueuse et vraiment royale, qui ne le cédait en magnificence et en étendue qu'au Louvre et à son palais des Tuileries. Il occupait alors, avec ses dépendances et ses jardins, tout l'espace compris entre les rues du Four[1], de Grenelle-Saint-Honoré, des Deux-Écus et Coquillière, jusque près Saint-Eustache, c'est-à-dire l'emplacement actuel de la halle au blé, plus une certaine zone limitée par les rues désignées ci-dessus. « On y entre, dit Sauval[2], par un portail aussi grand que superbe, qui, bien qu'imité de celui du palais Farnèse à Caprarolle, passe néanmoins pour un des chefs-d'œuvre de Salomon de Bresse, l'un des meilleurs architectes de notre temps; il est simple, fort haut, large et très-bien proportionné à l'ordonnance du logis. La seule chose qui lui manque est de n'être point placé dans une rue plus large, ou en face d'une rue, de manière à être plus en évidence. Jusque-là, personne en France ne s'était avisé de parer les entrées des palais de portaux d'une dimension si extraordinaire et si majestueuse. »

« La chapelle n'est pas moins considérable que les appartements, et il ne s'en trouve point de si vaste ni de si bien décorée dans les hôtels de nos grands seigneurs, pas même au Louvre ni au

1. Aujourd'hui la rue *Vauvilliers*.
2. *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 211. Cette entrée semble située rue *des Deux-Écus*, d'après le plan de Turgot, exécuté de 1734 à 1739.

palais Cardinal. Son entrée est des plus élevées et des plus magnifiques, et couronnée de deux clochers suspendus en l'air sur deux trompes; les curieux y admirent des festons d'une exquise délicatesse de travail, qui pendent des deux côtés de la porte. L'autel est enrichi de deux statues de Pilon, très-estimées malgré les défauts de la manière de ce maître, et l'on regrette qu'elles aient été recouvertes de couleurs et de dorures. »

« Le plus bel ornement de cette résidence est une grande colonne, imitée de la colonne Trajane et de l'Antonine, qui est placée isolément dans la cour; elle est ornée, non de bas-reliefs, comme la première de celles-ci, mais de dix-huit cannelures où l'on voit, de distance en distance, des couronnes, des fleurs de lis, des cornes d'abondance, des miroirs brisés, des lacs d'amour rompus, des C et des H entrelacés; elle est surmontée d'une sphère en fer, et son socle est simple, brut, sans moulures, ornements ni membres, tant dessus que dessous. En tout, ses ornements, ses divisions et ses proportions sont merveilleux, et Jean Bullant, qui en fut l'architecte, ainsi que du corps de logis, a su si bien la compasser, qu'elle fait l'admiration de tous ceux qui la considèrent. »

« Après la mort de Catherine de Médicis, son hôtel passa à Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV, et depuis au comte de Soissons. »

Page 25, ligne 17 : *Il (Langlée) s'était rendu maître des modes, des goûts, des fêtes.....*

Ce Claude Langlée était le vrai type du parvenu de fraîche date; sa grande fortune, qui s'était accrue considérablement au jeu, l'avait rendu d'autant plus fastueux et plus vain, ce qui ne l'empêchait pas d'être partout le bienvenu, à la cour comme à la ville; la fête dont parle Mme de Coulange à Mme de Sévigné[1] en serait une preuve : « Langlée donna hier un souper à M. et à madame de Chartres[2]; madame la princesse[3], madame la du-

1. Lettre du 13 mai 1695.
2. Le fils de Monsieur, frère du roi, qui avait épousé Mlle de Blois, et fut depuis régent du royaume.
3. Claire-Clémence de Maillé-Brézé, femme de Louis de Bourbon, prince de Condé.

chesse[1], qui était la reine de la fête; madame de Montespan, une infinité d'autres dames, dont madame la maréchale[2] et madame la duchesse de Villeroy[3] étaient, M. le duc[4] et tous les princes qui sont ici, s'y trouvèrent... »

Courtisan audacieux, sa prodigalité ne connaissait pas de bornes et ne reculait devant aucun sacrifice : « M. de Langlée, racontait à sa fille[5] Mme de Sévigné, a donné à madame de Montespan une robe d'or sur or, rebrochée d'un or mêlé avec un certain or, qui fait la plus divine étoffe qui ait jamais été imaginée : ce sont les fées qui ont fait cet ouvrage en secret; âme vivante n'en avait connaissance. On la voulut donner aussi mystérieusement qu'elle avait été fabriquée. Le tailleur de madame de Montespan lui apporta l'habit qu'elle lui avait ordonné; il en avait fait le corps sur des mesures ridicules; voilà des cris et des gronderies, comme vous pouvez le penser; le tailleur dit en tremblant : « *Madame, comme le temps presse, voyez si cet habit que voilà* « *ne pourrait point vous accommoder, faute d'autre.* » On découvrit l'habit : « Ah! la belle chose! ah! quelle étoffe! vient-elle « du ciel? Il n'y en a point de pareille sur la terre. » On essaye le corps; il est à peindre. Le roi arrive; le tailleur dit : « *Madame,* « *il est fait pour vous.* » On comprend que c'est une galanterie; mais qui peut l'avoir faite? « C'est Langlée, » dit le roi. « C'est « Langlée assurément, dit madame de Montespan; personne que « lui ne peut avoir imaginé une telle magnificence; c'est Lan- « glée, c'est Langlée. » Tout le monde répète : « C'est Langlée; » et moi, ma fille, je vous dis, pour être à la mode : « C'est Langlée. »

Il est au moins singulier qu'un roi tel que Louis XIV tolérât de pareils présents à sa maîtresse de la part d'un courtisan d'origine si obscure; c'était bien fait pour flatter et justifier l'extrême vanité de celui-ci, et encourager sa présomption; Mme de Sévigné écrivait déjà à sa fille[6] quelques années auparavant : « Langlée est fier et familier au possible; il jouait l'autre jour au brelan avec le comte de Gramont qui lui dit, sur quelques manières

1-4. Henri-Jules de Bourbon-Condé et sa femme, Anne de Bavière.
2-3. Marie-Marguerite de Cossé-Brissac et Marguerite Le Tellier.
5. Lettre du 6 novembre 1676.
6. Lettre du 5 janvier 1672.

un peu libres : « *Monsieur de Langlée, gardez ces familiarités-« là pour quand vous jouerez avec le roi.* » L'orgueil de cet homme en était venu au point de rougir, ainsi que sa femme, Catherine Rose de Cartabalan, de l'obscurité de leur famille : « J'admire Mme de Langlée, disait encore à sa fille Mme de Sévigné[1], d'être en Provence sans être dans sa famille : il me paraît que vous n'êtes pas contente du dîner que vous lui avez donné ; elle est d'une délicatesse qu'il ne faut pas entreprendre de satisfaire. ».

Complétons le portrait de cette individualité originale par celui qu'en a tracé Labruyère sous le nom de Périandre[2] : « On ne peut mieux user de sa fortune que fait Périandre : elle lui donne du rang, du crédit, de l'autorité ; déjà on ne le prie plus d'accorder son amitié, on implore sa protection. Il a commencé par dire de soi-même : *un homme de ma sorte ;* il passe à dire : *un homme de ma qualité ;* il se donne pour tel, et il n'y a personne de ceux à qui il prête de l'argent, ou qu'il reçoit à sa table, qui est délicate, qui veuille s'y opposer. Sa demeure est superbe, un dorique règne dans tous ses dehors ; ce n'est pas une porte, c'est un portique : est-ce la maison d'un particulier ? est-ce un temple ? le peuple s'y trompe. Il est le seigneur dominant de tout le quartier : c'est lui que l'on envie, et dont on voudrait voir la chute...... Tout se soutient dans cet homme ; rien encore ne se dément dans cette grandeur qu'il a acquise, dont il ne doit rien, qu'il a payée. Que son père, si vieux et si caduc, n'est-il mort il y a vingt ans, et avant qu'il se fît dans le monde aucune mention de Périandre ! Comment pourra-t-il soutenir ces odieuses pancartes[3] qui déchiffrent les conditions, et qui souvent font rougir la veuve et les héritiers ? Les supprimera-t-il aux yeux de toute une ville jalouse, maligne, clairvoyante, et aux dépens de mille gens qui veulent absolument aller tenir leur rang à des obsèques ? Veut-on d'ailleurs qu'il fasse de son père un *noble homme*, et peut-être un *honorable* homme, lui qui est messire ?...... »

1. Lettre du 19 janvier 1689.
2. *Caractères* de La Bruyère, p. 126. Didot, 1843,
3. Billets d'enterrement.

Page 26, ligne 13 : *Madame de Monaco avait rempli la cour du scandale de ses amours...*

Cette princesse « était vraiment une belle et aimable personne, » dit Mlle de Montpensier dans ses *Mémoires*. Elle fut aussi la favorite et l'intendante de la seconde femme de Monsieur : « elle n'en met pas plus grand pot au feu pour l'esprit ni pour la conversation, » disait Mme de Sévigné à sa fille[1]. Elle mourut jeune encore, en 1678; Mme de Sévigné parla aussi de cet événement à Bussy[2] : « Mme de Monaco est partie de ce monde avec une contriction fort équivoque et fort confondue avec la douleur d'une cruelle maladie. Elle a été défigurée avant que de mourir. Son desséchement a été jusqu'à outrager la nature humaine par le dérangement de tous les traits de son visage. La pitié qu'elle faisait n'a jamais pu obliger personne de faire son éloge.... » Bussy répondait[3] : « On m'a écrit que la maladie dont Mme de Monaco est morte lui a fait faire pénitence, et qu'elle sera de ces gens de l'évangile qui sont payés pour la dernière heure comme ceux qui sont venus le matin; cependant vous me mandez que personne n'a fait son éloge; je ne l'en plains pas davantage. Le bien ou le mal que l'on dit de nous après notre mort nous est bien indifférent..... »

CHAPITRE II.

Page 58, ligne 6 : *Car déjà l'année précédente il avait prêté aide et assistance à la duchesse de Mazarin.....*

Le nom de cette duchesse, non moins célèbre par ses aventures que la marquise de Courcelles, dont elle avait été l'amie jusqu'au jour où une rivalité de sentiment semble les avoir brouillées pour toujours, le nom de Mme de Mazarin, disons-

1-2-3. Lettres des 25 juin 1677, 20 et 25 juin 1678.

nous, s'est trouvé si souvent sous notre plume, que nous croyons devoir donner ici un résumé très-abrégé de son existence nomade et agitée. Et, d'abord, retraçons le portrait qu'en a fait l'abbé de Saint-Réal, qui écrivit les *Mémoires* de la duchesse sous sa dictée[1] : « C'est, dit-il, une de ces beautés romaines qui ne ressemblent point à des poupées, comme la plupart des nôtres de France..... La couleur de ses yeux n'a point de nom ; ce n'est ni bleu, ni gris, ni tout à fait noir, mais un mélange de tous les trois qui n'a que ce que chacun a de plus beau, la douceur des bleus, la gaieté des gris et surtout le feu des noirs. Mais ce qu'ils ont de plus merveilleux, c'est qu'il n'y en a point au monde de si doux et de si enjoués pour l'ordinaire, enfin de si propres à donner de l'amour[2]. »

Ainsi que nous l'avons déjà dit, Mme de Mazarin s'était enfuie de l'hôtel de Conti avec M. de Rohan, le mercredi 16 juin 1668, accompagnée d'une servante nommée Nanon, toutes deux déguisées en hommes. M. de Rohan les quitta à la porte Saint-Antoine, et elles continuèrent leur route en carrosse à six chevaux jusqu'à une maison de la princesse de Guéménée, située à dix lieues de Paris, puis elles continuèrent leur route en chaise roulante ; mais ces voitures n'allant pas assez vite au gré des frayeurs de la duchesse, elle monta à cheval et parvint le vendredi à Bar. De là, elle se dirigea vers Nancy, Neufchâtel et Milan, où elle passa six semaines auprès de sa sœur, la connétable Colonna ; repartit pour Venise, s'arrêta à Sienne chez le cardinal Chigi, et arriva enfin à Rome, où elle fut obligée d'engager ses pierreries pour subsister ; mais un ami de son frère, M. de Crillon, lui avança, peu de temps après, l'argent nécessaire pour les retirer.

Elle résolut bientôt de revenir en France pour tâcher d'obte-

1. *Œuvres de l'abbé de Saint-Réal*, t. V, Amsterdam, 1730.

2. « C'était non-seulement la plus belle des nièces du cardinal, dit Mme de la Fayette, mais aussi une des plus parfaites beautés de la cour. Il ne lui manquait que de l'esprit pour être accomplie et pour lui donner de la vivacité qu'elle n'avait pas : ce défaut même n'en était pas un pour tout le monde, et beaucoup de gens trouvaient son air languissant et sa négligence capables de la faire aimer. » (Hist. de Mme Henriette.) Le marquis de la Fare dit aussi, dans ses *Mémoires*, que « c'était la plus belle femme de l'Europe, et qui l'a été jusqu'à son dernier jour. »

nir une pension de son mari, et alla jusqu'à Nevers, chez le duc son frère. M. de Mazarin ayant appris cela, envoya Polastron, son capitaine des gardes, prendre des informations sur leur conduite, et fit assembler tous les prévôtés des environs du Nivernais pour prêter main-forte au commissaire de la Grand'Chambre qui devait l'enlever en vertu d'un arrêt du Parlement. Colbert intervint, et après avoir fait signer à M. de Mazarin un arrêt d'appointement, il donna l'ordre à la femme de celui-ci de se retirer dans le couvent du Lys (décembre 1670). Au bout de trois mois, le roi lui offrit une pension de 24,000 livres et le choix entre un accommodement ou de retourner en Italie. Elle préféra retourner à Rome, et fut escortée jusqu'à la frontière par un exempt et deux gardes du corps [1].

Sa sœur, la connétable Colonna, voulant aussi fuir son mari, quitta Rome avec Mme Mazarin, qui l'accompagna (mai 1672), et, s'étant déguisées en hommes, elles montèrent vers trois heures de la nuit dans une barque à Civita-Vecchia. Après huit jours de navigation, elles débarquèrent à la Ciotat, en Provence, à onze heures du soir, et allèrent à Marseille, où elles avaient été devancées par un des quatorze courriers que le connétable avait expédiés dans toutes les directions pour ressaisir sa femme. Grâce à certaines protections, elles purent parvenir jusqu'à Aix [2], où Mme de Grignan leur envoya des chemises, disant qu'elles voyageaient en véritables héroïnes de roman, avec force de pierreries et point de linge blanc. Elles vinrent ensuite à Mirabeau, traversèrent Montpellier et Montfrein, où ayant appris que Polastron était en route, sous prétexte de venir complimenter la connétable Colonna de la part de M. de Mazarin, mais dans le but réel d'arrêter sa femme, celle-ci se retira à Viviers pour le laisser passer, puis se rendit à Arles par le Rhône, à Martigues par terre, et à Nice par mer; de là, elle s'achemina vers Turin et Montmélian, d'où sa sœur la fit venir auprès d'elle à Grenoble. Puis ces dames allèrent à Lyon et s'y séparèrent, l'une pour se rendre à Paris, et Mme de Mazarin à Chambéry, où elle resta trois ans.

1. *Sévigné*, lettres du 6 et du 27 février 1671.
2. *Correspondance de Bussy*, lettre de Mme Scudéri du 26 juin 1672.

Mme la duchesse d'York, sa parente[1], se rendant auprès du duc son époux, passa à Chambéry pour voir Mme de Mazarin; celle-ci désira bien l'accompagner en Angleterre, mais ses affaires ne le lui permettant pas alors, elle remit ce voyage à d'autres temps. Cependant elle l'entreprit plus tôt qu'elle n'avait pu le prévoir, par suite de la mort du duc de Savoie, car ce prince, qui avait eu pour elle une grande admiration, avait fait naître des sentiments de jalousie dans l'esprit de Mme de Savoie, dont elle se souvint alors, et elle obligea la duchesse de Mazarin de sortir de ses États dès qu'elle en fut devenue régente absolue. Mme de Mazarin partit avec l'abbé de Saint-Réal pour Londres[2], où elle arriva à la fin de décembre 1675, et y termina sa carrière aventureuse le 2 juillet 1699, « ne laissant de regrets, dit Saint-Simon[3], qu'à Saint-Évremond, » lequel avait été son admirateur platonique et son panégyriste. M. de Mazarin, depuis si longtemps séparé d'elle, fit rapporter son corps, qu'il promena pendant plus d'un an avec lui de terre en terre; puis il le déposa provisoirement à Notre-Dame-de-Liesse, et finit par le faire ensevelir dans le même tombeau que son oncle, dans la chapelle des Quatre-Nations, où il alla la rejoindre lui-même en 1713.

Page 79, ligne 21 : *Les Grand'Chambre et Tournelle s'étant assemblées.....*

Et dans le précédent chapitre, page 34, ligne 6 : *Par sentence des Requêtes.....*

La cour du Parlement, vers la seconde moitié du XVIIe siècle, comprenait dix chambres, savoir : la Grand'Chambre, la Tournelle, cinq chambres des Enquêtes, deux chambres des Re-

1 Marie d'Este, fille de la princesse de Modène, venait d'épouser par procuration le duc d'York, frère de Charles II.

2. Elle y reçut une pension du roi Charles II, on ne saurait dire au juste à quel titre. Mme de Sévigné disait à ce propos à sa fille, dans une lettre déjà citée, en parlant de Mme de Mazarin : « On la croit en Angleterre, où il n'y a, comme vous savez, ni foi, ni loi, ni prêtre ; mais je crois qu'elle ne voudrait pas, comme dit la chanson (de Blot), qu'on en eût chassé le roi. »

3 *Mémoires compl. et auth.*, t. IV, p. 128.

quêtes, etc. Il y avait en outre un procureur général du roi et deux avocats généraux qui intervenaient dans toutes les causes où le roi et le public étaient intéressés.

La Grand'Chambre était composée de huit présidents à mortier, dont un premier président, et de trente conseillers, dont treize clercs et dix-sept laïques. L'archevêque de Paris et l'abbé de Cluny avaient de droit séance et voix en cette chambre, ainsi que les ducs et pairs, lorsqu'ils y avaient prêté serment, le chancelier de France, le garde des sceaux, le gouverneur de Paris, les conseillers d'État et les maîtres des requêtes; mais ces derniers ne pouvaient y assister que quatre à la fois. La Grand'-Chambre jugeait en première instance : 1° les causes auxquelles le procureur général était partie pour les droits du roi; 2° les causes des pairs de France; 3° les causes de Régale [1], ainsi que les questions relatives aux droits de la couronne privativement à tous les autres Parlements; 4° les contestations intéressant l'Hôtel-Dieu, le grand bureau des pauvres de l'hôpital général de Paris, et d'autres personnes ou communautés qui avaient leurs causes commises au Parlement; 5° les crimes de lèse-majesté; 6° les procès criminels des grands officiers de la couronne, des présidents et conseillers du parlement de Paris, des présidents, maîtres, correcteurs et auditeurs de la chambre des comptes de Paris, des gentils'hommes et ecclésiastiques.

La Tournelle était la chambre criminelle du Parlement; elle était composée de trois présidents à mortier qui y assistaient toujours, de six ou huit conseillers de la Grand'Chambre qui y siégeaient tour à tour pendant six mois, et de deux conseillers de chacune des chambres des Enquêtes qui y servaient aussi à tour de rôle pendant trois mois; de cette alternative lui est venu le nom de Tournelle. Les conseillers clercs n'y siégeaient jamais.

Venaient ensuite les cinq chambres des Enquêtes, composées chacune de trente conseillers, dont deux présidents qui ne l'étaient que par commission et temporairement; ils n'avaient du reste aucun rang spécial au Parlement autre que celui de la

1. Droit qu'avait le roi de jouir des fruits et revenus des évêchés et archevêchés pendant la vacance des siéges, et de conférer les bénéfices qui en dépendaient.

date de leur réception, quand les chambres étaient réunies; il y avait en outre un greffier et un secrétaire de la cour. Ces chambres des Enquêtes connaissaient des appellations des sentences rendues sur procès par écrit, c'est-à-dire des sentences rendues, non à l'audience sur la plaidoirie des parties ou des avocats et procureurs, mais sur production des parties. Elles jugeaient aussi en première instance des causes réservées à la Grand'Chambre, lesquelles sont renvoyées aux enquêtes par arrêt du conseil, sur les évocations de la Grand'Chambre et des autres Parlements, etc., ainsi que les appels des jugements qui n'entraînaient qu'une simple amende.

Les deux chambres des Requêtes du Palais étaient composées chacune de deux présidents et de dix ou douze conseillers, sans compter les greffiers, huissiers, etc. Ces deux chambres connaissaient en première instance des procès de ceux qui avaient leurs causes commises au Parlement de Paris, en vertu du droit de *committimus* [1]; des causes des églises de fondation royale et de toutes les corporations qui avaient obtenu des lettres garde-gardiennes [2].

Le nombre des chambres du Parlement, de même que celui des membres qui les composaient, varia à différentes époques, comme aussi le cercle de leurs attributions: ainsi, il y eut encore une chambre de l'Édit et une chambre de la Tournelle civile; mais nous n'en dirons rien de plus, parce que leur existence ne fut que temporaire, et qu'un tel sujet dépasserait d'ailleurs les limites déjà trop étendues d'une simple note [3].

1. Le *committimus* désignait un privilége accordé à un certain nombre d'officiers royaux, de dignitaires, de prélats et de maisons religieuses, pour faire évoquer leurs procès devant les juges spéciaux, tels que les maîtres des Requêtes, le grand conseil, etc. Il y avait le *committimus du grand sceau*, qui s'étendait à toute la France, et celui *du petit sceau*, qui n'avait lieu que dans le ressort d'un Parlement, et évoquait les affaires à la chambre des Requêtes.

2. Lettres accordées par les rois de France aux communautés, chapitres, colléges, prieurés, et leur donnant le droit de porter leurs procès devant un tribunal spécial.

3. *L'État de la France*, par Besongne, Paris, 1665. — *Dict. universel de la France*, par Robert de Hesseln, Paris, 1775. — *Dict. histor. des institutions de la France*, par Cherruel.

Page 5, ligne 88 : *François Brûlard du Boulay, capitaine au régiment d'Orléans, « homme de bonne compagnie »...*

Et *honneste homme*, dit aussi l'auteur anonyme du petit opuscule déjà cité[1]. Il va sans dire que ces expressions doivent être prises dans le sens où elles étaient généralement employées dans ce temps-là, c'est-à-dire dans le sens d'homme élégant, aimable et aimant le plaisir, à manières distinguées, qui cherchait à plaire aux femmes et à les séduire. Il est probable qu'aujourd'hui bien des personnes contesteraient la justesse de cette définition, surtout après ce qu'elles savent déjà de ce nouveau don Juan. Comme il joue un rôle assez important dans l'histoire de Mme de Courcelles, nous croyons devoir ajouter ici quelques détails sur la manière dont il s'y prit pour faire la conquête de la Molière, afin de mieux faire juger l'homme :

Après avoir inutilement employé les instances les plus pressantes auprès de cette séduisante comédienne, et voyant que même les libéralités dont il la comblait n'avaient pu vaincre ses résistances, du Boulay avait fini par s'apercevoir des véritables intentions de cette femme, qui le croyait assez amoureux pour s'en faire épouser; il résolut alors de la laisser dans son erreur, pour en profiter en lui donnant un peu d'espérance : « Il ne faisait pas de scrupule d'abuser de sa crédulité; ce n'est plus le temps d'en avoir pour si peu de chose, ajoute Lafontaine, l'auteur présumé de cette biographie de la Molière; si bien que du Boulai se jeta à ses pieds, où il lui jura que, puisqu'elle joignait à tant de charmes une vertu si délicate, cela le pourrait déterminer à lui donner des assurances qui lui prouveraient ce qu'il tâchait en vain de lui persuader... D'un côté, elle craignait que sa facilité ne rebutast du Boulai; de l'autre, elle appréhendait qu'il ne crust qu'elle n'avait nulle inclination pour lui, et qu'elle ne cherchait que son élévation. Il remarqua son incertitude, » et, en comédien encore plus expert que la comédienne de profession, il feignit d'être fâché de ce qu'elle le refusait et voulut s'en aller; mais la Molière, tout à fait abusée, l'arrêta malgré lui, « et, comme elle vit qu'elle ne pouvait l'appaiser

1. *Histoire de la Guerrin, auparavant femme et veuve de Molière*, p. 48.

qu'en ne lui refusant rien, elle fut assez crédule pour se laisser aller, sur l'assurance que du Boulai lui réitéra qu'il la satisferait avant qu'il fust peu de jours. Il se retira ainsi le plus content du monde, en laissant de son côté la Molière fort satisfaite du pouvoir de ses charmes. Depuis lors elle pressait continuellement du Boulai de lui tenir parole. Il lui donnait tous les jours quelque nouvelle excuse...... Enfin, fatigué de ses importunités, il lui déclara que, quoiqu'il eust pour elle toute la passion imaginable, des raisons puissantes ne lui permettaient pas de la contenter sur le chapitre du mariage. » Cet aveu sincère surprit la demoiselle, qui ne fut point maîtresse de sa colère, et, dans la violence de son emportement, elle le traita comme le dernier de tous les hommes. « Du Boulai, qui n'avait pas répondu un seul mot à toutes ses menaces, se retira tout doucement, pour ne la pas aigrir davantage ; il lui escrivit le lendemain la lettre du monde la plus passionnée où il la priait de l'excuser si, lui connaissant trop de vertu pour consentir à le rendre heureux sans la promesse qu'il lui avait faite, il avait été forcé par son amour à se servir de cette ruse, qui devait estre pardonnable dans cette occasion. »

La Molière ayant fait réflexion, lorsque sa colère fut passée, qu'il n'était pas à propos de bannir du Boulay, quand même il ne la devrait pas épouser, puisqu'il faisait une dépense assez considérable pour la vouloir conserver, lui écrivit un billet dans lequel elle lui accordait son pardon. Il accourut aux pieds de la belle, et leur commerce aurait duré longtemps s'il n'eût rencontré bientôt un rival dans la personne du comédien Guérin, et, peu flatté d'une telle concurrence, il céda la place, bien qu'à regret, à ce comédien, qui réussit à se faire épouser pour mieux assurer sa conquête. Ce fut à peu près vers ce temps-là que du Boulay, ayant fait la connaissance de la marquise de Courcelles, put se consoler d'autant plus facilement dans de nouveaux liens de la perte de sa précédente maîtresse.

L'éditeur de la dernière édition du petit pamphlet où nous avons puisé ces renseignements dit, dans l'avertissement dont il l'a fait précéder, que du Boulay était secrétaire des commandements du duc de Vendôme, sans indiquer l'époque où il remplissait cette charge. Le même auteur ajoute que du Boulay se

mêlait d'écrire en vers et en prose, et il lui attribue deux opéras qui furent représentés sur le théâtre de l'Académie royale de musique : *Zéphire et Flore*, en 1688, et *Orphée*, en 1690.

Page 3, ligne 96 : *Enfin du Boulay rompit brusquement avec elle, sans doute sur le prétexte, réel ou imaginaire, de quelque infidélité.....*

Nous ferons observer que le motif de cette rupture est tout à fait hypothétique, car doit-on, pour excuser la conduite de du Boulay, accepter sans réserve l'opinion qu'il aurait surpris Mme de Courcelles dans les bras d'un homme inférieur à sa condition, d'un palefrenier anglais ? « Ce serait faire à Sidonia, comme le dit fort bien M. Pougin[1], une trop grossière injure, qui n'aurait de fondement qu'une note manuscrite trouvée par M. Monmerqué en marge d'*une copie* des lettres de Mme de Courcelles. Disons plutôt que du Boulay, quel qu'ait été le motif de sa rupture, oublia, dans le premier mouvement d'une fureur jalouse, ses sentiments de galant homme, et n'allons pas, comme l'a fait Walckenaer, sur l'autorité fort contestable d'une simple note, ôter à Sidonia toute dignité, tout respect d'elle-même. Walckenaer[2] veut que cette note soit de Grégorio; mais celui-ci, connaissant un tel fait, aurait il continué de correspondre avec elle? l'eût-il visitée dans sa prison? » Et du Boulay lui-même aurait-il plus tard souhaité de recommencer son commerce avec une femme qui fût devenue tout à fait méprisable à ses yeux[3] ? Non, assurément, car est-il besoin de rappeler que Sidonia, ainsi que le rapporte Grégorio avec un certain dépit mal déguisé, fut recherchée et courtisée par tout ce que Genève renfermait de plus illustre et de plus distingué ; comment donc admettre alors qu'ayant, pour ainsi dire, l'embarras du choix, elle ait été réduite à s'abaisser à des amours aussi vulgaires?

Ne serait-ce point sur la foi du témoignage de la même note, dont nous avons parlé plus haut, que, plus récemment encore, un autre éminent écrivain a exprimé un jugement si sévère,

1. Notice sur la marquise de Courcelles, p. 44.
2. *Mémoires sur Madame de Sévigné*, t. IV, p. 181 et 347.
3. Correspondance de la marquise de Courcelles, lettres XXVII et suivantes.

pour ne pas dire injuste, sur la trop aimable marquise, enveloppant en quelque sorte dans le même dédain ses écrits et ses éditeurs? Car, tout bien considéré, sa conduite fut-elle plus scandaleuse que celle de beaucoup d'autres femmes de son rang et de son temps? Et d'ailleurs, l'auteur de cette boutade peu bienveillante est-il bien venu de se montrer si rigoriste après avoir prêté le patronage de son nom et le secours de son érudition à la dernière édition d'un ouvrage qui abonde en détails des plus cyniques? Quoi qu'il en soit, pour nous, modeste biographe de *cette petite Courcelles*, qu'il nous suffise d'avoir trouvé dans son histoire un sujet capable d'intéresser nos lecteurs; à eux donc de décider si nous avons eu tort ou raison.

CHAPITRE III.

Page 103, à la note : *M. de Montespan parut à l'audience pour soutenir M. d'Albret.....*

C'est de Charles Amanieu d'Albret, sire de Pons, comte de Marennes, dit le marquis d'Albret, mestre de camp du régiment de Navarre, dont il est question dans ce passage de la lettre de Mme de Sévigné. Bussy-Lameth, instruit de ses liaisons avec sa femme, le surprit dans un rendez-vous au château de Pinon, en Picardie, et le tua (5 ou 6 août 1678). Le marquis d'Albret était neveu du chevalier d'Albret, qui tua en duel le marquis de Sévigné le 4 février 1651. Il avait épousé sa cousine, Marie d'Albret, fille unique du maréchal d'Albret.

Page 107, ligne 14 : *A ce nom monseigr se récria beaucoup, déclarant hautement qu'il était tout à fait impossible d'accéder à ma demande, parce que cette dame était d'un trop mauvais exemple.....*

Si M. de Harlay, dont la vie n'avait été rien moins qu'édifiante, fit preuve de bien peu d'indulgence et de charité dans

cette circonstance, Mme de Courcelles fut en quelque sorte bien vengée dans la suite lorsqu'il eut pour ennemis déclarés le père La Chaise et surtout Mme de Maintenon; celle-ci, « à qui il avait déplu d'une manière implacable, dit Saint-Simon[1], en s'opposant à la déclaration du mariage dont il avait été l'un des trois témoins, l'avait coulé à fond. Le mérite qu'il s'était acquis de tout le royaume, et qui l'avait de plus en plus ancré dans la faveur du roi, dans l'assemblée fameuse de 1682, lui fut tourné à poison quand d'autres maximes prévalurent. Son profond savoir, l'éloquence et la facilité de ses sermons, l'excellent choix des sujets et l'habile conduite de son diocèse, jusqu'à sa capacité dans les affaires et l'autorité qu'il y avait acquise dans le clergé, tout cela fut mis en opposition de sa conduite particulière, de ses mœurs galantes, de ses manières de courtisan du grand air. Quoique toutes ces choses eussent été inséparables de lui depuis son épiscopat et ne lui eussent jamais nui, elles devinrent des crimes entre les mains de Mme de Maintenon, quand sa haine depuis quelques années lui eut persuadé de le perdre, et elle ne cessa de lui procurer des déplaisirs. » A mesure que son crédit diminua, et surtout quand l'on vit qu'il n'avait plus aucune part dans la distribution des bénéfices, il y eut non-seulement une désertion presque générale autour de lui, mais aussi des tendances d'opposition contre lui au sein du clergé lui-même, et qui se manifestèrent ouvertement dans la grande assemblée[2] qu'il présida en 1695. Abreuvé de déboires et d'ennuis de toutes espèces, « il ne se trouva de ressource qu'à se renfermer avec sa bonne amie, la duchesse de Lesdiguières[3], qu'il voyait tous les jours de sa vie, ou chez elle ou à Conflans, dont il avait fait un jardin délicieux, et qu'il tenait si propre, qu'à mesure qu'ils s'y promenaient tous deux, des jardiniers les suivaient à distance pour effacer leurs pas avec des rateaux. »

Il mourut dans cette résidence d'une attaque d'apoplexie, le 6 août, à l'âge de soixante-dix ans, sans avoir pu même recevoir les sacrements. Mme de Coulange écrivait à Mme de Sévigné, à

1. *Mémoires complets et authentiques*, t. II, p. 112.

2. Il y avait une grande et une petite assemblée du clergé de toute la France, de cinq ans en cinq ans, c'est-à-dire de quatre ou de deux députés par province.

3. *Sévigné*, lettre de M. de Coulange, du 24 mai 1694.

propos de cet événement[1] : « La mort de M. de Paris, ma très belle, vous aura infailliblement surprise; il n'y en eut jamais de si prompte..... Il s'agit maintenant de trouver quelqu'un qui se charge de l'oraison funèbre du mort; on prétend qu'il n'y a que deux petites bagatelles qui rendent cet ouvrage difficile, c'est la vie et la mort. » Saint-Simon nous apprend que « le P. Gaillard fit son oraison funèbre à N. Dame. Le célèbre jésuite prit son parti; il loua tout ce qui méritait de l'être, puis tourna court sur la morale. Il fit un chef-d'œuvre d'éloquence et de piété ».

Page 121, ligne 11 : *Mais encore le chevalier de Courcelles.....*

En donnant la liste des personnes plus ou moins marquantes qui moururent dans l'année 1706, Saint-Simon cite entre autres[2] : « Le chevalier de Courcelles, qui servait à Luxembourg et s'était distingué à la guerre; il s'appelait Champlais, d'une noblesse fort commune. Sa grand'mère était sœur du premier maréchal de Villeroy; elle avait épousé en premières noces le vicomte de Tallard, du nom de Bonne, du feu duc de Lesdiguières. La fille unique de ce mariage fut mère du maréchal de Tallard. En secondes noces, elle épousa Courcelles, lieutenant général d'artillerie, et fit fort parler d'elle par des galanteries éclatantes auxquelles on n'était pas accoutumé en ce temps-là, et qui la brouillèrent avec toute sa famille. Elle mourut en 1688, dans une grande vieillesse, et avait beaucoup d'esprit. » Quelle que soit l'autorité dont jouisse cet historien, il est évident qu'il a fait la plus complète confusion entre divers membres de la famille dont il vient d'être question. Ainsi, la personne qu'il désigne comme la grand'mère du chevalier était sa propre mère, à laquelle sont attribuées la mauvaise conduite et la réputation d'esprit de la belle-fille de celle-ci, et avec qui elle est encore confondue. Cette même erreur est reproduite ailleurs, tome XIX, page 226. Mais si l'on observe que Saint-Simon, étant né en 1675, n'a

1. Lettre du 12 août 1655.
2. *Mémoires compl. et authent.*, t. IX, p. 104.

pu écrire ses *Mémoires* qu'assez longtemps après les faits dont il parle dans les deux passages qui viennent d'être indiqués, il n'y a pas lieu de s'étonner de ces erreurs, qu'il était néanmoins de notre devoir de signaler en passant.

Pour compléter l'énumération des membres de cette famille de Courcelles, nous mentionnerons ici, d'après le journal manuscrit de Dangeau, et bien qu'il soit demeuré complétement étranger aux événements de cette histoire, un autre frère sans doute du marquis et du chevalier de Courcelles, Alexandre-Charles-Ferdinand de Champlais, qui était sous-diacre du diocèse de Paris; le roi lui donna, en septembre 1675, l'abbaye de S.-Main, dans le diocèse de S.-Malo, par suite de la démission de Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans notre notice, page 66.



MEMOIRES

DE LA

MARQUISE DE COURCELLES



AVERTISSEMENT

En retraçant l'histoire de la marquise de Courcelles, nous nous sommes attaché à présenter cette dame telle que l'avaient jugée ses contemporains, en citant textuellement leurs témoignages plutôt que d'essayer de les résumer à notre point de vue particulier. S'il résulte peut-être de cette méthode un défaut d'unité, elle offrait du moins l'avantage de laisser au lecteur une plus grande liberté d'appréciation dans l'opinion qu'il a pu se former sur cette femme extraordinaire, en laquelle se reflète tout ce qui caractérise le mauvais côté d'une époque glorieuse, mais aussi fort licencieuse. De cet ensemble de témoignages il ressort incontestablement que tous ceux qui ont parlé de madame de Courcelles, quelle que fût d'ailleurs la diversité des rôles qu'ils ont joués auprès d'elle, s'accordent à dire qu'elle possédait à un suprême degré tous les dons de l'esprit et les séductions de la beauté.

Grâce à cette connaissance préalable qu'il vient de faire avec elle, il deviendra plus facile au lecteur de discerner la vérité et de se tenir en garde contre ce charme, cette naï-

veté, déployés dans sa narration par la marquise, en l'entendant nous raconter elle-même son histoire; car, bien qu'elle ait eu soin de nous prévenir du contraire par le préambule déjà cité dans la préface de ce livre, son récit n'est, à vrai dire, qu'une habile plaidoirie, une sorte de justification de sa conduite, qui peut être suspectée, non sans raison, de manquer de sincérité en certains points.

Nous avons déjà donné dans notre notice plusieurs extraits du second essai des *Mémoires* de madame de Courcelles[1], vu l'impossibilité de donner celui-là en entier, parallèlement avec le texte des éditions précédentes, les deux textes reproduisant d'ailleurs à peu près les mêmes faits, sauf quelques légères variantes. Or, si nous avons adopté de préférence, pour le commencement du moins, le texte déjà connu, la raison en est qu'il se trouve plusieurs lacunes regrettables dans notre manuscrit, et que la première partie s'arrête précisément après le passage où il est question du mariage de Sidonia avec le marquis de Courcelles, tandis que le texte des anciennes éditions va tout d'un trait beaucoup plus loin. Pour obvier alors à ces difficultés et concilier toutes les exigences, nous avons ajouté aux premiers mémoires, destinés par la marquise à son amant du Boulay, les parties de notre manuscrit (écrit environ cinq ans plus tard) qui leur font suite, en comblant les lacunes au moyen d'un simple sommaire des principaux faits qui leur correspondent, de manière que le lecteur puisse suivre le fil des événements sans confusion et sans trop s'apercevoir de ces interruptions.

1. Voir pages 3 et 20.



MÉMOIRES

DE LA

MARQUISE DE COURCELLES

ÉCRITS PAR ELLE-MÊME

En vous envoyant le mémoire de ma vie, je pourrais vous faire valoir beaucoup ce présent par la répugnance que j'ai toujours eue à l'écrire, et par l'obstination avec laquelle j'ai toujours résisté aux prières qu'on m'en a faites ; mais vous êtes si accoutumé à me voir faire pour vous des choses extraordinaires, et que personne que vous n'était en droit d'attendre, que je n'ai pas de nouveau compliment à vous faire là-dessus. Si j'étais bien sûre que vous ne fissiez jamais confidence à personne de ce que je vous écris aujourd'hui, je me dispenserais de vous dire ma naissance et ma figure ; mais comme l'envie de parler peut vous prendre, je serai fort aise que l'on sache, pour

votre honneur et pour le mien, que je suis d'une des meilleures maisons du royaume; qu'il ne faut qu'avoir lu l'histoire et savoir le nom que je porte pour être convaincu qu'il n'y a point de dignité qui ne soit entrée dans ma famille; que, du côté de ma mère, je suis plus d'une fois alliée à l'empire, et que je tiens aux plus grands princes de l'Allemagne.

Pour mon portrait, je voudrais bien le faire sur l'idée que vous en avez conçue, et qu'on voulût s'en rapporter à vos descriptions; mais il faut dire naïvement ce qui en est : j'avouerai que, sans être une grande beauté, je suis pourtant une des plus aimables créatures qui se voient; que je n'ai rien dans le visage ni dans les manières qui ne plaise, ni qui ne touche; que, jusqu'au son de ma voix, tout en moi donne de l'amour, et que les gens du monde les plus opposés d'inclination et de tempérament sont d'un même avis là-dessus, et conviennent qu'on ne peut me voir sans me faire du bien.

Je suis grande, j'ai la taille admirable et le meilleur air que l'on puisse avoir; j'ai de beaux cheveux, faits comme ils doivent être pour parer mon visage et relever le plus beau teint du monde, quoiqu'il soit marqué de petite vérole en beaucoup d'endroits; j'ai les yeux assez grands; je ne les ai ni bleus ni bruns, mais entre ces deux couleurs ils en ont une agréable et particulière; je ne les ouvre jamais tout entiers, et quoique dans cette manière de les tenir un peu fermés il n'y ait aucune affectation, il est pourtant vrai que ce m'est un charme qui me rend le regard le plus doux et le plus tendre du monde; j'ai le nez d'une régularité parfaite;

je n'ai point la bouche la plus petite du monde, je ne l'ai point aussi fort grande.

Quelques censeurs ont voulu dire que dans les justes proportions de la beauté on pouvait me trouver la lèvre du dessous un peu trop avancée, mais je crois que c'est un défaut qu'on m'impute pour ne m'en avoir pu trouver d'autres, et que je dois pardonner à ceux qui disent que je n'ai point la bouche tout à fait régulière, quand ils conviennent en même temps que ce défaut est d'un agrément infini, et me donne un air très-spirituel dans le rire et dans tous les mouvements de mon visage. J'ai, enfin, la bouche bien taillée, les lèvres admirables, les dents de couleur de perle, le front, les joues, le tour du visage, beaux; la gorge bien taillée, les mains divines, les bras passables, c'est-à-dire un peu maigres, mais je trouve de la consolation à ce malheur par le plaisir d'avoir les plus belles jambes du monde. Je chante bien sans beaucoup de méthode, j'ai même assez de musique pour me tirer d'affaire avec les connaisseurs. Mais le plus grand charme de ma voix est dans sa douceur et la tendresse qu'elle inspire; et j'ai enfin des armes de toute espèce pour plaire, et jusques ici je ne m'en suis jamais servie sans succès. Pour de l'esprit, j'en ai plus que personne : naturel, plaisant, badin, capable aussi de grandes choses, si je voulais m'y appliquer. J'ai des lumières et connais mieux que personne ce que je devrais faire, quoique je ne le fasse quasi jamais.

Les commencements de ma vie n'ont rien eu que de fort ordinaire; après la mort de mon père, qui fut tué d'un coup de canon en servant le roi, en Allemagne,

en qualité de lieutenant général, son gouvernement passa en d'autres mains, et je fus menée auprès d'une tante abbesse que j'avais en France, dont l'âge et la vertu furent jugés propres à mon éducation. J'avais environ quatre ans quand j'entrai dans son abbaye, et j'y demeurai jusqu'à treize ou quatorze ans, époque à laquelle la mort d'un frère et d'une sœur m'ayant fait devenir héritière de ma maison, qu'on croyait fort puissante, tout ce qu'il y avait de jeunes gens en France furent proposés pour m'épouser. Le roi, voulant me mettre en état de choisir moi-même, me fit l'honneur de m'envoyer prendre par un exempt et douze gardes. Je crois que ma tante eut comme un pressentiment que ma sortie de son cloître devait être le commencement de mes infortunes. Elle reçut l'ordre qui m'arrachait de ses bras avec des torrents de larmes, et, ne pouvant se résoudre à m'abandonner à une vie si différente de celle que j'avais commencé de mener, elle prit un carrosse et me suivit de loin, n'ayant pu obtenir de celui qui me conduisait la permission d'entrer dans celui où j'étais, ni de me parler, non plus qu'aux femmes que le roi avait envoyées pour m'accompagner. Pour moi, je fus si étourdie de cette aventure, ou plutôt si charmée de me voir passer du cloître dans la plus belle cour du monde, que je ne prenais nulle part à sa douleur, et n'avais d'autre embarras dans l'esprit que la crainte qu'elle obtînt la permission de me ramener avec elle.

Tout ce qu'il y a d'augures malheureux m'arrivèrent pendant mon voyage : mon carrosse rompit deux fois avant d'arriver aux portes de la ville d'où je partais ; le

feu prit le premier jour à la chambre où je couchais, et une autre fois ayant voulu, en badinant, me cacher à mes gardes et passer pour cela par-dessus un puits, je faillis à tomber dedans, et je ne m'en retins que par la force de mes mains. J'arrivai ensuite à Paris, où était la cour : en descendant de carrosse je fus présentée au roi en habit de pensionnaire, aux pieds duquel je me jetai, et qui me reçut avec toute la bonté imaginable, me promettant sa protection en considération des services de ma famille, dont il m'assura se souvenir. Il me laissa le choix de demeurer auprès de la reine ou auprès d'une princesse du sang, telle que je voudrais la choisir; je fus inspirée très-assurément par mon mauvais ange de demander d'être mise auprès de madame la princesse de Carignan, chez laquelle je demeurai jusqu'à mon mariage, c'est-à-dire deux ou trois mois.

Ce qui m'avait attiré la protection particulière du roi, et l'avait engagé à me tirer de mon couvent, était le dessein qu'avait M. de Colbert de me faire épouser son frère Maulevrier; la proposition m'en fut faite huit jours après mon arrivée à la cour; et, quoique je sentisse une répugnance effroyable pour une alliance que j'étais assez folle pour regarder comme indigne de moi, je n'eus pas la force de la refuser ouvertement. Mais, tout enfant que j'étais, j'espérais que le temps et mon adresse me tireraient de ce pas-là. Celui qu'on me voulait faire épouser était, par bonheur, en Espagne; et quoique sa famille lui eût mandé de revenir pour son mariage avec moi, il ne put être de trois semaines à Paris. Pendant ce temps-là M. de Colbert, me croyant

déjà sa belle-sœur, mit auprès de moi des femmes, me fit un équipage, et me donna tous les gens dont je devais me servir; je passais les jours avec madame de Chevreuse à l'hôtel de Soissons; je n'avais de société qu'avec sa famille, qui me venait faire des compliments, et parmi tous ceux-là M. de Ménars, frère de madame de Colbert, fut des plus assidus et devint si passionnément amoureux de moi, que madame la princesse de Carignan s'en aperçut dès les premières visites, et beaucoup plus tôt que moi, qui, n'ayant encore rien vu de ma vie qui ressemble à l'amour, fus la plus surprise du monde quand elle me dit d'y prendre garde et de lui dire que ses longues et fréquentes visites me déplaisaient.

Quoique je n'eusse que treize ans [1], je compris fort bien que ce qu'elle me conseillait de faire ne pouvait que m'attirer une déclaration d'amour d'un homme qui, devant être dans quinze jours mon beau-frère, aurait peut-être été charmé de me voir convaincue d'une vérité qu'il n'avait osé me déclarer lui-même. Je fis entendre toutes ces paroles à madame la princesse de Carignan, et la fis résoudre à parler de sa pure autorité à M. de Ménars. Deux heures après il entra dans sa chambre, et, avec cette dureté d'expression qui lui est si naturelle et cet emportement auquel il est si difficile

1. Il y a là évidemment une erreur, car Sidonia, étant née en 1650, devait avoir environ quinze ans vers le temps dont il s'agit, puisque son mariage eut lieu en 1666; ou bien elle a dû demeurer plus de trois mois à l'hôtel de Soissons, ainsi qu'elle le dit un peu plus haut; le compte est facile à faire.

de s'accoutumer, elle lui défendit sa maison; il sortit de chez elle, outré de colère et mourant d'envie d'avoir une conversation avec moi, pour découvrir ce qui lui pouvait avoir attiré cet orage; il m'écrivit le soir une lettre, et me la fit porter par Benoît, qui me tirait en cire. Je la lus par un pur motif de curiosité, et la jetai au feu après avoir fait mille défenses à Benoît de m'en apporter de sa vie, et l'avoir chargé pour M. de Ménars de mille reproches et de mille menaces de les montrer à madame de Colbert s'il s'avisait jamais de m'écrire.

Cela ne l'empêcha pas, deux jours après, de m'envoyer une boîte par les rouliers d'Orléans, comme si elle fût venue de ma tante la religieuse; je l'ouvris avec la précipitation qu'ont les jeunes personnes pour tout ce qui s'appelle présent, et au lieu d'y trouver des agnus et des chapelets, comme je les cherchais, je fus fort surprise d'y trouver des boîtes de diamants, un chapelet de filigrane garni de diamants, une montre et des tablettes de même, dans lesquelles était le portrait de Ménars. Je me crus si offensée de ce procédé, que, sans balancer un moment, je courus chez madame la princesse de Carignan et lui portai tout ce que je venais de recevoir. Elle l'envoya à madame de Colbert, qui fit mille reproches sanglants à son frère, et se servit de toute l'autorité de son mari pour lui faire promettre de ne plus me voir; mais cela ne l'empêcha pas, le soir même, de venir à l'hôtel de Soissons déguisé en courrier, mais si parfaitement bien, que je reçus de sa main un paquet de ses lettres, sans jamais le reconnaître.

Désespéré de ce que tous ses détours n'avaient pu lui faire naître un moment de conversation avec moi, il s'avisa de tenter le secours d'une fille d'honneur de madame la princesse de Carignan, nommée la Desfontaines, aujourd'hui madame Stoup, et se la rendit favorable avec un secret dont beaucoup d'autres se sont servis, ce qui ne manque guère auprès des femmes d'une fortune aussi malheureuse que la sienne; il l'engagea à me proposer une collation dans sa chambre, et obtint de sa bonté la permission de s'y cacher le jour où je devais y aller. Il écouta pendant toute la collation mille confidences que je fis de mes sentiments très-désobligeants pour lui; et quoique l'aveu sincère que je faisais à cette fille de ma répugnance pour le mariage de Maulevrier fût fondé sur des raisons de disproportion qu'il pouvait fort bien prendre pour lui, il ne perdit point l'envie de me parler, et dès que la conversation avec la Desfontaines fut finie, et que, tenant une bougie à la main, j'eus repris le chemin de mon appartement, il sortit de son poste et m'attrapa au milieu de la galerie; se jetant à mes genoux, il me donna une si grande frayeur, qu'en me dégageant de ses bras avec précipitation j'allai me heurter la tête contre le coin d'une muraille, et fis un si grand cri que madame la princesse de Bade sortit de chez elle, et, venant avec toutes ses femmes, me trouva tout en sang, et Ménars étendu de l'autre côté, faisant l'évanoui.

Pour me consoler du mal que m'avait fait cette aventure, qui fut la dernière que j'eus avec lui, elle fit tant de bruit dans sa famille, qu'il me revint assez de choses

fâcheuses pour me donner prétexte de rompre ce mariage, pour lequel j'avais tant d'aversion. Je ne le manquai pas, et, dès ce jour-là, je fis ma déclaration que Maulevrier ne serait non plus mon mari que Ménars mon amant.

Depuis que je fus hors de mesure avec la maison de M. de Colbert, la réputation que j'avais d'avoir du bien m'attira la recherche de tous les jeunes gens qui étaient à marier dans ce temps-là. Mais comme ce n'étaient des amants que pour le mariage, et qu'il n'y a rien d'extraordinaire dans les soins qu'ils m'ont rendus pour cela, je ne saurais prendre la peine d'en prononcer ni d'en rien dire.

Madame la princesse de Carignan et celle de Bade, qui n'avaient songé, en me prenant auprès d'elles, qu'à se faire un appui à mes dépens, voyant leurs mesures rompues pour cela du côté de M. de Colbert, travaillèrent à s'attirer une autre protection au conseil du roi, où elles avaient d'importantes affaires, et m'offrirent au maréchal de Villeroy pour Courcelles son neveu.

Vous savez assez l'éloignement infini qu'il y avait entre lui et moi, par sa naissance et par sa fortune, pour croire qu'il n'aurait pas songé à tenter l'aventure sans être sûr d'un aussi puissant secours que celui de ces dames. Mais dès qu'elles eurent assuré sa famille de mon consentement, on écrivit à Courcelles, qui voyageait dans les pays étrangers, de revenir. M. le maréchal de Villeroy demanda au roi son agrément; et, madame la princesse de Bade employant tout l'artifice dont vous la connaissez capable pour me faire

comprendre que, de tous les gens qu'on me proposait, je devais préférer celui qui pouvait me faire mener la vie la plus tranquille, et faire moi-même la fortune d'un homme pour en devenir la maîtresse absolue; que Courcelles, étant beaucoup moins grand seigneur que les autres qu'on me proposait, recevrait avec plus de reconnaissance la grâce que je lui faisais de le préférer à tant d'illustres rivaux; et me cachant tous les vilains endroits de sa naissance et de son peu de bien, elle me le faisait voir seulement par l'alliance et la protection du maréchal de Villeroy; mais ce qui me perdit et m'arracha le funeste consentement que je donnai, fut la certitude que je crus avoir que Courcelles ne me mènerait jamais à la campagne, et madame de Bade, qui connaissait ma faiblesse là-dessus et l'entêtement prodigieux que j'avais pour la cour, s'en servit comme d'un dernier remède. Toute la maison de Villeroy me le jura solennellement, et m'offrit cette condition dans mon contrat de mariage. Depuis le matin jusqu'au soir, on ne m'entretenait que du bonheur de ne jamais quitter Paris, et du peu de femmes de ma qualité qui en pouvaient jouir.

Enfin j'épousai Courcelles, et ce jour malheureux fut pour moi l'ouverture d'un théâtre où l'on me verra dans la suite jouer le rôle le plus bizarre et le plus infortuné dont on ait jamais ouï parler.

Mon mariage se fit avec toute la pompe imaginable. Le roi me fit l'honneur de signer à mon funeste contrat, et la reine, qui vint souper à l'hôtel de Soissons, où je fus mariée, me fit celui de me donner ma chemise.

Tous les malheurs qui devaient m'accabler dans la suite furent cachés sous les plus belles apparences du monde. Sur l'espoir que Courcelles avait que je lui apportais un bien considérable, il fit des dépenses dont il porte encore aujourd'hui la peine. Pendant huit jours je fus éblouie de tout ce qui brillait à mes yeux, et le plaisir de me voir des pages, de me voir maîtresse d'un grand équipage, m'occupait si fort, que je ne songeais point aux horreurs de ma maison. Mais enfin il fallut ouvrir les yeux, et toutes les précautions qu'on prenait pour m'en empêcher ne me purent cacher plus longtemps que j'étais dans la plus malheureuse condition du monde; mille créanciers qui se trouvaient tous les jours sur mes pas sortant de chez moi, et les propositions fréquentes que mon mari me faisait de signer à des emprunts d'argent, ne m'instruisaient que trop du désordre de ses affaires; mon extrême jeunesse et mon peu d'expérience ne me laissèrent point connaître le mal aussi grand qu'il l'était; mais je n'eus pas la même insensibilité pour le mépris que je m'apercevais que tout le monde avait pour mon mari, et il m'en inspira à moi-même un si violent, que, sans me souvenir de ce que je lui étais, je crus qu'il allait de ma gloire de ne point paraître entêtée d'un homme que personne n'estimait, et je donnai un si libre cours à mon aversion pour lui, qu'en un mois toute la France en fut informée. Je ne savais pas encore que haïr son mari et pouvoir en aimer un autre est presque la même chose; dans cette erreur ici, beaucoup de gens prirent le soin de me le dire; mais madame la princesse de Bade répandit dans le monde

que j'en étais persuadée beaucoup de temps auparavant que je l'eusse voulu écouter. Mais avant de conter cette histoire, il faut que je vous dise que les premiers jours de mon mariage, ma belle-mère, m'instruisant des devoirs que j'avais à rendre, m'avait extrêmement recommandé de faire bien ma cour à M. de Louvois, dont elle est tante[1], et, me flattant des honneurs que je devais recevoir dans sa famille, m'avait promis surtout une visite de M. de Louvois à son retour du voyage de Flandre, où il était depuis dix jours. Mon mari et elle attendaient de lui leur fortune, et je ne sais si, dès lors, ils ne me regardaient pas comme un moyen de l'avancer. M. de Louvois revint donc de Flandre, et aussitôt après il me vint faire compliment sur mon mariage; il était onze heures du soir, les bougies étaient éloignées, j'étais sur mon lit, il ne me vit point et ne fut avec moi qu'un instant, mais je le vis assez pour concevoir pour lui des sentiments qui ont paru dans la suite, et dont les plus grands malheurs de ma vie ont été la punition. Trois jours après, il vint à l'Arsenal voir des canons; il était onze heures du matin; je sortais à pied pour aller

1. Charles de Neufville, marquis de Villeroy et d'Alincourt, s'était marié deux fois et avait eu de Marguerite de Maudelot, sa première femme, entre autres enfants, Catherine de Neufville, qui fut dame d'atour de la reine Anne d'Autriche, et mariée à Jean de Souvré, onzième du nom, marquis de Courtenvaux. Au nombre des enfants qui naquirent de ce mariage fut Charles de Souvré, marquis de Courtenvaux, dont la fille unique, Anne de Souvré, épousa le marquis de Louvois; celui-ci était donc, par sa femme, petit-neveu de la marquise douairière de Courcelles. (Voir la notice, page 19.)

à la messe aux Célestins dans le moment que son carrosse entrait dans la première cour. Il me reconnut à ma livrée, mit pied à terre, me mena à la messe et l'entendit avec moi; quoique je ne me connusse guère aux marques d'une passion naissante, je ne laissai pas de comprendre que cette démarche d'un homme aussi brusque et aussi accablé d'affaires me voulait dire quelque chose. Je craignis qu'il ne prît lui-même le soin de s'expliquer, et je commençai dès ce moment à prendre des soins pour m'en défendre, et pour en éviter les occasions par un pur motif d'antipathie naturelle; j'envoyai quérir mon carrosse pour m'épargner une conversation avec lui en m'en retournant chez moi.

Quelques jours après j'allai à Saint-Germain, et j'appris que madame la princesse de Bade avait fait un méchant conte, au lever de la reine, des visites que M. de Louvois m'avait rendues, en y ajoutant par forme de commentaire que M. de Courcelles et moi étions déjà brouillés pour une lettre de M. de Louvois que j'avais perdue; cela n'était pas vrai, et il ne s'était rien passé entre M. de Louvois et moi que ce que je viens de dire, mais il se servit de cette histoire pour me parler de sa passion, et, pendant la messe du roi, il s'approcha de mon oreille et me dit, assez galamment pour lui, que madame de Bade m'était obligée d'un sentiment dont il se croyait incapable pour elle, et qu'après avoir été toute sa vie ennemi mortel de ses artifices, il se sentait pressé pour elle d'une très-vive reconnaissance pour les soins qu'elle avait pris de m'expliquer ce qu'il sentait et ce qu'il n'aurait peut-être osé me dire de longtemps.

Je crois que je ne lui répondis rien, mais je m'aperçus très-bien que ma belle-mère, qui avait entendu comme moi ce qu'il m'avait dit, en était charmée, et je compris dès lors que j'aurais dans la mère et dans le fils des ennemis plus difficiles à combattre que les charmes de M. de Louvois. Depuis ce jour-là, il fit tous les pas qu'on fait quand on veut plaire, et me vit assidûment chez moi, sous le bon plaisir de ma belle-mère. Tous ceux qui m'approchaient s'empressaient à lui rendre leurs services auprès de moi, et j'eus le plaisir de voir naître mille jalousies entre madame de la Baume et madame sa mère, pour la gloire de me rendre les premières lettres de M. de Louvois. Ma belle-sœur l'obtint, et ma belle-mère en eut du soupçon et un dépit si violent, qu'elle ne put s'empêcher de faire des reproches à M. de Louvois, par une lettre qu'elle lui écrivit et qu'il me montra; ce fut moi-même qui la fis courir dans le monde et qui voulus enfin en réjouir le public. Je regardais avec un mépris infini les bassesses que je voyais faire, et je crois que les honteuses facilités que je trouvais dans ma famille pour ce commerce redoublaient encore l'éloignement que j'y avais. Je crois que M. de Louvois même trouvait du dégoût dans ce procédé bas et infâme de mon mari, de ma belle-mère et de ma belle-sœur; au moins, je me souviens qu'il s'avisa d'un mystère qui était fort peu nécessaire, mais qui ne laissa pas de me réjouir beaucoup. Je me promenais les soirs dans les jardins de l'Arsenal[1], où je logeais, et d'ordi-

1. Il y avait le grand et le petit Arsenal; ils étaient reliés entre eux par un grand jardin « bien entretenu, dit Sauval, et

naire M. de Courcelles et ma belle-mère se promenaient avec moi ; M. de Louvois voulut un jour me surprendre et voir la figure que je faisais dans mon domestique, que je méprisais beaucoup ; il s'habilla d'un grand justaucorps bleu, en véritable bretteur, et, seul, avec une longue épée, il se promenait à minuit dans la même allée où j'étais ; je le reconnus dès que je jetai les yeux sur lui ; mais mon mari ne s'avisa pas de penser qu'un homme à qui les portes de la maison étaient ouvertes avec tant de facilités pût se servir d'un artifice pour me voir. Comme je m'imaginais qu'il ne s'était proposé que de me divertir, je m'approchai de lui pour lui faire entendre tout ce que je disais ; et pendant une demi-heure de conversation je fis tomber mon mari sur tous les endroits où je le connaissais le plus ridicule et le plus méprisable. M. de Louvois trouva assez de plaisir à cette espèce de comédie pour la vouloir plus d'une fois ; il revint trois ou quatre fois de suite, et toujours avec le même succès ; mais enfin Courcelles, à force de le voir sous une même figure, me dit un soir, par hasard ou par soupçon : « Voilà un homme qui ressemble bien à M. de Louvois. » Je le répétai assez haut pour lui faire entendre qu'il était soupçonné ; et le lendemain au soir, à la même heure, étant dans le jardin avec M. de Louvois, qui était venu souper chez moi, et qui s'était voulu ensuite promener avec ma famille, la même figure que nous avions vue les jours précédents parut, ou plutôt un fantôme qui lui était si semblable, que mon mari,

qui jouissait d'une vue admirable. » Il en parle ailleurs comme d'une promenade publique.

en étant aussi ébloui que moi surprise, ne put s'empêcher de dire à M. de Louvois, avec cet air niais et ce ton de voix ingénu qui le rend si méprisable : « Monsieur, il faut que je vous avoue une injustice que je vous ai faite; il y a quatre jours que cet homme se promène avec tant d'affectation à suivre ma femme, que je l'ai pris pour vous. » M. de Louvois se moqua extrêmement de lui, et moi de même; nous nous retirâmes tous fort satisfaits, moi de la justice que je rendais à mon indigne époux, M. de Louvois de le voir donner dans le panneau, et Courcelles de l'espoir qu'il avait que M. de Louvois ne prendrait point d'autre chemin que lui pour parvenir à mes bonnes grâces. M. de Louvois allait cependant toujours son chemin pour s'établir auprès de moi, et moi le mien pour l'en éloigner. Il m'avait fait porter des lettres par madame de la Baume qui m'avait fort pressée de le voir chez elle; mais je m'étais tirée de cet embarras en lui disant que je ne pouvais me résoudre à me livrer à la bonne foi d'une femme qui n'en avait point. Je refusai sur ce prétexte toutes les lettres qu'elle m'apportait de sa part, et avec la plus forte résolution du monde de ne prendre aucun engagement avec lui.

Je le craignais si fort que je n'osais le lui dire, et je passais toute ma vie à chercher des expédients pour éviter, par des ruses, les occasions de le voir. Il retira sa confidence des mains de la Baume, qui s'aperçut avec rage que j'en étais la cause et dès ce jour-là devint ma plus cruelle ennemie. Il chargea, quelque temps après, Langlée de me parler de sa part. Langlée, dans ce

temps-là, n'était qu'un misérable que la faveur de M. de Louvois n'avait point encore tiré de l'ordure où la roture de son père le tenait enseveli. C'était un des plus assidus courtisans de Courcelles. M. de Louvois l'avait vu très-souvent chez moi, et le choix qu'il en fit pour le servir dans son amour a été le premier degré de sa fortune. Il embrassa avec plaisir la proposition qui lui fut faite par un valet de chambre de M. de Louvois de demeurer auprès de moi pour y servir son maître. Il avait pour cela des prétextes plausibles : il est de la province du Maine, et mon mari y avait sa terre ; ses aïeux, qui de tout temps ont trafiqué des bœufs dans ce pays, et qui à présent y ont encore un commerce établi pour cela, lui avaient laissé assez de bien pour avoir un prétexte d'y revenir demeurer dans le temps que je serais obligée d'y suivre mon mari. Je refusai encore la confidence de Langlée pour d'autres raisons dont je ne me souviens point, mais je sais bien qu'enragé de ne pouvoir être mon confident, il devint mon espion, et a depuis établi sa fortune en me rendant toutes sortes de méchants offices auprès de M. de Louvois. Comme il prétendait s'établir en le servant auprès de moi, il ne lui fut pas difficile de lui jeter dans l'esprit des soupçons de mon indifférence. Mes froideurs pour lui, les soins que je prenais de l'éviter et le peu de progrès qu'il avait fait auprès de moi l'avaient déjà disposé à s'aigrir sur le moindre prétexte. La liberté avec laquelle je voyais tous les jours le duc de Villeroy[1], cousin germain

1. On ne s'explique pas pourquoi elle dit le *duc* de Villeroy, puisque le maréchal, père de celui-ci, vivait encore.

de mon mari, lui en fournit un, et pour parler naïvement, je tomberai d'accord que je n'avais pas pour lui la même antipathie que M. de Louvois m'avait trouvée dans le commencement de mon mariage; je lui avais remarqué un mérite assez distingué pour ne me pas rendre aux leçons que mon mari m'avait faites sur son chapitre; ils avaient l'un pour l'autre une haine invincible. Mille qualités du duc de Villeroi servaient de fondement à celle de mon mari, naturellement envieux et assez convaincu de ses défauts; et l'indiscrétion de M. de Courcelles, qui s'était vanté faussement d'avoir su plaire à madame de Villeroy, autorisait le peu de mesure que le duc de Villeroy gardait avec lui[1]. Enfin je ne sais si M. de Courcelles craignit qu'il n'usât du droit de représailles, ou si c'était pour me conserver à M. de Louvois, mais il se passait peu de jours qu'il ne me renouvelât ses défenses contre le duc de Villeroy, et que je ne sentisse augmenter l'estime et l'inclination que j'avais pour lui.

Il était dans ce temps-là si fort occupé de sa passion pour madame de Monaco, qu'il faisait peu d'attention aux favorables sentiments que j'avais pour lui, et je prenais moins de précautions pour me défendre de M. de Louvois. Tout jaloux qu'il était, il n'avait point encore pensé que cet homme pouvait devenir son écueil et le mien, et, sur la foi des charmes de madame de Monaco, il passait même jusqu'à lui faire des confidences sur mon chapitre sans en craindre aucun événe-

1. Le duc de Villeroy avait épousé en 1662 Marie-Marguerite de Cossé, fille de Louis de Cossé, duc de Brissac.

ment fâcheux. Un jour que mon mari m'avait envoyée prendre l'air à Marolles avec ma belle-mère, pendant qu'il était demeuré à Fontainebleau, où était la cour, il prit envie à M. de Louvois de venir me voir, et, feignant un voyage à Passy, qui n'est qu'à dix ou douze lieues de chez moi, il découvrit son secret au seul duc de Villeroy. Mais avant que je vous dise l'usage qu'il fit de cette confidence, il est bon de vous dire quel succès eut cette galanterie, et qu'au lieu de me voir telle qu'il me souhaitait, je ne parlai qu'à son valet de chambre, et lui fis voir tant de difficultés, qu'il résolut son maître à ne me voir qu'en passant dans une garenne à la chasse, où je manquai à tout découvrir aux femmes qui me suivirent, par un éclat de rire qui m'échappa, en le voyant, de la figure dont vous le connaissez, en souquenille de toile, avec des guêtres et un emplâtre sur l'œil. Ce fut l'unique faveur qu'il reçut de moi pour prix de ses peines. Mais le duc de Villeroy, qui ne se figurait pas que j'en dusse être quitte à si bon marché, par un sentiment que j'expliquerai dans la suite, au gré de mes souhaits, me fit une trahison qu'une autre que moi ne lui aurait jamais pardonnée. J'ai dit que M. de Courcelles et lui étaient hors de mesure. Malgré leur peu d'intelligence, le jour que M. de Louvois devait arriver chez moi, il se leva à quatre heures du matin, et alla éveiller Courcelles pour l'avertir, en bon parent, qu'il devait prendre garde à moi, et que M. de Louvois, dans le temps qu'il lui parlait, devait être à Marolles; qu'il se perdait dans le monde pour le peu de soin qu'il prenait de ma conduite. Courcelles, charmé de la bonté de

son cousin, pleura de joie et de tendresse de trouver un ami si intéressé dans un homme qu'il croyait fort éloigné des sentiments qu'il lui témoignait; il lui fit mille excuses de ses froideurs passées; il l'embrassa et lui jura pour l'avenir une amitié et une confiance éternelles. Cependant la crainte de voir M. de Louvois se servir d'un autre ministère que du sien, le prit plus que jamais; il fit partir un homme sur-le-champ pour venir me trouver. Il écrivit à sa mère de me ramener incessamment, et, sans lui expliquer le sujet de ses alarmes, il lui mandait tant de fadaises dignes de son caractère, que lorsqu'elle me montra la lettre je devinai qu'il fallait qu'il en eût découvert quelque chose, et qu'il mourait de frayeur que la gloire de me perdre lui échappât. Je revins, et rencontrai dans le chemin de Longboyau M. de Louvois et M. de Courcelles qui venaient ensemble dans un même carrosse au devant de moi. Courcelles parut fort chagrin, et ne dit pas un mot jusqu'à ce que le duc de Villeroy, qui y venait aussi, et que nous rencontrâmes à une demi-lieue de là, nous eût joints. A son abord, il prit un visage content et lui faisait mille signes d'intelligence. Ma belle-mère en était surprise, et ne savait ce qu'elle disait. M. de Louvois était si occupé du plaisir de me voir, qu'il n'y prenait point garde; et pour moi, je mourais d'envie et d'impatience d'être en lieu d'apprendre le dénoûment d'une intrigue où je voyais bien qu'il y avait beaucoup de perfidie de la part du duc, et de simplicité de celle de Courcelles. Nous arrivâmes tous ensemble aux Basses-Loges; M. de Louvois donna la main à ma belle-mère,

M. de Courcelles me la donna, et au lieu de me mener dans la chambre où étaient les autres, il m'arrêta dans une cour, m'accabla de reproches du peu de soin que j'avais de sa fortune et de ses intérêts, me citant tous les exemples des femmes dont les amants avaient fait la fortune de leurs maris. Il me demanda avec aigreur si celui de la maréchale d'Humières[1], dont le mari n'avait été fait lieutenant général que par l'intrigue pareille de sa femme avec le maréchal de Turenne[2], n'était pas meilleur à suivre que celui d'une infinité de coquettes dont les galanteries n'avaient servi qu'à les perdre sans profit. Il me dit qu'il avait été bien heureux d'avoir été averti de ce qui se passait à Marolles; qu'il ne pouvait jamais payer un service si important; qu'il en avait l'obligation à un homme qu'il avait cru jusqu'alors son ennemi, mais qu'à l'avenir il réparerait son injustice par toute son amitié. Je reconnus bien là mon traître, mais je n'en fis aucun semblant. Cependant, inquiété par les reproches de sa conscience, et peut-être touché des larmes qu'il me voyait répandre de la fenêtre d'une

1. Louise-Antoinette (selon Bussy, Marie-Anne) Thérèse de la Châtre épousa en 1653 Louis de Crevant d'Humières, maréchal de France. Après la mort de son mari (1694), elle se retira aux Grandes-Carmélites de la rue S.-Jacques, où elle mourut en 1723.

2. Bussy dit dans une lettre datée du 29 juillet 1668, à propos de Bellefonds, Crequy et d'Humières, qui venaient d'être nommés maréchaux : « Mais quand je verrai faire trois maréchaux de France à la fois, qui n'ont jamais fait une action d'éclat à la guerre, à deux desquels il est arrivé des malheurs sur la réputation..... » Une note placée à la suite d'une chanson sur le maréchal d'Humières (*Recueil manusc.* de Maurepas) dit aussi que ce maréchal ne l'eût jamais été sans le secours de Turenne.

salle où il se promenait tout seul, n'ayant pas suivi M. de Louvois dans la chambre, mon mari, épuisé d'impertinences, craignant que M. de Louvois ne s'aperçût de sa longue absence et de sa conversation avec moi, appela le duc de Villeroy pour essuyer mes larmes, et le pria de ne me point quitter que mes yeux ne fussent dérougis. Il retourna trouver sa mère, et je m'enfonçai dans le jardin, résolue d'accabler de reproches le perfide Villeroy. Il ne les attendit pas, et dès que je fus hors de la vue de ceux qui étaient aux fenêtres, il se jeta à mes pieds, et m'avoua de bonne foi qu'il était la cause de toutes mes douleurs; que ce que je prenais pour trahison était la marque de la plus violente passion du monde; qu'il n'avait pu résister au désespoir de me savoir peut-être entre les bras d'un autre, et qu'il aurait fait quelque chose de pire qu'une perfidie pour rompre le cours d'un commerce qui éloignait toutes ses espérances; que je n'avais pas été la plus offensée dans cette occasion; que la confidence de M. de Louvois trahie était un plus grand crime que tous ceux dont je me plaignais; que si je ne pouvais lui pardonner, il ne tenait qu'à moi de me venger en découvrant tout le mystère; qu'il m'en priait lui-même, et qu'il m'en serait beaucoup plus obligé que de l'abandonner à tous ses remords. J'écoutai ses excuses, et ce jour-là, qui devait nous brouiller pour jamais, fut le commencement de notre liaison : nous prîmes des mesures pour cacher notre commerce; nous convînmes qu'il se rendrait nécessaire autant qu'il pourrait à celui de M. de Louvois, afin qu'il ne se passât rien dont il ne fût instruit le premier;

nous arrêtâmes encore qu'il conviendrait de bien vivre avec Courcelles; qu'il vivrait avec madame de Monaco comme il avait coutumé de faire, et j'y consentis d'autant plus aisément que, le roi étant près de partir pour l'armée, j'avais peu à souffrir des services qu'il devait lui rendre. Il me proposa de le voir chez l'abbé d'Effiat : j'en eus quelque répugnance, le connaissant amoureux de moi depuis le jour de notre connaissance; mais enfin, l'impossibilité de mieux faire, et le désir de voir le duc de Villeroy l'emporta; je le chargeai de lui faire agréer la proposition. Après cette conversation, je retournai trouver ceux que j'avais laissés, avec un esprit un peu plus tranquille, et l'œil plus sec que Courcelles ne l'avait laissé. Personne ne s'aperçut de ce qui venait de se passer entre Villeroy et moi. Nous commençâmes dès ce jour à exécuter fidèlement le traité que nous avions fait au jardin. Nous vécûmes assez tranquillement le temps que le roi resta à Fontainebleau et à Saint-Germain. On partit ensuite pour la campagne, pendant laquelle je reçus toujours des marques de l'amour du duc de Villeroy. Madame s'était retirée à Saint-Cloud pour y vivre dans une plus grande retraite; elle ne recevait des visites de Paris que les dimanches, et passait tous les autres jours à travailler et à se promener tristement avec cinq ou six femmes, dont j'étais une, qu'elle avait choisies pour partager les ennuis de la solitude. On n'y portait que des habits gris et on n'y voyait pas une boucle. On trouvait dans tous les coins des femmes pleurant et écrivant. Chacun entrait avec bonté dans les alarmes de l'autre. On se faisait de bonne

foi confidence des nouvelles qu'on recevait ; et celle pour qui il arrivait un courrier rendait de bonne foi les lettres dont il était chargé, sans que personne demandât par quelle voie elles étaient venues. L'entêtement que j'avais dans ce temps était peut-être le seul qu'on eût trouvé là digne de censure, parce qu'il blessait madame de Monaco, dont les intérêts, par mille raisons, étaient chers à Madame ; aussi en faisais-je un très-grand secret, et au défaut du plaisir d'en faire des confidences, je m'abandonnais à celui de me voir une dupe du mérite de celle-là. Toutes les lettres que je recevais venaient sous ses auspices. M. de Louvois signait lui-même les passeports des courriers que Villeroy m'envoyait ; ils apportaient toujours deux lettres. Je lisais et cachetais celles qui étaient pour madame de Monaco ; je gardais la réponse qu'elle lui faisait, et j'en mandais seulement le sens au duc de Villeroy, afin qu'il pût lui faire une réponse juste. Ce commerce, quoique plein de charmes, ne laissa pas de m'ennuyer ; je devins jalouse, et je ne pouvais plus me résoudre à contribuer moi-même à la joie de ma rivale, qui, toute trahie qu'elle était, ne laissait pas de goûter les plaisirs que je lui causais. J'en écrivis à Villeroy ; je n'eus pas de peine à le résoudre de s'affranchir d'un effort qui lui coûtait quelque chose. Il cessa de lui écrire, et osa même m'envoyer quelques courriers sous les passeports de M. de Louvois, sans autres dépêches que les lettres qu'il m'écrivait, et ce fut une imprudence de cette espèce qui découvrit toute notre intelligence et donna lieu à mille malheurs qui me sont arrivés depuis.

Le jour qu'Oudenarde fut pris [1], le duc de Villeroy fit partir un de ses valets de chambre, nommé Charleville, qui avait fait souvent cette route. Il arriva quelques jours avant le comte de Grammont, qui était chargé d'en apporter la nouvelle à la Reine. L'envie de dire la première une chose agréable me fit répandre le bruit de cette prise, sans qu'on pût savoir à qui ni comment il était arrivé. Ainsi, quand le comte de Grammont arriva à Paris, tout le monde le savait, et les femmes de la cour se demandaient les unes aux autres qui l'avait dit, Charleville n'étant pas sorti d'un grenier, n'ayant pas même osé paraître à l'hôtel de Villeroy, parce qu'il n'y apportait point de lettres. Mais enfin l'envie de voir le jour le prit: il crut qu'en se déguisant en Polonais, personne ne le reconnaîtrait. Il eut même l'effronterie de venir dans cet équipage jusque dans la cour du château de Saint-Germain, justement à l'heure que la reine allait au salut. Vous connaissez cette cour-là, et vous savez assez combien les moindres sujets d'y parler y sont chers. La bizarrerie de l'habit du faux Polonais frappa les yeux de tout le monde.

La reine le voulut voir de plus près; elle ordonna qu'on le fît approcher; il y résista un moment, mais il fallut obéir; il eut le régal de s'entendre nommer par son nom dès qu'il fut à la portée des yeux de ma belle-mère. Madame de Monaco, qui démêla bien ce mystère, pensa tomber de son haut, et ne put s'empêcher de dire: « Ceci est un secret pour moi; » et, tournant les

1. Le 31 juillet 1667.

yeux vers moi, elle trouva sur mon visage embarrassé la confirmation de ses soupçons. Je ne sais comment elle fit pour intéresser toute la famille de mon mari dans sa vengeance, mais je m'en aperçus dès le lendemain, que ma belle-mère m'ayant remenée à Paris de très-bonne heure, je trouvai, en entrant dans mon cabinet, ma cassette rompue, toutes les lettres du duc de Villeroy enlevées, comme celles qu'il m'avait sacrifiées de madame de Monaco, celles de M. de Pequilin[1], avec qui, avant que d'être mariée, elle avait eu la plus grande et la plus malheureuse passion du monde, n'ayant pu, avec beaucoup d'amour, d'esprit et de charmes apparents, obtenir de lui le plaisir d'en être trompée. Ce mépris, tombé sur une précieuse de profession comme elle, m'avait paru si juste, et m'avait si fort réjouie, d'autant plus que je ne savais pas encore, comme je l'ai su depuis, que cette disgrâce lui était arrivée en deux ou trois endroits, que j'en voulais garder dans ses lettres des monuments éternels. Mais elles me furent prises avec beaucoup d'autres bagatelles. L'on en fit un présent à M. de Louvois, plus funeste pour lui que pour moi. Sur qui cette découverte tomba, il est aisé de se l'imaginer. Il m'écrivit des duretés ; il accabla de reproches son infidèle ami. Madame de Monaco, outrée de tous côtés, de l'infidélité de son amant et du sacrifice de ses lettres, ne gardait ni secret ni mesure dans son chagrin, et par la règle qui rend toutes choses égales entre les parfaites amies, elle entre-

1. Autrement M. de Puyguilhem ; il ne prit le titre de duc de Lauzun qu'après la mort de son père. Voir la première partie, p. 14.

tenait si bien Madame dans le malheur de son amour, qu'elle ne me voulut plus voir, et me dit elle-même, quand je revins à Saint-Cloud, qu'elle me ferait savoir quand elle aurait besoin de moi. Monsieur voulut encore venger l'outrage fait à madame de Monaco, et fit, à l'armée, des reproches très-aigres à M. de Villeroy sur son peu de ménagements pour une femme de son rang et de son mérite. Je ne sais pas comment il souffrit cette réprimande; mais je sais bien qu'il essuya tout du long celle que lui fit M. de Louvois, et la représentation de toutes ses lettres, dont la meilleure partie lui avait été envoyée du débris de ma cassette par madame de la Baume, qu'on avait établie chef de conspiration contre moi.

Le dérèglement de sa vie lui a, comme tout le monde sait, fermé la porte à tout honnête commerce depuis longtemps; mais le talent merveilleux qu'elle a pour les trahisons lui en a ouvert une autre, et, quoiqu'elle soit en exécration à tout le monde, on ne laisse pas de s'en servir dans ces sortes de besoins, et elle ne se fait aucun scrupule de servir à des choses plus terribles, pourvu qu'on la flatte de l'espérance de la rendre nécessaire aux gens qui peuvent être utiles à ses intérêts. Elle était donc en ce sens-là fort avant dans le conseil contre moi, et ce fut elle qui fournit l'expédient de faire voler un homme que j'envoyais au duc de Villeroy dans ce désordre, afin d'avoir la preuve entière de notre intelligence.

Tout cela renversa la constance du duc de Villeroy; il ne put désavouer son crime, mais il promit de n'y

plus retomber, et me sacrifia à l'amitié de M. de Louvois, ou plutôt à sa fortune : il lui jura solennellement de ne me plus voir de sa vie. J'appris bientôt sa perfidie : M. de Louvois prit le plus grand soin du monde de m'en informer. J'en fus affligée à mourir; mais enfin, après avoir senti quelque temps le cruel malheur de me voir brouillée dans ma famille, mal à la cour, accablée d'ennuis, désolée par M. de Louvois, critiquée par toute la France, je songeai à m'en tirer, et je crus qu'il n'était pas impossible de me raccommoder avec M. de Louvois au prix que l'avait fait le duc de Villeroy.

J'appris qu'il venait faire un tour à Paris pour les affaires de l'artillerie. Quoique je fusse hors de tout commerce avec lui, je m'informai du jour de son arrivée, et je fus au-devant de lui sur la foi de mes charmes et du penchant que je lui connaissais. Il pensa s'évanouir de colère et de surprise quand je le rencontrai; j'étais moi-même bien embarrassée ; mais je me rassurai sur son émotion ; et, quoiqu'il feignît de ne me vouloir point parler, et que par cent reproches il me coupât la parole, je fis entendre mes excuses; et, comme avait fait mon infidèle, j'avouai tout et promis de n'y plus retourner.

Enfin je me fis pardonner; je repris mon premier empire, et j'obtins qu'on ne vengerait que sur le donneur d'avis les méchants quarts d'heure que nous avions passés. Je voulus que notre raccommodement parût une espèce de miracle, et pour cela nous arrêtâmes ce que vous allez apprendre : je retournai seule à Paris, où je ne fis aucun semblant de ce que je venais

faire; M. de Louvois n'y arriva que le lendemain, à midi, et vint descendre chez moi comme il avait la coutume; il me trouva mettant mes coiffes pour aller à la messe avec ma belle-mère et ma belle-sœur, qui étaient là présentes. Dès qu'on eut dit que c'était lui, je courus au-devant sans qu'il parût sur mon visage ni sur le sien aucune marque d'embarras; il me fit plus d'amitié qu'il ne m'en avait jamais fait, et, pour combler l'étonnement et le désespoir de mes deux ennemies, qui croyaient avoir travaillé si utilement à notre désunion, et qui prenaient pour des enchantements ce qu'elles voyaient de notre intelligence, il fit cent railleries fines et piquantes sur le peu de succès de leurs projets. Nous allâmes à la messe ensemble et vécûmes quelque temps ensemble assez bien.

Je croyais que le dépit de la faiblesse de Villeroy m'avait guérie de mon entêtement pour lui; je faisais moi-même des plaisanteries du sacrifice qu'il avait fait de ma tendresse à la fortune; je lui avais même donné là-dessus un quolibet qui réjouit fort tout le monde; enfin, je me croyais pour toute ma vie hors d'intrigue avec lui; mais tout cela ne tint que jusqu'au retour de la campagne. Le cœur commença à me battre lorsque je le sus à Paris; dès que je m'imaginais le trouver en quelque endroit, je changeais de visage et mourais d'envie de savoir comment il soutiendrait ma présence, et, malheureusement, il fut frappé de la même curiosité. Un jour que mon carrosse était arrêté devant l'Orangerie, le sien passa et me fit pâlir à mon ordinaire. Il fit retourner son cocher, mit pied à terre et, sans se sou-

venir ni de ses serments ni des miens, il s'approcha de ma portière et me demanda, en me baisant la main, de cet air tendre qui lui sied si bien, si je retournais chez moi. Je lui dis que oui; et, quoique je ne l'eusse pas résolu, je m'y fis ramener. Il y fut aussitôt que moi : il me conduisit dans ma chambre, où nous commençâmes un éclaircissement qui nous fit répandre un torrent de ces douces larmes que la seule tendresse fait verser, et qui nous raccommoda mieux que jamais. Mais le destin, qui traverse tous les plaisirs de ma vie, ne manqua pas cette occasion, et M. de Louvois entra dans ma chambre et me trouva les yeux noyés, assise sur des carreaux, et le duc de Villeroy à genoux auprès de moi, dans un état peu différent du mien. Je ne sais qui de nous trois fut le plus interdit : Villeroy sortit sans dire un mot; je ne pus ouvrir la bouche d'un quart d'heure, et M. de Louvois eut besoin de tout ce temps-là pour concerter les différentes passions qui l'agitèrent; mais enfin tout ce qui me parut de lui fut une résolution très-forte de se guérir de son amour et de commencer par ne me plus voir.

Je m'aperçus bientôt de l'effet que produisait son changement dans ma famille; car dès que mon mari me crut livrée à mon chagrin, il m'accabla de mauvais traitements et me fit la plus cruelle méchanceté dont on ait jamais ouï parler. Après m'avoir défendu toutes sortes de plaisirs et de sociétés, après m'avoir fait refuser, sous prétexte de maladie, de me trouver à des parties de chasse où le roi voulait que fussent toutes les femmes de mon âge, de ma figure et de ma qualité, il s'avisa de

me vouloir défigurer en faisant empoisonner une eau dont je me servais pour me laver le visage : un soir que je revenais de la ville et que j'avais ordonné à l'une de mes femmes de me faire de cette eau, j'en trouvai sur ma toilette qui me parut moins claire qu'elle ne devait être ; mais n'y ayant pas fait de réflexion, je commençai à m'en plaquer le visage. Dès qu'elle eut touché ma peau, je sentis quelque démangeaison ; un quart d'heure après, je me trouvai le visage gros comme un seau, et tout couvert de bouteilles comme si je m'étais brûlée. Il est aisé de juger de la fureur que me laissa cette aventure : j'en demandai raison à celle qui m'avait fait cette eau ; elle me dit qu'elle ne savait d'où venait ce malheur. Ma rage augmenta à ce mensonge, et ne sachant à qui m'en prendre de cet accident, je lui ordonnai de la boire. Elle refusa, comme étant bien instruite du danger qu'il y avait pour elle ; mais je la fis prendre par deux de mes laquais et lui fis ouvrir la bouche par un autre, et la forçai de l'avaler. Je courus éperdue m'accuser à M. de Courcelles de ce qui venait de m'arriver ; il n'en parut pas affligé. Venant dans ma chambre voir ce que c'était, il trouva cette fille étendue par terre, avec des convulsions, prête à crever du breuvage que je l'avais forcée de prendre. Il me gronda fort de l'avoir mise en cet état ; je l'assurai que je ne bornerais pas là ma vengeance ; et pour commencer à lui tenir parole, toute mourante qu'elle était, je la fis porter hors de chez moi. Mon mari ne put dissimuler davantage ; il courut à son secours et passa le reste de la nuit à lui faire faire des remèdes, et lui chercha une maison où depuis il l'a toujours fait

subsister jusqu'à ce qu'il l'eût remise auprès de moi après ma guérison, comme on le verra dans la suite. Je faillis à mourir de douleur de cette aventure : je fus six semaines avec des croûtes sur mon visage, comme en ont ceux qui sortent de la petite vérole; je tombai malade d'une fièvre continue qui me dura quarante jours; je reçus l'extrême-onction; la gazette me donna pour morte. Durant le cours de cette maladie, l'intérêt obligea M. de Courcelles à me rendre autant de soins et de services que l'amitié aurait dû le faire. J'avais seize ans, je n'avais point fait de testament, et la perte de mon bien paraissait un si grand malheur à M. de Courcelles et à sa mère, qu'après avoir épuisé tous les remèdes humains, ils eurent recours à Dieu, que jusqu'alors ils avaient peu connu, et auquel depuis ils n'ont guère plus songé. Courcelles fit vœu d'aller à pied à Notre-Dame de Chartres si je guérissais. Le raccommodement de mon mari avec moi ne fut pas le seul que m'attira cette maladie; M. de Louvois, malgré notre brouillerie, envoya toujours régulièrement savoir de mes nouvelles.

Quand je commençai à me mieux porter, il me vint voir, et me trouva si changée et si abattue, que la pitié, je crois, fit en lui ce que la beauté y avait fait autrefois. Je n'étais pas reconnaissable; la tête me tremblait de faiblesse; j'avais perdu tous mes cheveux, et l'amour-propre, qui fait qu'on se flatte toujours sur ces sortes de choses, m'ayant laissé encore quelque bonne opinion de moi, je voulus m'éclaircir, par le jugement du public, de l'état où je pouvais être. Dès que je pus me soutenir, je me fis

mener à la porte Saint-Bernard[1] par la marquise de Castelnau[2]. Comme j'étais dans un carrosse étranger et que je n'avais aucun de mes gens avec moi, je ne pouvais être reconnue que par mon visage, et j'eus le chagrin mortel de voir passer devant moi tout ce que je connaissais en France, sans qu'il tombât dans l'esprit de pas un que ce pût être moi. Je me tins convaincue de toute ma laideur, et, toute languissante que j'étais, je partis le lendemain pour aller attendre à Orléans, dans l'abbaye de ma tante, le retour de mes charmes. Ils ne se firent pas attendre longtemps, car après un mois de solitude et de régime, je revins à Paris telle que j'avais paru auparavant.

M. de Louvois me rendit ses soins ordinaires; mais j'avais pris tant de goût au plaisir de le tromper que je ne pouvais plus m'en passer. Je ne pouvais plus me servir du duc de Villeroy pour cela; j'avais même remarqué tant de faiblesse et d'inégalité dans sa conduite avec moi depuis quelque temps, que je n'y pensais presque plus, et sans avoir rien dans le cœur de favorable pour personne, je ne sentis plus que mon antipathie

1. La porte Saint-Bernard était située sur le quai de la Tournelle, à une très-petite distance du pont de la Tournelle; elle fut entièrement abattue vers la fin du règne de Louis XIV; c'était une des portes de l'enceinte de Philippe-Auguste, bâtie en 1190 et 1250. (Pougin.)

2. Cette marquise de Castelnau fut aussi du nombre de ces femmes qui acquirent une scandaleuse célébrité. Elle était fille de Louis Foucault, maréchal de France, et avait épousé Michel, marquis de Castelnau, gouverneur de Brest, dont elle était devenue veuve en 1658.

pour M. de Louvois, et je bornai tout mon plaisir au soin de trouver des excuses de ne le point voir, d'aller dans les lieux où il ne pouvait être, et de faire des parties secrètes pour lui. L'hiver vint et me fournit mille occasions pour me satisfaire là-dessus. Je me masquais toutes les nuits avec MM. d'Elbœuf, de Bouillon, et le comte d'Auvergne, quelquefois avec M. de Mazarin et M. de Rohan, mais jamais avec M. de Louvois, et, quelque prière qu'il m'en fît, je lui faisais naître des impossibilités journalières pour cela. Un jour que, pour le consoler, j'avais promis de me trouver dans une assemblée, et de me faire connaître à lui sous un habit que je lui avais marqué, j'en pris un tout différent, et après avoir joui longtemps du plaisir de le voir inquiet, me chercher inutilement, j'eus la folie d'en faire confidence à M. de Marsan, qui se trouva auprès de moi, et, parlant avec chaleur, je déguisai si peu mon ton de voix qu'il fut reconnu de tout le monde, et de lui plutôt que de personne. Ce me fut une nouvelle querelle, et ç'aurait été la dernière, si une madame de La Brosse n'avait trouvé l'invention de nous raccommoder.

Ici se présente une première lacune dans les Mémoires de madame de Courcelles; c'est là qu'il faut placer sa réclusion, d'abord dans le couvent des filles Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, puis dans celui de l'abbaye de Chelles.

Je partis de Paris pour aller à Courcelles, au commencement du mois de mai 1668, avec ma belle-mère et M. de Courcelles, qui me vint accompagner jusqu'à

Villeroy[1] seulement, où madame d'Armagnac était disgraciée; ma belle-mère et moi arrivâmes à Courcelles environ le 10 du même mois de mai. Quelques jours après j'appris que mon mari s'était battu en duel contre M. de Cavoye, et que, pour éviter la juste colère du roi, il avait pris la précaution de s'éloigner pour quelque temps et d'aller faire un voyage en Lorraine, pour apprendre de loin ce qui se faisait contre lui; mais il fut si heureux qu'il ne se trouva aucun témoin contre lui, que, pour se purger entièrement de ce crime, il résolut de se remettre en prison et entra effectivement à la Conciergerie avec M. de Cavoye, je crois, au mois de juillet. Il n'eut pas été six semaines en état que la Cour ordonna qu'il serait plus amplement informé, et cependant qu'il serait mis en liberté; mais le roi, qui savait la vérité de ce fait, n'étant pas satisfait de cet arrêt, ordonna de pure autorité qu'ils garderaient la prison; de sorte qu'ils ne purent plus que se la rendre douce par toutes les libertés qu'ils purent s'imaginer, et ce fut sans beaucoup de peine qu'ils les obtinrent, ayant affaire à une geôlière qui était intéressée et capable de tout pour de l'argent, qui savait d'ailleurs que le Parlement avait consommé son ministère dans cette affaire-là, et que ces messieurs n'étant plus prisonniers que pour satisfaire à l'indignation du roi, ils n'avaient garde de perdre pour jamais leur fortune en contrevenant à ses ordres, c'est-à-dire en s'évadant. Elle leur laissa donc sa porte libre, et, avec la précaution d'un manteau gris et d'une

1. Cette résidence somptueuse était située dans le gouvernement de l'Ile-de-France, à 7 l. S. de Paris, près de Corbeil.

chaise rouge, ils avaient permission d'aller partout où il leur plaisait; c'est une vérité constante dont j'aurais fourni cent témoins, s'il était permis à une accusée de produire des faits justificatifs, et que je suis encore prête à prouver si la cour veut bien me le permettre. Cependant j'étais à Courcelles avec ma belle-mère, qui se vengeait sur moi de tout le chagrin que lui donnait la mauvaise conduite de son fils; elle voyait avec désespoir la perte de sa fortune, et, comprenant bien que cette disgrâce lui fermait tous les chemins de s'avancer par voies honnêtes et permises, elle pensa en trouver d'autres et à s'acquérir du bien au prix de toutes choses; elle inspira si bien ses lâches sentiments à son fils, qu'ils ont toujours travaillé de concert dans ce dessein; je fus trouvée fort propre à y servir, et une jeune personne héritière d'un grand bien, sans parents, sans amis, sans conseil et sans défiance, à leur merci dans un château à cent lieues de Paris, était justement la victime propre à sacrifier à leur intérêt. On commença à me vouloir faire signer toutes les méchantes affaires de la famille, et sur ce que je résistais un peu, l'on ne garda plus de mesures avec moi; ma belle-mère ne me parla plus qu'avec des reproches et des menaces. On maltraitait tous mes valets sans que j'osasse m'en plaindre; pas un de ceux de mon mari ne me rendait plus ni respect ni obéissance; je n'avais pas enfin dans cette maison l'autorité de me faire donner un verre d'eau, et je me souviens que pour avoir demandé un jour un cheval pour envoyer à deux lieues de là un artisan malade, les palefreniers de mon mari eurent l'in-

solence de me demander qui j'étais et de quel droit j'ordonnais dans ce lieu-là, et madame de Courcelles eut elle-même la cruauté de confirmer ce qu'ils avaient dit.

Cet étrange procédé me fit comprendre qu'on avait envie de me pousser aux extrémités et qu'on me préparait le sort de toutes les femmes qui sont entrées depuis un siècle dans cette famille, qui presque toutes ont péri par le fer, le poison ou les mauvais traitements de leur mari. L'histoire en est publique en ce pays-là, et je vis bien que j'allais l'augmenter; mais je ne pus renfermer toute la douleur que cette pensée me fit concevoir; j'allai la communiquer à une religieuse, sœur du père de M. de Courcelles, avec qui j'avais lié une fort tendre amitié et dont la mère me fournissait un des exemples qui me faisaient trembler. Je passai deux jours à la Flèche à pleurer à sa grille les malheurs que je ne faisais encore que prévoir confusément, et pour toute précaution je lui donnai à garder quelques papiers importants que j'avais et je fis une protestation par-devant notaire contre tout ce que je pourrais écrire et signer à Courcelles en faveur de mon mari et contre mes propres intérêts. Je croyais n'être attaquée que par ces endroits-là et je ne devinais pas que l'on commencerait l'œuvre de ma perte par la ruine de mon honneur. Mon peu de méfiance et de précaution là-dessus doit être pris, il me semble, pour une preuve incontestable de l'innocence de ma vie.

A mon retour à Courcelles, qui eut lieu environ vers la mi-août, je trouvai Rostaing arrivé, qui, me donnant la main pour descendre de mon carrosse, me remit une

lettre de M. de Courcelles qui portait qu'elle me devait être donnée par le meilleur de ses amis; qu'il me priait de le considérer sur ce pied-là et d'agréer qu'il demeurât à Courcelles en pleine autorité de faire exécuter sa volonté, et que les raisons de cette conduite me seraient connues avec le temps; Rostaing ajouta qu'ayant eu un voyage à faire en province pour faire des recrues pour son régiment, mon mari l'avait prié de ne point prendre d'autre maison que la sienne, et qu'il croyait que je ne trouverais pas mauvais qu'il obéît à ces ordres-là. Je ne répondis rien et j'entrai dans ma chambre, accablée de douleur et résolue de n'en plus sortir pour ne pas voir un homme envoyé exprès pour me persécuter; mais pour vous faire connaître ce Rostaing et la qualité de sa mission, il faut que vous sachiez qu'il est fils d'une femme qui a été trente ans demoiselle suivante et confidente de ma belle-mère, et cinq ou six ans de madame de la Baume; qu'elle a élevé mon mari, et que Rostaing, père de celui dont je vous parle, était actuellement mon écuyer et m'avait été donné de la main de madame de Courcelles, ma belle-mère, après avoir été toute sa vie le sien, et l'avoir tirée du même embarras où je suis à présent, du vivant du comte de Tallard, son premier mari; son fils cadet était encore page de M. le comte de Tallard, petit-fils du précédent. Rostaing lui-même l'avait été de Mgr l'évêque de Chartres et tenait de lui un emploi de capitaine-major dans le régiment de Castelnau; jugez si un homme dépendant de la maison de mon mari en tant de manières aurait osé s'y venir établir ni faire le maître aux yeux de ma belle-mère sans

être bien avoué, et si moi, qui n'avais pas dans cette maison le pouvoir d'acheter une cage, j'aurais pu l'y garder quatre mois durant avec tout son équipage, des chevaux et des valets, purement parce qu'il m'était agréable comme mes parties l'ont ridiculement avancé; mais pour revenir à mon histoire, je vous ai dit que j'étais affligée à la mort de l'arrivée de Rostaing, et il est vrai que, quelques leçons que me pût faire ma belle-mère pour m'obliger à le voir et à lui permettre l'entrée de ma chambre, quelque effort que je fisse moi-même pour vaincre ma répugnance là-dessus, je fus six semaines sans vouloir manger à table pour ne le point voir, pendant que, de sa part, il faisait le maître et le tyran, tout ce qu'il fallait enfin pour augmenter mon horreur contre lui, battant et fouillant mes valets quand ils allaient à la poste porter mes lettres, interceptant celles qu'on m'écrivait, chassant les domestiques qui m'étaient agréables, les remplaçant par d'autres que je ne pouvais souffrir, faisant rompre mes cabinets et mes cassettes, m'ôtant jusqu'à mon écritoire et tout ce qui pouvait contribuer à mon divertissement. Enfin, il réussit si bien à se faire haïr de moi que je ne sortais plus de ma chambre de peur de le rencontrer, de sorte que, madame de Courcelles et lui ne sachant plus que faire pour m'obliger à le souffrir, il feignit, de concert avec elle, un voyage à Tours, qui est éloigné de vingt lieues de Courcelles, et partit effectivement pour y aller. Je commençai à respirer dès que je ne le vis plus; je trouvai même la conduite de ma belle-mère fort adoucie, et, au lieu de cette rigueur avec laquelle elle me refusait

d'ordinaire tout ce qui me pouvait divertir, elle fut la première à m'inspirer le dessein d'une promenade à Notre-Dame de Saumur, à quinze lieues de Courcelles, sous prétexte d'aller accomplir un vœu que nous avions fait ensemble pour le bien des affaires de M. de Courcelles; mais, le matin destiné à notre départ, elle feignit d'avoir la fièvre et une si grande migraine qu'elle ne pouvait être du voyage, et elle m'exhorta à le faire seule; elle n'eut pas beaucoup de peine à m'y résoudre; je partis donc avec mes femmes seulement et fis fort gaîment un voyage de lui-même assez plaisant; mais la perfide savait bien que je ne portais pas loin cette petite joie; elle avait mandé à Rostaing que j'allais à Saumur sans elle, et qu'il ne manquât pas de s'y rendre de Tours, où il était. Il obéit et, le jour que j'y arrivai, je le trouvai sur le pont de Saumur qui vint aborder mon carrosse et d'un air embarrassé me dit que le hasard le faisait trouver là; je crus ce que je devais, mais, selon mon habitude, je ne lui répondis rien; j'allai descendre à l'hôtellerie, bien mécontente de ce procédé et encore plus résolue de ne jamais entrer en conversation sur rien au monde avec ce misérable, et à garder un silence éternel plutôt que de le laisser pénétrer dans le fond de ma pensée; mais il me suivit si obstinément dans tous les pas que je faisais, il me persécuta tant et si souvent par des questions et des discours capables de m'aigrir, et, après avoir insolemment pris place dans mon carrosse lorsque je retournai à Courcelles, il me fit si bien comprendre qu'agissant par les ordres de mon mari, je manquais de prudence de le

maltraiter au point que je faisais, qu'enfin je ne pus m'empêcher d'éclater en plaintes et en injures; et lui, qui ne voulait que me faire parler, employa pour sa satisfaction cinq ou six lettres de M. de Courcelles qu'il me montra en confidence et dont le souvenir me fait encore frémir, car ce n'étaient que menaces contre moi et qu'exhortations à me perdre, et je me souviens encore des propres termes d'une de ces lettres qui portait : « *Souvenez-vous, mon cher ami, qu'il vaut mieux tuer le diable, que si le diable me tuait, et que la meilleure condition que puisse espérer la belle, qui, après m'avoir perdu ma fortune, me refuse encore les secours qui dépendent d'elle, c'est de finir ses jours en gardant mes dindons.* » Quelque persuadée des méchantes intentions de mon mari, je faillis mourir à la vue de ces lettres et, dans cet état douloureux, je me laissai persuader que, dans le dessein que l'on avait de me perdre, j'étais encore trop heureuse que la commission fût donnée à un homme capable de quelques sentiments d'humanité, et qui m'avertissait au moins des maux qui m'étaient préparés.

Nous retournâmes donc ensemble à Courcelles, d'où je trouvai ma belle-mère partie pour un voyage en Poitou, où elle resta plus d'un mois; de sorte que, durant ce temps-là, je demeurai seule à Courcelles et j'envoyai à mon mari plusieurs procurations qu'il me demandait, tantôt en me flattant, tantôt en me menaçant, selon ce que Rostaing lui mandait de mes dispositions et des manières dont il me fallait prendre; je fis enfin bien des choses contraires à mes in-

térêts, et M. de Courcelles, autorisé de mes procurations, mit un si grand désordre dans mes affaires, que M. d'Argenteuil, mon oncle et mon héritier présomptif, en eut connaissance et trouva moyen de m'écrire que je me ruinais et que je me gardasse bien de signer aucune chose à l'avenir par les ordres de M. de Courcelles, mais qu'au contraire je protestasse, s'il m'était possible, contre tout ce que j'avais fait. Cet avis me fit ouvrir les yeux, et je pris bonne résolution de ne plus rien envoyer ni signer : l'occasion de le refuser se présenta bientôt, et M. de Courcelles me demanda la ratification d'un traité qu'il avait fait avec M. le duc de Villars, qui me ruinait absolument; je la refusai, et ce refus donna lieu à tous les malheurs de ma vie, car, après avoir employé inutilement toutes les prières et toutes les flatteries dont il put s'aviser, il résolut enfin de venir vaincre lui-même mon obstination et de se servir pour cela de la liberté qu'on lui laissait de sortir secrètement de la Conciergerie. Il me le promit par lettres qui sont produites au procès, et il me tint effectivement parole, environ vers la Toussaint, qui est le temps où je devins grosse de sa présence; mais ses caresses ne firent pas plus d'effet que ses menaces; il s'en retourna sans obtenir de moi sa ratification, mais je demeurai grosse et en état de subir tout ce que lui ont inspiré sa cupidité et sa vengeance. Il sut ma grossesse vers le même temps que moi et travailla aussitôt au dessein de me perdre, en se servant du prétexte qu'il avait de sa prison et du mystère de son voyage pour s'attirer mon bien en me déshonorant; il rappela Rostaing peu de

temps après m'être venu voir ; il l'a toujours vu depuis, et une de ses lettres que j'ai produite au procès fait foi de ce que je dis, car il me mande qu'il a reçu par lui mille amitiés de ma part, preuve évidente qu'il n'en avait pas reçu l'outrage dont il s'est plaint depuis, et que c'est toujours de concert avec lui qu'il a agi. Je crois qu'il fit sa requête aussitôt au Parlement, mais, pour moi, je n'en sais rien ; il ne me parla plus de ratification, mais il s'assura seulement de ma personne et me fit garder fort sûrement à Courcelles sans que je susse de quel prétexte il prétendait se servir pour autoriser ses mauvais traitements. J'étais si accoutumée à ses rigueurs et à celles de madame sa mère que je ne fus point trop surprise de ma captivité ; je la supportai assez doucement jusqu'au mois de février que M. Doiré me vint faire une grande fabuleuse histoire, disant que les sorties de prison de M. de Courcelles étaient sues, que le roi s'en tenait offensé, qu'on lui en faisait un crime capital, que ma grossesse en était une preuve certaine, et que si je n'avais pas assez d'amitié pour lui pour faire les choses qui pouvaient servir à sa commission, je m'attirerais son ressentiment ; il me proposa ensuite les aveux que j'ai faits dans le cours de mon procès à Courcelles. J'en fus épouvantée, comme l'on peut se l'imaginer ; je lui dis que je mourrais plutôt que d'y souscrire ; je demeurai quelques jours dans cette résolution, mais enfin je me laissai vaincre aux conseils pernicieux, ou plutôt à la frayeur de mille menaces que l'on me faisait.

Je fus visitée par des médecins, je fis mon testament

dans l'après-dînée et dans la suite; enfin, de concert avec mes ennemis, tout ce qui pouvait contribuer à ma perte, croyant toujours que ce n'était qu'une feinte pour le salut de mon mari; mais enfin quelques-uns de mes gardes, touchés de mon innocence, m'avertirent que c'était tout de bon qu'on voulait me déshonorer et m'enfermer pour jamais dans un cloître, et je m'aperçus qu'ils disaient vrai en mille marques certaines; de sorte que je demandai à sortir du château de Courcelles, et le juge de Château-du-Loir, ne pouvant me le refuser sans donner une preuve trop évidente de son affectation à me perdre, consentit apparemment à ma sortie; mais il choisit un lieu où M. de Courcelles n'avait pas moins d'autorité que dans sa propre maison, et ce fut chez le sieur d'Oiré que je fus transférée, le plus cruel de mes persécuteurs et le complice du lâche dessein de mon mari. J'y fis mes couches, gardée par lui et par les mêmes gens qui me gardaient à Courcelles; j'accouchai entre les bras de ma belle-mère; je n'eus que ses domestiques pour me servir, et je ne pus enfin exécuter la résolution que j'avais prise de protester contre les déclarations que l'on m'avait violemment arrachées, avant que l'on ne m'eût transférée à Château-du-Loir pour y recevoir ma sentence, parce que l'on ne pouvait me la prononcer ailleurs. Dès que j'y fus, quoique gardée par les mêmes gens qui m'avaient gardée à Courcelles et à la Sansonnière, je trouvai l'occasion de parler à un notaire, devant lequel je protestai contre tout ce que j'avais fait et j'exposai mon innocence, en le priant instamment de

garder le silence, parce que j'avais encore les mêmes raisons de craindre que j'avais eues ailleurs, et, avec cette précaution, je crus ne rien hasarder contre mes intérêts en signant encore une fois mes interrogatoires précédents comme *receus*, et y ajoutant ces mots après ma signature : *Sous mes protestations*. Le lendemain, je voulus récuser mon juge ; il se moqua de ma récusation et passa outre à prononcer contre moi la sentence qu'il avait concertée avec M. de Courcelles. J'en appelai et me sauvai.

C'est alors que madame de Courcelles alla en Luxembourg. Pendant ce temps-là son mari, poursuivant l'appel qu'il a interjeté contre la sentence du juge de Château-du-Loir, obtient du Parlement un nouveau jugement plus rigoureux que le premier. Bientôt revenue et découverte à Paris, madame de Courcelles est écrouée à la Conciergerie deux ans et cinq mois après son évasion ; n'augurant rien de bon de la révision de son procès, elle parvient une seconde fois, avec l'aide de plusieurs amis, à s'échapper de prison, après y être restée environ pendant un an.

En sortant de la Conciergerie, j'allai chez madame de Lusigny, ma parente du même nom et de la même famille dont je suis ; elle est âgée et veuve depuis très-longtemps, et demeure dans le château qu'elle a près d'Auxonne, en Franche-Comté. Après avoir été sept ou huit jours cachée chez elle, je ne crus pas y être en sûreté, et, par son moyen et ses connaissances, j'entrai dans le couvent des religieuses Ursulines de Gray ; j'y demeurai quatre mois, jusqu'à ce que la guerre ayant

forcé tous les Français refugiés de sortir du comté de Bourgogne, je revins chez madame de Lusigny; mais comme sa maison est si proche de la frontière qu'on y est presque exposé au canon, nous fûmes obligées d'en sortir et de venir à Dijon, où la guerre faisait retirer tout le monde. Je n'y aurais pas été en sûreté contre les persécutions de M. de Courcelles, mais M. le duc de Navailles, qui commandait en ce pays-là, voulut bien assurer madame de Lusigny qu'il ne me serait fait aucune insulte. Cependant, madame de Lusigny ayant été rappelée chez elle par ses affaires domestiques, elle ne jugea pas à propos de m'y remener, ni de me laisser seule à Dijon; de sorte qu'elle me mena à l'abbaye de Pralon, à quatre lieues de Dijon, où elle a une sœur religieuse et où je demeurai sept mois, jusqu'à ce que, les troubles de la guerre étant passés et la Franche-Comté prise, madame de Lusigny me vint reprendre et me ramena chez elle, où j'ai vécu tranquillement et dans une extrême solitude un an et demi; mais mon mari me trouvant encore trop bien au gré de sa haine, ou s'imaginant peut-être que la vie que je menais lui reprochait de trop près son injustice et sa cruauté, il s'avisa de me donner une alarme pour me faire quitter le royaume; il fit paraître douze ou quinze cavaliers qui, avec un grand fracas, allaient me demander dans toutes les maisons voisines d'Athée, et disaient avoir une lettre de cachet pour me prendre. Il ne leur fut pas difficile de m'épouvanter, non plus que madame de Lusigny, qui me fit sauver chez une de ses fermières, et si à propos, que le lendemain matin sa maison se

trouva investie par ces gens-là, qui escaladèrent et me cherchèrent jusque dans les puits. Cependant j'étais cachée, comme j'ai dit, chez une paysanne, et j'espérais qu'après cet orage passé je pourrais retourner au château; mais ceux qui m'avaient donné la peur ne voulaient pas que j'en fusse quitte pour cela : ils tinrent encore plus de quinze jours la campagne autour d'Athée, et firent tant de bruit dans ce pays-là qu'ils réussirent enfin à me faire quitter la France. J'en partis donc munie de tout l'argent que madame de Lusigny me put donner, et, la prise de la Franche-Comté m'ayant ôté l'asile que j'y avais trouvé avant la guerre, je résolus de me retirer en Savoie, comme étant l'issue la plus proche du lieu que je quittais.

En passant à Genève, qui était sur ma route, je trouvai madame la comtesse d'Hona, fille du marquis de Saint-André Mont-Brun et femme du comte d'Hona, autrefois gouverneur d'Orange; tout le monde connaît, je crois, ce nom-là, et tous ceux qui le connaissent savent aussi que celle qui le porte est une personne de la dernière distinction. Comme je l'avais vue autrefois au comtat d'Avignon, où elle a longtemps demeuré, je lui fis part de mes malheurs, dont elle eut la plus grande pitié du monde; elle m'offrit tout ce qui dépendait d'elle, et nous nous liâmes ensemble d'une si grande amitié que je bornai là ma course et je passai les jours avec elle, tantôt à Coppet, qui est le nom d'une terre qu'elle possède en Suisse, et tantôt à Genève, qui est le lieu de sa résidence ordinaire; mais, environ cinq mois après, le malheur qui trouble toujours mon repos voulut que ma-

dame d'Hona eut l'artère coupée d'une saignée, et qu'il lui vint un si grand mal au bras qu'elle fut obligée d'aller à Lyon pour se le faire ouvrir. Je ne crus pas devoir demeurer à Genève, y ayant perdu tout ce qui m'y attachait; je repris mes premières résolutions de me retirer en Savoie, et, après avoir demandé protection à Madame Royale, je choisis le couvent des Bernardines d'Annecy pour le lieu de ma retraite; je trouvai parmi ces bonnes religieuses toute la compassion que ne refusent pas à mes malheurs ceux qui les regardent sans passion et sans intérêt. Quelques-unes d'entre elles, qui sont de Lyon, employèrent leurs parents auprès de Mgr l'archevêque de Lyon pour lui représenter l'extrémité où M. de Courcelles me poussait. Mgr l'évêque lui-même, touché de ma misère et convaincu de l'injustice qu'on me faisait, écrivit à l'Archevêque pour le prier, par un zèle de charité chrétienne, de porter M. de Courcelles à un accommodement avec moi ou à me donner au moins de quoi vivre dans un couvent; mais M. de Courcelles, selon les règles de sa cruauté ordinaire, n'en voulut pas entendre parler. Me voyant donc sans pain, et les religieuses, qui sont très-pauvres en ce pays-là, se lassant de me faire l'aumône parce qu'elles ne voyaient, après quatre mois de temps que j'y ai demeuré, aucun jour à être payées de mes pensions, j'écrivis à M. le duc de Villars de m'envoyer de quoi vivre ou de m'indiquer un lieu où mon mari m'en voulût donner; il me manda qu'il n'y avait rien à espérer de M. de Courcelles, mais il m'envoya chercher pour me conduire chez lui, au

comtat d'Avignon, où, ayant des terres, il pouvait me faire subsister avec moins de dépenses pour lui qu'ailleurs. J'entrai dans un couvent au comtat, où madame sa nièce est supérieure, et après y avoir demeuré treize mois, comme il appert par l'attestation que j'en ai, je fus obligée de quitter ce pays-là, à cause d'un grand différend pour le pas que M. de Villars eut avec le vice-légat du pape, sous la protection duquel j'étais.

Je revins donc secrètement en France, de l'avis de M. de Villars, pour résoudre avec lui ce que je deviendrais et en quel lieu du monde je pourrais porter ma méchante fortune. Il se trouvait alors à Pluviers[1], où il m'avait donné rendez-vous, et, après bien des irrésolutions, nous conclûmes qu'il fallait que je passasse en Angleterre pour attendre que les affaires qui l'obligeaient de me tirer du comtat d'Avignon fussent réglées. Il me dit que cependant il tenterait encore auprès de M. de Courcelles pour le résoudre à me donner de quoi subsister; que, s'il était inexorable, il verrait ce que je pourrais faire pour venir purger ma contumace et demander justice au Parlement, et qu'enfin, si je ne pouvais vaincre la dureté de M. de Courcelles, ni la répugnance que j'avais à me venir remettre dans un lieu d'où je m'étais sauvée, je pourrais peut-être toucher de pitié la reine d'Angleterre et obtenir d'elle la même grâce qu'on disait que madame de Mazarin avait obtenue du roi, qu'on croyait avoir écrit pour obliger M. de

1. Pluviers, aujourd'hui Pithiviers, petite ville de la Beauce, ch.-l. d'arrond. du Loiret.

Mazarin à faire avec elle un raccommodement avantageux; toutes ces raisons, ou plutôt l'impossibilité de mieux faire, me déterminèrent, comme je l'ai déjà dit, à passer en Angleterre.

Je pensai mourir sur mer, où je fus cinq jours pour n'avoir pas osé prendre la route ordinaire; j'arrivai à Londres n'ayant plus que le souffle, et, pour comble d'infortune, j'appris que tout ce que l'on disait de madame de Mazarin était faux; qu'à la vérité, le roi d'Angleterre avait écrit pour elle au roi, mais que cela n'avait rien produit, et qu'elle était au même état qu'elle a toujours été. Je ne crus pas, avec beaucoup moins de protection et de plus puissants ennemis, devoir être plus heureuse qu'elle; aussi je résolus de ne pas même tenter ce qui lui avait si mal réussi, et je ne songeai qu'à repasser la mer dès que les démêlés de M. de Villars en Avignon seraient réglés. Dans cette attente, j'ai été deux mois seulement en Angleterre sans voir le jour et sans faire aucune connaissance; au moins vingt personnes du monde, qui y étaient en ce temps-là, savent comme j'y ai vécu et qu'on ne m'y a pas même vue.

Enfin, les affaires de mon oncle étant réglées au comtat comme il pouvait le souhaiter, je repassai en France et je m'en retournai en Avignon, où j'entrai dans l'abbaye de Sainte-Catherine. J'y ai resté près de dix mois, c'est-à-dire jusqu'à la mort de M. de Courcelles, après laquelle je vins me remettre entre les bras de ma tante l'abbesse de Saint-Loup d'Orléans, auprès de laquelle j'ai demeuré deux mois, jusqu'à ce que le Parlement fut rentré. Quand M. le premier président

m'a fait prendre, j'étais à Paris depuis huit ou dix jours, attendant que mes parties eussent qualité pour me remettre et purger ma coutumace; qu'on ajoute à cela le temps qu'il a fallu pour les voyages que j'ai faits, et l'on verra que je rends ici un compte exact et sincère de toutes mes démarches depuis mon évasion. Serait-il possible que les invectives que vomissent mes parties contre moi aient plus de force pour persuader que des vérités constantes et prouvées comme celles-ci? Je sais bien que je pourrais me dispenser de rendre ce compte-là de mes actions, et que, si elles avaient été mauvaises, je pourrais tirer le rideau, mon mari n'ayant point fait de nouvelles plaintes contre moi, et personne n'ayant droit sur ma conduite présentement; mais, pour ma gloire et ma propre satisfaction, je voudrais fort que tout le monde vît avec indignation ce que mes ennemis ont fait pour me perdre, et l'injustice avec laquelle ils osent encore demander mon bien, après en avoir vécu pendant neuf ans sans me donner un verre d'eau, après m'avoir tendu mille pièges pour me déshonorer, après m'avoir forcée d'errer de par le monde et de gueuser de couvent en couvent, avoir détruit et délabré mes terres, tandis que je me chargeais de dettes pour vivre, qu'il me faut payer présentement. Ils demandent ce qui est échappé à leur volerie, et, sans aucun droit sur moi, sans qu'il me reste aucune liaison avec leur famille, ils prétendent, après la mort de mon persécuteur, ce que la justice du ciel lui a refusé pendant sa vie.

La grande raison de mes parties pour demander mon

bien, c'est la dépense qu'ils prétendent avoir faite dans la poursuite du procès qu'ils m'ont fait; mais, outre qu'elle n'est pas telle qu'ils veulent faire croire, et qu'il n'y a pas de justice que je paye le mal qu'on m'a fait par une injuste et calomnieuse accusation, c'est que je ne l'ai déjà que trop payé, puisque c'est de la jouissance de mon bien qu'ils ont eu de quoi fournir aux frais qu'ils ont faits.



CORRESPONDANCE



MON INTENTION[1]

Ce qui m'a fait rassembler ces lettres pour les faire lire plus commodément à mes amis n'a point été l'indiscrétion ordinaire qu'on a pour ces sortes de choses quand on croit être brouillé sans retour avec celle qui les a écrites. J'avais à me justifier d'avoir aimé trop fidèlement et trop fortement la plus charmante créature de l'univers, à la vérité, mais la plus perfide et la plus légère, et que je reconnaissais pour telle. Je me défiais trop de mon éloquence pour m'en rapporter à elle seule de cette justification, et les discours que je faisais tous les

1. C'est une sorte de préface mise par du Boulay en tête des lettres que Mme de Courcelles lui avait adressées.

jours pour bien représenter les charmes de son esprit (et c'était le fort de ma défense) me satisfaisaient si peu moi-même, que je voyais bien qu'ils ne persuaderaient personne. Dans cet embarras, dont je ne savais par où sortir, je m'avisai un jour heureusement que j'avais des moyens sûrs pour cette persuasion, et que ce qu'elle m'avait écrit était si beau et si parfait, qu'il ne fallait que le montrer pour persuader mieux que ce que je pourrais dire là-dessus. Je n'eus point le moindre des scrupules qu'on peut avoir en prenant cette résolution, parce que, n'y ayant que de l'esprit dans ces lettres et presque point de passion, je ne découvrais pas en les montrant ces secrets qu'on ne doit jamais dire. Voilà bien véritablement ce que j'ai pensé là-dessus. J'ai cru même que la personne que le procédé devait offenser, loin de cela, m'en serait obligée, puisqu'en faisant voir la grande beauté de son esprit, je pourrais lui ramener par cet endroit l'estime des honnêtes gens, que les malheurs de sa conduite lui avaient entièrement ôtée.

Les personnes de l'un et de l'autre sexe qui ont trouvé mauvais que je l'aie tant aimée, après ce que la renommée m'en avait appris, se trouveront un peu embarrassées elles-mêmes quand elles auront lu ses

lettres et que je leur aurai dit, en passant, que cet esprit était accompagné d'une figure très-aimable, avec toutes les proportions et toutes les grâces que la nature sait mettre dans un ouvrage, quand elle prend bien du plaisir à le faire.





CORRESPONDANCE

LETTRES
DE
LA MARQUISE DE COURCELLES
A DU BOULAY

LETTRE I

Athée, le 12 octobre 1675.

Ne recevrai-je point ici de vos nouvelles par le courrier qui arrive aujourd'hui? Je meurs d'impatience de savoir si mon éloignement aura eu le succès que vous m'en avez fait espérer; et, quelque bonne opinion que vous m'ayez donnée de vous et de moi, je ne laisse pas de craindre tout ce que je craignais ce soir que je perdis la petite

lunette, et je ne vous ai pas pour me rassurer comme ce jour-là. Quelle différence, bon Dieu! de ceux que je passe ici à ceux que j'ai perdus, et que je vous suis peu obligée de m'avoir remise dans le goût des bonnes choses, si vous ne faites tout ce qu'il faut faire pour me tenir lieu de ce qu'il me faut perdre! car enfin, les sentiments du cœur à part, je ne puis plus souffrir personne, et je suis si gâtée pour la province depuis que je vous ai vu, que c'est à vous que je dois me prendre de tout l'ennui que j'y souffrirai pendant les trois semaines que je suis résolue d'y demeurer, parce que ce temps est à peu près celui qu'il faut pour avoir les réponses de Savoie. Pressez-les, je vous prie, Monsieur, le plus que vous pourrez; mais, telles qu'elles soient, comptez que je quitterai ce pays-ci en ce temps-là, et quand il irait de mon salut éternel, je n'y demeurerais pas un jour davantage. Tout ce qui m'en faisait horreur n'est rien auprès de la frayeur mortelle d'être prise, qui a commencé à me tourmenter en descendant de carrosse dans cette maison, et qui augmente à tous les moments par la pensée du lac d'Athée qu'on m'a déjà faite deux cents fois. Je n'en dors point la nuit, et j'en ai perdu cet appétit que vous connaissez, et j'en perdrais la raison si j'y croyais être encore un mois. Je verrai demain le président Du Gué, je lui ferai sûrement vouloir tout ce que je voudrai là-dessus, et, quand je n'aurais rien à lui représenter que mes terreurs paniques, si vous voulez, il ne peut pas me retenir dans un lieu où je cours risque, ou, du moins, je n'ai pas un moment de repos. Mandez-moi bien com-

ment vous vous trouvez de notre séparation, et où vous êtes. Adressez vos lettres à madame la comtesse de Lusigny, à Auxonne. Adieu, Monsieur, je vous en dirai davantage quand notre commerce sera un peu mieux établi. Cependant, souvenez-vous bien, je vous prie, de tout ce qui peut me conserver votre amitié, et attendez de la mienne plus que je ne vous ai promis.

LETTRE II

Athée, le 19 octobre 1675.

Que faites-vous, Monsieur? Êtes-vous retombé dans un enchantement pareil à celui que je vous ai vu à Verpillières? Avez-vous trouvé en votre chemin quelque chose qui vous occupe assez pour vous faire oublier tout ce que vous m'avez promis? Qui peut, en effet, vous empêcher de m'écrire et de faire votre devoir dans un temps où je fais si bien le mien? Mandez-le-moi sincèrement; je suis déjà toute disposée à n'accuser que ma destinée de ce qui peut m'arriver de fâcheux là-dessus, et après ce qui m'a paru de vous et ce que j'en ai appris par le monde, vous ne sauriez être malhonnête que parce que je suis malheureuse. Cependant, j'irai toujours mon chemin. Je partirai mercredi pour Cham-

béry, sans avoir vu qui que ce soit au monde que le Président. Si j'ai de vos nouvelles et que je ne puisse demeurer là en sûreté, j'entrerai dans un couvent, sinon je me mettrai à la merci du duc de Villars, et peut-être de mon persécuteur, ne pouvant faire mieux. Je vous envoie une adresse pour vous en servir jusqu'à ce que je vous en aie donné une autre, car madame de Lusigny saura toujours où je serai plus tôt que vous qui en êtes plus éloigné. J'ai déjà eu des nouvelles de Lignon [1] par un exprès. Cela est bien étrange, que le plus paresseux de tous les hommes ne le soit pas autant que vous. Il est fâché de ne pas vous avoir vu à Château-Villain en vous en retournant, et tout ce qui y est s'en prend à votre empressement de retourner à Paris.

BILLET

Est-il possible que vous soyez à Athée et que je vous doive des remercîments après m'être préparée à vous

1. D'autres manuscrits disent Ligron; il en est de même partout où ce nom se rencontrera. Bien qu'il ait été déjà fait mention, à propos du procès de Mme de Courcelles, page 54, d'un parent du marquis, son mari, qui était seigneur d'une châtellenie de ce nom, nous pensons néanmoins que le personnage dont il est question ici dans cette lettre devait être probablement le comte de Lignon, guidon de cavalerie, qui servait avec le comte d'Apremont, brigadier d'infanterie, sous les ordres du duc de Navailles, lors de la campagne de Franche-Comté en 1674, selon

accabler de reproches? Quel heureux changement pour moi! Venez dîner ici avec madame de Lusigny, amenez la religieuse [1], et nous nous en retournerons ensemble à Athée. Apremont [2] ne saura rien de tout cela. Je vous attends avec l'impatience que vous pouvez penser.

LETTRE III

Genève, le 8 novembre 1675.

Je suis ici depuis mardi. Je n'ai pu trouver plus tôt d'occasion de vous écrire, parce que le courrier ne part que deux fois la semaine, et qu'il sortait comme j'entrais. Je ne suis pas encore délassée de mon voyage, je n'en ai jamais fait un si fatigant : la chaise fut deux

le *journal manuscrit de Dangeau.* Comme c'est précisément à la même époque que Mme de Courcelles séjourna dans cette province, il est permis de présumer que cette coïncidence lui fournit peut-être l'occasion de faire la connaissance de ces deux gentilshommes.

1. Il s'agit, sans doute, de la sœur de Mme de Lusigny, religieuse à Pralon, où Sidonia dit dans ses mémoires avoir demeuré pendant sept mois.

2. Aspremont ou Apremont, bourg et ancienne seigneurie de la Lorraine dans le duché de Bar (Meuse). Charles de..., comte d'Apremont, dont nous venons de parler plus haut, avait été capitaine au régiment des gardes françaises et gouverneur de la ville d'Arras vers 1671, d'après une note que nous avons trouvée dans le *Recueil des chansons* de Maurepas.

grandes journées à aller jusqu'à Nantua, encore fallut-il prendre des bœufs en trois endroits pour grimper les montagnes, et à Nantua des chevaux sur lesquels je suis venue en deux autres jours jusqu'ici, avec la pluie, la grêle et le vent dans le nez, par des chemins abominables. Mais enfin me voici, et si, à cela près, nos affaires allaient bien, je prendrais patience, quoiqu'on y meure de froid et de chagrin; mais je crains bien que vous ne trouviez des difficultés auxquelles vous ne vous êtes point préparé. J'ai appris, en arrivant ici, que madame Mazarin y avait passé, quelques jours auparavant, pour se retirer en Allemagne, dans une ville qui s'appelle, je crois, Augsbourg, qui n'est qu'à trente lieues d'ici, et cela, parce que madame de Savoie lui a fait dire, aussitôt après la mort de son mari, de sortir de ses états. Les uns disent que c'est par un scrupule de madame de Savoie, qui ne veut pas protéger une femme brouillée avec son mari et soupçonnée de méchante conduite; les autres, que c'est que, pendant la vie du duc, elle eut de la jalousie contre Mazarin, qui, pendant sa faveur, avait fait cent impertinences choquantes pour elle. Cette raison est plus vraisemblable; cependant, c'est être bien malheureuse de se voir chassée de tous les lieux du monde; mais, ce qu'il y a de rare, c'est que cette femme triomphe de toutes ses disgrâces par un excès de folie qui n'eut jamais d'exemple, et qu'après avoir eu ce dégoût, elle ne pense qu'à se réjouir. En passant ici, elle était à cheval, en plumes et en perruque, avec vingt hommes à sa suite, ne parlant que de violons et de parties de chasse, enfin de tout ce

qui donne du plaisir. Je suis étonnée de ce qu'elle allait si loin de la Savoie, où elle a tant de bons amis, et de ce qu'elle ne demeurait plutôt à Genève, qui est un lieu de sûreté; car vous savez qu'on dit encore que son mari la veut faire prendre, et que madame de Savoie lui en avait donné la permission dans ses états, depuis l'ordre qu'elle avait donné à madame Mazarin de se retirer. Mais l'on m'a dit depuis que je me trompais fort quand je croyais que l'on était ici en sûreté; que les magistrats n'empêchaient pas que l'on y prît les criminels réfugiés; qu'on en voyait prendre tous les jours, et que, depuis quelque temps, on y avait pris une fille de qualité du Dauphiné, enlevée de son consentement et cachée ici, pour la rendre à ses parents, qui l'ont mise dans un couvent, et que le ravisseur aurait été pris aussi, s'il s'y était trouvé. Tirez de là vos conséquences. Personne ne soupçonne ici ce que je suis, et il faut bien que je n'aie pas autant de grandeur dans la mine que vous me le dites quelquefois, pour cacher ma noblesse aussi aisément que je le fais. A vous dire le vrai, ce chien de nom que vous m'avez fait prendre n'y contribue pas peu, et je n'entends autre chose que demander à mon laquais : — De quel Beaulieu ta maîtresse porte-t-elle le nom? N'est-ce pas d'un tel, fait de telle manière, qui logeait au Marais, ou d'un autre que j'ai connu ailleurs? — C'est-à-dire que je crois n'être pas là demoiselle [1]. J'écoute tout cela avec une tranquillité merveilleuse; cependant, j'avoue que ce rôle me déplait

1. On sait que ce mot de *demoiselle* désignait alors toute femme noble, mariée ou non mariée.

fort et qu'il me convient très-mal. De grâce, hâtez-vous de m'en délivrer, et, si vous n'avez pas assez de votre impatience, songez à la mienne et entrez bien dans toutes les raisons qui me font souhaiter votre retour. Écrivez-moi toujours sous le nom de Beaulieu, et ajoutez-y : chez M. de La Combe, maître de l'hôtellerie des *Trois-Rois*. Je vous envoie encore une lettre pour mon oncle; faites-les-lui donner toutes les deux, je vous prie; cela m'est essentiel, non pas par l'endroit seulement que vous pensez, mais encore par d'autres plus importants pour moi. Je voudrais bien avoir eu une de vos lettres, afin de vous pouvoir écrire mille choses qu'il faudrait bien que vous sussiez, et que je n'ose hasarder avant cela. Je voudrais bien que vous pussiez juger par vous-même de quelques-unes. Je viens d'apprendre qu'un courrier qui arrive de Lyon cherche une femme déguisée. Je vais savoir ce que c'est..... C'est une rêverie de mes gens que ce courrier de Lyon.

LETTRE IV

Genève.

J'ai reçu votre lettre du 6. Je n'ai qu'un moment pour faire réponse, parce que le courrier va partir. Je suis charmée d'apprendre que vous vous portez bien, malgré vos courses fatigantes. Je m'étais mis dans la tête, depuis quatre ou cinq jours, que vous étiez ma-

lade : j'en étais moi-même à la mort. Je suis très-fâchée qu'il y ait eu des lettres que je vous écrivais d'Athée perdues ; faites-les chercher à la poste, si vous êtes encore à Paris. Je vous ai écrit une fois depuis que je suis ici. Je le ferais à tous les moments du jour, si je pouvais vous rendre compte de tout ce que je pensais pour vous. Adieu, je meurs d'impatience de voir la prophétie de madame de La Fayette accomplie, et je ne me croyais pas capable de ce que je sens là-dessus. Je suis enfin contente de moi sur ce qui vous concerne, et c'est dire beaucoup. Adieu.

LETTRE V

Genève, le 22 novembre 1675.

J'ai reçu votre lettre de change ; j'en ai donné un reçu à celui qui me l'a apportée, qui retournera sans doute à M. Gérian. Je ne vous remercie point comme je devrais là-dessus, car, en vérité, je suis trop honteuse, et l'expérience que je viens de faire pour la première fois du chagrin qu'il y a de recevoir de ces sortes de services des gens comme vous m'empêchera bien sûrement d'y retomber de ma vie. Venez bientôt, de grâce, jouer un autre rôle auprès de moi que celui d'ami utile. Il me semble que je vous aime moins aujourd'hui que je ne faisais il y a deux mois, et me retrancher quelque chose du plaisir que j'ai à vous bien aimer, c'est m'ôter toute

la douceur de ma vie. Je suis bien étonnée de ce que vous n'avez point encore reçu de mes nouvelles ; je n'ai manqué qu'un seul ordinaire à vous en donner, qui fut le dernier, parce que, n'ayant pas reçu des vôtres, je me mis dans la tête que vous deviez arriver le lendemain. Un homme exprès vint de Lyon m'apporter une de vos lettres et cet argent. J'en attends aujourd'hui par le courrier qui arrive à midi, d'un autre style que la dernière, et j'en ai en vérité besoin. Je vous en envoie encore une pour ce Villars ; je vous prie, donnez-les-lui toutes. On ne peut ici me faire aucune violence, ni lui, ni homme vivant. Ce n'est pas que, comme je vous l'ai mandé, il n'y ait ici d'ordinaire une grande facilité à prendre les réfugiés ; mais j'y suis plus heureuse que les autres, et cette étoile qui me fait aimer et servir par tout ce qui ne me voit qu'en passant n'a pas manqué de faire ici son effet ordinaire. Les magistrats y ont donné toutes les paroles nécessaires à ma sûreté et m'ont fait des honneurs infinis. Ceux-là savent mon nom, mais tout le reste ne me connaît que sous celui de Beaulieu, et, sur ma bonne mine seule, il n'y a ici personne qui ne se mette en peine de me faire plaisir, jusqu'à mon hôtesse, qui est une femme d'importance, qui m'a offert non-seulement de me garder chez elle tant que je voudrais, mais qui m'a pressée d'une étrange façon de me servir de sa bourse tout autant qu'il me plairait. En vérité, ce sont ici de fort bonnes gens ; je ne laisse pourtant pas de m'y ennuyer à la mort. Il en sera sûrement de même partout où vous ne serez pas. La poste arrive dans ce moment, et je reçois votre lettre. Quoique

vous en vouliez dire, les réponses équivoques de madame de Savoie sont fort embarrassantes. J'envoie cette lettre à M. de Marigny[1], qui vous la rendra à Lyon. Je vous attendrai ici; âme du monde ne m'y connaît que le magistrat, et je serais fâchée de revenir à Chambéry. La Mazarin est partie d'Augsbourg pour aller à Munich, en Bavière. Au nom de Dieu! venez bientôt; je vais mourir de chagrin et d'inquiétude. Si je pars de Genève, je vous le manderai. Il faut toujours que vous y veniez, car c'est votre chemin, et vous y trouverez ou moi, ou de mes nouvelles chez M. de La Combe, hôtel des *Trois-Rois*.

BILLET

Que voulez-vous dire, Boulay, et quelle précaution prenez-vous pour m'empêcher de craindre des refroidissements? Je n'ai jamais moins pensé à ce malheur-là qu'aujourd'hui, et votre billet raisonné me fait bien plus de peur que toute la pluie qui nous menace. Je me remettais dans mon lit, bien résolue à passer tout le jour avec vous, et à me consoler de tout ce que la dame de Bourgogne me fit perdre hier, et vous me donnez d'un galimatias qui vise fort à une mauvaise excuse; je ne la reçois pas, au moins : je n'ai point froid du tout, et je fe-

1. Jacques-Carpentier de Marigny, un des chansonniers de la fronde; il s'était d'abord attaché au prince de Conty et à la duchesse de Longueville, puis il suivit le prince de Condé.

rai bien passer le vôtre, s'il n'a que le changement d'air pour fondement. Venez tout à l'heure.

BILLET

C'est pour votre honneur et non pas pour le mien que vous n'osez dire le sujet de vos picoteries de ce soir, et vous êtes déjà si accoutumé à avoir le tort dans nos brouilleries, que vous tremblez de peur des éclaircissements. Boulay, vous me désespérez en cent manières; je meurs de peur de perdre patience, et que le plaisir d'être toujours innocente ne me puisse pas éternellement soutenir contre le chagrin de me voir si souvent offensée.

BILLET

Je vous renvoie votre billet d'hier au soir. J'en déchirai les deux premières lignes dans mon premier mouvement de chagrin; mais la fin vous fera bien souvenir du commencement, et, en tous cas, il y en a encore assez pour vous faire avouer qu'il ne répondait guère à celui que je vous avais écrit. Il m'a empêchée d'envoyer ce matin, à six heures, savoir de vos nouvelles, et il me corrigera toute ma vie des contre-temps.

Bonjour, Monsieur ; ne vous levez point aujourd'hui, si vous voulez m'en croire, et si vous pensez que je puisse vous aller voir chez vous, mandez-le-moi ; ne sortez pas, je vous en prie. Ce n'est que pour votre rhume que je parle ; ne tirez point de conséquence ; mettez-vous bien dans la tête qu'il y a cent fois plus d'enfance dans mon cœur que dans mon esprit.

BILLET

Je ne sais que répondre à votre lettre. Vous me dites des choses tendres, et je ne sens rien de pareil en ce moment. Je vois pourtant bien que je n'ai pas de raisons et que vous avez des excuses qui ne doivent pas déplaire. Peut-être que demain je penserai plus équitablement. En attendant, soyez seulement assuré que, de votre vie, vous n'aurez jamais le chagrin d'entendre ce : « Boulay, va-t'en, » qui vous perce le cœur, et que j'attendrai de votre discrétion ce que vous avez accoutumé de faire par complaisance pour moi.

BILLET

Il est vrai que j'ai tremblé en lisant votre billet, et que je ne m'attendais pas à un plaisir aussi sensible que celui qu'il m'a donné. Mais, Boulay, cette surprise n'a rien gâté à vos affaires. Après tant de jours ora-

geux, on est bien aise de trouver un peu de calme. Je suis toute disposée à en profiter, et il ne tiendra pas à moi qu'il ne dure toute notre vie.

BILLET

Sans la précaution que vous prenez, vous pouvez disposer de toutes mes heures. Vous aurez dans cette après-dînée tout le temps qu'il vous plaira, et je conterai tout ce que vous voudrez.

BILLET

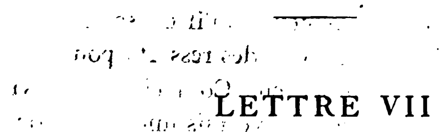
M. d'Épinchal vient d'envoyer savoir s'il pourrait me voir, cette après-dînée. Je dormais encore, de sorte qu'on a dit qu'on en rendrait réponse après midi. Je ne sais ce que je dois faire. Vous aviez hier envie de le voir ; vous devriez y aller, ou pour l'amuser pendant que je m'habillerais pour sortir, ou pour venir ici avec lui, si vous voulez qu'il y vienne, car je ne sais que faire d'un homme que je ne connais point.

LETTRE VI

Genève, le 24 décembre.

Je comprends bien aisément que vous ne pensiez plus au chagrin que vous avez senti depuis trois jours; j'en ai tant eu moi-même depuis celui que vous m'avez quittée, que je croirais ne rien vous devoir là-dessus, si vous ne m'aviez point laissée à Genève. Mais je n'ose me faire honneur des larmes que j'ai données à votre départ, parce qu'elles sont intéressées. Cependant, il est vrai que je vous cherche à tous les moments du jour; que je suis au désespoir de ne vous plus entendre louer ce que je dis de bon; que je n'ai pas un seul moment d'enfance depuis que vous êtes parti, et que, si je ne rentre ce soir dans le goût du violon, chez Lucras, qui me donne à souper, je vous prierai de revenir. Je vous envoie une lettre pour Villars, de qui j'en ai reçu qui ne me parlent non plus d'argent ni d'affaires que si j'étais Crésus. Vous verrez ce que je lui écris, et lui ferez tenir ma lettre, s'il vous plaît. Je ne lui mens pas d'un mot qand je le menace de la Conciergerie, car il est vrai que je rentrerais dans le feu pour me tirer de l'état où je suis, et, depuis huit jours que vous ne m'étourdissez plus, je me trouve cent fois plus malheureuse que je n'avais encore cru l'être. Je suis fâchée qu'on commence à démêler vos sentiments pour moi et qu'on sache déjà vos courses. Cela m'a empêchée de mander à

Villars de vous voir sur mes intérêts, car cela, joint à la nouvelle de madame de Coulanges[1], n'aurait pas manqué de lui fournir un prétexte de ne faire pas un pas pour moi, et vous savez qu'il ne veut que cela. Adieu, mon pauvre Boulay; aimez-moi toujours bien, je vous en prie, et si mes malheurs vous donnent des dégoûts, ne me les cachez point; je suis sûre de les vaincre par de l'honnêteté et de la bonne foi que vous n'avez jamais trouvées ailleurs, ce qui doit être compté pour beaucoup par un homme de votre goût. Ma santé est bonne, à un peu de rhume près; mais vous trouverez quelque chose à dire à mon embonpoint, quand vous me reverrez, car on me fait ici mourir de faim, et ces Cropets, malgré toute la belle amitié que vous avez vue, sont des Arabes pour l'avarice.



LETTRE VII

Genève, le 31 décembre.

Je reçus hier votre lettre, Du Boulay. Je suis ravie que vous vous soyez tiré d'un aussi fatigant voyage que

1. Mlle Dugué de Bagnols, nièce par sa mère de l'épouse du chancelier Le Tellier. Son mari, Philippe Emmanuel de Coulanges, était le plus aimable et le plus enjoué des chansonniers français. Nous avons quelques-unes de ses lettres dans les recueils de celles de son illustre cousine, Mme de Sévigné. (Note de M. Pougin.)

le vôtre si heureusement que vous avez fait, et de pouvoir juger, par la manière dont vous me parlez des plaisirs que vous allez retrouver, qu'ils ne seront pas inutiles contre les chagrins de notre séparation. Je vous sais le meilleur gré du monde des plaintes que vous donnez si près de Paris aux malheurs de ma vie, et si le souvenir de l'état où vous m'avez laissée vous peut faire passer quelques mauvais quarts d'heure dans la bonne ville, ne manquez pas à me le faire savoir. Je vous envoie encore une lettre pour mon oncle. Il est bien cruel de ne rien faire au monde pour moi. J'ai reçu une lettre de Crillon[1], par laquelle il m'écrit que le bruit court que je m'en suis allée avec madame Mazarin; qu'il en serait désespéré, mais qu'il ne le peut croire, parce qu'il faudrait que je fusse folle de penser à courir, au lieu de travailler à finir mes affaires, à quoi je dois songer uniquement; qu'il me servirait de bon cœur, et qu'il croyait avoir des ressorts pour faire entendre raison à ce malheureux Courcelles. Si je savais qu'il fût à Paris, je vous enverrais une lettre pour lui. Informez-vous-en.

1. Il s'agit probablement ici de Joseph-Dominique de Berton, marquis de Crillon, maréchal de camp, et sans aucun doute le même qui avait prêté de l'argent à Mme de Mazarin pour dégager ses pierreries lors de son premier voyage à Rome. Il eut aussi l'occasion de rendre un service semblable à Mme de Courcelles, et l'on est porté à croire que ses intentions n'étaient pas désintéressées, car il usa ensuite à l'égard de ces dames de procédés moins courtois qui de sa part trahissent évidemment un dépit mal dissimulé de n'avoir pas vu récompenser ses services comme il croyait pouvoir l'espérer. (*Œuvres de l'abbé de Saint-Réal*, t. V, p. 71. — *Mémoires* de M. Hubert.)

La Combe écrira au maître du chasse-marée, encore qu'il n'ait plus de liaison avec lui, parce que l'hôtel de *la Balance* lui a fait ôter ce commerce; il vient tous les jours, et sa femme, implorer mon assistance. Vous savez de quel poids elle est, et il me demande si je ne pourrais point, par quelque ami des commis de M. de Louvois, lui faire avoir la poste chez lui, qu'on lui promet depuis si longtemps. De grâce, faites-moi quelque réponse là-dessus que je lui puisse faire voir.

Savez-vous bien que je crains comme la mort votre terrible sœur, et qu'encore que ses grosses paroles ne soient guère capables de piquer un homme de votre esprit, il me semble vous en voir assommé comme du récit de M. de Nantouillet[1]? A propos, je le recommande à Manjean. Adieu, Boulay; soyez content de moi. Je vous aime tendrement, et depuis le matin jusqu'au soir; je vous ai dans la tête, tous vos beaux endroits, et de la différence qu'il y a de vous aux autres hommes. Je me porte bien.

1. Probablement François du Prat, chevalier de Nantouillet, qui devint plus tard comte de Barbençon. Il était fils cadet du marquis de Nantouillet, descendant du chancelier; il eut une compagnie de cavalerie au régiment de la reine, puis la charge de premier maître d'hôtel du duc d'Orléans.

LETTRE VIII

Genève, 10 janvier.

Je n'ai point eu de vos nouvelles par les deux derniers ordinaires; je n'ai pu, après tout ce que je vous ai vu faire, vous soupçonner de négliger à m'écrire. Il faut donc que vous soyez malade ou qu'il vous soit arrivé quelque chose de bien fâcheux, et cette imagination est bien plus terrible pour moi que tout ce que vous me pourriez apprendre. Mandez-moi donc sincèrement ce que vous faites. Souvenez-vous que je serai de vos amies, quoi que vous puissiez devenir pour moi, et ne vous accoutumez point à me laisser dans ces sortes d'inquiétudes, surtout dans un lieu où je n'attends de douceur et de consolation que de votre part. Il y a près de trois semaines que les ténèbres sont sur la terre dans ce pays-ci, mais constamment on n'y a pas vu le jour; on y a dîné à la chandelle, et on y est enseveli dans un brouillard dont la seule méchante odeur est capable de tuer les gens nés dans un autre air. Il y a tout autant que je suis dans mon lit, de pur ennui et sans autre incommodité que ce mal d'estomac qui me durera, à ce que je crois, jusqu'à ce que je vous revoie, que j'avais déjà quand vous arrivâtes, et qui me passa le lendemain....... Je crois que vous vous souvenez bien de ce que je veux dire.

J'ai reçu des nouvelles de Lignon, qui me fait tou-

jours cent amitiés : il va, je crois, à Nimègue avec M. de Vitry[1]; si vous le voyez à Paris, donnez-lui, je vous prie, ce billet de ma part, et dites-lui bien que je l'aime, comme il est vrai. Crillon m'a écrit aussi et me mande qu'on dit que je suis allée avec la Mazarin, qu'il en serait au désespoir; qu'il faudrait que je fusse folle, et qu'il ne peut le croire; que je ne dois songer au monde qu'à m'établir un repos, et qu'il voudrait bien m'y servir; il connaît le malheureux Courcelles, et je vous enverrai une lettre pour lui par un autre ordinaire : je ne puis écrire aujourd'hui. Son régiment est a Villeneuve-le-Roy; vous y ferez bien tenir ma lettre. Je n'ai point de nouvelles de Villars, et c'est là mon plus pressant chagrin, à l'heure qu'il est. Enfin, figurez-vous ce que c'est que d'être au bout d'un monde, parmi des barbares, abandonnée du ciel et de la terre : en vérité, il y a de quoi se précipiter. Monsieur, je vous en prie, faites parler à Villars et instruisez tout le monde de l'état où je suis, des cruautés qu'on me fait. Adieu; écrivez-moi, je vous en prie, et m'aimez toujours comme que ce soit.

1. François-Marie de l'Hôpital, duc de Vitry, avait été nommé ambassadeur et plénipotentiaire pour arrêter les conditions du traité de paix qui fut conclu à Nimègue en 1675, mais sa santé ne lui permit pas de s'y rendre.

LETTRE IX

Genève.

Je vous ai dit cent fois que j'avais vu M. de Saint-Remy, et il est vrai. Je ne vous ai point dit que ce fût pendant mon séjour inconnu à Paris, et il me semble que je vous ai répété assez souvent que M. de Rohan [1] et quelques-uns de ses vieux amis avaient été les seules personnes que j'y avais vues, et que, s'il ne fallait que des preuves de ce que j'ai assuré là-dessus et de la connaissance que j'avais faite avec M. de Saint-Remy chez madame d'Armagnac, et que la vieille Courcelles m'avait fait continuer au Luxembourg, elles ne me seraient pas difficiles. Mais, monsieur, un éclaircissement n'est pas apparemment ce que vous demandez, et on ne fait pas une querelle si mal fondée; l'on n'écrit pas à une personne aussi malheureuse que moi des choses affligeantes, et

1. Reconnu coupable de haute trahison envers l'état et le roi, il avait été arrêté, le 11 septembre 1674, dans la chapelle du château de Versailles, en présence de toute la Cour, par Brissac, capitaine des gardes du corps du roi; puis jugé et décapité le 27 novembre suivant, ainsi que le chevalier des Préaux et une certaine dame de Villiers, autrement nommée Bordeville. La Tréaumont, gentilhomme normand, qui avait été l'âme du complot, fut tué en se défendant au moment de son arrestation à Rouen. Un cinquième complice, nommé Van-den-Euden, ancien maître d'école, fut pendu à cause de sa qualité d'étranger. (*Mémoires* de Lafarre, p. 145. — *Mémoires secrets* de Bussy-Rabutin, t. II, p. 211.)

l'on ne prend point son temps pour cela comme vous l'avez pris, et l'on ne se hasarde pas de se brouiller avec ce que l'on aime sur une faute de mémoire, j'entends même de votre part, pour se raccommoder le lendemain. Vous êtes satisfait, monsieur : j'entre dans toutes vos raisons, et ma prétendue menterie, jointe au bruit qu'a fait le voyage que vous avez fait ici, et la nécessité où je vous jette de vous ménager sur mes intérêts, sont des obstacles trop puissants contre la continuation de notre commerce. — Finissons ici un engagement qui ne peut plus faire votre joie depuis la méchante opinion que vous avez conçue de moi, ni la mienne depuis la connaissance que vous m'avez donnée de votre bizarrerie. S'il vous avait plu de l'avancer de quelques mois, j'aurais moins sujet de me plaindre de vous; mais, sans vous faire des reproches, dont je ne prétends, je vous jure, aucun effet, je vous avoue que je me défiais si fort de ma constance, que c'est avec quelque plaisir que je vous vois manquer le premier à ce que nous nous étions juré, et vous tirer d'affaire avec moi par un méchant détour dont je ne vous aurais jamais cru capable. Je vous envoie une lettre que je vous avais écrite hier pour justifier de ma conduite jusque aujourd'hui. Ne m'envoyez rien ici, s'il vous plaît, car je crois en partir bientôt. Je vous donnerai de mes nouvelles si je demeure, et, si j'en pars, du lieu où je serai. Adieu, monsieur.

LETTRE X

Genève, le 17 janvier.

A quoi pensez-vous donc de me faire des reproches? Avez-vous oublié les cruautés que vous m'avez écrites? Croyez-vous que je n'y sois point sensible? Et pourquoi venez-vous avec des tendresses troubler le chagrin que j'ai contre vous et la résolution que j'avais prise? Elle est bien mieux fondée que la querelle que vous m'avez faite, et je ne mériterais pas la bonne opinion que je vous avais laissée de moi, si je pouvais m'accommoder d'une incartade comme celle que vous venez de me faire. Laissez-moi, monsieur, rompre avec vous dans un temps où vous êtes si nécessaire à mes intérêts, que je n'attends que de vous au monde de secours dans mes affaires. Cette manière de finir notre commerce n'a rien qui blesse votre gloire ni la mienne. Elle m'adoucit le malheur de votre perte, et si elle me laisse toute l'estime que j'ai eue pour vous, je crois qu'elle ne vous fera rien perdre de celle que vous avez eue pour moi. Je ne saurais prendre la peine de me justifier sur la négligence ou le refroidissement que vous me reprochez, et encore moins vous rassurer sur les craintes que vous avez de mon infidélité. Je n'ai point vu une figure d'homme depuis que vous êtes parti; je n'ai songé au monde qu'à vous, et je vous ai aimé jusqu'à vendredi dernier avec toute l'application et la tendresse de cœur que vous m'a-

vez vues dans le temps que vous avez été le plus content de moi. Depuis ce malheureux jour, je n'ai fait que relire votre lettre et en tirer tout le fiel que j'ai pu. J'ai passé les trois premières nuits qui l'ont suivie dans des transports de douleur que je ne puis vous exprimer. Je ne pense point présentement à mes affaires, je n'y vois plus de fin. J'attends des nouvelles de Villars, qui ne me fait aucune réponse. Je lui ai offert d'aller où il voudrait me faire subsister. S'il ne me répond pas, je me mettrai à la merci de mes ennemis, ou en prison, ou dans un couvent, à leur choix, ne voyant pas d'autre parti à prendre pour moi que ceux-là. Avouez que le procédé de mon oncle est bien infâme, de m'avoir fait venir où je suis pour me faire rendre à mon mari par famine. Cependant, voilà où j'en suis, et voilà le détail que vous m'avez demandé des sentiments de mon cœur et de l'état de mes affaires. J'oubliais de vous dire que je me démis le pied la semaine passée en courant à la promenade. Il est bien remis, mais encore fort enflé, et si faible que je ne saurais me soutenir dessus. Je vous avais écrit encore une autre incommodité que j'avais, qui vous aura peut-être donné de l'inquiétude, aussi bien qu'à moi; mais cela est passé, soyez en repos là-dessus. Je reçois vos lettres fort juste à cette heure; je ne sais pourquoi les miennes se retardent, car assurément je vous ai écrit très-souvent. J'ai reçu par deux ordinaires consécutifs les cornettes, le rouge, les mouches et les coiffes; elles sont les plus jolies du monde et me siéent le mieux. Je vous en rends grâce.

LETTRE XI.

Genève, le 28 janvier 1676.

Pardonne-moi, mon pauvre Boulay, les cruautés que je t'ai écrites; pardonne-moi le dessein que j'avais formé de t'affliger; pardonne-moi, enfin, le plaisir que je sens à l'heure qu'il est de t'avoir trouvé sensible aux menaces que t'ai faites et de t'avoir découvert des endroits d'honnêteté, jusque où la bonne opinion que j'avais de toi ne m'avait pu mener. Ce sont là tous mes crimes, Boulay, et toute la vengeance que j'ai voulu tirer de l'injure qu'il me semblait que vous m'aviez faite ne devant tomber que sur moi, je ne vous demande pas de grâce à cet égard-là. J'ai songé à sortir de Genève, il est vrai, mais dans le même esprit que les désespérés songent à se précipiter, mon unique ressource pour cela étant de me livrer à la perfidie reconnue de M. de Villars, à qui j'avais mandé de m'envoyer prendre ici pour me mener en quel lieu de la terre il voudrait. J'aurais eu plus tôt fait de me jeter dans le lac, et savais fort bien que ma perte était également assurée dans l'un et l'autre de ces deux partis. Mais enfin j'étais au désespoir, et il ne m'est jamais tombé dans l'esprit que, rompant avec vous, je puisse faire autre chose que me perdre, ni sortir d'ici par un autre chemin que celui de Villars. Je n'ai point encore eu de réponse à cette lettre, mais je vous envoie la dernière qu'il m'a écrite; vous

verrez toutes les sottises qu'il fait semblant de croire, et qu'il voudrait qu'elles fussent vraies pour ne pas envoyer un sou. Je n'ai pu prendre la peine de lui répondre; cependant, l'état où je suis n'est, en vérité, plus soutenable sans impatience. Je vous avoue, Boulay, que si vous ne pouvez faire d'accommodement avantageux pour moi, je choisirai plutôt le couvent et la pension que me donne mon arrêt qu'une plus longue continuation de la vie incertaine que je mène. Vous me donnez quelque espérance sur vos soins et vos empressements; je meurs d'impatience de savoir si la passion que vous avez de me voir en repos pourra forcer ma destinée. Mais, en tout cas, soyez sûr que je ne ferai rien de lâche ni de bas; et, si je dois être éternellement malheureuse, je saurai m'ensevelir dans le fond d'un couvent, quelque horreur que j'aie pour cette extrémité. Bâtissez là dessus et me mandez bien tout, sans me flatter.

Il me semble que j'ai vu dans une de vos lettres je ne sais quoi de Crillon. Hélas! je ne me ferai pas honneur de la conquête : il n'a pensé à moi que comme à une malheureuse digne de quelque estime et de beaucoup de pitié. Il m'a toujours voulu servir, et ne m'a jamais vue que deux heures, et le procédé qu'il tient avec moi depuis trois ans est du plus honnête homme du monde. Je vous envoie sa dernière lettre, à laquelle je n'ai seulement pas fait réponse; vous verrez si cela ressemble à de l'amour, et si le voyage qu'il m'offre de faire auprès de moi n'est pas une simple honnêteté. Je vous prie, estimez-le, car, à la vérité, à mon égard, il le mérite fort, et c'est le seul homme à qui j'aie jamais vu

des sentiments de pure amitié pour moi. Ne montrez point sa lettre. Adieu, mon pauvre ami ; oubliez notre querelle et ne m'en sachez point mauvais gré. Je t'aime bien mieux que je ne faisais auparavant. Je ne te dis point que je n'aime que toi, car il me semble que tu ne peux penser autre chose, et que la netteté de mon cœur et de ma conduite à ton égard me doit tenir lieu de protestation. Adieu. Je n'ai que faire de mes points ici; vous les apporterez quand vous viendrez.

LETTRE XII

Genève, le 4 février 1676.

Que vous avez raison de défier mon ingratitude et ma légèreté ! Qu'elles sont peu capables de me servir contre vous, et que je vous suis obligée de m'avoir délivrée de l'envie de rompre avec vous et de l'embarras d'en trouver les moyens ! J'ai mille choses à vous dire des efforts inutiles que j'ai faits là-dessus; mais, Boulay, je suis honteuse de vous dire de ces sortes de choses, dans un temps où vous me servez si sérieusement. Je devrais, ce me semble, vous faire croire que je ne vous aime pas mieux à cette heure que quand nous n'avions encore rien fait l'un pour l'autre. Que des perfidies et un refroidissement présentement seraient bien dignes de moi ! Vous vous en moquerez pourtant, s'il vous

plaît, et vous croirez seulement, si vous me faites justice, que, vous aimant plus que je n'ai jamais fait, je distingue, comme je dois, l'amant d'avec l'ami, et que les services que je reçois de l'un n'ont aucune part à la reconnaissance que j'ai pour la passion de l'autre, et qu'enfin, Boulay, quand je ne voulus plus vous aimer, il me souvint seulement du séjour de Verpillières et du sacrifice de la dame que vous savez, de la journée de Chanceau[1], du voyage d'Athée, des larmes de Genève, et je ne pensai pas un moment au secours dont vous m'avez été, et au besoin que j'ai de vous tous les jours. Mandez-moi un peu si la dame que je vous marque est à Paris; comment vous vivez avec elle; de bonne foi, ce que vous sentez présentement. Je suis si bien en état de faire rendre des comptes exacts là-dessus, que vous ne devez pas être surpris si je vous en demande. Je me souviens d'avoir vu dans une de vos lettres de l'inquiétude sur la course qui me fit démettre le pied. Eh! bon Dieu! que fuirais-je ici, et qui oserait songer à me poursuivre, et après quoi pourrais-je courir? Je disputais de vitesse avec la Cropet, qui tous les jours de sa vie sort avec moi et deux fusils, pour aller tuer des moineaux sur la neige. J'en ai dépeuplé tout ce pays-ci. C'est mon unique exercice toutes les après-dînées, et, le matin, j'apprends l'italien, que j'entends déjà comme celui qui l'a fait. Je suis presque tous les soirs à cette langue, depuis mon souper jusqu'au temps où je me couche. Voilà comme je passe ma vie. Je ne puis même m'é-

1. Petit bourg de Bourgogne (Côte-d'Or), à 6 l. N.-O. de Dijon.

tourdir de deux violons de la Véras et des impertinences de ces autres femmes; enfin, vous seriez ravi d'être ici présentement, car je ne vous déroberais pas un quart d'heure. Ne croyez pas que je vous mente d'un mot; comprenez à quel point je m'ennuie, et faites tous vos efforts pour me tirer bientôt de ce misérable état. Villars est un grand menteur de dire qu'il m'a envoyé de l'argent; je vous jure qu'il ne m'a pas envoyé un sou. Un reste d'espérance en sa parole m'a empêchée de vous en faire la confidence, et je ne vous la ferais pas encore, si vous ne m'aviez prévenue de vous-même. Les suites que j'en craignais, vous les verrez par une lettre que je vous envoie et que le courrier d'hier m'apporta. Je reçois toujours deux des vôtres à la fois.

Adieu, hâtez ce Courcelles. Mais que je suis folle! N'ai-je pas un solliciteur admirable auprès de vous? Aussi n'est-ce pas ce que je veux dire; c'est qu'il faudrait bien que si ce mari entend à quelque accommodement, il m'envoyât de l'argent. Faites-le-lui dire, et le piquez d'honneur là-dessus et de tout ce que vous pourrez. Ne croyez pas être quitte des pots de rouge que vous m'avez promis pour la feuille que vous m'avez envoyée. Mon pied ne guérit point, il est plus enflé que le premier jour, parce que je marche toujours dessus. Je me blessai, il y a deux jours, à la gorge, qui m'enfla comme un gros pain, d'un fusil qui me repoussa. Je me coupai hier quatre doigts avec une bouteille qui me cassa entre les mains; enfin, je suis toute pleine d'emplâtres et ne laisse pas de courir tout le jour.

LETTRE XIII

Genève, le 7 février 1676.

Le courrier partit vendredi, sitôt que celui de Lyon fut arrivé; il me fut impossible de vous écrire. La réponse que j'aurais faite ce jour-là à votre lettre aurait été bien différente de celle-ci. J'avais le cœur tout plein de joie et d'espérance, et je reconnais dans votre dernière que, malgré tout ce que vous me dites pour me flatter, tout votre zèle cédera à ma mauvaise fortune. Je vois que tous mes ennemis prennent le même chemin qu'ils ont toujours tenu pour faire échouer toutes les autres négociations. Je ne vois enfin qu'une suite de malheurs pour le reste de ma vie; jugez de l'état où je suis. Je ne laisse pas d'écrire à Villars dans le sens que vous m'avez marqué; mais, puisque vous lui parlez à cette heure, faites-lui comprendre la cruauté qu'il a de ne me point envoyer d'argent, et forcez-le à le faire par tout ce que vous croyez capable de le persuader là-dessus. Encore une fois, parlez ou faites parler à mon oncle par toutes sortes de gens; qu'il m'envoie de quoi subsister ou qu'il m'envoie chercher pour aller à son Maribée : toutes sortes de lieux hors du royaume me sont indifférents à l'heure qu'il est. Je n'ai pourtant osé lui faire cette proposition, de peur qu'elle ne fût pas de votre goût; mais enfin, songez qu'il faut bien sortir par quelque porte que ce soit de l'état où je suis, et qu'il n'y

en a point au monde de pire, je n'en excepte pas la prison. S'il faut cependant que je passe ici quelque temps, il faut que je fasse venir des hardes que j'ai chez Lignon; vous ne sauriez croire le besoin que j'en ai. Mon Dieu! la sotte lettre que je vous écris! Mais, Boulay, comptez que je ne sais ce que je fais et que je suis par cent endroits au désespoir. Si vous étiez un quart d'heure en ma place, avec le cœur et l'âme que vous avez, vous vous empoisonneriez.

LETTRE XIV

Genève, le 13 février 1676.

Je vous envoie la lettre de M. de Louvois que vous m'avez demandée. Si vous pouviez comprendre ce qu'elle me coûte, et si vous saviez combien la compassion et la générosité sont de faibles armes contre le cœur que vous voulez toucher, vous me tiendriez un grand compte de ma complaisance à l'écrire, mais vous n'en espéreriez pas un grand succès. Boulay, vous n'êtes guère propre à juger des sentiments d'un malhonnête homme, et je ne serais pas plus savante que vous là-dessus, si mes malheurs ne m'avaient pas donné des connaissances que je n'aurais pas sûrement trouvées en moi-même non plus que vous. Si vous voulez absolument faire rendre cette lettre, mettez-y une date que je

laisse en blanc, et, si on fait une réponse, épargnez-moi le chagrin de la voir. Je suis assurée qu'elle sera dure, et je n'ai pas besoin d'augmenter l'aigreur de mes déplaisirs. Je n'ai jamais été affligée au point où je la suis. Je sens ma misère comme si elle n'avait commencé qu'hier; je m'éveille vingt fois par nuit, piquée de ma douleur. Il me semble que je me vois sur le fumier, sans gloire, sans amis, sans famille, sans secours, et, dans cet état, je me fais peur à moi-même et ne comprends pas comment vous osez encore prononcer mon nom ni vous avouer de mes amis. Dans d'autres moments, je me trouve au-dessus de bien des gens par mille endroits que je vous laisse à penser. Je me sens un cœur et une âme admirables; je mérite enfin toute autre chose que la fortune que j'ai, et je suis encore plus désespérée, quand je me regarde tant de ce côté que de l'autre. — Mais avouez, Boulay, qu'il n'y eut jamais de destinée pareille à la mienne : les assassins et les empoisonneurs sortent d'affaire après un certain temps; M. de Ganges [1] respire encore en liberté et ne meurt pas de faim; on

1. Anne-Élisabeth de Rassan, marquise de Ganges, épousa le marquis de Ganges, étant déjà veuve du marquis de Castellane. Sa beauté lui avait fait donner à la cour de Louis XIV, où elle avait été présentée par son premier mari, le surnom de la Belle Provençale. Elle revint à Avignon après son second mariage, et là fut l'objet d'une criminelle passion de la part de ses deux beaux-frères, l'abbé et le chevalier de Ganges. Ayant résisté avec courage, elle périt frappée de plusieurs coups d'épée que lui porta le chevalier après avoir essayé vainement de l'empoisonner. Par suite de cette action infâme, les deux frères, qui avaient eu le temps de quitter la France, furent condamnés par contumace à être rompus. (*Dictionnaire historique* de Bouillet.)

fait la paix avec les rois après les avoir offensés [1]; et moi, qui pour tout crime n'ai que du malheur et de l'imprudence, et pour tout ennemi M. de Courcelles, connu seulement dans le monde par le mal qu'il me fait, je ne puis sortir de l'abîme où je suis. N'ai-je pas raison de mourir de chagrin? Aussi fais-je bien mon devoir là-dessus; il n'y a rien de violent qui ne me passe par la tête. Mon pauvre Boulay, si vous ne pouvez pas me rendre le repos et me faire tout le bien que vous souhaitez, tirez-moi au moins de l'ordure où je suis, c'est-à-dire de l'aumône. Il n'y a pas moyen d'y tenir plus longtemps. Rendez-moi à mon mari ou à mon oncle, je vous donne le choix. La chevalière est malade à l'extrémité de la fièvre et d'un mal de côté. La Rivière [2] ne désenivre pas, et moi, je me porte bien au milieu de tout cela. Adieu, mon cher ami; je ne réponds pas un mot à tout ce que vous m'écrivez de tendre; je suis trop honteuse de vous avoir donné d'aussi indignes chaînes, et je n'aurai jamais la force de vous dire à quel point je vous aime, si je ne change de condition; mais, Boulay, soyez sûr que vous êtes mon dernier ami, et que vous ne verrez jamais personne tenir auprès de moi la place que vous y occupez depuis six mois, et que mon cœur est fermé par vous à tout le reste du monde.

1. Elle fait ici allusion au retour de la comtesse de Soissons.
2. Le valet de chambre de madame de Courcelles.

BILLET

Je viens de recevoir votre lettre du 3, mais le courrier part présentement. Vous êtes un fou; je vous aimerai toute ma vie, et vous le dirai toujours.

LETTRE XV

Genève, le 21 février 1676.

Le courrier d'aujourd'hui ne m'a point apporté de vos nouvelles. Eh! bon Dieu! à quoi pensez-vous de m'abandonner à toutes les craintes que cette négligence de votre part me donne! J'ai bien de la peine à croire que vous vous lassiez de m'aimer et de m'en donner des marques par-dessus la bonne opinion que j'ai de vous. J'ai encore une netteté de cœur et de conduite à votre égard, qui me rassure un peu contre vos refroidissements; mais vos lettres peuvent être surprises, et, en attendant un éclaircissement là-dessus, je vous envoie celle-ci par une voie qu'on m'a donnée ici; et s'il y a quelque apparence à ce que je soupçonne, vous lui en rendrez la réponse, et nous prendrons de nouvelles mesures pour nous écrire. Je ne vous dis rien de mes affaires, parce que je ne sais où elles en sont; mais dé-

fiez-vous toujours de M. de Courcelles et de sa mère, et croyez que le jour où ils auront donné de meilleures paroles sera peut-être celui qu'ils auront destiné à quelque nouveau supplice pour moi.

Depuis quelques jours on ne voit ici que des étrangers qui passent et qui s'informent de ce que je fais, si je sors pour la messe, et avec qui. Avant-hier, il vint ici un homme de Chambéry, nommé Rochefort, qui, après avoir fait bien de ces questions, avoir demandé à me parler et cherché à me voir sans en être venu à bout, me députa enfin un marchand de cette ville, chargé d'un compliment à la manière de M. Paget, m'offrant de me mener en quel lieu du monde je voudrais aller, et m'avertissant que mes affaires étaient sans retour; qu'il le savait de bonne part, et que le seul parti qu'il me restait à prendre était celui qu'il m'offrait. Je reçus ces offres de service comme vous pouvez vous l'imaginer, c'est-à-dire selon mon cœur, et non pas selon ma fortune. On connaît fort ici ce personnage pour un très-malhonnête homme. Il est fils d'un président de Chambéry, et capable, dit-on, d'exécuter toutes sortes de méchantes missions; de sorte que je m'imagine que mon oncle ou quelqu'un de mes ennemis me l'ont député pour me faire désespérer de mes affaires et me tâter sur l'infamie qu'il m'a proposée. Enfin, il est parti, et les bons magistrats, qui ont su que l'on s'informait avec trop de soin de ce qui me concerne, ont fait publier à son de trompe une ordonnance de leur amener tous les étrangers qui arriveraient ici, et une défense à tous les bourgeois d'en loger un seul sans la permission

signée de leur premier syndic. Je suis en vérité bien contente d'eux.

J'ai quitté les Cropets; il en a fallu passer par tout ce qu'il a plu à ces demoiselles-là, et je me repens bien d'avoir été si longtemps chez elles. Je suis présentement très-proprement logée, au même prix que j'étais aux *Trois-Rois*, chez une fort bonne et honnête femme qui n'a jamais logé que moi, et dans la plus belle vue du monde. J'ai fait une fort grande amitié avec la comtesse D'Hona, qui est ici depuis trois semaines avec toute sa famille. J'ai été longtemps sans pouvoir l'aimer, épouvantée d'une sévérité dont elle a toujours fait profession, et d'une glace répandue sur toute sa personne, qui ne le cède en rien à celle du procureur général de Paris; mais enfin elle l'a rompue elle-même pour me faire trouver en elle bien de l'esprit et de la sagesse. Elle est touchée de mes malheurs, et mes vivacités la réveillent; elle ne peut plus se passer de moi, et nous sommes éternellement l'une avec l'autre. Je suis sûre que cette société ne vous déplaira pas. Adieu, mon cher ami; voilà bien de misérables petites nouvelles, mais je vous sers de ce que j'ai. Ne me négligez point, je vous en prie. Je voudrais bien que vous m'envoyassiez du chocolat, je n'en ai plus depuis longtemps. Adieu, Boulay, je vous aime, croyez-le bien; je n'aime que vous assurément, et j'ai bien envie de vous voir.

LETTRE XVI

Genève, ce lundi 2 mars 1676.

Le courrier qui vient d'arriver m'apporte trois de vos lettres : l'une du 15, l'autre du 24, et l'autre du 26. Mais quelles lettres, bon Dieu! Quel chemin m'ouvrez-vous pour sortir de l'état où je suis! et, de l'autre côté, quelle espérance d'y demeurer davantage! Ne songez-vous point que si je voulais m'aller remettre en prison, sans être de concert avec M. de Courcelles, et me défendre par chicane contre lui, il ne me pourrait arriver pis que ce qu'il me propose? Ah! monsieur! ne me donnez point de ces conseils épouvantables! J'ai une ressource qui ne me saurait manquer, et je vois bien que je ne dois plus attendre que d'elle la fin de mes infortunes. Que me dites-vous d'un sauf-conduit de mon mari? Que voulez-vous que j'en fasse? Et pourquoi me rapprocher, dans l'état où sont mes affaires? Pour en parler, dites-vous? Et que pouvez-vous m'apprendre de plus positif que ce que vous m'écrivez? Et si c'est pour me résoudre, je le suis dès aujourd'hui à ne rien faire de ce qu'on me propose. Il n'y a point de communauté ni d'abbesse qui ne me donne à vivre dans un couvent pour deux mille livres de pension, et sûrement je n'exécuterai pas un arrêt qui me déshonore. Puisque je suis réduite à cacher ma naissance, je le ferai pour me faire recevoir dans un cloître. Je recevrai avec plus de plaisir

l'aumône d'une religieuse que d'un amant; enfin, monsieur, je ne demeurerai pas dans l'indigne état où je suis, mais j'irai encore moins servir au triomphe de mes ennemis; je ne me rapprocherai point du monde pour m'en attirer le mépris, et je ne passerai point avec vous des jours aussi infortunés que les miens. Je ne répondrai rien aux avis que vous me donnez touchant ma conduite. Sans le secours des sentiments que j'ai pour vous, et de la fidélité que je vous ai jurée, je les ai tous prévenus par une pure lassitude du monde; mais, comme toutes les friponnes en savent dire plus que moi là-dessus, je laisse à la voix publique, qui, comme vous savez, n'est pas accoutumée à me faire grâce, à vous répondre de moi là-dessus. Peut-être vous verrai-je encore ici, et vous connaîtrez par vos propres yeux la vérité de ce que je vous proteste. Enfin, Boulay, il est constant que, depuis votre départ, je n'ai point fait de différence des hommes aux femmes que j'ai vus; que tout le monde le sait si bien, qu'il n'y en a pas un seul qui se soit avisé de me regarder en face, et que je suis plus éloignée de ce que vous craignez que vous ne l'êtes de me livrer à mes ennemis. Adieu; ne vous tourmentez plus pour ces cruels accommodements. Changez tous les soins que vous avez pris pour cela en celui de me choisir une retraite inconnue à toute la terre, où je puisse aller mourir, ou, du moins, attendre seule dans un cloître, sans le secours de personne, ce que vous appelez le bénéfice du temps. Vous dites que si je m'étais mise dans un couvent au sortir de ma prison, j'aurais accommodé mes affaires. Ce remède est encore en

mes mains, mais ce ne sera pas en France. Travaillez à me faire recevoir dans un couvent hors du royaume ; mille de vos amis vous peuvent faire ce plaisir. Obtenez de mon oncle cent écus pour moi de pension ; s'il me les refuse, je ferai tout pour émouvoir la charité des religieuses ; enfin, procurez-moi l'entrée d'un couvent, et je vous tiens quitte de tous les services que vous m'avez voués ; mais point d'accommodements de la nature de ceux qu'on m'a proposés, et point de commerce avec le monde dans l'état où je suis. Que je vous voie encore une fois, s'il est possible.

LETTRE XVII

Genève [le 6 mars].

Je reçus hier une de vos lettres par la poste, et avant-hier, par le chasse-marée, une autre, enveloppée, je crois, par M. de Marigny, avec une tasse de rouge. C'est le retardement de celle-là qui m'a donné tant d'inquiétudes, m'a inspiré tous les injustes reproches que je vous ai faits. Pardonnez-les, mon cher ami, à la meilleure cause du monde dont ils partent ; et connaissez, malgré la distance qui nous sépare, que je vous aime mieux présentement que je n'ai jamais fait de ma vie ; que j'ai moins que jamais ces distractions auxquelles vous m'aviez vue si sujette, et que le temps, qui

a toujours détruit mes entêtements, a augmenté mon amitié pour vous. Tenez-moi compte encore d'une autre chose, c'est que, malgré ma facilité à prendre les sentiments des gens avec qui je suis, je résiste le mieux du monde à l'horreur qu'on veut me donner pour la galanterie chez madame D'Hona, que je vois depuis le matin jusques au soir; et toutes les imprécations que je lui entends faire contre l'amour et ses effets ne m'ont point encore pu faire repentir un moment de vous en avoir donné et d'en avoir pris pour vous. Ne pensez-vous pas vous moquer de moi de me dire que je suis encore plus coquette que complaisante? vous seriez un ingrat! J'ai bien été méchante pour madame de la Baume; j'ai bien été dévote pour madame du Guay; je pouvais bien, à moindres frais, devenir sévère pour madame D'Hona, si la tendresse que j'ai pour vous n'était à l'épreuve de tout.

Vous m'écrivez de terribles choses de mes affaires, quand vous parlez de me laisser condamner. Je ferai bien assurément tout ce que vous me conseillerez, mais songez que c'est le pire qui me puisse arriver; que c'est donner mon bien pour me couvrir de honte, et qu'il vaudrait, ce me semble, bien mieux vivre dans un couvent de cinq cents livres de pension, avec l'espérance de revenir un jour, que d'être tachée pour toujours d'un arrêt qui me déshonore et me laisse très-peu de bien. Ne vous figurez-vous pas que la prison me fasse peur purement comme un lieu fermé aux plaisirs et à la société? Non, non, monsieur; je crains seulement de remonter encore une fois sur le

théâtre du monde, et marque de cela, c'est que j'aimerais mieux, s'il était possible, acheter ma séparation par une année du plus austère couvent que par quinze jours de Conciergerie, et encore, pour m'y faire condamner, ce que tout le crédit de mes parties et la rage de mes juges prévenus n'auraient peut-être pas fait. En vérité, Boulay, je ne crois pas pouvoir m'y résoudre; pensez bien à ce que c'est que cet horrible expédient, et quel besoin il y a de donner cent mille francs à un homme pour n'en tirer que de l'infamie et lui faire gagner un procès incertain. Songez que mon arrêt de contumace ne lui donne que cela, et que, quand je serais prise dans le plus étrange lieu du monde et conduite en prison par toute la maréchaussée, l'on ne peut faire mieux pour lui et pire pour moi que ce qu'on veut que je fasse de moi-même. Cette proposition me fait presque fuir, et vous fera trembler vous-même, quand vous y aurez fait réflexion. Quel accommodement, bon Dieu!

LETTRE XVIII

La lettre que je vous écrivis vendredi ne put partir, parce qu'il était trop tard, et c'est une folie de croire qu'on puisse répondre le même jour que le courrier arrive; il n'y a pas une demi-heure de temps, et vous ne devez pas écouter autre chose quand vous ne recevez pas de mes nouvelles : je n'ai point reçu des vôtres

aujourd'hui; il n'y a rien à vous apprendre pour le prix des ravauderies que vous m'avez mandées, que la réformation des habits de ce pays-ci. Vous avez été témoin du luxe de nos dames; Dieu vous garde de l'être de leur modestie. Tirez-moi bientôt de ce terrible séjour. Mandez-moi un peu si vous avez ouï parler d'un combat à Paris. Il a passé ici un homme habillé en charretier, qui a voulu persuader qu'il était un homme du beau monde. J'ai peine à le croire : il me semble que cette route n'est guère celle des honnêtes gens. Il y a ici une femme cachée, qu'on ne connaît point, mais qu'on soupçonne être une dame de Foucard, femme d'un conseiller de Toulouse, qui a tué son mari de sa blanche main. Voilà une lettre de ma mère, où vous reconnaîtrez les visions de madame de Nemours et de M. de Villars. Je ne saurais prendre la peine d'y répondre, mais ne souffrez pas qu'on puisse dire dans le monde cette absurdité, surtout si elle peut nuire à mes affaires. Adieu, Boulay; j'ai si peur que le courrier ne parte encore, que je ne vous dis rien de ce que je sens pour vous.

LETTRE XIX

Genève, 15 mars.

Je viens de recevoir une de vos lettres du 9; je l'ai ouverte avec une joie et une émotion de cœur qui me

faisaient croire qu'elle m'annoncerait votre arrivée; mais je vois bien que j'ai encore quelque temps à souffrir de votre éloignement. Au moins, croyez bien que c'est de tous mes maux celui auquel je suis le plus sensible, et ne me plaignez que de celui-là; car les autres, quelque grands qu'ils soient, je les sais supporter, et la part que vous y prenez à l'heure qu'il est les adoucit d'une manière qu'il m'a semblé que l'amertume n'en doit plus être que pour vous; mais notre séparation, et ce que je crois qu'elle vous coûte, me met dans un étrange état: vous en jugerez par la vie que vous savez que je mène et par tous les soins que je prendrai pour vous retirer près de moi. Adieu. J'ai imaginé cent choses là-dessus qu'il vous faut expliquer de plus près. Je suis toujours dans une obscurité merveilleuse et avec de fort bonnes gens; soyez au moins en repos de ce côté-là.

LETTRE XX

19 mars.

J'ai mille choses à vous dire, mais la plus pressée de toutes, c'est que je meurs d'envie d'avoir six bouteilles d'essence de l'Orangerie dans une petite boîte, pour donner. Mais qu'elles soient admirables; c'est pour la comtesse D'Hona, que j'aime plus que ma vie, et qui ne peut en trouver de bonne dans ce pays-ci. Bonjour, je

vais à la chasse aussi gaiement que si je n'étais pas la plus malheureuse créature du monde; ce soir, à mon retour, je ne serai pas de si bonne humeur, à coup sûr.

LETTRE XXI

Genève, 21 mars.

Je réponds à deux de vos lettres, du 9 et du 11, que je viens de recevoir par le même courrier et par deux voies différentes. Ce qui fait que j'en ai toujours deux à la fois, c'est que vous m'écrivez trois fois la semaine, et que le courrier n'arrive que deux.

J'ai reçu tout ce que vous m'avez envoyé par M. de Marigny, et c'est dans ces jours-là que mes désespoirs augmentent, que je suis capable de ce qu'il y a de plus violent, et que je vous écris ces lettres qui vous tuent; présentement, que je vois d'un peu plus loin les horreurs de ma position présente, je sens beaucoup mieux le plaisir d'être auprès de vous. Je pense à vous recevoir, et j'attends de votre retour des plaisirs que je n'ai jamais eus après de si longues absences. Oubliez aussi bien que moi mes malheurs pour un moment, et comprenez quelle joie nous aurons de nous retrouver contents l'un de l'autre, de n'avoir que des remerciements à nous faire, et de ne trouver dans le compte que nous nous rendrons de notre conduite que de nouveaux su-

jets de nous aimer davantage. Sincèrement, Boulay, vous ne sauriez croire combien cette netteté de cœur à votre égard me donne de joie. C'est à elle que vous devez ces impatiences de vous voir qui me prennent quelquefois, si à contre-temps que vous même m'en faites honte. Je ne saurais vous parler d'affaires aujourd'hui, je n'ai plus d'autre résolution que celle de faire tout ce que vous voudrez, de vous aimer en quelque état que vous me conseilliez de me mettre, et de ne vous laisser jamais repentir de la manière dont vous vous êtes livré à votre passion pour moi.

LETTRE XXII

Genève, 24 mars.

Je réponds, à mon ordinaire, à deux de vos lettres que je reçus hier par le même courrier. Je suis charmée de vous voir dans des dispositions à la joie, que mes malheurs vous avaient ôtées depuis si longtemps, et de savoir que de semblables dispositions, que je sens aussi depuis quelques jours, ne sont pas de purs effets de ma légèreté naturelle, comme j'en mourais de peur! C'est donc à votre retour, qui s'approche, que nous devons tous les deux la douceur qui paraît dans nos dernières lettres. C'est lui qui me tire de l'excès de désespoir où j'ai été pendant six semaines; c'est lui qui me donne

l'espérance d'être heureuse, dans un temps où j'en devrais moins avoir, c'est lui enfin qui me bouche les yeux sur l'horreur de ma condition présente, et ne me laisse plus penser qu'à ce que je vous dois et à ce que je veux faire pour vous jusqu'au dernier de mes jours. Venez faire encore de plus grands miracles que ceux-là, si vous pouvez, et ne perdez pas un moment pour cela. Je vais dans un couvent, en Savoie, passer la semaine sainte, si je puis en obtenir la permission de l'évêque d'Annecy, que madame la marquise de Barnice[1], que je vois, m'a promis de demander pour moi. Cette démarche vous surprendra peut-être, mais ce qui me l'a fait faire, c'est le départ de la comtesse D'Hona, qui va, pour le même temps, faire ses dévotions huguenotes à la campagne; c'est la frayeur de me trouver toute seule dans un lieu où je n'ai de société qu'avec elle; c'est encore l'envie de m'essayer sur une manière de vie que je serai peut-être forcée d'embrasser pour toujours, et que je ne saurais pourtant envisager qu'en tremblant. Adieu, mon pauvre ami, venez vite, je vous en prie. Je me promets mille plaisirs de votre retour. J'ai des charmes pour vous que je n'avais point quand vous m'avez quittée. Je suis assurée de mon cœur pour vous contre l'absence. Je me connais enfin mille choses agréables que je ne croyais pas. Venez hardiment, mon Boulay, vous ne trouverez rien ici qui ne vous ravisse. Je meurs d'impatience de vous voir pleurer de joie. La race D'Hona vous connaît

1. On lit encore, suivant les manuscrits : *Bernesse* ou *Barnesse*.

déjà comme il faut qu'elle vous connaisse. Avec un peu de tablature que je vous donnerai, vous confirmerez ce que j'ai déjà dit ; venez enfin, et tout ira bien. N'adressez plus vos lettres à M. Léti, parce que je vais en religion ; il faut que ce soit M. Pajot, mon hôte, qui me les apporte ; c'est à Thonon que j'irai, à cinq lieues d'ici, sur le lac. Adressez vos lettres toujours : *A M. Pajot l'aîné, capitaine, logé à la Cité, à Genève* ; et au-dessous : *Pour madame de Beaulieu.*

LETTRE XXIII

Genève, 26 mars.

Je ne sais si cette feuille de papier pourra partir aujourd'hui, mais je vous écris seulement pour vous dire que je viens de recevoir la lettre par laquelle vous m'annoncez l'arrivée d'un ballot. Vous en faites trop, en vérité, et vous devez être content de faire pour moi les choses essentielles, de travailler sans relâche à rétablir mon repos, sans vous amuser encore aux petits soins et à me chercher des plaisirs. Je devrais être bien honteuse, à l'heure qu'il est, et, en toute autre occasion, je serais accablée du poids de ma reconnaissance ; mais je vous avoue qu'en celle-ci, où il s'agit de rubans et de jupes, le plaisir l'emporte sur toutes sortes de considérations. Je meurs d'impatience d'être à mardi, et le

gain de mon procès ne me donnerait pas une joie plus vive que celle que, grâce à vous, je sens dans ce moment. Adieu; venez me voir bientôt belle comme les anges.

LETTRE XXIV

Genève, ce dernier mars.

Vous êtes bien sot de me gronder pour le retardement d'une lettre, et de prendre si mal votre temps, que vos reproches, au lieu de me fâcher, me font mille plaisirs. Pauvre ami! tu plains ma légèreté naturelle, tu crains mes amusements, tu m'écris enfin comme si tu ne me connaissais que d'hier, et comme si tu ne méritais pas tout mon cœur. Que je t'aime dans cette folie-là! Oublie bien, je te prie, tout ce que je te dois, et le mérite infini que ta conduite adorable te donne auprès de moi; laisse-moi penser, depuis le matin jusqu'au soir, à notre amour, à tes sacrifices, à tes larmes, à tes pas, à tes soins, à ton abandon de toute nature; enfin, laisse-moi bien tous ces souvenirs-là, ils me conviennent bien mieux qu'à toi. Adieu, mon pauvre ami, je suis charmée de ta lettre folle et chagrine. Je crois que j'irai demain ou jeudi au couvent; j'attends à midi la réponse. Quand tout périrait, il m'est impossible d'écrire à notre L.......[1], que vous n'ayez eu avec lui cette con-

1. Louvois.

versation que vous attendez. Le ballot n'est pas encore arrivé, j'ai seulement reçu par le courrier d'hier l'avis de M. de Marigny; je le recevrai peut-être tantôt. Je l'attends cependant avec les impatiences que vous me connaissez pour pareilles choses. Envoyez-moi ou m'apportez des gants gras du Berceau, coupés aux doigts; j'ai les mains effroyables, et vous savez quel dommage c'est.

BILLET

S'il n'est que l'heure que vous dites, Boulay, je mérite la corde, et si je vis demain à l'heure qu'il est, je ne tiendrai la vie que de votre générosité et de votre grâce; mais vous aurez bien de la peine à me la refuser, à la manière dont je prétends vous la demander demain, et, quelque irrité que vous soyez, je crois que vous ne tiendrez point contre la réparation que j'ai à vous faire. Bonsoir; l'hypocras est admirable et bien meilleur que le chocolat.

BILLET

J'ai toujours un mal d'estomac affreux, mais je n'ai plus mal à la tête, parce que j'ai dormi onze heures; je

vous ferai tantôt, sans procès, telle réparation qu'il vous plaira de ma méchanceté d'hier au soir, et, quand je ne ferais que vous dire toutes les jolies choses que j'ai pensées de vous, ce matin même, auparavant que votre billet ne soit venu me confirmer que vous êtes adorable par vos redoublements de tendresses, j'aurais de quoi vous charmer tout aujourd'hui. Venez dans une heure, car je veux dîner avec vous. Je prendrai demain de votre vin d'absinthe, qui, je crois, me fera du bien. J'aurais commencé dès aujourd'hui, n'était que j'ai déjà pris de l'eau cordiale d'Angleterre, n'en pouvant plus.

BILLET

Que je hais mon enfance! et que je crains, mon pauvre Boulay, qu'elle ne vous ait fait faire des réflexions contre moi! Pardonnez-moi, mon pauvre ami, les défauts de mon cœur, et quand vous serez blessé de ma dissipation, souvenez-vous que je vous la cacherais bien si je n'avais pas pour vous une sincérité qui vous doit tenir lieu de tout. Venez plutôt ici ce soir que de vous coucher de chagrin. Je vous consolerai en un moment de tous ceux que je vous ai donnés aujourd'hui.

BILLET

Ce n'est point contre vous que j'étais fâchée, hier au soir, mon pauvre Boulay, je vous le jure; ce n'était qu'un pur chagrin de tempérament que vous savez qu'il me faut toujours laisser passer seule, et dont votre billet vient de dissiper les restes. Je vous jure aussi, mon pauvre ami, que je n'ai pas senti un seul moment de chagrin contre vous depuis que vous me demandâtes pardon, avec des circonstances si agréables pour moi, que je ne pense pas de ma vie en avoir de semblables; mais pardonnez-moi ces inégalités.

BILLET

Genève, ce samedi, à minuit.

Je suis outrée de douleur et de colère, et l'incartade que vous m'avez faite ce soir m'a bouleversée d'une si étrange façon, que je ne suis point en état de vous faire des reproches ni de me justifier. Je peux seulement, en vous disant un éternel adieu et en m'enfermant dans un couvent pour toute ma vie, vous faire connaître que je ne vous ai point trompé quand je vous ai dit qu'en rompant avec vous je ne songeais qu'à me perdre. Je vous tiendrai parole demain, à quatre heures du matin. Je souhaite que le repentir de votre injustice, la pitié

de mes malheurs et le souvenir de l'état où vous me laissez ne troublent pas le repos de votre vie.

LETTRE XXV

On dit que vous êtes parti. Est-il possible qu'après m'avoir offensée au point que vous l'avez fait, vous vouliez encore que je vous demande pardon? Bon Dieu, quelle injustice! Cependant, je ferai tout ce que vous voudrez, et, pourvu que je vous revoie, j'avouerai que j'ai tort et vous ferai toute la réparation que vous pouvez exiger de moi. De grâce, Monsieur, revenez et ne refusez pas un jour à une personne à qui vous avez promis tous ceux de votre vie.

BILLET

Je ne sais où vous êtes; j'envoie de tous côtés. Au nom de Dieu! revenez ici. Si vous êtes seulement las de mon commerce, finissez-le sans me désespérer par un départ si bizarre que celui-ci. Si vous vous trouvez outragé, donnez-vous le plaisir de me venir accabler de reproches. Eh, mon Dieu! un moment de colère, est-

ce un crime irrémissible? Que n'ai-je point essuyé mille fois de la vôtre? Quitte-t-on une malheureuse sans lui dire seulement pourquoi? Où sont toutes les paroles que vous m'avez données? Où est cette tendresse à l'épreuve de tout? Et où êtes-vous vous-même? Quel changement! 'quelle dureté! Que ne vous hais-je autant que je le croyais hier! Revenez, au nom de Dieu! revenez!

LETTRE XXVI

Genève.

(Déjà citée, page 96.)

LETTRES

DE

LA MARQUISE DE COURCELLES

A M. LE DUC DE VILLARS[1]

LETTRE XXVII

Londres, ce 1er août 1677.

J'ai reçu votre lettre du 23 juillet et celle de M. du Boulay ; je vous envoie la réponse ouverte. Je voudrais que vous eussiez lu les siennes, vous y auriez vu comme moi qu'il m'a fort aimée et qu'il a trouvé assez de plaisir dans le commerce qu'il a eu avec moi, pour souhaiter de le recommencer, au moins par lettres. Il en sera ce que vous me conseillerez ; mais cependant sou-

1. Les quatre lettres suivantes, qui ne faisaient point partie du recueil réuni par du Boulay, étaient inédites jusqu'à présent.

venez-vous que jamais je n'ai eu un si cruel ennemi que lui, et ne lui dites de nos affaires que ce qu'on en peut dire à un homme qui peut tous les jours le devenir. Il est même fâcheux qu'il ait dans la tête que j'ai des vues dans ce pays-ci; si on le pensait un moment, non-seulement cela me donnerait un ridicule épouvantable, mais cela me perdrait, comme il a perdu madame de Mazarin, dont vous verrez la destinée dans ce que j'écris à Boulay. Je vous ai déjà mandé d'écrire à M. Courtin; je crois qu'il vous écrira cet ordinaire, car il est fort de mes amis et m'a rendu ici tous les services dont j'ai eu besoin; mais, afin que vous ne lui disiez rien de contraire à ce que j'ai avancé, il est bon de vous préparer à lui dire que j'ai quitté le comtat d'Avignon, parce que vous aviez des difficultés avec le vice-légat qui vous empêchaient d'y venir, et non pas parce que l'état de vos affaires ne vous permettait pas de demeurer éternellement chargé du fardeau de ma subsistance; que vous m'avez conseillé de passer ici, parce que j'avais moi-même plus de penchant pour cette retraite que pour une plus éloignée, et parce que c'est le seul lieu où présentement la guerre permet qu'on se retire; que vous avez toujours fait pour moi tout ce qui a été en votre pouvoir; que vous le faites encore et le ferez tout autant que vous le pourrez; que vous le conjurez de faire pour moi tout ce qu'il pourra, et que vous le mettrez sur votre compte; que vous allez faire tous vos efforts pour résoudre ce malheureux Courcelles à faire un accommodement qui me donne du pain; voilà dans quel sens je lui ai parlé, mais, entre

nous, mon pauvre oncle, il n'y a, comme vous le dites fort bien, qu'une chose au monde qui me puisse mettre dans un parfait repos, et c'est l'unique à quoi il faut travailler pendant que je vivrai ici en sûreté; car, pour rien faire d'une autre manière, je ne le peux pas.

La reine est venue; toutes les femmes de la cour sont alertes pour empêcher qu'elle ne me voie, et je crois qu'elles y réussiront. L'ambassadeur est tout mon conseil et ma consolation : il m'a réduite, pour apaiser la rage de ces dames, à une vie la plus solitaire qui fût jamais. Je ne vais en pas un lieu où soit la cour; il me faut aller seule chercher des promenades écartées. Quand on m'a vue le nez au Cours, c'est une fureur enragée, et l'on ne parle le soir, au Louvre[1], que de mes révérences trop douces, et si je regarde à droite ou à gauche, on cherche vite à qui j'en veux. Enfin, de mes jours je n'ai été dans une si étroite contrainte; cependant je prendrai patience tout autant qu'il le faudra, mais c'est une chose bien affreuse que d'avoir autant d'ennemis que de gens qui respirent. Je n'ai vu homme vivant que l'ambassadeur; encore faut-il qu'il règle ses visites à trois fois la semaine, et qu'il ne s'avise pas de prendre mon parti, de peur d'être étranglé. Pour moi, je suis presque morte de chagrin, et depuis huit ou dix jours je ne fais que pleurer. C'est pourtant une folie, et il faut voir ce que ceci deviendra, et, en tout cas, il faut faire ce que vous me mandez si plaisamment que le bon Dieu devrait

1. Surnom qu'on donnait alors à l'ancienne résidence des rois d'Angleterre à Londres, autrement connue sous le nom de Whitehall.

bien avoir fait. Vous me faites bien plaisir de me mander que j'aurai vendredi un peu d'argent, car je n'ai pas ce qui s'appelle un sou, quoique je fasse bonne mine et que, grâce à M. Courtin, j'aie une fort belle maison et un fort joli ordinaire; mais il partira dans trois semaines. Le maître ne me dira rien, et je ne regarderai pas ses sujets. Mon Dieu, mon oncle, qu'on est embarrassé dans l'état où je suis, et que j'ai passé de méchantes heures depuis un mois, quoiqu'avec les plus beaux dehors du monde! La pauvre Mazarin est battue de l'oiseau; elle quitte ce pays, et, pour en avoir un prétexte, elle demande à son mari sa parole, pour revenir en France voir pendant deux mois si elle pourra se remettre avec lui. Cela n'est qu'un prétexte pour sortir d'Angleterre sans qu'il paraisse que c'est par chagrin; elle y est plus malheureuse que moi, elle ne voit âme du monde; l'on y parle d'elle comme de la dernière des coureuses, et de Monaco, qui est malade à l'extrémité, et qui part pour cette raison. C'est à lui à qui l'on donne et à qui on attribue la faute de sa solitude. Le roi plaisantait tout haut avant-hier là-dessus, et disait que le service de madame Mazarin était trop difficile, qu'il lui fallait des crocheteurs, puisqu'elle tuait comme cela son mari et tous ses amants de qualité; c'est que le Monaco a des vertiges comme en avait le Mazarin; jugez, mon oncle, si cette raillerie-là est fort agréable. Il y a cinq ou six jours qu'une vendeuse d'oranges, que le roi aime, ayant soupé avec lui et une autre femme, s'en retournant chez elles, firent jeter des pierres à la fenêtre de madame Mazarin et lui crièrent

mille insolences par des laquais ; et tout cela fait à une femme, tante, à la mode de Bretagne, de madame la duchesse d'York, sans la protection de laquelle la reine ne l'aurait seulement jamais vue ; il a fallu pour cela que le duc d'York ait prié six mois entiers, encore fut-ce un soulèvement horrible parmi les femmes ; or, jugez si moi, qui n'ai pas cet appui-là, je n'ai pas bien des mesures à prendre, et si l'on me pardonnerait quelque chose ici.

Adieu, mon cher oncle, cette lettre vous ruinera. Je n'ai pas le temps d'écrire au Boulay, car la poste va partir : ce sera pour une autre fois. Si vous le voyez, faites-lui part de ma lettre ; mais pour les endroits essentiels qui concernent mon secret et le vôtre, ne les montrez qu'à madame du Breuil, que j'embrasse mille fois. Adieu, mon cher ; je vous aime plus que la vie.

Ce M. Parent, qui me vint trouver à Jersey et qui me prêta 60 pistoles, s'en retourne à Paris ; de grâce, mon cher oncle, faites-lui toutes les amitiés et toutes les civilités possibles : il en sera enchanté ; c'est le meilleur garçon du monde ; il meurt d'envie que vous lui fassiez un peu d'amitié. Flattez-le bien sur son honnêteté pour moi, et lui dites que le premier, de vous ou de moi, qui sera en état de lui rendre son argent, le fera ; mais, je vous prie, mon cher oncle, caressez-le bien.

Écrivez-moi par la voie de l'ambassadeur, comme je vous l'ai mandé.

LETTRE XXVIII

Londres.

Après vous avoir mandé, mon cher oncle, tout ce qui se passe ici, et vous l'avoir fait écrire par M. Courtin, qui juge plus sainement que moi de ces sortes de choses, il ne me reste plus, pour émouvoir toute votre générosité, que de vous bien dépeindre l'état où je suis et celui où je vais tomber, si vous m'abandonnez. C'est pourquoi j'envoie Guyard auprès de vous; il vous dira qu'il y a très-peu d'apparence que je doive espérer ici des secours dignes de moi, et il vous rendra témoignage que je n'ai manqué à rien de ce qui peut me l'attirer, et qu'encore à l'heure qu'il est tout ce que j'ai ici d'ennemis déchaînés n'ont pu trouver matière à dire un seul mot que celui de se liguer ensemble pour empêcher le remède [1] de me voir, et de me rendre le séjour de ce pays si odieux en ne me laissant entrer dans aucune société de femmes. Elles y ont fort réussi, mais cependant je tiendrais contre tout cela et tâcherais par ma patience à vaincre leur fureur, si j'avais ici ce qu'il faut pour y subsister; mais, mon oncle, je n'ai pas un sol, et, si vous n'avez pitié de moi et ne m'envoyez de l'argent, ou pour demeurer ici, ou pour m'en tirer, je vais tomber dans des inconvénients pires mille fois que la mort.

1. C'est sans doute le roi d'Angleterre qu'elle désigne par ce mot, en faisant ainsi allusion à la détresse dont elle avait alors à souffrir.

Songez un peu à ce que c'est que de devenir l'objet du mépris de toute une grande cour, après avoir été celui de son envie, et comprenez que c'est ici le lieu du monde où je dois moins me résoudre à faire une bassesse. Épargnez-moi, mon cher oncle, cette cruelle nécessité; voyez-en l'horreur comme moi, et si vous ne pouvez pas me faire subsister ici, comme j'en suis très-convaincue, envoyez-moi servir de demoiselle suivante ou faire un métier, plutôt que de me laisser ici faire une figure dont l'image seule me fait trembler. Quelle extrémité, bon Dieu, pour une femme comme moi! Y a-t-il des crimes au monde qui méritent un tel châtiment, et puis-je les avoir commis? M. Courtin m'assure fort qu'il fera tout ce qu'il pourra au monde pour porter M. de Courcelles à un accommodement, et dit que, puisqu'il l'a bien voulu, et que ce n'est que la difficulté de trouver des sûretés avec moi qui en empêche l'exécution, il devrait consentir que je revinsse passer trois mois en France, sur sa parole bien donnée et dans un lieu dont il serait convenu, pour travailler à trouver des expédients, lesquels manquant, nous serions toujours comme nous sommes. Je voudrais bien que cela se pût, mais cependant il faut que je demeure ici ou que j'en parte : dans l'un ou dans l'autre de ces deux partis, je vous demande votre avis avec votre secours, et je vous conjure de ne vous point lasser de me faire du bien et de croire......; mais, que vous vais-je dire? c'est bien à une aussi malheureuse personne que moi de faire valoir sa reconnaissance! Servez-moi donc, mon cher oncle, comme vous m'avez toujours servie;

parce que vous êtes le plus honnête homme et le meilleur ami qui fut jamais. Consultez un peu ma destinée avec M. du Boulay, si vous le voyez; il a de l'esprit et de l'honneur, et quelque abominable procédé qu'il ait tenu avec moi, je ne pense pas qu'il voulût me tromper, et je le crois encore touché de mes intérêts, puisqu'il le dit.

Faites-vous dire par Guyard ce que c'est que la manière de vivre en ce pays, ce qu'a fait madame Mazarin, et ce qu'a produit le rayon de bonne volonté de vingt-quatre heures que le roi a eu pour elle; la manière dont il se prend pour les femmes, et le plaisir qu'il y a de passer à la rangette avec tout ce qu'il y a de demoiselles battant le pavé de Londres.

LETTRE XXIX

Londres, ce 12 août 1677.

J'ai reçu votre lettre du 28 mai, mon cher oncle; j'attends Guyard avec bien de l'impatience, et d'autant plus que M. Courtin, mon unique secours en ce pays-ci, part incessamment; M. de Barillon étant arrivé, j'ai reçu par lui le ballot que vous m'avez envoyé, dont je vous envoie un million de très-humbles grâces. Je suis enchantée de tout ce qui y est, surtout des petites cornettes; j'ai fait tout accommoder pour ma taille, mais, en vérité, je suis bien obligée à la générosité de

madame du Breuil, et je ne pense pas qu'il y ait dans le monde d'exemple de son honnêteté.

M. de Barillon m'est venu voir dès le lendemain de son arrivée, très-civilement, mais il ne ferait pas sûrement pour moi ce qu'a fait M. Courtin, dont j'ai toujours mille sujets de me louer. Pour ce Du Boulay, il est bien tel que vous l'avez toujours cru; voyez, je vous prie, la lettre qu'il m'écrit, et le grand secours que c'est pour moi que celui de ses conseils. Quand Guyard sera venu et que j'aurai appris de lui ce qu'il a à me dire, je vous ferai savoir quelque chose, et si vous l'agréez, je l'exécuterai. L'on m'a dit que mon bourreau a fait une sottise bien ridicule, vous ne m'en mandez rien. Ne m'écrivez plus par l'adresse de M. Courtin, car il ne sera plus ici. Je n'écris point à Guyard, parce que je le tiens parti : en tout cas, s'il ne l'était pas, dépêchez-le incessamment, car, l'ambassadeur partant, me voilà abîmée. Mon cher oncle, je reçois continuellement des marques de votre bonté; est-il possible que je ne serai jamais en état de vous témoigner ma reconnaissance et de vous convaincre que je suis toute à vous?

LETTRE XXX

Londres, ce 2 septembre.

Je crois, mon cher oncle, que vous prenez une extrême part à ce qui vient de m'arriver; vous me le té-

moignez avec des termes si pressants et des expressions si naturelles, que vos trois lettres, que je viens de recevoir à la fois, me font un plaisir infini. Je serai bientôt en état de vous en remercier de plus près, et je suspens l'envie que j'ai d'assurer de mes respects très-humbles madame la duchesse, pour avoir le plaisir de lui dire moi-même la joie que j'ai de son mariage, et l'extrême désir que j'aurai toute ma vie de mériter son amitié[1]. Pour la vôtre, monsieur, j'en suis sûre à l'heure qu'il est, puisqu'il est en mon pouvoir de m'en rendre digne, et qu'enfin voici le temps de détruire l'injuste impression qu'on vous avait donnée. Oui, mon cher oncle, vous verrez que je suis infiniment sensible à la pitié que vous avez eue de moi dans ma méchante fortune, et je contribuerai si bien de tout mon pouvoir à soutenir

1. Le duc de Villars, déjà veuf pour la seconde fois, était sur le point d'épouser Madeleine Fouquet, fille de Christophe, comte de Chalan, second président, puis procureur général au Parlement de Bretagne; elle était aussi veuve de François de Rochefort, marquis de la Boulaye. Quoique les choses fussent très-avancées, à ce qu'il paraît, ce projet de mariage se rompit assez brusquement, au grand désappointement de la marquise de la Boulaye, qui, ayant appris qu'une rivale lui était préférée, s'empressa de mettre opposition au nouveau mariage projeté par l'infidèle, jusqu'à ce que celui-ci eût restitué la somme de dix mille francs qu'elle lui avait prêtés et dont il lui avait fait une promesse en même temps que celle de l'épouser. Villars acquitta sa dette, et put enfin se marier librement, le 10 septembre 1678, avec Louise-Catherine-Angélique de Fautereau de Mainières. (Voir dans la Correspondance de Bussy les lettres de la Rongère, de M[mes] de Sévigné, de Scudéry et de Montmorency à Bussy, ainsi que les réponses de ce dernier, des 6, 10, 15 septembre, 13 octobre 1677, 14, 17, 24, 26 juillet, 18 et 21 septembre 1678.)

notre bonne intelligence, que vous connaîtrez que vos intérêts et votre amitié me sont très-chers, et que je suis plus que personne au monde toute à vous.

Est-il possible que madame du Breuil ne m'ait point écrit dans cette occasion ? Grondez-l'en bien, je vous en prie, car je crois que sa lettre m'aurait autant charmée que les autres. Dites-lui que je l'embrasserai bientôt, que je m'en fais le plus grand plaisir du monde.

LETTRES
DE
LA MARQUISE DE COURCELLES
A GRÉGORIO LETI[1]

LETTRE XXXI

Paris (août 1679).

Un page à mon service, qui vous a vu à Genève, m'apprend ce matin qu'il vous a rencontré et parlé, et que vous l'avez chargé de trois choses. Vous lui avez demandé si je me portais bien en prison ; vous lui avez dit que vous étiez en ville depuis huit jours, et l'avez prié de me souhaiter le bonsoir. Tout cela est très-

LETTERA XXXI

Parigi.

Da un mio paggio che l'ha vista in Geneva, mi e stato riferito questa mattina d'averlo rincontrato, e parlato, con il rapporto di tre articoli : la domanda come io mi portassi in prigione; ch'erano già otto giorni ch'eravate in città e che dovesse darmi la buona sera. Tutto stà bene, ma mi pare che rispetto alla nostra vecchia amicizia, meriterei

1. *Lettere di Gregorio Leti*, Amsterdamo, appresso Gregorio Gallet, 1701, 2 vol. in-8°. Lettre 43e du Recueil, t. I, p. 220.

bien, mais il me semble qu'en raison de notre vieille amitié, je mériterais quelque chose de plus de l'amabilité de M. Leti; je n'aurais jamais cru qu'il pût rester huit jours à Paris sans en dérober un sur huit à ses affaires pour me faire une visite que je ne veux pas moindre d'une journée, bien que les jours soient longs, me flattant de la mériter telle de son amitié; mais il y a une autre raison que vous avez oubliée et que je me rappelle très-bien, parce que j'y ai un grand intérêt. Souvenez-vous qu'un jour, à Genève, vous m'avez demandé si dans ma première prison je recevais souvent des visites, et que, là-dessus, vous m'assurâtes que, de toutes les bonnes actions, celle de visiter les prisonniers n'était pas la moindre. Venez donc me voir pour faire honneur à vos bons sentiments, ou au moins pour me consoler de la mort de mon mari, et vous aurez la

qualche cosa di più dalla gentillezza del signor Leti. Non averei mai creduto che fosse per restare otto giorni in Parigi senza rubbarne uno d'otto a' suoi affari, per farne a me dono con una sua visita, che non la pretendo più corta d'una giornata, benchè grandi li giorni, persuadendomi di meritarla tale dalla sua amorevolezza. Ma vi è un' altra ragione, della quale se essa se n'è scordata, tanto più mi soviene a me, che ne ho maggiore interesse. Si ricordi che, avendomi chiesto, in Geneva, un giorno, se nella mia prima prigionia ricevevo spesso visite, sopra a tal discorso mi sostenne che, tra tutte le buone opere, quella di visitar li prigionieri non era inferiore ad alcuna dell' altre; mi venga dunque a vedere per non far falsi tali suoi sentimenti, o per lo meno per consolarmi della morte del mio marito,

gloire, après un court compliment, de me trouver bien disposée à la consolation.

Je ne suis prisonnière que par ma volonté; j'ai trouvé que cela convenait à mes intérêts, pour mieux ménager ma réputation; et, après avoir été justifiée en prison même par une honorable sentence, je pourrai réclamer ma dot, que mon mari a dissipée en grande partie. Mais pourtant vous pouvez croire que vous me trouverez plus gaie que jamais.

Si ce nom de prison vous fait peur, je suis sûre qu'après m'avoir vue dans ma prison et contente, vous en sortirez en bénissant votre visite. Je vous attends pour pouvoir, de seul à seule, vous raconter d'autres particularités de ma vie, avec cette confiance qui me rend votre servante.

SIDONIA DE LÉNONCOURT.

ed in che haverà la gloria d'avermi con breve complimento molto ben disposta a tale consolazione.

Io non sono prigioniera che di mia scelta, trovato che cosi conveniva a' miei interessi, per salvar meglio la mia riputazione; con una sentenza onorevole, dopo giustificata nelle prigioni istesse, e per poter richiamare della mia dote, che dal mio marito se n'è dissipata in gran parte; che pero puo credere che mi troverà più allegra di quella fui mai.

Se questo nome di prigione vi fà paura, sono sicura che vedendomi prigioniera, e contenta, nel ritornarsene benedirà la sua visita; l'aspetto per poter, da solo a sola, raccontargli altre particolarità della mia vita, e con quella confidenza che mi rende vostra serva,

SIDONIA DE LENONCOURT.

RÉPONSE DE GRÉGORIO LETI

Paris, 26 août 1679.

Madame,

M. Justel m'a fait l'honneur de venir me remettre de sa propre main la lettre que votre illustre seigneurie lui avait recommandée de me faire tenir au logement où je serais, ce logement n'étant pas très-éloigné de sa maison. Véritablement, si je vous ai toujours regardée comme un soleil, dès le premier moment où j'eus l'honneur de vous voir et de vous admirer, je suis plus que jamais confirmé dans mon opinion, les expressions de votre lettre étant des rayons extrêmement brillants.

RISPOSTA DI GREGORIO LETI

Parigi, 26 agosto 1679.

Madama, il foglio di V. S. illustrissima, raccomandato al signor Justel per farmelo capitare all' alloggiamento dove saro e, come non è molto discosto di sua casa, mi fece l'onore di venire per consegnarmelo di sua propria mano. Dico il vero che se l'ho stimata sempre un sole, dal primo momento che ebbi l'onore di vederla e d'ammirarla, più che mai mi confermo allo stesso parere, essendo raggi

Pour écrire des ténèbres d'une prison avec tant de force d'esprit et de si gais pensers, il faut être madame de Courcelles et un soleil de beauté comme elle, puisque les lumières du visage[1] sont des signes de la splendeur de l'esprit.

Ne trouvez pas étrange, de grâce, madame, si je ne suis pas venu vous voir; vous confessant ma faiblesse, qu'il n'y a pas de chose qui me donne plus d'effroi que le souvenir même de la prison, et il me semble qu'il doit suffire à toute bonne créature du genre humain d'avoir été dans une obscure prison les cinq ou six premiers mois de sa vie animée. Si vous n'étiez pas Française et en France, je dirais qu'il est dans la nature des dames d'aimer la prison, puisqu'elles ont été créées

pur troppo chiari l'espressioni della sua lettera; e per scrivere dalle tenebre d'una prigione con tanta costanza di spirito e gioviali pensieri, bisogna di essere madama di Corcelles ed un sole di bellezze come ella è, giacchè i lumi della faccia sono segni dello splendore dell' animo.

Non trovi strano, di grazia, madama, se non son venuto a vederla; confessandole la mia debolezza, che non è cosa che mi fa più orrore ohe la memoria istessa della prigione, et mi par che ad ogni buona creatura del genere umano, deve bastargli d'esser stata in oscura prigione li cinque o sei primi mesi della sua vita animata. Se ella non fosse Francese, ed in Francia, direi ch' è della natura delle donne

1. C'est-à-dire *les yeux*. Grégorio Leti, pour continuer sa métaphore, joue ici sur le mot *lume*, qui signifie également *lumière* et *œil*.

pour servir aux embrassements des hommes, choses qui se font dans la maison et à huis clos, et pour s'occuper en outre des soins de famille, de la surveillance de l'économie domestique, toutes occupations qui constituent l'état de servitude, comme nous en avons l'expérience dans tous les pays du monde, dans les temps anciens et modernes. Cependant, on peut dire que les dames françaises ont mis bon ordre à cet état de choses, puisque trois portions de la nuit sur quatre, et deux des quatre portions du jour sont employées en promenades, en visites, en veilles, bals et jeux; et, en somme, les portes de leurs maisons n'ont point de fermetures et sont toujours ouvertes pour sortir et entrer.

Donc, madame, il faut savoir si vous êtes en prison avec la qualité générale de femme, ou avec celle plus spéciale de Française; si c'est avec la première, on

di trovar buona la prigione, giacchè sono state create per servir d'uso agli amplessi degli uomini, che non si fanno che in casa, e a porte ben chiuse, ed in oltre debbono occuparsi al servizio domestico dell' economia, che pure fà parte d'una prigione, come ne vediamo l'esperienza quasi in tutti i regni del mondo, n'è tempi antichi e moderni; ancorchè le donne francesi hanno dato buon ordine a questo, giacchè le tre parti della notte di quattro, e due delle quatro di giorno o che corrono nelle spasseggiate, o che si fanno piacere d'andar mendicando visite, o che l'impiegano a veglie, a balli, ed a giochi; ed, in somma, le porte delle lor case non hanno clausura, sempre aperte ad uscire ed entrare.

Dunque, madama, vi è da considerare se lei è in prigione

doit vous mettre au nombre des Amazones, puisque, avec le choix que vous avez fait de vous présenter volontairement à la prison, et la constance et la gaieté avec lesquelles vous la supportez, vous serez un merveilleux exemple qui servira de leçon aux femmes pour la vie retirée qu'elles doivent mener, et leur apprendrez que cette vie doit être une image de la prison pour celui qui sait la supporter avec patience. Si c'est avec la seconde qualité, j'admire qu'étant Française, n'ayant pas dédaigné le siècle dans votre jeunesse, ayant aimé le monde après votre mariage, fille d'une mère si aimée et si adorée dans la société, que la France ne vit jamais sa pareille, vous ayez voulu vous remettre dans la même prison dont vous vous étiez échappée avec tant d'adresse, et qu'ayant autant d'esprit, la mémoire si

con la qualità generale di donna, o con la particolare di Francese; se con la prima, potrà mettersi con le Amazoni, poichè, con la scelta fatta di presentarsi volontariamente in prigione, e con la costanza ed allegressa che mostra nel piacere di toleraria, fa conoscere un maraviglioso esempio che servirà d'instruzione alle donne per la loro dovuta ritiratezza, e che in loro questa doveva essere cosi esemplare che la prigione a chi sà tolerarla con pazienza. Se con la seconda qualità, non posso che maravigliarmi ch'essendo ella Francese, che, giovinetta non disprezzo il secolo, che, maritata amo sempre la società, e che ebbe una madre che più riverita ed adorata nelle conversazioni, non ne vidde mai alta la Francia, e che volesse rimettersi nella stessa prigione che non tanto industrioso inganno se n'era scappata, e che, avendo tanto spirito, e così feconda la me-

heureuse, et suffisamment de connaissance de la langue italienne, vous n'ayez pas mieux aimé suivre la maxime qu'enseignent les Italiens et que n'ignorent pas les Français : *Ni pour tort ni pour raison, ne te laisse pas mettre en prison.*

Je suis persuadé, madame, qu'il y a une fatalité, assez manifeste pour celui qui veut l'examiner de près, dans vos prisons redoublées. Permettez-moi de vous dire que, bien que je ne vous croie pas coupable des accusations portées contre vous, parce que vous avez l'âme trop belle pour qu'on puisse la noircir, il était bien juste que le ciel, qui fait la part de chacun, condamnât à la prison celle qui n'a jamais fait qu'emprisonner les cœurs et d'en enchaîner autant qu'elle en voyait, soit avec des chaînes tyranniques et humiliantes, soit avec des liens tressés de grâces et de douceurs.

moria, con cognizione a bastanza della lingua italiana, che non abbia meglio abbracciato il partito delle massime che insegnano gli Italiani, non ignorate a' Francesi : *Nè per torto nè per ragione, non ti lasciar metter in prigione.*

Mi persuado, madama, che vi è qualche fatalità in queste sue radoppiate prigione, assai manifesta a chi vuol penetrarla; e mi permetta di dire che, non ostante ch'io la credo senza colpa nell' accuse addottele, per aver l'anima troppo bella da soffrir macchie, con tutto cio era ben giusto, che quelli astri che contrappesano le ragioni di tutti, condannassero nelle prigioni quella che non ha fatto altro dacchè nacque che rendersi carceriera di tanti cuori, e che incatenar quanti vedeva con gli occhi, con catene, gli uni di fiera tirannia di disprezzo, e con lacci, gli altri intessuti dalla grazia e

Si j'ai parlé avec trop de liberté, n'en accusez que vous-même qui m'avez appris à aimer, protestant que si je désire vous voir libre, c'est pour empêcher votre geôlier de se vanter de tenir dans ses mains les clefs de cet enfer qui retient le soleil emprisonné, quoiqu'on puisse appeler ciel tout endroit où se trouve le soleil ; les vertus, la beauté, les grâces enchaînées ne servent plus à rien, puisqu'elles perdent l'avantage d'en faire jouir les autres, Enfin, ma très-honorée dame, je vous aime trop pour ne pas vous souhaiter promptement la liberté, afin que j'aie plus de plaisir de me dire le très-humble et très-obéissant serviteur de votre illustre seigneurie.

GREGORIO LETI.

dalla dolcezza. Se ho parlato con libertà, accusi se stessa che mi ha fatto conoscere d'amarla, protestando che del tutto la desidero a lei per torre al carceriere il vanto di tener nelle sue mani le chiavi di quell' inferno che tiene imprigionato il sole, ancorchè cielo puo dirsi quello in qualunque luogo dove il sole si trova; le virtù, le bellezze, le grazie incatenate non servono a nulla, perchè perdono i naturali talenti di rendersi communicabili agli altri. In somma, mia riverita signora, l'amo troppo per non desiderarle al più tosto la libertà, accio maggiore sia la mia consolazione nel dirmi di V. S. illustrissima divotissimo ed ubbidientissimo servidore, a porte spalancate del mio cuore.

GREGORIO LETI.

LETTRE XXXII ET DERNIÈRE

Paris.

A vous parler franchement, la consolation que me donne votre seigneurie dans sa réponse n'est pas très-obligeante, mais elle a l'avantage de me retenir dans la très-sévère censure que je devrais vous donner, à cause de votre nationalité. Vous m'apprenez que les Italiens ne pèchent pas par excès de galanterie envers les dames, et la comparaison que vous faites ne me déplaît pas; au contraire, elle sert à me consoler; c'est que la retraite à laquelle les femmes sont assujetties n'est que l'école de

LETTERA XXXII ET ULTIMA

Parigi.

La consolazione che V. S. mi porta con la sua risposta alla mia, per dirvelo con franchezza, non è molto obligante, ma tiene seco un gran vantaggio, che ritiene in dietro la mia censura che doverei darvi grandissima, che vuol dire, quello della vostra nazione. Ben lo fate voi conoscere che gli Italiani non peccano molto nell' eccesso delle galanterie con le dame, e quel vostro esempio non mi dispiace, anzi serve a consolarmi; cioè che la ritiratezza, per obligo naturale al sesso, non è che una scuola della prigione; onde mi

la prison. J'apprends donc avec plaisir d'un Italien, et d'un Italien spirituel, qu'être femme en Italie ou prisonnière en France est une même chose, et je me console alors en pensant qu'il vaut mieux être femme en France et renfermée dans une prison, comme je le suis, qu'épouse en Italie avec les chaînes d'une complète réclusion.

Je vous le dis, monsieur Leti, vous avez mauvaise grâce à me refuser une visite par je ne sais quelle faiblesse d'esprit; et, pour la cacher, vous m'envoyez une critique contre les femmes, quand les écrivains, et vous plus que tout autre, êtes plus accoutumés que celles-ci à la retraite et à la prison (puisque, selon votre opinion, la retraite est une prison); sachant bien que je n'ignore pas que, dans votre petite mais charmante maison située dans votre jardin de Plain-Palais [1], vous restez seize

piace di sapere da uno Italiano, e ben spiritoso di più, che l'esser donna in Italia, o prigioniera in Francia, è una medesima cosa; con che mi consolo con la memoria ch'è meglio d'esser donna in Francia, e chiusa, come io sono, in una prigione, che moglie in Italia con le catene di così fatta clausura.

Dico il vero, signor Leti, che non è così buona grazia la vostra di ricusarmi una visita per non so che debolezza di animo; e, per coprirla, mandarmi una critica contro le donne, perchè finalmente più che le donne son costumati alla ritiratezza e prigione (giacchè, secondo al vostro credere, la ritiratezza è prigione) gli scrittori, e voi sopra

1. Promenade de Genève.

heures sur vingt-quatre sans voir âme qui vive, à écrire la vie des morts. Et quelle prison peut être plus misérable que celle-là? Il faut donc avoir le cœur bien faible, comme celui d'un petit poulet, pour refuser de s'enfermer douze heures (car il n'est pas permis de rester davantage ici) avec une femme qui a corps et âme. Si je ne vous aimais et estimais autant, je ne me plaindrais pas ainsi; car les dames françaises savent bien faire dire qu'elles ne sont pas chez elles, lorsqu'elles ne veulent pas recevoir de visites. Je suis pourtant bien aise que vous vous soyez déclaré convaincu de votre faute de croire une bonne œuvre de visiter les prisonniers, et de ne pas vouloir l'accomplir en ma faveur; vous vous êtes bien donné de garde de me répondre là-dessus. Vous avez commis la faute, faites-en pénitence en ve-

ogni altro; sapendo ella che non mi è incognito che nella casaccia, ben chè galantina del vostro giardino di Pian-Palazzo ve ne sta vivo chiuso senza veder faccia d'uomo sino a 16 ore di 24 per scriver la vita di morti. E qual più misera prigionia di questa? Dunque bisogna avere il cuore ben piccolo, come quello d'un polastrello, per negare di soffrire la clausura di 12 ore, che più non è permessa, con una dama che si trova in anima e in corpo. Se io non l'amassi e non la stimassi, non ne farei tanti lamenti, perchè le donne francesi sanno benissimo far dir che non sono in casa allorchè non vogliono visite. Godo, in tanto, che vi dichiarate convinto del vostro errore, di creder tanto necessarie le buone opere di visitar li prigionieri, e di non volerne esercitare una verso di me; e di che ne avete avuto ben guardia di nulla acennarmi di questo nella sua. Avete

nant me voir, et je vous pardonnerai tout le reste; j'espère que cela se fera, et je vous promets que vous me trouverez.

SIDONIA DE LÉNONCOURT.

commesso la colpa, fate la penitenza di venirmi a trovare, e vi perdonero tutto il resto. Spero che questo si farà, e vi assicuro, in tanto, che mi troverete.

SIDONIA DE LÉNONCOURT.

RÉPONSE DE GRÉGORIO LETI

Paris.

Si le bruit qui court est vrai, que les dames françaises ont deux âmes, l'une pour nouer, l'autre pour dénouer, celle-ci pour vouloir, l'autre pour refuser, il est certain que madame de Courcelles en a trois, la troisième est pour savoir bien se défendre, et faire gracieusement

RISPOSTA DI GREGORIO LETI

Parigi.

Se pur vera è la voce che corre, che le donne francesi hanno due anime, una per ligare, e l'altra per sciogliere, questa per volere, e quella per rifiutare, al sicuro che la signora di Corcelles ne ha tre, e la terza, quella di sapersi ben difendere, e di far prevalere le sue ragioni con grazia;

prévaloir ses raisons; j'en avouerai même une quatrième : elle sait leur donner une couleur si favorable que si son avocat écrit aussi bien qu'elle, il gagnera glorieusement son procès. Mais, madame, puisque vous êtes assez généreuse pour vouloir bien pardonner aux autres leurs fautes avec tant de grâce, soyez encore assez bonne pour écouter ma défense avec patience. Je suis toujours d'avis que visiter les prisonniers est une bonne œuvre, mais je dis que c'est la profaner que d'aller visiter ceux qui se mettent en prison pour leur plaisir ou leur intérêt : le pauvre qui veut l'être par caprice ne mérite pas l'aumône. De grâce, madame, disons les choses telles qu'elles sont et sans les déguiser : croyez-vous que ce soit une bonne œuvre d'aller vous voir en prison? Bagatelles. Ne court-on pas le

e mi scappa quasi d'aggiungerne una quarta, che le sa così ben colorire, che non vi è colore che non cada a proposito, e se il suo avvocato scrive così bene, e che abonda tanto in concetti, averà la gloria di guadagnare il processo con gloria. Ma già, madama, che voi siete così generosa a voler condannare le altrui colpe con tanta grazia, siate ancor benigna ad ascoltar le mie difese con pazienza. Non m'allontano io dal mio sentimento, che il visitare li prigionieri è un opera buona, ma quei che si mettono in prigione per loro piacere, o loro interesse, l'usar dell' opere buone con tali cio è profanarle : non merita l'elemosina un povero che per suo capriccio vuol esser tale. Di grazia, madama, diciamo la cosa come passa, senza mascherarla : crede ella che sia una buona opera d'andare a visitarvi in prigione? bagatelle. Anzi si corre pericolo d'entrar come l'apostolo Pietro,

risque d'entrer saint comme l'apôtre Pierre dans le prétoire de Pilate, et d'en sortir chargé de fautes? Et si une servante eut tant de force sur un pauvre vieillard, que fera donc une grande dame, pleine de grâce et de beauté, sur un homme qui jouit encore des avantages de la virilité? Madame, la beauté dans une dame est un dard des plus aigus et une flèche des plus cruelles, et où elle trouvera la peau plus dure, elle fera la blessure plus dangereuse.

En vérité, je voudrais être un Amphion avec la vertu de celui de la Fable, pour aller arracher les pierres de votre prison, et fabriquer avec elles un palais plus beau que celui d'Armide, si bien décrit par le Tasse; ou bien que la lyre d'Orphée me fût accordée pour quelque temps, afin que je puisse vous attirer hors de la prison, comme il attira sa belle Euridice hors de l'enfer; enfin,

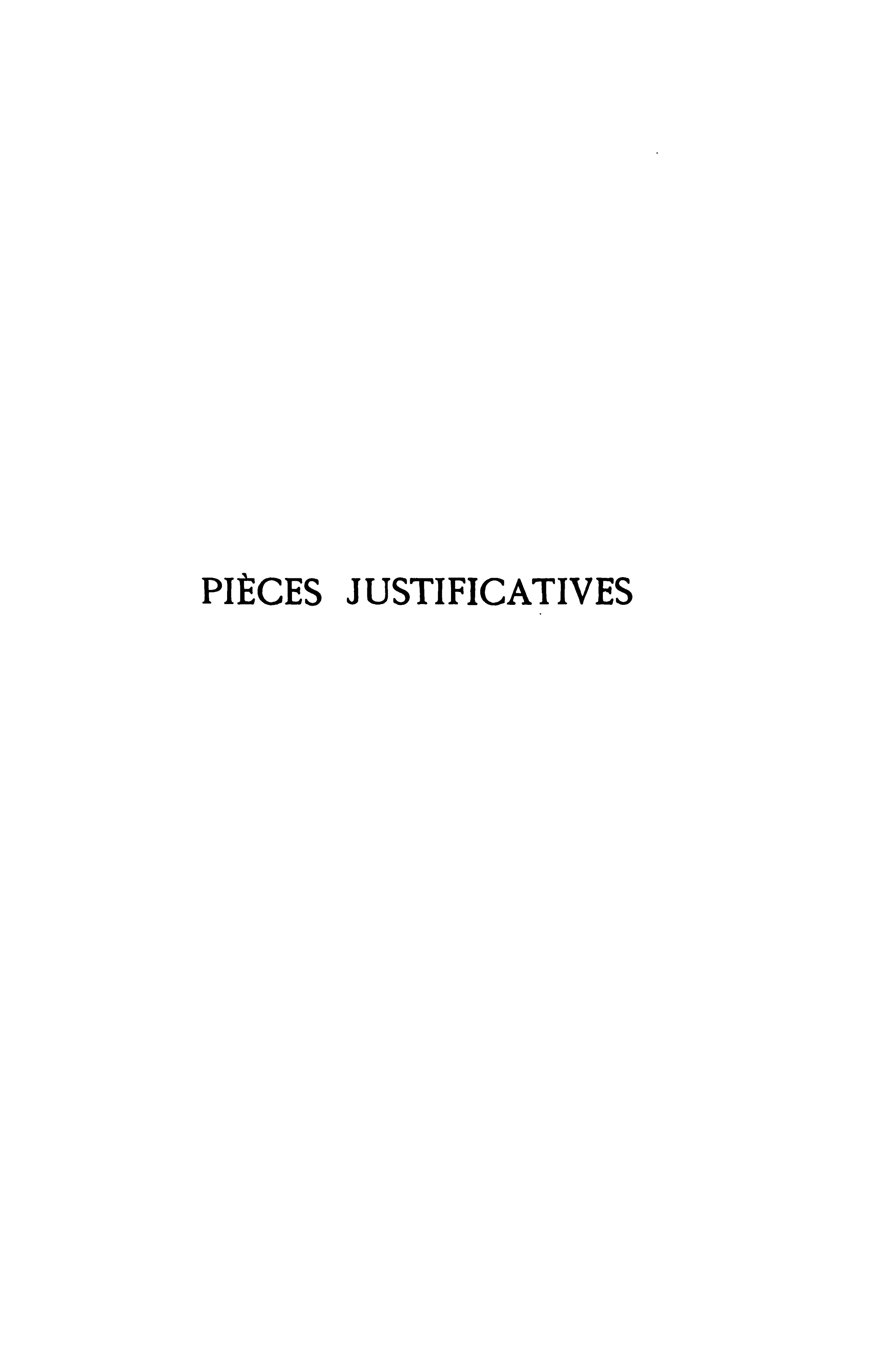
santo nel pretorio di Pilato, ed uscirne carico di colpe? E se una serva ebbe tanta forza con un povero vecchiarello, che farà una gran dama di tanta grazia e di tanta beltà con uno che gode ancora il vantaggio della virilità? Madama, la bellezza in una dama è un dardo dè più acuti, ed un asaetta delle più fiere, ed ivi farà la piaga maggiore, dove più dura troverà la pelle.

In verità che desidererei d'essere un' Anfione veridico, con quella virtù del favoloso, per andar a diroccare i sassi della vostra prigione, e con li stessi fabricarvi un palazzo più superbo di quello d'Armida, così ben descritto dal Tasso; ovvero che mi fosse concessa per qualche tempo la lira d'Orfeo, occio mi sia permesso di tirarvi fuori della prigione, come quello tiro d'all' inferno la sua bella Euri-

demain je me rendrai à vos ordres, avec la seule intention de pouvoir dire que les prisons sont tellement cruelles qu'elles retiennent emprisonnés même les anges, et, avec plus de cruauté, un ange par excellence. Je reste, etc.

dice. Orsù dimane andero ad ubbidirla, con questo solo disegno di poter dire che le prigioni sono così crudeli che tengono imprigionati anche gli angioli, e con più crudeltà un', angelo istesso; e resto, etc.





PIÈCES JUSTIFICATIVES



I

CONTRAT DE MARIAGE

DE MARIE-SIDONIA DE LÉNONCOURT DE MAROLLES AVEC Mre CHARLES DE CHAMPLAIS, MARQUIS DE COURCELLES[1].

Le même jour ont été fiancés et mariés par M. le curé, avec permission [et dispense de bancs][2] de monseigneur l'archevêque, dans la chapelle de l'hôtel de Soissons au département de madame la princesse de Carignan,

Mre Charles de Champlais, marquis de Courcelles, et damlle Marie-Sidonia de Lénoncourt de Marolles, du consentement de Mad. de Courcelles, mère dudit marquis, et de Monsgr l'évêque de Chartres, son oncle, de Mad. la duchesse de Chaulnes[3], sa cousine, présente, et en présence

1. Archives de la ville (actes de l'état-civil). Saint-Eustache, M, 1668, registre n° 116, fol. 89 recto. (Communiqué par M. Ravenel.)

2. Les mots compris entre parenthèses [ ] sont biffés dans l'original. La pièce suivante peut en expliquer aisément la raison.

3. Françoise de Neufville, fille de Nicolas, premier duc de Villeroy, avait épousé en premières noces Just-Louis, comte de Tournon; puis Henri-Louis d'Albert, dit d'Ailly, duc de Chaulnes, pair de France, et enfin Jean Vigner, marquis d'Hauterive. Le duc de Villeroy, qui avait désapprouvé ce dernier mariage, ne voulut plus la revoir.

de son Altesse Mad. la princesse de Carignan et de Mad. de Baden, qui ont asseuré du consentement des parents de la d. damoiselle et que le contrat de mariage est signé par le Roy et par [la mère de la d. dam^lle^ et de] ses [aultres] plus proches parents; et encore en présence de m^re^ d'Argense, p^bre^; de Jean Quillet, clerc de notre église, et de plusieurs autres tant officiers que domestiques de la d. dame princesse de Carignan.

Signé : CHARLES DE CHAMPLAIS, MARIE-SIDONIA DE LÉNONCOURT, MARIE DE BOURBON, LOUISE DE SAVOYE, MARIE DE NEUFVILLE.

Saint-Eustache, 19 février 1666.

II

Information faite par nous Charles Le Clerc de Courcelles, conseiller du roi en sa cour du parlement et commissaire en cette partie, à la requête de m^re^ le duc de Villars, et suivant l'arrêt de la dite cour du..., avons procédé à la dite information ainsi qu'il suit : ce 5 mars 1666.

(*Suivent les dépositions de plusieurs témoins*[1].)

1. Archives impériales, sous la cote X^2^, 2.402 (Parlement criminel).

III

LETTRES

ADRESSÉES AU PROCUREUR GÉNÉRAL DU HARLAY, AU SUJET DU DUEL DES MARQUIS DE COURCELLES ET DE CAVOYE[1].

1re M.....

Le bruit d'un combat entre M. de Courcelles et M. de Cavoye étant venu aux oreilles du Roi, S. M. m'a commandé de vous faire savoir de sa part qu'elle désire que vous en fassiez informer exactement, et de vous marquer que ce duel s'est fait entre ces deux gentils hommes-là dans le quartier du Marais, à quatre heures du matin, le 7e de ce mois, selon qu'on le publie. Il vous plaira, M., de rendre compte de ce que vous en apprendrez à S. M., qui continue d'avoir fort à cœur les affaires de cette espèce.

LETELLIER.

A Saint-Germain, le 11 mai 1668.

1. Papiers de Harlay, à la Bibliothèque impériale, manuscrits, fonds Saint-Germain. Nous avons cru devoir publier cette série de lettres, pour donner une idée de l'importance qu'attachait le roi aux ordonnances contre les duels

2° M.....

Le Roi ayant ouï la lecture de ce qu'il vous a plu m'écrire sur le bruit du duel d'entre M. de Courcelles et M. de Cavoye, S. M. m'a commandé de vous faire savoir qu'ils se sont battus derrière l'hôtel de Varennes; c'est tout ce que j'en ai ouï dire.

Je suis.....

LETELLIER.

Saint-Germain, ce 13 mai 1668.

3° M.....

Le Commerce que vous avez avec les officiers de la ville de Soissons, sur le sujet de la contagion dont elle est affligée, ne vous doit pas empêcher de vous présenter devant le Roi pour lui rendre compte du combat prétendu d'entre MM. de Courcelles et de Cavoye, S. M. n'ayant point de peine de voir tous les jours près d'elle ceux qui viennent de Flandre, où cette maladie semble être plus forte qu'elle n'est présentement à Soissons. Ce duel se vérifie tous les jours par les discours des courtisans, qui, pour contenir celui des deux qu'ils affectionnent, content ici les particularités de ce qui s'est passé, ce qui porte le Roi à parler d'eux avec indignation.

Je vous adresse la commission scellée que vous avez désirée, étant toujours...

LETELLIER.

A Saint-Germain, 19 mai 1668.

4e M.....

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2e de ce mois, avec l'arrêt qui y était joint, par lequel on ordonne que M. de Courcelles se représentera dans quinzaine. Celui de ses gens qui a répondu qu'il était à l'armée a dit la vérité, et j'ai des lettres de M. de Choisy par les quelles il me mande qu'il était le 11e du mois passé à Metz; je lui ai adressé son congé il y a deux ou trois jours, ainsi j'espère que dans peu il viendra lui-même rendre compte de ses actions; cependant, M., j'enverrai quérir le prévôt de la connétablie, et lui dirai d'aller recevoir vos ordres et de les exécuter avec la dernière ponctualité.

Je suis, etc.

DE LOUVOIS.

A Saint-Germain-en-Laye, ce 4 juin 1668.

5e M.....

Au même temps que votre laquais m'a rendu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ce jourd'hui, je me suis donné celui de la porter au Roi, qui en a pris la lecture, et m'a commandé en même temps de vous faire savoir que S. M. désire que vous empêchiez en son nom que l'arrêt donné ce matin en faveur de MM. de Courcelles et de Cavoye ne soit exécuté, et que S. M. vous avouera de tout ce que vous ferez pour faire différer leur élargissement, jusques à ce que vous receviez de nouveaux ordres de sa part. Je ne dois pas vous dissimuler que le Roy a été surpris de la précipitation de cette délibération-

là, par toutes les raisons que vous pouvez juger, et qu'il n'avait pas estimé que vous fussiez pour donner des conclusions sur une requête de cette nature sans avoir reçu ses ordres, ni M. le premier président assembler les trois Chambres pour en délibérer avant que d'avoir su les intentions de S. M.

LE TELLIER.

A Saint-Germain, ce 20 juillet 1668.

6e M.....

Je n'ai pu jusqu'ici vous mander l'intention du Roi sur l'expédition de l'arrêt du parlement du 20 de ce mois, qui vous permet d'informer de nouveau du duel dont MM. de Courcelles et de Cavoye sont prévenus, et ordonne cependant qu'ils seront mis hors des prisons à leur caution juratoire, parce que S. M. s'en expliqua hier matin seulement, m'ordonnant de vous faire savoir que comme elle avait résolu de tenir long-temps ces messieurs-là dans la Conciergerie du palais, pour profiter de tout ce qui pourra contribuer à les convaincre d'un crime que chacun sait qu'ils ont commis, ou au moins de retenir dans le devoir, par la crainte d'une longue prison, ceux qui seraient à l'avenir pour tomber en de pareilles fautes, S. M. desirait que vous ne donnassiez point de conclusions sur les requêtes que les accusés pourront présenter à l'avenir pour leur absolution ou pour leur liberté, sans avoir reçu ses ordres au préalable, et que sur ce fondement-là elle estimait de son service que vous ne fissiez point expédier le dit arrest du dit jour 22e du courant, et que vous continuassiez à vous faire instruire de

tout ce qui pourra aider à la preuve d'une action que l'on prend tant de soin de cacher pour en éviter le châtiment.

Je suis toujours...

LE TELLIER.

A Saint-Germain, ce 23 juillet 1668.

7e M.....

J'ai rendu compte au Roy des lettres que vous avez pris la peine d'écrire à M. Le Tellier, concernant MM. de Courcelles et de Cavoye, des interrogatoires qu'ils ont subis et du rapport des médecins et chirurgiens qui les ont visités, et S. M. m'a commandé de vous assurer qu'elle vous sait bon gré des soins et des diligences que vous apportez pour avoir la preuve du combat dont ces messieurs sont accusés. S. M. a estimé qu'il était inutile de faire une seconde visite de leurs personnes, puisque ceux qui ont fait la première sont gens de probité et dont la fidélité est connue, et qu'il fallait s'attendre que le temps pourrait donner les lumières nécessaires pour leur conviction, n'étant pas possible de les tirer par d'autres voies. Après cela, monsieur, trouvez, s'il vous plaît, bon que je me réjouisse avec vous de la naissance de votre fils, vous suppliant.....

DE LOUVOIS.

8e M.....

Le Roi m'ayant commandé l'expédition de la lettre ci-jointe pour faire transférer MM. de Courcelles et de Cavoye en une autre prison que celle de la Conciergerie, tandis que

le mal contagieux qui y a paru durera, je me donne l'honneur de vous l'adresser par ordre de S. M. et vous supplie en même temps de me faire celui de me croire toujours...

DE LOUVOIS.

A Tournay, ce 20 mai 1670.

9e M.....

Le Roi ayant résolu de laisser au parlement la liberté de juger les srs de Courcelles et de Cavoye, S. M. m'a ordonné de vous dire de sa part que vous avez à faire les réquisitions nécessaires à cet effet.

Je suis.....

COLBERT.

A Saint-Germain-en-Laye, le 9 juin 1670.

10e M.....

J'ai lu au Roy le billet que vous avez pris la peine de m'écrire sur l'absolution que MM. de Courcelles et de Cavoye poursuivent au parlement, sur quoi S. M. m'a ordonné de vous dire qu'elle desirerait seulement que la justice fût suivie.

Je ferai visiter les prisons de Saint-Bernard et aurai l'honneur de vous voir et prendre vos sentiments sur l'ordonnance du général des Carmes.

Je suis.....

COLBERT.

IV

PIÈCES CONCERNANT LE DUEL

DE MM. DE COURCELLES ET DE CAVOYE.

Écrou d'emprisonnement du marquis de Courcelles[1].

Du dit jour 5e juillet 1668, Charles de Champlais, marquis de Courcelles, s'est rendu volontairement prisonnier es-prisons de la dite Conciergerie pour satisfaire à l'arrest de la Cour du vingt-neuf du mois de mai dernier et ester à droit.

Signé : CHARLES DE CHAMPLAIS DE COURCELLES.

Suit une déclaration semblable signée :

LOUIS DE CAVOYE.

Arrêt du parlement qui ordonne l'élargissement provisoire des marquis de Courcelles et de Cavoye[2].

Du 20 juillet 1668.

Ce jour, messieurs de la Grand'Chambre, Tournelle et de l'Édit, assemblés pour délibérer sur une requête présentée par M. le procureur général à ce qu'il lui fût permis de

1. Archives de la préfecture de police. Registres d'écrou de la Conciergerie.
2. Archives Impériales, sous la cote X, 19.059.

faire informer contre les sieurs de Cavoye et de Courcelles, accusés de s'être battus en duel, avant de prononcer sur leur élargissement où étaient messieurs.....

A esté arresté qu'il sera informé dans un mois, à la requeste du procureur général du Roy, des faits contenus en sa requeste et d'obtenir monitoire; cependant les sieurs de Cavoye et de Courcelles eslargis à leur caution juratoire, à la charge de se représenter toutes fois et quantes, à peyne de conviction.

V

CHRONOLOGIE DES PROCÈS

DE MARIE-SIDONIA DE LÉNONCOURT, MARQUISE DE COURCELLES.

[3 avril 1669. — 5 janvier 1680.]

1. 1669, 3 *avril.* — Requête présentée au parlement par le sieur de Champlais, contenant sa plainte contre la dame de Lénoncourt, que, pendant sa détention de deux années ès-prisons de la Conciergerie, elle avait mené une vie désordonnée dont elle était devenue grosse, et à cette fin requérant qu'il plût à la Cour ordonner que par le juge royal des lieux qu'il lui plairait commettre, il fût informé des faits contenus en la dite requête.

2. 15 *avril.* — Arrêt du parlement qui commet le lieutenant criminel de Château-du-Loir pour l'instruction et le jugement de dame Marie-Sidonia de Lénoncourt.

3. 1 *et* 2 *mai*. — Information faite par le dit juge, au bourg de Courcelles, à la requête du sieur de Champlais.

4. 15 *mai*. — Requête présentée par le dit sieur de Champlais, à ce que la dite dame de Lénoncourt fût visitée par médecins, chirurgiens et matrones, pour faire le rapport de l'état auquel était la dite dame, et si elle était grosse.

5. 6 *juin*. — Ordonnance du dit juge, par laquelle aurait été dit qu'avant faire droit sur la dite information, la dame de Lénoncourt serait vue et visitée par Jean Sabin et René Hardouineau, docteurs en médecine, François Marquis, médecin-chirurgien et commis du premier médecin du Roi; pour faire leurs rapports en chirurgie; Urbain Fougiré, médecin-chirurgien à la Flèche, et Jeanne Travaillart, sage-femme et matrone, pour faire rapport de l'état d'icelle, si elle était grosse et depuis quel temps; aurait été commis Marin Aubri, sergent royal, pour garder la dite dame dans le château de Courcelles.

6. 9 *juin*. — Ordonnance du dit juge rendue sur le vû des informations et conclusions du substitut du procureur général du Roi, rapport des médecins, chirurgiens et matrones, par laquelle aurait été ordonné que la dite de Lénoncourt serait traduite et transférée en la ville de Château-du-Loir, et Jacques Rostaing pris au corps et amené prisonnier es-prisons dudit lieu.

7. 18 *juin*. — Procès-verbal du transport du juge au château de Courcelles pour faire la traduction de la dame de Lénoncourt du château de Courcelles en la ville de Château-du-Loir, au bas du quel sont les protestations, remon-

trances et réquisitions d'icelle de Lénoncourt, contenant qu'étant malade et grosse comme elle était, son enfant et elle pouvaient mourir dans le voyage, étant sur son terme d'accoucher, requérant à cette fin de la laisser dans ledit château de Courcelles.

8. 19 *juin.* — Rapport des médecins, chirurgiens et matrones, contenant la visite faite à la dame de Lénoncourt, par lequel ils auraient déclaré qu'il était impossible de traduire la dite dame sans la mettre en un bien grand péril elle et son enfant.

9. 19 *juin.* — Contumace instruite contre ledit Rostaing. Première assignation à lui donnée.

10. 20 *juin.* — Interrogatoire fait par ledit juge à ladite dame de Lénoncourt, contenant ses réponses, confessions, dénégations et déclarations, que ce n'était point du fait dudit sieur de Courcelles, son mari, qu'elle était grosse, et que la confusion lui était si grande de l'état où elle était, qu'elle ne pouvait en prononcer le nom et se résoudre à dire qui il était, et enfin qu'elle ne le nommerait jamais.

11. 21 *juin.* — Sentence rendue par le lieutenant criminel de Château-du-Loir, qui ordonne que le procès sera fait et parfait à la dite dame de Lénoncourt dans le château de Courcelles, et l'interrogatoire fait en conséquence.

12. 28 *juin.* — Procès-verbal fait par ledit juge, contenant son transport au château de Courcelles, pour la traduction de la dame de Lénoncourt au Château-du-Loir, sur le réquisitoire du sieur de Champlais. Au bas duquel

13. sont les déclaration et réquisitoire de ladite dame de Courcelles, par lesquels il appert qu'elle s'était écriée en pleurant et dit qu'on la voulait faire mourir, et qu'étant sur le point de faire ses couches, elle ne croyait pas que ledit juge fût assez cruel pour la vouloir faire mourir et son enfant dans un carrosse, et toutefois, après qu'on l'aurait fait confesser, qu'on fît ce que l'on voudrait de sa personne.

14. 1er *juillet.* — Conclusions du substitut du procureur royal, sur nouvelle requête du sieur de Courcelles, que la dame de Lénoncourt serait traduite au bourg de Mancigué, distant du château de Courcelles de deux lieues, pour se reposer et être mise dans une des chambres de Marin Aubri, sergent, ci-devant commis à sa garde, pour être ensuite conduite et menée en la ville de Château-du-Loir, ou sinon, en cas d'impossibilité, qu'elle ferait ses couches chez le dit Aubri, où l'instruction de son procès, par ledit juge encommencée, serait parachevée, et que les dits médecins, chirurgiens et matrones, assisteraient à sa traduction pour soulager ladite dame en cas de besoin.

15. 1er *juillet.* — Rapport des médecins, chirurgiens et matrones, par lequel il appert que la dame de Lénoncourt n'est pas transportable.

16. 1er *juillet, à trois heures de relevée.* — Procès-verbal par lequel il appert que ledit juge se serait transporté au château de Courcelles pour faire traduire la dite dame au
17. château de Mancigué. Ensuite duquel est un autre procès-verbal fait en présence du substitut et du procureur dudit sieur de Champlais, par lequel il appert qu'étant dans les chemins, il aurait pris des faiblesses à la dame de Lénon-

court, en sorte que, par les rapports des médecins, chirurgiens et matrones, il était impossible de traduire la dame de Lénoncourt, même de la remettre dans le carrosse, sans péril évident de sa vie et de son enfant, et qu'il fallait la reporter au château de Courcelles, dans une chaise, et la mettre dans son lit.

18. 1er *juillet.* — Premier défaut obtenu contre Rostaing.

19. 2 *juillet.* — Récollement des témoins fait le 2 juillet et jours suivants ; confrontation faite desdits témoins à ladite dame de Lénoncourt du même jour 2 juillet, par laquelle appert au 24e feuillet verso que ledit juge aurait remis le surplus desdits récollements et confrontations à faire au lieu de la Sansonnière, distant du château de Courcelles d'une lieue, où ledit juge aurait ordonné que ladite dame serait transférée et traduite dans une chaise, crainte qu'il n'arrivât pareil désordre que le précédent, où elle ferait ses couches, et gardée par les mêmes gardes commis par ledit juge audit château de Courcelles, pour ensuite être traduite à Château-du-Loir, où se ferait aussi le surplus des confrontations et auditions des témoins.

20. 2 *juillet.* — Autre procès-verbal contenant les comparutions personnelles des témoins de Saumur, Longueil, Beaugé, Clef, la Flèche.

21. 3 *juillet.* — Deuxième défaut obtenu contre Rostaing.

22. 4 *juillet.* — Procès-verbal de transport fait par ledit juge à Château-du-Loir, aux fins de faire traduire la dame

de Lénoncourt au lieu de la Sansonnière. Aurait ordonné que Gosselin, procureur dudit sieur de Champlais, ferait apporter une chaise dans la chambre de la dite de Lénoncourt pour la faire porter audit lieu, en suite de quoi appert ledit juge avoir entré dans la chambre de la dite de Lénoncourt, à laquelle il aurait déclaré le sujet de son transport, et qu'il fallait qu'elle se levât et habillât pour être traduite au lieu de la Sansonnière, paroisse de Ligron, distant du château de Courcelles d'une lieue, et ledit juge estimant qu'elle avait assez de force pour y être interrogée et portée, afin d'y faire ses couches, et qu'il n'était pas juste qu'elle accouchât dans la maison dudit sieur de Courcelles, son mari, après avoir déclaré qu'elle n'était pas grosse de son fait.

Laquelle dame de Lénoncourt aurait dit en pleurant qu'elle était dans la dernière faiblesse et plus mal que jamais, mais que, comme la vie et la mort lui étaient désormais une même chose, elle ferait son possible pour obéir, et qu'elle aimait mieux aller au lieu de la Sansonnière, appartenant au sieur d'Oiré, son ami, que dans un autre lieu.

Laquelle traduction aurait été faite en présence dudit juge, dudit Aubri, garde, ses adjoints, ensemble des médecins, chirurgiens et matrones, crainte qu'il ne lui arrivât quelque chose par les chemins touchant ses couches.

23. 9 *juillet.* — Procès-verbal fait par ledit juge, contenant l'accouchement de ladite dame, en suite duquel est la représentation à elle faite de son enfant, les diverses déclarations qu'elle aurait faites ensuite de la représentation dudit enfant, que ledit enfant n'était point du fait dudit sieur de Champlais, son mari, et qu'elle ne dirait jamais le nom de celui qui le lui avait fait; contenant aussi la

répétition d'un premier interrogatoire fait au château de Courcelles, et persista en ses réponses et déclarations comme véritables.

24. 9 *juillet.* — Ordonnance dudit juge portant que l'enfant serait baptisé dans l'église de Ligron.

Autre ordonnance étant au pied dudit procès-verbal, par laquelle appert du baptême dudit enfant, et qu'il avait été mis en nourrice chez le nommé Taydié, dudit Ligron, pour la somme de cinq livres par an.

25. 9 *juillet.* — Extrait du baptême dudit enfant, fait sous le nom de la dame de Lénoncourt et d'un père inconnu.

26. 20 *juillet.* — Troisième défaut obtenu contre Rostaing.

27. 23 *juillet.* — Réquisition faite par ledit sieur de Champlais, à ce qu'il fût procédé au jugement de la contumace.

Et au bas :

Ordonnance par laquelle, avant faire droit à ladite réquisition, ledit juge aurait ordonné que Louis Millet, concierge des prisons, comparaîtrait devant ledit juge pour déclarer si ledit Rostaing s'était présenté pour se mettre en état.

Ensuite de quoi est :

La déclaration dudit Millet, portant qu'il n'a vu ni entendu parler en aucune façon dudit Rostaing.

28. 11 *août.* — Procès-verbal de traduction, sur nouvelle requête du sieur de Courcelles, de ladite dame de Lénoncourt, dudit lieu de la Sausonnière, en la ville de Château-du-Loir.

29. 8 *août*. — Requête présentée par le sieur de Champlais, tendant à ce qu'il lui fût permis de faire compulser l'extrait de la geôle de la Conciergerie du Palais, à Paris, pour faire preuve du temps de sa détention et actuelle prison en ladite Conciergerie.

14 *août*. — Enquête faite à la susdite requête, par laquelle il appert que ledit sieur de Champlais est ès prisons de la Conciergerie depuis le 5 juillet 1668, jusqu'au 14 août 1670.

30. 17 *août*. — Procès-verbal contenant la déclaration faite par le nommé Noël Taydié, touchant la mort de l'enfant.

Rapport de chirurgiens, par lequel appert que ledit enfant était mort de mort naturelle, ayant même les lèvres fort vermeilles et le teint fort blanc.

31. 6 *septembre*. — Requête de récusation et de prise à partie du lieutenant criminel de Château-du-Loir, présentée par ladite dame de Lénoncourt.

32. 7 *septembre*. — Sentence du parlement qui déclare cette requête intempestive et impertinente.

33. 7 *septembre*. — Requête présentée par la dame de Lénoncourt audit lieutenant criminel de Château-du-Loir et aux conseillers dudit siége, étant en la chambre du conseil, sur la troisième séance de son procès, contenant les diverses déclarations, et entr'autres que ledit sieur de Champlais s'étant mis prisonnier en la Conciergerie du Palais vers le mois de juillet 1668, la prison lui étant devenue insupportable, il aurait employé tous ses soins pour gagner le geôlier afin de lui permettre de faire un voyage dans le lieu où était ladite dame de Lénoncourt, dont il lui donna avis,

ayant obtenu cette permission dudit geôlier, et enfin serait venu, vers le mois d'octobre 1668, la trouver audit Courcelles, à l'insu de tout le monde, même de ses domestiques, à la réserve de Rostaing, fils puîné, duquel il s'était servi tant pour donner les avis et faciliter l'entrevue que pour demeurer auprès d'elle, et rendre compte audit sieur de Champlais des actions de la dame de Lénoncourt; et ledit sieur de Champlais, ayant passé quelque temps avec elle, s'en serait retourné avec la même diligence qu'il était venu, pour ne donner aucun sujet de soupçon de son absence à ladite Conciergerie, après avoir fait mille protestations d'amitié à la dame de Lénoncourt, et l'avoir conjurée de ne jamais dire à personne qu'il eût sorti de prison, puisque, l'ayant fait malgré les ordres du roi, c'était mettre sa vie et celle de son geôlier en péril évident; dans laquelle visite ladite dame soutient avoir été engrossée de l'enfant dont elle est accouchée; et, attendu que ledit lieutenant criminel de Château-du-Loir lui aurait fait signer tout ce qu'il aurait voulu dans l'instruction du procès, qu'elle y avait été forcée, et qu'il était tout à fait dans les intérêts particuliers dudit sieur de Champlais, icelle de Lénoncourt aurait pareillement déclaré qu'elle récusait ledit juge, et le récusait en son propre et privé nom.

Procès-verbal fait par ledit juge criminel, contenant la représentation que la dame de Lénoncourt lui aurait faite d'un mémoire de meubles mis entre ses mains, qu'elle l'aurait requis de lire à la chambre du conseil, ainsi que de les lui vouloir adjuger et ordonner que les meubles contenus audit mémoire lui seraient délivrés par ladite dame de Courcelles, la douairière, qui les avait dans sa possession.

Sentence rendue, par laquelle ladite de Lénoncourt aurait été déboutée de sa demande.

34. 7 *septembre.* — Interrogatoire fait en la chambre du conseil à la dame de Lénoncourt, contenant ses réponses, confessions et dénégations, et sa déclaration que l'enfant dont elle était accouchée ne provenait point des œuvres dudit sieur de Rostaing, et qu'elle s'était assez expliquée dans sa requête de récusation pour dire qu'il était dudit sieur de Courcelles, son mari, ce qu'elle maintenait.

Déclaration de la dame de Lénoncourt qu'elle ne voulait ancun avocat.

Ordonnance ensuite, portant mandement à Me François Jarry, ancien avocat, et présenté à ladite dame, laquelle l'aurait aussi refusé et déclaré qu'elle laisserait aller son affaire suivant le cours de la justice, en qui elle espérait, et qu'un avocat ne ferait que l'embrouiller.

Autre ordonnance, par laquelle ledit juge aurait donné d'office, à la dame de Lénoncourt, Me Simon, ancien avocat audit siége.

35. 7 *septembre.* — Sentence définitive, rendue sur toutes les susdites procédures par ledit lieutenant général, assisté de nombre compétent d'officiers, par laquelle les défauts et contumaces auraient été déclarés avoir été bien et dûment obtenus contre ledit Rostaing le jeune, selon les ordonnances et usages dudit siége, et, pour le profit d'iceux, aurait été déclaré vraie contumace, foreloix et débouté de toutes exceptions et défenses, et, en conséquence, pour les cas vérifiés au procès, atteint et convaincu, ensemble la dame Marie-Sidonia de Lénoncourt, du crime d'adultère par eux commis, pour réparation duquel crime et de l'injure faite au sieur marquis de Courcelles, auraient condamné ledit de Rostaing d'être pendu et étranglé à une potence qui, pour cet effet, serait plantée sur la place du mar-

ché de la ville de Château-du-Loir, et ledit de Rostaing pris et appréhendé pour ce être, sinon par effigie dans un tableau qui y serait attaché, sur lequel serait écrite la cause de ladite condamnation, déclaré les biens dudit Rostaing acquis et confisqués à qui il appartiendrait, sur iceux pris la somme de vingt mille livres qui était adjugée audit sieur marquis de Courcelles pour intérêts civils; et ladite Marie-Sidonia de Lénoncourt devait être authentiquée, mise et recluse dans l'abbaye royale et réformée de Bonlieu, ordre de saint Bernard, sous le bon plaisir néanmoins de la dame abbesse dudit lieu, si elle l'avait agréable, ensemble les dames religieuses, pour y vivre séculière et en clôture pendant deux ans; et si, dans ledit temps, le sieur de Courcelles, son mari, ne la veut reprendre, elle demeurerait dans ladite abbaye et y vivrait le reste de ses jours religieusement; déclaré ladite de Lénoncourt privée de dot, douaire, droit de communauté et autres conventions matrimoniales; ensemble de tous les biens par elle apportés en mariage, appartenir en propriété audit sieur de Courcelles, auquel ils auraient été adjugés tant en fonds que fruits; sur iceux pris la garniture d'une chambre qui lui serait fournie dans ladite abbaye; ensemble la somme de trois mille six cents livres pour chacun an, dont serait prise la somme de dix-huit cents livres par ladite dame abbesse de Bonlieu pour la pension de la dame de Lénoncourt, et le surplus serait donné par ladite dame abbesse, à ladite de Lénoncourt, pour son entretien, maladie et autres nécessités, et pour le paiement des gages des filles qui seront mises auprès d'elle par ladite dame abbesse pour la servir, laquelle somme serait payée de quart en quart et par avance, et outre condamné ledit Rostaing et ladite de Lénoncourt solidairement en tous les dépens du procès et en trois cents livres d'amende payables moitié par chacun, à la prononciation

de laquelle sentence ladite dame de Lénoncourt aurait protesté de griefs et d'appel, et de se pourvoir contre ladite sentence.

36. 11 *septembre.* — Requête en forme de plainte présentée par ledit sieur de Champlais au susdit juge contre le sieur d'Argenteuil, pour avoir par lui donné ou fait donner par une fenêtre des paquets à ladite dame dans sa prison.

37. 12 *septembre.* — Acte d'appel du sieur de Courcelles de la sentence rendue par ledit lieutenant général de Château-du-Loir, signifié au greffe criminel de ladite ville.

38. 13 *septembre.* — Arrêt rendu sur la requête du sieur de Champlais, par lequel la cour aurait ordonné que la dame de Lénoncourt serait incessamment transférée ès prisons de la Conciergerie du Palais, et son procès apporté au greffe criminel de la cour [1].

39. 16 *septembre.* — Autre arrêt rendu sur nouvelle requête du sieur de Champlais, que les officiers chargés de la conduite de sa personne seraient tenus de la rendre et constituer prisonnière ès prisons du Petit-Châtelet, attendu que le sieur de Champlais était prisonnier en la Conciergerie.

40. 20 *septembre.* — Arrêt rendu sur la requête présentée par ledit sieur de Champlais, tendant à ce qu'il lui fût permis d'informer de l'évasion et sortie de la dame de Lénoncourt des prisons de Château-du-Loir, circonstances et dépendances, tant contre elle que contre ceux qui lui donneraient retraite.

1. Cet arrêt se trouve aux Archives Impériales, sous la cote X, 9189.

41. 6 *octobre.* — Jugement donné par les officiers de la chambre, au nombre de six, sur les causes de récusation, par lequel les requêtes de la dame de Lénoncourt, du 7 septembre 1669, auraient été déclarées inadmissibles, impertinentes, non recevables et inciviles.

42. 1670. 19 *mai.* — Requête et conclusion du procureur général du roi, par lesquelles la cour, faisant droit sur l'appel interjeté par ledit Champlais, aurait mis l'appellation et sentence de laquelle il avait été appelé au néant, en ce que, par icelle, il avait été adjugé la somme de trois mille six cents livres de pension par chacun an, et n'avait point été ordonné que ladite de Lénoncourt serait rasée, émendant quant à ce, ordonné que, les deux ans passés, la dame de Lénoncourt serait rasée, voilée et vêtue comme les autres religieuses, pour y vivre le reste de ses jours. A cette fin lui aurait été adjugée la somme de deux mille livres de pension par chacun an. Permis audit sieur de Champlais de mettre ladite de Lénoncourt au couvent des religieuses de Sainte-Elisabeth de Lyon.

43. 16 *juin.* — Interrogatoire subi par Henri de Senselles, chevalier, sieur d'Oiray, devant le conseiller rapporteur, sur le fait de l'évasion de la dame de Lénoncourt, comme complice d'icelle.

44. 16 *juin.* — Procès-verbal contenant l'énoncé de plusieurs lettres présentées par le sieur d'Oiray, à lui écrites par ledit sieur de Champlais, à fin de reconnaissance.

45. 1672. 20 *février.* — Procès-verbal de la capture faite par *Masson*, huissier de la cour, et écrou d'emprisonnement

de la dame de Lénoncourt ès prisons de la Conciergerie du Palais.

46. 3 *mars*. — Requête présentée par le sieur de Champlais, contenant qu'au procès d'entre lui et la dame de Lénoncourt, il aurait fait joindre une lettre du sieur d'Antoigné à la dame de Lénoncourt.

47. 9 *mars*. — Requête présentée par le sieur de Champlais, à ce qu'il plût à la cour, pour procéder à la rconnaissance des lettres, missives écrites de la main de ladite de Lénoncourt, commettre les conseillers de ladite cour qu'il lui plaira, sur laquelle requête M[e] Denis de Palluau, conseiller rapporteur, aurait été commis pour procéder à ladite reconnaissance de quatorze lettres missives de ladite de Lénoncourt audit sieur de Champlais.

Procès-verbal fait par ledit conseiller rapporteur, contenant la reconnaissance par ladite de Lénoncourt de treize desdites lettres missives et dénégation de la quatorzième[1].

48. 11 *mars*. — Requête présentée par ledit de Champlais à ce qu'il plût à la cour lui donner acte de ce qu'il emploie ladite requête (du 8 mars), missives et pièces y attachées, et le procès, pour réponse à une requête de la dame de Lénoncourt, lettres et autres pièces par elle produites.

49. Requête présentée par le sieur de Champlais à ce qu'il soit ordonné que, suivant l'ordonnance, il serait incessamment procédé à la reconnaissance de la quatorzième lettre représentée par lui à la dame de Lénoncourt, et par elle non reconnue, et ce par experts et maîtres écrivains.

1. Archives Impériales, section judiciaire, pièce cotée X[a], 2410.

50. Requête de la dame de Lénoncourt à ce qu'il lui fût permis de s'inscrire en faux contre une prétendue lettre missive que ledit sieur de Champlais prétend avoir été par elle écrite à la dame mère dudit sieur de Champlais, le 10 avril, sans y avoir fait mention de l'année.

51. 14 *mars.* — Écrou d'emprisonnement fait de la personne de Rostaing le jeune, ès-prisons de la Conciergerie, à la requête de dame Marie-Sidonia de Lénoncourt[1].

52. 16 *mars.* — Interrogatoire subi par Rostaing à la requête du s[r] Charles de Champlais, m[is] de Courcelles[2].

53. 21 *mars.* — Arrêt rendu sur la requête du s[r] de Champlais, par lequel la cour aurait ordonné la confrontation dudit Rostaing et de dame Marie-Sidonia de Lénoncourt.

54. 24 *mars.* — Arrêt de la cour ordonnant qu'il soit procédé à la vérification de la quatorzième lettre[3].

55. 24 *mars.* — Information faite par le s[r] de Palluau pour la reconnaissance de la quatorzième lettre[4].

56. 29 *mars.* — Procès-verbal de la confrontation de Rostaing et de la dame de Lénoncourt, en vertu de l'arrêt du 21 mars.

57. 30 *mars.* — Procès-verbal fait par le conseiller rapporteur contenant la reconnaissance par ladite de Lénoncourt de la quatorzième lettre[5].

1. Archives de la Préfecture de police, registres d'écrou (année 1671-72).
2. Archives Impériales, section judiciaire, pièce cotée X[2], 2410.
3. Archives Impériales, X, 18,383.
4. Archives Impériales, X, 18,383 *bis*.
5. Archives impériales, cotée X[2], 2410.

58. 8 *avril.* — Procès-verbal fait par le sieur de Palluau, contenant la présentation faite par ladite de Lénoncourt de plusieurs lettres missives, afin de les faire reconnaître au sieur de Champlais, et les reconnaissances dudit sieur de Champlais.

59. 19 *mai.* — Procès-verbal de la reconnaissance et dénégations d'icelles faites devant le sieur de Palluau par le sieur de Champlais.

60. 23 *et* 24 *décembre.* — Procès-verbal contenant le transport du sieur de Palluau en la Conciergerie du Palais, afin de faire reconnaître auxdits dame de Lénoncourt et Rostaing dix lettres missives.

61. 30 *décembre.* — Arrêt de la cour ordonnant qu'il fût procédé à la reconnaissance et vérification de sept lettres missives et diverses pièces de ladite de Lénoncourt.

62. 1673. 7 *janvier.* — Information faite par ledit sieur de Palluau pour la reconnaissance et vérification desdites missives et diverses autres pièces.

63. 4 *mars.* — Évasion de la dame de Lénoncourt.

64. 6 *mars.* — Procès-verbal de délibération des Grand'chambre et Tournelle, assemblées en la chambre de la Tournelle pour aviser en la manière dont il serait procédé au jugement du procès de dame Sidonia de Lénoncourt qui s'était évadée de la Conciergerie, le samedi au soir quatre du présent mois de mars ; son procès ayant été vu en la chambre et ne restant plus qu'à l'interroger sur la sellette, M. le

premier président a dit que sur l'avis qui lui avait été donné hier dimanche matin de l'évasion de la dite de Lénoncourt, et sur la réquisition qui lui en aurait été faite par le procureur général du roi, il avait prié MM. Leboult et Palluau, conseillers, de se transporter en la Conciergerie du Palais pour dresser procès-verbal de l'état des lieux, informer de cette évasion, et que maintenant il fallait examiner comment on procéderait au jugement du procès de ladite de Lénoncourt, la face de cette affaire étant changée, etc..., et le cas tout à fait nouveau, il suppliait la cour de remettre la délibération au lendemain, ce qui fut décidé[1].

65. 6 *mars*. — Les Grand'chambre et Tournelle assemblées, le procureur général du roi dénonce l'évasion de madame de Courcelles, etc..., et, vu la requête présentée à la cour par Charles de Champlais, chevalier, marquis de Courcelles, colonel d'un régiment de cavalerie étrangère commandé pour le service du roi en Hollande, tendant à ce qu'il lui fût permis de faire informer de ladite évasion contre le geôlier, sa femme, guichetiers et autres complices...

La cour ordonne qu'il sera informé de ladite évasion et permet d'obtenir et faire publier monitoire en forme de droit; cependant sera Claude de Fleurs prisonnier en ladite Conciergerie arrêté, recommandé ès dites prisons et resserré, et pourvu d'un geôlier, etc.

66. 7 *mars*. — La cour assemblée en la chambre de la Tournelle, on délibère sur l'application à madame de Courcelles, qui s'est évadée après son interrogatoire, l'ordonnance de 1670; mais, observe le procureur du roi, cette affaire est singulièrement compliquée et offre un certain caractère qui

1. Archives impériales, cote X, 9,197.

s'oppose à ce qu'elle puisse être jugée d'après l'ordonnance... et comme le roi n'était pas très-éloigné (ajoute le procureur), et qu'il s'agissait de l'interprétation de l'ordonnance, il croyait qu'il était plus à propos de le supplier d'expliquer sa volonté sur l'affaire qui se présentait afin qu'elle servît de règle à l'avenir en pareil cas.

M. le procureur du roi s'étant retiré, la matière mise en délibération, a été arrêté que le premier président se transporterait par devers le roi pour savoir sa volonté sur l'affaire qui se présentait et sur l'interprétation de l'art. 24 de l'ordonnance du titre des défauts et contumaces.

67. 8 *mars.* — Écrou d'emprisonnement de la personne du sieur de Fleurs ès-prisons de la Conciergerie.

En marge, la notification de son élargissement le 19 mars ledit an.

68. Arrêt de la cour qui ordonne que l'instance commencée par Mes Denis de Palluau et Noël Le Boust, conseillers en icelle, concernant l'évasion de la dame marquise de Courcelles, sera continuée en la chambre de la Tournelle.

69. 27 *mars et* 10 *avril.* — Interrogatoires du sieur Claude de Fleurs.

70. 18 *avril,* 1er, 4, 15 *et* 26 *mai.* — Information des faits concernant l'évasion de la marquise de Courcelles.

71. 17 *juin.* — Troisième interrogatoire de Rostaing.

72. 17 *juin.* — Arrêt du parlement[1].

1. Nous donnons plus loin cette pièce *in extenso, pièce justificative* VII.

73. Procès-verbal d'élargissement dudit Rostaing[1].

74. 13 *août.* — Requête présentée par le sieur de Champlais portant plainte que l'arrêt du 17 juin 1673, n'ayant pu être exécuté par suite de l'évasion de la dame de Lénoncourt laquelle ne s'était point représentée à justice pendant les cinq ans écoulés depuis ledit arrêt, et à cette fin requérant qu'il plût à la cour d'ordonner que Me Secousse, procureur de ladite de Lénoncourt et agissant en son nom, quoiqu'en cet état elle n'eût plus qualité pour ester en jugement, que ledit procureur fût débouté de ses poursuites et procédures au moyen desquelles il mettait encore obstacle à l'exécution de l'arrêt sus-mentionné, et privait le suppliant de la jouissance qui lui avait été adjugée sa vie durant des biens de ladite Lénoncourt.

75. 20 *août.* — Arrêt de la cour par lequel est ordonné que ladite requête sera communiquée à Me Secousse, procureur en la cour, pour, ouï en sa réponse et vue, être ordonné ce que de raison. — Cependant lui fait défense et à tous autres procureurs de faire aucune poursuite sous le nom de ladite de Lénoncourt jusqu'à ce qu'elle se soit mise en état, et l'arrêt publié à la communauté.

76. 21 *décembre.* — Écrou de l'emprisonnement de la dame de Lénoncourt.

77. 22 *décembre.* — Requête du sieur Camille de Champlais, héritier bénéficiaire du marquis de Courcelles, tendant à réclamer l'exécution de l'arrêt du 17 juin 1673.

78. 30 *décembre.* — Requête présentée par la dame de Lénon-

1. Archives de la préfecture de police. Registres d'écrou (1671-72).

court, que ledit Camille de Champlais, malgré sa qualité d'héritier du feu sieur de Courcelles, son frère, n'est pas recevable à poursuivre l'accusation que ledit sieur de Courcelles a intentée contre ladite dame de Lénoncourt, sa femme, parce que l'accusation du crime d'adultère ne réside qu'en la personne du mari et ne passe point à ses héritiers.

79. 1679. 9 *janvier.* — Requête dudit Camille de Champlais, à ce qu'attendu que, depuis l'évasion de la dame de Lénoncourt, et à cause d'icelle, le défunt sieur de Courcelles a souffert grand préjudice, qu'il a fait une dépense considérable dans la recherche des auteurs de la spoliation faite à justice, de la dame de Lénoncourt, et de la recherche sur sa personne jusques dans les pays étrangers, et qui ont causé sa ruine, sans avoir profité des biens et revenus de la dame de Lénoncourt, à cause des grands procès qu'il a été obligé à soutenir pour les propres affaires de la dame de Lénoncourt, et particulièrement contre le duc de Villars, pour le soutien desquels il a été obligé de consommer son propre bien, celui de la dame de Lénoncourt ayant toujours été tenu en saisie par ledit sieur de Villars, il lui fût donné acte, etc.

80. 12 *avril.* — Interrogatoire subi par la dame de Lénoncourt.

81. 30 *décembre.* — Dernier interrogatoire subi par la dame de Lénoncourt[1].

82. 1680. 5 *janvier.* — Arrêt définitif du parlement[2].

83. 7 *janvier.* — Procès-verbal d'élargissement de la marquise de Courcelles[3].

1 et 2. Nous donnons ces pièces *in extenso*, pièces justificatives VIII et IX.
3. Archives de la Préfecture de police. Registres d'écrou pour 1678, p. 165.

VI

ARRÊT DU PARLEMENT

QUI COMMET LE LIEUTENANT CRIMINEL DE CHATEAU-DU-LOIR POUR L'INSTRUCTION ET JUGEMENT DU PROCÈS DE DAME MARIE-SIDONIA DE LÉNONCOURT.

Du 15 décembre 1669.

Vu par la cour la requête présentée par Charles de Champlais, marquis de Courcelles, tendante à ce qu'il fût ordonné que par tel juge royal des lieux qu'il plaira à la cour commettre, il sera informé des faits contenus en ladite requête contre la dame sa femme, circonstances et dépendances, et par lui ce procès fait et parfait jusques à sentence définitive inclusivement, et pour cet effet qu'il pourra décréter, interroger et même faire visiter une ou plusieurs fois ladite dame sa femme sur le fait de sa grossesse et l'accouchement qui s'en peut ensuivre, et ce qui sera fait et ordonné par ledit juge commis sera exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques, récusations, prise à partie, et tous autres empeschements. Ladite requête signée Du Plessis.

Conclusions du procureur général du roi sur le rapport de M..., conseiller.

Tout considéré, ladite cour a renvoié et renvoie ladite requête par-devant le lieutenant général de Château-du-Loir, pour être par lui pourvu au suppliant, ainsi qu'il verra estre à faire, et par le procès fait et parfait aux accusés jusqu'à sentence définitive inclusivement, sauf l'exécution s'il en est appelé. Et ce qui sera par ledit juge ordonné pour l'instruc-

tion exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques, prise à partie, et sans préjudice d'icelles.

Fait en parlement le quinze avril mil six cent soixante-neuf[1].

DE NESMOND. CATINAT.

VII

ARRÊT DU PARLEMENT

QUI CONDAMNE MARIE-SIDONIA DE LÉNONCOURT ET JACQUES DE ROSTAING.

Du 17 juin 1673.

Vu par la cour, les Grand'chambre et Tournelle assemblées, le procès criminel encommencé par le lieutenant criminel de Château-du-Loir, etc.

Il sera dit que ladite cour, faisant droit sur le tout, sans s'arrêter aux désaveu et requête de ladite de Lénoncourt, a débouté icelle de Lénoncourt et ledit notaire de l'opposition par eux formée à l'exécution de l'arrêt du 15 avril 1669, a mis et met les appellations par eux interjetées au néant, les condamne chacun en l'amende ordinaire de douze livres, et, à l'égard de l'appel interjeté par ledit de Champlais de la sentence définitive du 7 septembre 1669, a mis et met ladite appellation et sentence de laquelle il a été appelé au néant en ce que par icelle il a été adjugé la somme de trois mille six cents livres de pension par chacun an, et

1. Archives impériales, X, 18,370.

n'a point été ordonné que ladite de Lénoncourt sera rasée; émendant, quant à ce ordonné, que, les deux ans passés, ladite de Lénoncourt sera rasée, voilée, vestue comme les autres religieuses, pour y vivre le reste de ses jours; à cette fin lui a adjugé la somme de deux mille livres de pension par chacun an; déclare la contumace bien instruite contre elle, en adjugeant le profit d'icelle, l'a déclarée deschue de l'appel par elle interjeté de ladite sentence, et l'amendement est néanmoins ordonné que ladite de Lénoncourt demeurera privée du profit des avantages portés par le contrat de mariage, de son douaire, droits de communauté, préciput, lesquels, ensemble la somme de cent mille livres et meubles portés sur ledit contrat de mariage, demeureront en propriété audit de Champlais, et pour le surplus des autres biens de ladite de Lénoncourt, icelui de Champlais en jouira sa vie durant seulement; permet audit de Champlais de mettre la dame de Lénoncourt au couvent des religieuses de Sainte-Élisabeth de Lyon; et, en tout ce qui touche ledit Rostaing, pour réparation des faits mentionnés au procès, l'a banny et bannit pour trois ans des provinces d'Anjou et du Maine, et de dix lieues des environs du château de Courcelles, prévosté et viscomté de Paris, lui enjoint de garder son ban à peine de la vie, le condamne en trois cents livres de réparation vers ledit de Champlais, et cent livres d'amende vers le roi, applicables au pain des pauvres prisonniers de la Conciergerie du Palais, et outre le condamne, ensemble ladite de Lénoncourt, en tous les frais du procès.

Fait en Parlement, le dix-sept juin mil six cent soixante-et-douze[1].

DE LAMOIGNON. DE PALLUAU.

1. Archives Impériales, X, 18,388.

VIII

DERNIER INTERROGATOIRE

SUBI PAR LA DAME DE LÉNONCOURT.

Le 20 décembre 1699.

Du mercredi xx décembre mil six cent lxxix, les deux chambres assemblées en la chambre de la Tournelle. Au procès de la dame de Lénoncourt étaient : (Suivent les noms des juges.)

Dame Marie-Sidonia de Lénoncourt, veufve de M. Charles de Champlais, 28 à 29 ans.

Interrogée si depuis son mariage il lui est arrivé plusieurs accidents, a dit qu'oui ; que c'est le besoin de bien de son mari et l'avarice de la partie adverse.

Interrogée que pendant que son mari était prisonnier en la Conciergerie à cause du duel, il a été obligé de l'accuser d'adultère,

Dit que le besoin de bien de son mari lui a causé tous ces malheurs ; que, bien qu'il fût retenu par l'ordre du roi à la Conciergerie, il sortait tous les jours, dont elle fera preuve, et même en a une lettre au procès, par laquelle il paraît qu'il lui écrivait qu'il viendrait en poste s'il était besoin, et de fait il vint à Courcelles, resta trois jours, et ne put obtenir qu'elle signât la procuration ; que de ce voyage elle devint grosse environ le mois de novembre.

A elle remontré que lorsqu'elle a été engrossée, son mari était à la Conciergerie par ordre du roi et qu'il n'est pas vraisemblable qu'il pût sortir ni nuit, ni jour, et qu'il n'y a pas de preuve du contraire,

A dit que, si on veut l'admettre en preuve, qu'elle vérifierait, et que la lettre justifiait assez puisqu'il le lui mandait.

A elle remontré qu'elle a dit par son premier interrogatoire qu'elle était accouchée, et que ce n'était pas du fait de son mari,

Dit qu'elle y fut forcée par les amis de son mari et par sa belle-mère, et qu'elle était enfermée et violentée.

Interrogée qu'après avoir été condamnée elle s'est sauvée des prisons de Château-du-Loir,

Dit qu'elle trouva la porte ouverte, et que ce fut la violence qu'on lui faisait, quoiqu'elle fût innocente.

A elle remontré qu'elle fut arrêtée dans le carrosse de M. le duc de Villars, et qu'ainsi elle ne venait pas pour se représenter,

Dit qu'elle voulait se présenter, et qu'elle fut arrêtée le soir, à dix heures.

Interrogée qu'elle s'est encore évadée de la Conciergerie du Palais, à la veille du jugement de son procès,

Dit qu'elle s'ennuyait en prison et qu'elle est innocente de ce dont on l'accuse.

Interrogée qu'après les cinq ans de sa condamnation par contumace, par arrêt, elle est venue après la mort de son mari en cette ville et s'est montrée à tout le monde,

Dit qu'elle n'est demeurée dans le lieu où elle était que sur la lettre de son procureur et de son conseil; qu'elle venait pour se représenter et qu'elle craignait son mari.

Interrogée ce qu'elle a fait pendant les cinq ans de son absence,

Dit qu'elle alla en Bourgogne, à Gray; que la guerre étant venue, elle vint à Dijon, et depuis se retira chez l'une de ses parentes; qu'elle fut obligée de se sauver parce que son mari envoya des cavaliers pour la faire arrêter, et fut à Avignon en un couvent, et depuis fut obligée de se retirer en Angleterre.

A été renvoyée au mercredi 29e [1].

IX

ARRÊT DÉFINITIF DU PARLEMENT.

Du 5 janvier 1680.

Vu par la Cour, les Grand'Chambre et Tournelle assemblées, le procès criminel commencé par le lieutenant criminel de Château-du-Loir, etc.

Il sera dit que la Cour, faisant droit sur le tout, sans s'arrêter aux advis, requêtes de ladite de Lénoncourt, l'a déboutée de l'opposition par elle formée à l'exécution de l'arrêt du 15 avril mil six-cent soixante-neuf; et sur l'appel par elle interjetté de la sentence définitive du 7 septembre au dit an mil six-cent soixante-neuf, a mis l'appellation et sentence au néant; émandant pour les cas résultants du

1. Archives impériales, X, 19,070.

procès, a privé la dite de Lénoncourt de son douaire, préciput, droits de communauté et habitation portés par son contrat de mariage, l'a condamnée en cinq-cents livres d'amende vers le roi, aumônes au pain des prisonniers de la Conciergerie, à la somme de mille livres, savoir : quatre-cents livres aux nécessités de la chapelle et le surplus au pain des prisonniers, et en pareille somme de mille livres, applicable aux religieuses des filles de la Madeleine de cette ville ; en soixante mille livres de dommages et intérêts vers le dit Camille de Champlais, au dit nom d'héritier bénéficiaire, et en conséquence a mis les autres appellations par elle interjettées au néant ; la condamne en l'amende ordinaire de douze livres et en tous les dépens du procès jusques au vingt décembre mil six-cent soixante-dix-huit, qu'elle a été constituée prisonnière, les autres dépens faits depuis compensés entre les parties.

Fait en Parlement, le cinquième janvier mil six-cent quatre-vingt[1].

POTIER. DAURAT.

1. Archives impériales, X, 18,410.

X

LETTRE DU DUC DE GIOVINAZZO,

Ambassadeur d'Espagne près la Cour de Turin,
à Grégorio Leti.

Turin[1].

J'apprends qu'il est arrivé à Genève, après s'être échappée des prisons de Paris, une dame d'une noblesse connue et d'une beauté peu ordinaire; mais comme nous n'avons sur son compte que des rapports confus, je désirerais de plus amples détails de la part de M. Grégorio Leti, dont la plume est vantée pour sa sincérité. Je n'ai aucun intérêt à la chose, mais je serais bien aise que, grâce à votre complaisance, ma curiosité fût satisfaite, et que j'eusse de la matière

LETTERA DEL DUCA DI GIOVINAZZO,

Ambasciadore del re catolico presso la corte de Torino,
al Gregorio Leti.

Torino.

Intendo che sia arrivata in Genevra, fuggita dalle prigioni di Parigi, per rifuggiarsi, una dama di nobiltà conosciuta e di bellezze non ordinarie; ancorchè confusi ne abbiamo queli rapporti, de' quali ne desidererei più chiari dalla penna cosi sincera del signor Gregorio Leti. Io non ho in questo interresse alcuno; ma mi sarebbe a caro che dalla sua cortese benignità, mi si appagasse quello ch'è di curioso nell' animo, e per aver la materia

1. Lettre XXXVI du Recueil déjà cité, vol. I, p. 191.

prête, soit en cas de besoin, soit pour en pouvoir dire mon avis avec plus de fondement, lorsque la conversation s'engagerait sur ce point avec les autres ministres. On dit que son nom est de Courseilles ; enfin je vous supplie de m'apprendre toutes les particularités que vous pourrez recueillir, et les plus propres à satisfaire la curiosité de celui qui, etc.

disposta in caso di bisogno, e per poter nelle compagnie d'altri ministri dirne con più fondamento il mio parere. Dicono che il suo nome sia *di Courseilles :* in somma la supplico di tutte quelle particolarità che maggiori puo scavare, e che più convengono per sodisfar la curiosità d'uno che col solito tributo di rispetto gli vive, etc.....

RÉPONSES DE GRÉGORIO LETI

Au duc de Giovinazzo.

LETTRE I

Genève, 22 novembre.

Je chercherai toujours les occasions, ainsi que je l'ai toujours fait, de prouver par mes actes à V. Ex. mon empressement à exécuter ses ordres ; mais cette fois je crains de faire naufrage dans le port, parce qu'il me manque ce

RISPOSTE DI GREGORIO LETI

Al Duca di Giovinazzo.

LETTERA I.

Geneva.

Ho sempre incontrato volentieri, come sempre le incontrero, le occasioni di far conoscere con gli effetti a V. E. i tributi di quella ubbidienza, già consacrata a' suoi supremi comandi. Ma questa volta temo di far naufragio nel porto, perchè mi manca

timon d'éloquence pour me hasarder dans la navigation qu'on me demande. La vue du soleil éblouit les yeux de celui qui ose fixer ses rayons, et il n'est permis qu'à l'aigle de le regarder en face sans être aveuglé. Pourtant Votre Excellence veut que je jette un regard pénétrant sur les charmes de la plus belle dame qui orne peut-être notre siècle par sa beauté, quoiqu'un peu ternie par quelques nuages de mauvaise conduite. Telle est la dame sur laquelle Votre Excellence me demande des renseignements, ce que pour lui obéir, selon mon habitude, je me hâte de faire, soit comme témoin oculaire, soit d'après ce que j'ai appris de sa bouche même.

Je ne prétends pas m'étendre sur l'ancienneté de son origine ; il me suffira de dire qu'elle est fille du seigneur Joachim de Lénoncourt, marquis de Marolles, gouverneur de Thionville, et d'Isabelle-Claire-Eugénie de Gromberg, dont les mérites sont connus dans l'histoire ; cette dame donc, issue de tels parents, se nomme *Sidonie*, du nom d'une pro-

quel timone d' eloquenza per ingolfarmi in questa navigazione che si ricerca. La vista del sole abbaglia gli occhi di chi ardisce fissarli a' suoi raggi, non essendo che naturale all' aquile il vaggegiarlo fissamente senza abbagliarsi. Pure V. E. vuole che io entri a penetrar con un ragguaglio i lumi della più bella dama che orni forse il nostro secolo in bellezza, ancorchè offuscata alquanto di qualche nuvoletta di cattiva condotta. Tale essendo la signora della quale V. E. me ne domanda le informazioni, che per ubbidirla, come al solito, mi accingo a farlo, o come testimonio oculare, o come istrumento di quello ch' è uscito dalla sua bocca.

Non pretendo inalzare il volo nell' antichità della sua nascita ; bastandomi solo il dire, ch' è figliuola del signor Giacchino di *Lenoncourt*, marchese di Mariole, governator di Teonville, e d'Isabella Chiara Eugenia di Cromberg, dei di cui gran merito ne sono piene le istorie. Questa signora dunque, figliuola di

vince célèbre de l'Orient, parce que chacune de ses qualités doit faire contre-poids à une des provinces de l'Occident. Bien que le hasard, qui a une si grande part aux mariages, voulut qu'elle fût mariée à l'âge tendre de treize ans, son esprit semblait formé comme s'il avait été cultivé pendant treize lustres. Cette alliance fut le résultat de ces maximes d'État qui servent les intérêts des parents, et fut plutôt l'ouvrage de la violence que de l'amour; aussi peu de jours après on vit s'élever des querelles entre les époux, et je tiens d'elle-même que la nuit des noces, en entrant dans le lit nuptial, le marquis lui dit *qu'il exigeait, comme mari, qu'elle fût plus sage que sa mère.* Ces paroles furent cause que le mariage ne fut pas consommé cette même nuit.

Ce mari fut donc le marquis de Courcelles; et, soit qu'il ne connût pas le prix d'un tel trésor, ou que le destin voulût qu'ils servissent tous deux d'amusement à l'Europe, soit qu'il fût un peu fou, la discorde alla si loin entre eux, que

tali genitori, porta il nome di *Sidonia*, provincia celebre nell' Oriente, perchè ogni sua qualità deve contra-pesarsi ad una delle provincie dell' Occidente. Dalla sorte, che ha tanta parte ne' maritaggi, fù destinata consorte nell' età tenera di tredici anni, benchè in lei si scoprisse uno spirito, come se fosse stato coltivato tredici lustri. Dico che a tali nozze fù chiamata dal destino con quelle massime di stato che servono di mezzi agli interessi de' parentadi, ed al sicuro che vi fù più violenza che amore : onde in brevi giorni si viddero sorgere delle discrepanze, e di suo rapporto tengo che la stessa notte delle nozze, nell' entrare al talamo nuzziale, havendole detto il marchese *ch' egli pretendeva, come suo marito, che fosse per riuscir più savia della madre;* parole che per quella notte non si consumo il maritaggio.

Questo marito dunque fù il marchese di *Corcelles*, e, sia che non conoscesse il valore d' una tal gemma, o che qualche fatalità avesse voluto che servissero ambidue di trastullo all' Europa, o che qualche martello troppo grave gli battesse il capo, basta

les mauvaises langues répandirent le bruit *que Madame de Courcelles n'avait reçu de son mari que le nom*; et pourtant il est certain que le marquis était le plus beau cavalier de la cour, comme elle en était la plus belle femme. Enfin cette dame, abreuvée de dégoûts, fut obligée de quitter Paris, son pays natal, et de se priver de ses jouissances habituelles pour fuir la colère d'un homme devenu de mari ennemi, de défenseur persécuteur, en s'exilant dans d'autres contrées; mais le marquis s'étant aperçu de sa fuite courut après elle, l'atteignit avant qu'elle eût fait trois milles, et, l'ayant ramenée dans sa maison, la mit sous la garde de gens dont il était sûr, et la tint très-étroitement.

Cependant le marquis de Courcelles, poussé par la jalousie, les soupçons, les indices, ou, comme on le croyait généralement, par l'évidence même que le marquis de Cavoy jouissait de son bien, il résolut de l'appeler en duel; l'ayant donc provoqué, ils se battirent, et Cavoy fut assez grièvement

che la discordia passo si avanti che vi furono molti di quei che si compiacciono di ciarlar per le piazze, che andavano dicendo, *che la signora di Corcelles non aveva ricevuto dal marito che il nome*. E pure è certo che il marchese era il più bel cavalier della corte, e della stessa l' altra la dama più bella. In somma, fù necessario che, disgustata, questa signora lasciasse Parigi, suo nido natio, e si privasse delle sue naturali commodità per fuggire l'ira d'un cavaliere divenuto da marito nemico, e da difensore persecutore, ed andasse fuggendo, raminga, a cercare altrove altra stanza. Ma accortosi di tal fuga corse dietro il marchese, la giunse prima di far tre miglia di strada, e, ricondottala in casa, l'ando, con guardie di domestici a lui ben affidati, ritenendo più stretta.

In tanto avanzandosi sempre più nel capo del marchese di Corcelles, o la gelosia, o il sospetto, o gli indizi, e l' evidenze effettive (cosi si credeva da tutti) che il *marchese di Cavoy* godeva li frutti soavi di quell' albero a lui destinato, risolse di chia-

ment blessé au bras d'un coup d'épée; mais connaissant tous deux l'excessive rigueur du roi qui punissait de mort les duellistes, ils cherchèrent à se mettre à l'abri. En conséquence, Courcelles, content de la persuasion qu'il suffisait, pour laver la tache faite à son honneur, d'avoir versé le sang de Cavoy, et celui-ci encore plus heureux d'avoir payé tant de doux et secrets plaisirs avec une demi-once de sang et trois ou quatre *Hola!* poussés entre les mains du chirurgien; réconciliés, du moins en apparence, ils coururent se jeter aux pieds du roi, déjà instruit et fort irrité, et lui présentèrent ce duel comme une rencontre fortuite.

Mais le roi, dont la sévérité en matière de duels ne cédait à aucune considération, les remit aux mains du Parlement, avec ordre de faire de rigoureuses informations, et ils furent envoyés à la Conciergerie, qui est la prison ordinaire du Parlement. Là, dormant dans la même chambre, mangeant et jouant ensemble, ils montrèrent qu'il n'avait jamais

marlo in duello; e così chiamato, e battutisi, resto non mediocremente ferito il Cavoy d'un colpo di spada nel braccio. Ma conoscendo ambidue l' eccessivo rigore del rè di castigar con la vita i duelli, pensarono di portarvi rimedio. Onde contento il Corcelles con la persuasiva che bastava a lavar la macchia fatta al suo onore il sangue sparso dalla ferita del Cavoy, e questo più contento d'aver pagato una partita di tanti dolci e furtivi piaceri con lo sborso di mezza oncia di sangue e con tre o quatro *oimè!* nelle mani del chirurgo, riconciliati, almeno nell' apparenza, corsero a gettarsi ne' piedi del Rè, gia arrisato ed irato, rappresentandogli il duello come un casuale rincontro. Ma severo il Rè senza minimo riguardo in casi di duello, li rimisse nelle mani del Parlamento con ordine da farsene rigorose perquisizioni, onde da questo furono mandati nelle Congergerie, che sono le prigioni ordinarie del Parlamento, nelle quali fecero conoscere, col dormire insieme in una camera, ed insieme mangiare e giuocare, che non vi era stato mai alcun odio tra loro; onde, non

existé de haine entre eux. Le Parlement n'ayant pas trouvé d'autres preuves, ils furent mis en liberté au bout de six mois, et le duel fut considéré comme une simple rencontre. Tout cela fut un grand sujet de conversation, non-seulement à la cour, mais encore parmi les étrangers, qui connaissaient la nature du fait; et l'étonnement fut grand de voir que le roi, ennemi déclaré du duel, eût passé si légèrement sur cette affaire. La prochaine lettre vous dira le reste.

avendo il Parlamento altre pruove, di la a sei mesi furono messi in libertà, ed il duello riconosciuto semplice rincontro, la qual cosa diede gran soggetto di discorsi nella corte, non solo tra' cittadini, ma in oltre tra' gli stranieri, che sapeano la natura del fatto, e non poca fu la maraviglia di veder che il Rè, acerrimo nemico de' duelli, caminasse in questa occasione alla leggiera. L'ordinario prossimo mandero il resto.

LETTRE II

Genève.

Sorti de prison, le marquis de Courcelles ne trouva rien de mieux que d'intenter, à bref délai, un procès à sa femme devant le Parlement, en l'accusant d'adultère sans nommer le complice. Elle fut arrêtée, conduite à la Conciergerie, où lui fut donnée une seule chambre pour prison; et le

LETTERA II

Geneva.

Uscito dunque dalle prigioni, il Corcelles, di là a breve tempo, non trovando altro ripiego, mosse processo alla moglie nel Parlamento, con accusa d'adulterio senza nomarsi, che in generale gli adulteri, onde con un *capiatur* delle stesso venne questa signora condotta nelle Congergerie, assignatale una sola camera

procès instruit, les accusations du mari furent trouvées justes; l'adultère fut prouvé, le mariage dissous, et la marquise condamnée à la réclusion perpétuelle avec la tête rasée : elle appela de cette sentence au tribunal criminel de *la Tournelle,* qui confirma entièrement celle du Parlement.

Pendant ce temps, une femme de chambre de la marquise, nommée Françoise et à laquelle j'ai parlé plusieurs fois, qui avait la liberté de sortir et entrer dans la prison pour le service de sa maîtresse, trouva le moyen de la délivrer, sans s'effrayer du péril dont elle était menacée, d'être fouettée ou pis encore, tant il est vrai que la fidélité d'un serviteur peut beaucoup. Pendant deux jours cette fidèle domestique sortit et entra dans la prison deux ou trois fois par jour, feignant un mal de dents insupportable, et pour cela elle portait ses coiffes très-avancées sur son front et sur ses joues, en outre un mouchoir qui tournait d'une oreille à l'autre, par-dessous le menton, de manière qu'à

per prigione, ed in tanto formatosi il processo furono trovate valide le accuse del marito, e provatosi l'adulterio, fù con sentenza posto in libertà del maritaggio il marchese, e la marchesa condannata ad una perpetua clausura, col capo raso; della qual sentenza ne appello essa al tribunal criminale della *Tournelle,* dal quale fù confermata in tutto la sentenza data dal Parlamento.

In questo mentre una cameriera della marchesa alla quale ho parlato più volte, detta Francesca, che aveva la licenza d' uscire ed entrare dalla prigione per li servigi della padrona, conchiuse con questa il mezzo di liberarla, senza curarsi del manifesto pericolo al quale si esponeva, d' esser frustata, e qualche cosa di peggio, quanto è vero che la fedeltà in chi serve con zelo puo molto. Per due giorni dunque questa affidata cameriera usci ed entro nella prigione due e tre volte per giorno, fingendo un mal di denti insopportabile, ed a questo fine andava con li suoi veli di capo ben bassi nel fronte, et ben avanti nella faccia ed in oltre un maianocco che girava da una orecchia all' altra, per

peine si on voyait les yeux et le nez; elle tenait de plus dans la bouche une petite balle qui faisait paraître sa joue gonflée. Le matin du troisième jour, la marquise prit les habits de sa femme de chambre, s'arrangea la tête et la figure de la même manière, et, prise par le geôlier pour sa servante, elle eut le bonheur de sortir de prison; comme elle avait beaucoup d'adorateurs, l'un d'eux, prévenu de son dessein, lui fit trouver une voiture à un endroit désigné : la marquise y monta et fit quelques lieues avant que sa fuite fût découverte.

Pendant ce temps, la femme de chambre s'enveloppa la tête comme sa maîtresse, se mit au lit et feignit de dormir. Le geôlier étant entré le matin vers dix heures, pour lui apporter son déjeuner, leva le rideau de son lit, et, croyant que la marquise dormait, il laissa le déjeuner sur la table et sortit doucement de sa chambre pour ne pas l'éveiller.

A une heure après midi (et il y avait juste sept heures que

sotto il mento, il modo che appena si vedevano gli occhi ed il naso, tenendo di più nella bocca non so che ballotina da una parte che la facea veder gonfia la guancia. La mattina del terzo giorno, presi la marchesa gli abiti della camariera, e contrafattasi della stessa maniera il capo ed il volto, stimata dal carceriere la serva, ebbe la fortuna d'uscir di prigione; e, come non le mancavano drudi, avvisatone uno, la sera del disegno, e dell' ora, fatta trovare una carrozza a sei in un luogo designato, postasi la marchesa dentro, fece ben molte leghe prima che si scoprisse la trama.

La cameriera, in tanto, si messe col capo intrecciato, come la padrona, nel letto di questa, fingendo di dormire. Onde entrato il carceriere verso le dieci della mattina, per portarle la solita collazione, alzata alquanto la bandinella del letto, e visto che dormiva la creduta marchesa, lasciata la collazione sopra la tavola, se ne usci di camera, cheto, cheto, per non isvegliarla.

Un' ora dopo il mezzo di (ed erano sette ore appunto che la

la marquise était partie), le geôlier revint mettre le couvert pour le dîner, et, la trouvant encore endormie, il ouvrit les rideaux et les fenêtres pour la réveiller, et s'aperçut de la supercherie; il mit les fers aux pieds de la pauvre servante, et courut en donner avis au premier président, dont le premier mouvement fut de rire. On parla plusieurs fois dans le Parlement de ce qu'il y avait à faire, riant quelquefois de cette maligne adresse, et le plus souvent admirant la fidélité d'une servante pour sa maîtresse. Après deux mois de prison, la femme de chambre fut relâchée et bannie; avec la même fidélité, elle rejoignit sa maîtresse à Genève. La marquise eut tout le temps nécessaire pour accomplir sa fuite et rendre inutiles les démarches du marquis pour la rattraper, car il avait fait de grandes dépenses pour faire courir après elle de tous côtés.

La marquise, qui, comme je l'ai dit, avait eu suffisamment le temps de fuir, tantôt par des chemins détournés, tantôt

marchesa era fuori di prigione), il carceriere ritorno per raccomodare la tavola per il pranzo, e trovato che ancora dormiva, aperte la finestre e la bandinella nel volerla svegliare, si accorse dell' inganno; di modo che posto un paro di ferri ne' piedi alla povera cameriera, corse per darne avviso al primo presidente, che di primo lancio si messe a ridere. Si parlo nel Parlamento piu volte di quello era da farsi, ridendosi talvolta della sagace astuzia, ed ammirandosi per lo più l' amore et la fedeltà d' una serva verso la padrona. Dunque dopo due mesi di prigione venne la cameriera liberata e bandita, e con la stessa fedeltà si porto poi in Geneva dove sapea ch' era la padrona. In tanto la signora marchesa ebbe tempo maggiore al bisogno per incompire la sua fuga e per rendere inutili tutte le diligenze del marchese per incalzarla, avendo senza risparmio di spese fatto correre dietro, da tutte le parti, la gente per arrestarla.

La marchesa, che, come ho detto, aveva avuto tempo a bastanza, ora per strade indirette ed ora dirette, con più mutazioni

directement, changeant fréquemment de voiture, arriva à Dijon, où elle s'arrêta peu, et continua sa route pour Genève, toujours accompagnée du même favori qui lui avait procuré une voiture, les habits nécessaires pour quitter ceux auxquels elle devait de s'être sauvée, et qui l'avait pourvue d'une autre femme de chambre et d'argent : après l'avoir mise en sûreté et laissée à l'*hôtel des Trois-Rois*, il s'en alla pour n'être point reconnu.

Comme elle avait vu à Dijon M. le conseiller Chorey, mon patron, il lui avait donné pour moi une petite lettre par laquelle il me la recommandait; à peine arrivée à l'hôtel, elle s'informa de mon adresse, m'envoya la lettre par sa femme de chambre, avec laquelle j'allai de suite la trouver. Je confesse à V. Ex. que je fus ébloui de sa beauté, d'autant plus qu'avec une gracieuse politesse elle s'avança vers moi pour me saluer en m'embrassant suivant l'usage français, et me dit : *Ne croyez pas, monsieur Leti, que je*

di vetture, si porto in Digiuno, dove senza fermarsi che poco, segui la strada per Geneva, accompagnata da quel medesimo suo favorito che le aveva fatto trovare in ordine la carrozza, e gli abiti necessari per cambiarsi di quei a' quali avea l' obligo d' averla salvata, che l' avea proveduta d' altra cameriera e di denari, e cosi messala in salvo, lasciatala nell' osteria de' Tre Rè, se ne ritorno in dietro per non esser conosciuto.

Come aveva veduto in Digiuno il signor consigliere Chorey, mio gran padrone, le fù da questo data una letteruccia a me indirizzata, con la quale me la recommandava, onde appena giunta nell' osteria, informatasi della mia casa mi mando tal lettera con la sua cameriera, e con la stessa io andai a trovarla. Confesso a V. E. che nel veder tal bellezza restai tutto abbagliato, e tanto più che con una gentil civiltà si avvicino essa stessa a salutarmi col bacio all' uso francese, e poi mi disse : *Non credete, signor Leti, che io son qui per male affare. La ragione è che il mio marito mi vuole, ed io non lo voglio.* Allora mi imaginai esser

sois ici pour de mauvaises affaires. La raison est que mon mari me veut, et que je ne veux pas de lui. Alors je pensai qu'elle était madame de Courcelles, dont on parlait tant, et je lui répondis en plaisantant : *Il y en a bien d'autres qui vous voudraient, car votre beauté est trop grande pour n'être le partage que d'un seul.*

questa la signora Corcelles, della quale tanto si parlava, onde facetamente io le risposi : *Ci sono degli altri che la vorrebbono, perchè le sue bellezze son troppo grandi per non esser communi.*

LETTRE III.

Genève, 10 janvier.

Enfin, je lui fis quitter l'hôtel, et je lui trouvai un appartement dans la maison d'une veuve Cropet; je la menai voir le premier syndic Dupan, et, avec un peu de vanité, je prenais grand plaisir à promener cette dame dans la ville ; tous m'enviaient en me voyant tenir ce soleil dans ma main, et souvent appuyée sur mon bras, mon habit simple et noir servait de nuage pour mieux faire briller un tel

LETTERA III

Geneva.

In somma la levai dall' osteria, le trovai buone stanze in casa d'una tal vedova Cropet, la condussi a vedere il primo sindico Dupan, e, con un poco di mia vanità, pigliavo a gran piacere di passeggiar questa signora per la città ; invidiandomi tutti nel vedermi tenere un sole nella mano, e spesso appoggiato nel braccio, che con la qualità del mio abito semplice e nero servivo di nebbie a tal sole per farlo meglio rilucere, ed il concorso per vedere tanta bellezza era cosi grande nelle strade, che ci voleva

astre, et la foule était si grande dans les rues pour admirer tant de beautés, qu'il fallait une demi-heure pour faire cent pas. De sorte qu'aveuglé par cette lumière éblouissante, le cœur enflammé, la tête bouleversée par ses suaves paroles, je m'éloignai de mes livres et des lettres. Mais bientôt s'approchèrent d'elle les habits de velours de quelques magistrats plus humains, bien que je fusse pour ma part *circumdatus infirmitate* (environné de faiblesse)[1]; puis des comtes, des marquis, des mylords et d'autres nobles étrangers, qui, à l'envi les uns des autres, s'efforçaient de briller par leurs habits, se joignirent au cortége et me l'enlevèrent, si bien que la marquise ne pensa plus à moi ; et, voyant les épées d'or et d'argent qui montaient et descendaient ses escaliers, je me trouvai obligé de reprendre ma plume et de continuer à écrire dans mon cabinet la vie du prudent Philippe II.

Cette dame est si belle que ma plume est incapable de trouver des expressions suffisantes pour en donner une idée

mezza ora a far cento passi. Di modo che abbagliato d' un lume così chiaro, infiammato il cuore d' un tanto oggetto, scommosso il capo dalla vaghezza di così soavi concetti, diedi insensibilmente il bando a libri ed a lettere. Ma fattisi pian piano innanzi le casacche di velluto d' alcuni magistrati più umani, ancorchè io fossi per la mia parte *circumdatus infirmitate;* ed introdottisi al corteggio e conti, e marchesi, e milorti, ed altri nobili stranieri, che, a gara gli uni degli altri, si sforzavano di pavonneggiarsi con abiti, me la rapirono, a segno che non pensando più a me la marchesa; e le spade d'oro e d' argento che salivano e discendevano della sue scale mi obligarono a ripigliar la mia penna ed a continuare a scrivere nel mio gabinetto la vita del prudente Filippo II.

Quanto questa dama sia bella, la picciolezza del mio giudizio non essendo capace di fornir concetti alla penna per darne le dovute informazioni a V. E. che pero bisogna che si contenti che

1. Épître de saint Paul aux Hébreux, chap. V, 2.

à Votre Excellence; il faudra donc qu'Elle se contente du portrait que je vais essayer de lui tracer. Ses yeux sont deux étoiles qui semblent prouver que son visage a été fait dans les cieux plutôt que sur la terre; il n'y a point de cœur, tel glacé qu'il puisse être, qui ne se glorifie de se soumettre à ces yeux, qui frappent doucement, mais qui font des plaies plus profondes que n'en firent jamais les plus cruels tyrans; ce sont des dards qui blessent, des rayons qui éblouissent, des flammes qui brûlent, des bêtes féroces qui déchirent, des lances qui tuent. Certes, ils sont beaux; à leur première vue, j'ai vu rajeunir des Xénocrates, s'agenouiller des Momus, chanter les Aristarques, s'attendrir les Catons, et les Solons pousser du fond du cœur des soupirs redoublés.

Que dirai-je maintenant de ces doux entretiens dans les réunions, de ce trésor de toutes les grâces, de ces lèvres de corail, de ces dents plus belles que les perles, de ce délicieux sourire, enfin de la plus belle bouche que la nature

io glie ne faccia un solo abbozzo. I suoi occhi sembrano, al vivo, due stelle che servono di prova che il suo volto più che nella terra è stato fabbricato nel cielo. Alle leggi di queste luci che feriscono dolcemente, con piaga più profonda di quello che fecero mai crudelmente ad altri i tiranni, non vi è petto anche interrizito ed agghiacciato che non si glorii d' inchinarsegli riverente. Son dardi che feriscono, son raggi che abbagliano, son fiamme che accendono, son mostri che sbranano, son lancie che uccidono. Certo si che son belli. A i primi sguardi di questi occhi, io ho veduto ringiovenire i Senocrati; genuflettersi i Momi; cantar gli Aristarchi, piegarsi i Catoni, e mandar scaturiti dal cuore raddoppiati sospiri i Soloni.

Che diro ora del più saporoso favomele, del trattenimento dolcissimo nelle conversazioni, del tesoro di tutte le grazie, della conca de' veri coralli, della madre perla delle perle più vaghe, della reggia del riso, della più bella bocca che abbia formata mai la natura. Or qui converrebbe esser amante come

ait jamais formée! Il faudrait être amant comme Myrtil, pour pouvoir décrire suffisamment bien la bouche d'une autre Amarillys[1]. Celui qui va la visiter ne redoute que son silence; chacune de ses paroles forme une nouvelle âme dans le sein de celui qui l'écoute; la douceur du nectar coule de cette adorable bouche; elle distille la saveur de la manne, surpasse le goût de la datte, la suavité du miel et la salutaire substance du sucre. Cicéron, qui savait par expérience tout ce que valait la bouche d'Aristote, écrivait: *que de cette bouche découlait un fleuve d'or à chaque parole.* Eh bien! je ne crains pas de dire que chaque parole qui tombe de la bouche de cette dame produit une mer de pierres précieuses. Que ceux qui veulent oublier leurs peines aillent l'écouter, car elle est semblable au temple du dieu des Lydiens, dont on disait que, lorsqu'il s'ouvrait, il ôtait à tous les chaînes des soucis et des plus grands chagrins.

Il semble qu'autour de cette pêche de perles on recueille

Mirtillo, per poter ben descrivere la bocca d' una Amarillide. Chi va a visitarla non teme che del silenzio. Da ogni sua sillaba si forma una nuova anima nel petto di chi l' ascolta. In questa adorabile bocca regna la dolcezza del nettare; ordina il sapore della manna, signoreggia il gusto del dattolo, domina la soavità del miele e dispone la salutifera sostanza del zuccaro. Cicerone, che aveva esperimentato il gran valore della bocca d' Aristotele, scrisse: *che da questa scaturiva ad ogni accento un fiume d' oro.* E, non credo gran colpa il dire che questa signora ad ogni sua parola produce un mare di gemme. Chi vuol scordarsi degli affanni, che corra ad udir parlar questa bocca, non dissimile al tempio del dio de' Lidi, di cui fù detto che nell' aprirsi scoglieva a tutti le catene delle molestie e degli affanni maggiori.

Pare che all' intorno di questa pesca di perle vi si pescano tutte le grazie più riguardevoli; essendo ogni sua parola una grazia,

1. Allusion à la scène première du second acte du *Pastor fido.*

les grâces les plus remarquables; chacune de ses paroles étant une grâce, il n'est donc pas étonnant que tous les cœurs se groupent autour d'elle, et que les pensées de ceux qui l'écoutent ne puissent plus la quitter. Je dirai de plus qu'il s'échappe de sa bouche des chaînes d'or comme il en sortait de celle de Mercure pour enchaîner ses auditeurs; et ce qui le prouve, c'est que personne ne pourrait la quitter si on ne s'y trouvait nécessairement forcé par la crainte de se rendre importun. Oh! mon Dieu, quels frais sourires! quelles fleurs agréables! quelles paroles embaumées! quel paradis terrestre! On voit semé sur son visage quelques petits grains de petite vérole qui semblent l'émail de pierres précieuses sur une figure d'albâtre; je crois que la nature laissa ces signes gracieux pour prouver qu'elle avait contribué à la formation de cette rare beauté; sans eux, il y en aurait eu beaucoup certainement qui l'auraient encensée comme une œuvre plus céleste qu'humaine.

che pero non è da maravigliarsi se si aggruppano i cuori, e si inchiodano le menti di chi l' ascolta. Dirọ di più che da questa bocca escono catene d' oro ogni volta che s' apre, come uscivano di quella di Mercurio per incatenare gli uditori; ed è chiara la prova, poichè nessuno puo partirsi dalla sua presenza, se non molestato dalla necessità, che vuol dire, dal timore di rendersi troppo importuno. Oh Dio! che risi odorosi! che fiori aggradevoli! che concetti imbalsamati! che paradiso terrestre! Seminato nel volto, ma ben raro, si vede qualche granello di vaiola, si a di morbillo, che serve come smalto di gioje su la faccia d' alabastro. Non ho io difficoltà di credere che dalla natura si sono lasciati espressamente questi graziosetti segni, giù all' estremità delle guancie, per far vedere che dalla sua parte aveva contribuito alla formazione di questa cosi rara beltà, senza di che vi sarebbono molti che, al sicuro, l' avrebbono incensata come opera più celeste che umana.

LETTRE IV.

Genève, 7 février.

Mais que dirais-je de la *voie lactée* de cette dame qui conduit au cœur? Comment en parler, de quelles expressions me servir? Je suis déjà trop âgé, trop endurci au travail pour décrire avec mon encre la blancheur d'un sein mou comme du coton enfermé dans une boîte[1]; je parle de ce *sein* né sur cette *Seine* qui donne la vie à tant de ruisseaux bordés de lys. Oh! quelle poitrine! quelle gorge! Oh! quelle porte d'or! et doit-on s'étonner que pour l'enlever il se soit trouvé tant de Jasons qui se soient risqués à combattre contre le dragon de la jalousie et contre la vengeance d'un mari? En disant que, des pieds à la tête de cette dame, ce ne sont que merveilles de la nature, je dirais peu et

LETTERA IV

Geneva.

Ma che diro della via lattea di questa signora che conduce nel cuore? Come parlarne, di quali espressioni servirmi? Son quasi troppo maturo negli anni, troppo duro nel travaglio, per toccar col mio inchiostro la candidezza d'un seno molle come cotone ristretto in scatola. Dico di quel *seno* composto sù quella *Senna*, che dà la vita a tanti ruscelli di latte ingigliati. O che poppe! O che mammelle! O che porta d'oro! e quel maraviglia se si son trovati de' Giasoni che si sono arrischiati di combattere contro il drago della gelosia, e della vendetta d' un marito per rapirle? Quando io dicessi che dal piede al capo di questa signora non si veggono che maraviglie della natura, direi poco, e non

1. Singulier éloge!

peut-être ne serais-je pas cru; et pourtant il est certain que sa beauté, qui est un miracle du siècle, ne forme que la moindre partie de ses mérites.

La grâce de son esprit, le charme de sa personne, l'affabilité de ses manières, la douceur de son commerce, la fécondité de son intelligence cultivée par l'étude, la vivacité de ses saillies et son habileté dans les arts, font qu'elle a plus d'adorateurs que d'égaux; ceux qui la voient et qui ne savent rien de sa vie ne peuvent s'imaginer qu'elle ne soit pas un ange au physique comme au moral. D'un autre côté, ceux qui connaissent les troubles de son ménage et la cause du duel de son mari avec le marquis de Cavoy, les accusations d'adultère portées contre elle au Parlement, la sentence qui la condamna, son emprisonnement, sa fuite et sa position, qui fait qu'elle ne peut trouver de refuge que dans la ville de Genève, ne peuvent comprendre comment il se peut qu'avec une beauté aussi angélique elle puisse

sarei con tutto cio creduto; e pure voglio dire che la sua bellezza ch' è un miracolo del secolo, forma la minima parte delle sue glorie.

La gentilezza del suo spirito, la leggiadria della sua persona, l'affabiltà de' suoi costumi, la sua grazia nelle conversazioni, la fecondità dell' ingegno coltivato da qualche studio, la vivacità de' suoi concetti, e la perizia in diverse nobilissime arti, hanno più adorati che uguali; quei che la veggono senza nulla saper della sua vita non possono che imaginarsela angiola nel di dentro, e nel di fuori. Dall' altra parte quei che sono informati de' disturbi col marito, e delle cause del duello di questo col marchese di Cavoy; dell' accuse d'adulterio portate al Parlamente, della sentenza di questo, che la condanno come adultera, della sua prigionia, e fuga, e della qualità del suo stato, di non saper trovare altro rifugio che nella città di Geneva, non puo comprendere come sia possibile che sotto ad una belezza cosi angelica possa annidarsi un' anima brutta tanto nel peccato,

avoir une âme aussi corrompue par le péché et une aussi mauvaise réputation. Mais pourquoi nous étonner autant? ne voyons-nous pas tous les jours dans les églises des sépulcres resplendissants, pour lesquels la terre s'est dépouillée de ses trésors les plus précieux et les arts de leurs plus grandes merveilles, et qui ne renferment que des cendres en putréfaction?

Tant il est vrai qu'un aromate précieux est plus sujet à la corruption qu'un autre plus ordinaire, conformément à la sentence : *corruptio optima pessima.* L'homme naît avec une certaine fatalité qui, dans le mal comme dans le bien, le soumet à l'influence des astres. Je parle ici en ce qui concerne les habitudes ordinaires du genre humain dans le paganisme, car les chrétiens, s'ils veulent l'être réellement, doivent croire à une certaine Providence qui gouverne tout, qui nous conduit et nous guide à ce qui est bien avec son infaillible savoir. Tout ce que le monde peut avoir de pru-

come nella riputazione. Ma che tanto vaneggiare, se noi vediamo giornalmente, e nelle chiese più superbe, risplendere sepolcri che per abbellirsi si è spogliata la terra de' suoi più preziosi tesori, e l' arte delle sue più rare vaghezze, e pure non racchiudono che ceneri putrefatte?

Quanto è vero che più soggetta ad una grave corruzione è una droga preziosa che un altra ordinaria, in conformità della sentenza : *corruptio optima pessima.* L'uomo nasce con una certa fatalità che, nel male e nel bene, bisogna sottomettersi all' influenze degli astri; parlo in quello che riguarda l' uso commune del genere umano, che comprende il paganismo, che, in quanto a' cristiani, bisogna se vogliono esser tali credere ad una certa Providenza che regge il tutto, e che ci conduce e guida dove stima convenirsi col suo impeccabil sapere; e quanta prudenza, e potenza puo avere il mondo, a nulla vale per distornarla dalle sue risoluzioni, benchè leggiere, che, quantunque non si vede, non lasciano generalmente di crederla, ancorchè li

dence et de pouvoir est insuffisant pour la détourner de ses résolutions les plus légères, car malgré qu'elle soit invisible, on y croit généralement, quoique les théologiens en forment des aphorismes; il suffit de voir que même les enfants ont coutume de dire qu'*il ne se meut pas une feuille d'arbre sans la volonté divine*, ce qui veut dire la souveraine Providence.

Bien que tous les événements de la vie de cette très-belle dame soient très-connus, les principales dames de la ville, telles que madame la comtesse D'Hona, la femme du général Balthasar et beaucoup d'autres encore la fréquentent, l'honorent, la recherchent et l'admirent, ne recherchant en elle que ses brillantes qualités, recueillant adroitement les roses sans se piquer aux épines.

Voilà tout ce que je puis faire maintenant pour satisfaire la curiosité de Votre Excellence. Je lui donnerai en son temps avis de ce qui pourra arriver de nouveau, car il est certain, selon toute apparence, que le ciel lui réserve encore des aventures extraordinaires, et je ne pense pas que cette

Teologi ne vanno formando aforismi; e basta che sino i fanciulli sogliono dire *che non si muove foglia d' albero senza la volontà divina*, che vuol dire la sovrana Providenza.

Basta che questa bellissima signora, non ostante che da tutti ormai si sanno gli evenimenti della sua vita, con tutto cio la frequentano, la praticano, l'ammirano e l'onorano le dame principali, come la signora contessa di Donà, la moglie del signor generale Baltasarro, ed altre ancore, non ricercandosi che quelle nobilissime qualità che risplendono in tal dama, raccogliendo destramente le rose, senza pungersi con le spine le mani.

Ecco di quanto posso, per ora, soddisfare alla curiosità di V. E. e di quello che di più succederà gliene daro, a suo tempo, distinto avviso, poichè è certo, secondo alle apparenze, che le stelle hanno riserbato ancora alla sua vita successi non mediocri, e non veggo che questa signora vada all' incontro per rimediarli.

dame cherche à les éviter. Je supplie Votre Excellence d'agréer mes renseignements et de se contenter de mon zèle, avec lequel, etc., etc.[1]

Supplico V. E. o di gradire la materia, o di contentarsi del mio zelo, con il quale, etc.

1. Ces lettres de Grégorio Leti sont un véritable modèle de bouffissure et même d'extravagance. M. Chardon de la Rochette remarque avec raison que s'il est plus naturel dans la correspondance qu'il eut à Paris avec la marquise détenue à la Conciergerie (*voir pages* 290 *et* 299), « c'est que les lettres de la marquise, auxquelles les siennes servent de réponse, sont pleines d'esprit et de grâce, et qu'on prend ordinairement le ton de son correspondant, comme on prend celui de son interlocuteur. » Au reste, nous n'avons donné ces dernières lettres qu'à titre de pièces justificatives et parce qu'elles sont très-curieuses même à ce point de vue.





BIBLIOGRAPHIE

Nous pensons qu'il ne sera point hors de propos de donner ici ce que nous appellerons, comme notre devancier, la bibliographie des mémoires et lettres de la marquise de Courcelles. Il en existe de nombreux manuscrits; voici ceux qui ont été consultés :

Un manuscrit à la Bibliothèque Mazarine, n° 3004, intitulé : *Histoire de la vie de la marquise de Courcelles*, suivie de ses lettres amoureuses.

Deux mss. à la Bibliothèque de l'Arsenal, intitulés : *Lettres de Mme de C****, nos 373, et 373 *ter*, *Belles lettres françaises*.

Un ms. à la Bibliothèque Impériale, intitulé : *Lettres d'Ath*, 1675, n° 159. Fonds Bouhier.

Il existe encore d'autres manuscrits, parmi lesquels nous citerons celui dit de Millin, qu'a collationné M. Monmerqué, et cité par M. Walckenaer, mais c'est en vain que nous en avons recherché la trace.

Il a été donné avant celle-ci deux éditions des mémoires et lettres de Mme de Courcelles, la première sous ce titre : *Vie de la marquise de Courcelles, écrite en partie par elle-même* (Paris, 1808, in-12). Cette édition contient : un avant-propos de l'éditeur, Chardon de la Rochette; les mémoires de Mme de Courcelles; la suite de sa vie, par le président Bouhier, de l'Académie française; les lettres de la marquise à du Boulay; les lettres de

Grégorio Leti relatives à la marquise de Courcelles ; la correspondance de la marquise et de Grégorio Leti, et une notice assez étendue sur ce personnage.

La seconde édition, sous ce titre : *Mémoires et correspondance de la marquise de Courcelles* (Paris, 1855, in-12), précédés d'une notice de l'éditeur, Paul Pougin, et suivis de pièces justificatives, ainsi que des lettres de Grégorio Leti relatives à la marquise.

Parmi les auteurs qui se sont occupés subsidiairement de Mme de Courcelles, nous citerons Walckenaer, qui lui a réservé tout un chapitre dans ses *Mémoires sur Mme de Sévigné* [1], ainsi que M. Sainte-Beuve, dans son compte-rendu de cet ouvrage [2].

La *Biographie universelle* de Michaud et celle de Didot lui ont également consacré un article.

Enfin, l'*Athenæum français,* feuille périodique qui a cessé de paraître, a aussi donné un long article sur Mme de Courcelles, par M. Alex. Dufaï, dans son numéro de juin 1856, sous le titre : *Histoire d'une grande dame sous le règne de Louis XIV.*

1. Firmin Didot, Paris, 1856.
2. *Causeries du Lundi,* t. I.





TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE.

TROISIÈME PARTIE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.



ERRATA

Page 14, ligne 25, *après* : les seules qu'elle connût à la cour[2], *ajoutez en note* : 2. Mémoires inédits de la marquise de Courcelles.

P. 23, l. 3, *au lieu de* : Amédée de Souvré, *lisez* : Anne de Souvré.

P. 59, l. 24, *après le mot* maladroitement, *au lieu de* : (4), *lisez* : (3), *et, à la* l. 25, *après* : M. du Mans, *ajoutez le renvoi* (4).

Id., *en note, lisez* : 1. Pièce justificative V, 42. — 2. *Ibid.* V, 36. — 3. *Ibid.* V, 43.

P. 334, *au lieu de* : Arrêt... du 15 décembre, *lisez* : ... du 15 avril.

